



HAL
open science

Les Relations franco-libyennes

Saifelnaser Bulhasen

► **To cite this version:**

Saifelnaser Bulhasen. Les Relations franco-libyennes. Science politique. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2008. Français. NNT : 2008CLF10303 . tel-00727307

HAL Id: tel-00727307

<https://theses.hal.science/tel-00727307>

Submitted on 3 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE D'AUVERGNE-CLERMONT-FD1

Faculté de droit et de sciences politiques

LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES

Thèse pour le doctorat en sciences politiques

Présentée Par

BULHASEN SAIFELNASER

Sous la direction du professeur

M.ROBERT PONCEYRI

Membres du jury :

Robert Ponceyri, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Auvergne Directrice de thèse

René Chiraux, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Auvergne

Edmond Jouve, Professeur, Université Paris 5

Jean-louis Loubet Del Bayle, Professeur, Université de Toulouse 1

2008

À mon père
Et à la mémoire de ma mère

Remerciements

J'aimerais remercier mon directeur de thèse, le professeur ROBERT PONCEYRI, pour son temps, sa patience, son conseils tout au long de ce projet.

Je dois cependant ajouter que la rédaction de chacune de ces pages de cette thèse n'a pu être possible que grâce à la contribution de tous les membres de l'ambassade de Libye à Paris, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Lyon et de la Chambre du Commerce Franco-libyenne à Paris.

Plus particulièrement, je tiens à remercier tout spécialement mon épouse, qui m'a accompagné pendant toutes ces années et dont le soutien a rendu répétition la réalisation de cette thèse.

Je remercie également et tout particulièrement mon ami Bernard Durrieu de toute son aide et de son encouragement incessant. Enfin, je remercie tous mes amis pour leur présence soutenue continuelle tout au long de cette recherche.

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	4
TABLE DES CARTES	7
Table des tableaux.....	7
Table des Graphiques	9
Introduction	13
<i>CHAPITRE HISTORIQUE</i>	19
a) LA PREMIERE BATAILLE DE KANEM OU BIR ALALI,.....	19
9 NOVEMBRE 1901	19
b) LA SECONDE BATAILLE DE BIR ALALI, 20 JANVIER 1902.	19
Présentation historique de la Libye	20
Les relations franco-libyennes au 17ème siècle et au 18ème siècle.....	25
LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA SANÛSIYYA 1898_1902 au Tchad.	33
LA PREMIERE BATAILLE DE KANEM OU BIR ALALI, 9 NOVEMBRE 1901.	42
LA SECONDE BATAILLE DE BIR ALALI, 20 JANVIER 1902.	45
RÉSUMÉ:	50
<i>CHAPITRE PREMIER</i>	53
Les relations franco-libyennes après l'indépendance de la Libye.	53
SECTION (2) Les relations franco-libyennes et le problème de la région Fezzan.	53
SECTION (3) Les relations franco-libyennes et le problème de l'Algérie.	53

Introduction du premier chapitre	54
SECTION (1) L'INDEPENDANCE DE LA LIBYE ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.	55
SECTION (2) LE PROBLEME DE LA PROVINCE DE FEZZAN ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.....	61
a)Les ambitions de la France dans la Wilaya de Fezzan	62
b) L'impasse du tracé des frontières :	67
SECTION (3) LE PROBLEME ALGERIEN ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.....	69
CHAPITRE DEUXIEME.....	78
Les relations franco-libyennes après la Révolution de 1969	78
SECTION (1) L'affaire des avions français « Mirages » en Libye.....	78
SECTION (2) La position de la France sur le bombardement de la Libye en 1986 par les Américains.....	78
SECTION (3) L'intérêt de la Libye au Tchad	78
(a) LES CHOCS FRANCO- LIBYENS AU TCHAD 1980 -1987.....	78
SECTION (4) LE PROBLEME DE L'AVION DC.10.UTA.....	78
Introduction du deuxième chapitre :	79
Les relations franco-libyennes après la Révolution	80
SECTION (1).....	84
L'affaire des avions français « Mirages » avec la Libye.....	84
SECTION (2).....	90
La position de la France sur le bombardement de la Libye en 1986 par les Américains	90
Section (3).....	93
L'intérêt de la Libye au Tchad.....	93
(a)Les chocs franco-libyens au Tchad 1980-1987.....	103
L'accord franco-libyen pour l'évacuation	112
(b) L'Opération MANTA	113
L'opération Epervier (14 février 1986, 2 décembre 2002).	116
SECTION (4).....	117
La crise de l'avion DC 10 de l'UTA.....	117
:	126
➤ L'Afrique et l'Union africaine	126

➤ La politique de l'immigration illégale	126
➤ Le dialogue des cinq+cinq (5+5)	126
➤ L'Union du Maghreb arabe	126
Les relations politiques franco-libyennes.....	128
Les intérêts communs aux deux pays en politique étrangère.....	137
a) L'Afrique et l'Union africaine	138
b) L'Union africaine.....	140
Les objectifs de l'Union africaine :	143
c) La politique de l'immigration illégale	148
d) Le dialogue des cinq+cinq (5+5).....	153
La Déclaration constitutive de Rome	156
D) Les relations franco-Libyennes de l'Union du Maghreb arabe :	163
HISTORIQUE ET ORIGINES:	166
OBJECTIFS:	166
STRUCTURE:	167
CHAPITRE QUATRIEME	172
Les relations économiques franco-libyennes	172
SECTION (1) L'économie de la Libye.	172
SECTION (2) Les échanges commerciaux entre la France et la Libye.....	172
SECTION (3) La Libye et l'encouragement de l'investissement.....	172
SECTION (4) Les relations touristiques entre les deux pays.....	172
SECTION (1).....	174
L'ECONOMIE LIBYENNE	174
EVOLUTION DES ECONOMIES LOCALES	186
LE PRODUIT NATIONAL BRUT (PNB) REEL.....	186
SECTION (2) LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-LIBYENS....	201
LA LIBYE ET L'OUVERTURE ECONOMIQUE SUR L'OCCIDENT	216
LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-LIBYENS	218
SECTION (3) La Libye et l'encouragement de l'Investissement.....	231
SECTION (4) Relations touristiques entre les deux pays.	244
CHAPITRE CINQUIEME : Les relations culturelles franco-libyennes	250
Conclusions et recommandations	256
Bibliographie	258
Les articles de presse.....	261

THESES ET MEMOIRES	263
Les sites web d'Internet.....	264
Traités de paix	266
Les annexes	270

TABLE DES CARTES

<i>CARTES</i>	<i>page</i>
1) La Libye est un pays d'Afrique.....	10
2) Carte de la Libye	11
3) Carte de la frontière Tchad – Libye.....	93
4) Concessions de pétrole en Libye	176

Table des tableaux

Tableaux	page
1. Les pertes dans les quatre batailles de Bir Alali.....	47
2. Combat de 9 novembre 1901 (victoire Sanusi).....	50

3. Combat de 20 janvier 1902 (victoire française).....	51
4. Les prix affichés du pétrole brut arabe 1973.....	87
5. Recensement et estimations du nombre d'étrangers en Libye.....	148
6. Revenus et dépenses publics en Libye de 1952 à 1963 (en dinars libyens).....	175
7. Situation des puits creusés entre 1958 et 1968.....	178
8. Production du pétrole en Libye et dans le monde entre 1970 et 1980.....	180
9. LE PNB réel (prix de 1997), en millions de dinars.....	187
10. Le Revenu Individuel Moyen Réel.....	190
11. le PNB (aux prix courants), en millions de dinars.....	192
12. commerce extérieur de Libye pour 2003, en millions de dinars.....	194
13. exportations libyennes, selon les secteurs de marchandises.....	198
14. importations libyennes, selon les secteurs de marchandises.....	199
15. les navires marchands entrants et sortants du port de Tripoli en 1851.....	201
16. les navires marchands entrants et sortants du port de Tripoli en 1852.....	203
17. comparaison des statistiques.....	205
18. Echanges commerciaux franco-libyens 2004-2005.....	208
19. Principaux produits importés (France) 2004-2005.....	210
20. Principaux produits exportés (France) 2004-2005.....	211
21. principaux produit importe (France par Libye) 2005-2006.....	215
22. La valeur exprimée en milliers de dinars Libyens, de la Libye vers la France.....	218
23. Echange commercial entre la France et la Libye 2000-2005.....	219
24. Les importateurs essentiels de la Libye 2001-2003.....	226
25. Les réponses des investisseurs sur les facteurs attirants à l'investissement en Libye.....	235
26. classifications des facteurs attirants d'investissement.....	238
27. Les facteurs qui ont encouragé les investisseurs à prendre la décision d'investir en Libye.....	240

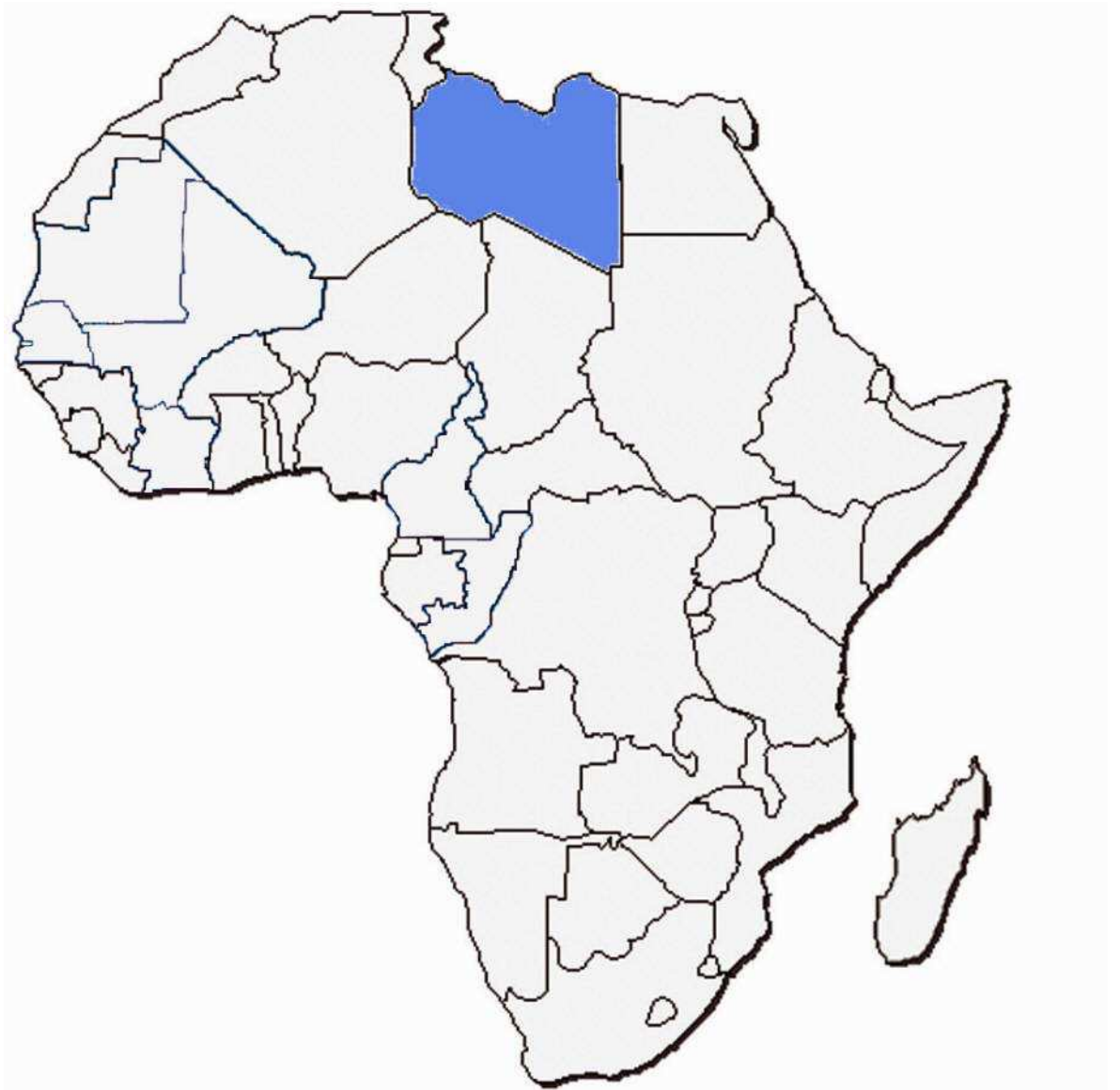
28. les chiffres de touristes pour les trois pays France et Allemagne et Italie 1997-2004.....	245
29. les chiffres de touristes pour les trois pays France et Allemagne et Italie 2005-2006.....	246
30. le nombre d'étudiants libyens présents en France entre 2001 et 2006.....	253

Table des Graphiques

Graphiques	page
1. situation des puits creusés entre 1958 et 1968.....	179
2. : production du pétrole en Libye et dans le monde entre 1970 et 1980.....	181
3. Importations européennes de la Libye.....	182

4. Structure du PNB réel.....	189
5. Revenu individuel moyen.....	190
6. commerce extérieur pour 2001-2003, en millions de dinars.....	194
7. Répartition géographique des importations libyennes.....	197
8. Mouvement des navires en 1850.....	202
9. Mouvement des navires en 1852.....	204
10. comparaison des statistiques.....	206
11. L'importations et l'exportations libyenne 2000-2003.....	207
12. Echanges commerciaux franco-libyens 2004-2005.....	208
13. Principaux produits importés (France) 2004-2005.....	210
14. L'échanges commerciaux franco-libyenne 2005-2006.....	214
15. L'échanges commerciaux franco-libyenne1996-2003.....	218
16. L'échanges commerciaux franco-libyenne2000-2005.....	219
17. L'échanges commerciaux de la Libye avec le monde2001	224
18. L'échanges commerciaux de la Libye avec le monde2002.....	224
19. L'échanges commerciaux de la Libye avec le monde2003.....	225
20. Les importateurs de la Libye 2001	227
21. Les importateurs de la Libye 2002.....	228
22. Les importateurs de la Libye 2003.....	229
23. Les réponses des investisseurs sur les facteurs attirants à l'investissement en Libye.....	236
24. Les facteurs qui ont encouragé les investisseurs à prendre la décision d'investir en Libye.....	241
25. les chiffres de touristes pour les trois pays France et Allemagne et Italie 1997-2004.....	245
26. les chiffres de touristes pour les trois pays 2005-2006.....	246
27. le nombre d'étudiants libyens présents en France entre 2001 et 2006.....	254

La Libye est un pays d'Afrique



Carte de la Libye



Base 801964 (R00515) 5-93

Introduction

Les relations politiques internationales se sont développées depuis que les agglomérations humaines ont débuté, que les groupements humains ont créé des relations de voisinage et que des conquêtes ont eu lieu. Ces ensembles humains ont été forcés, pour leur sauvegarde et la préservation de leur ravitaillement, de coopérer entre eux.

Les relations franco-libyennes, à l'instar des autres relations internationales, sont passées par des périodes de coopération, de tension parfois et même de conflit. Ces mêmes relations ont notamment connu des périodes de coopération et de voisinage au cours du 17^{ème} siècle. Elles ont également traversé des périodes de conflits armés à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, entre certaines tribus libyennes et les forces françaises sur le territoire du Tchad. La France a également joué un rôle important dans la libération de la Libye avec les forces alliées au cours de la Seconde Guerre Mondiale.

Toutefois, elle ne souhaitait pas l'indépendance de la Libye en décembre 1952, par crainte en effet de devoir évacuer le district de Fezzan situé au sud libyen, particulièrement intéressant pour son emplacement stratégique car proche de ses colonies. En effet, le district de Fezzan s'étend des frontières tunisiennes aux frontières tchadiennes. Cependant, cette relation a débuté de manière tout à fait excellente principalement au début de la révolution libyenne en septembre 1969.

Au cours de la première année de la révolution libyenne, la France a atteint la position de premier fournisseur d'armes de la Libye. Les deux pays se sont trouvés proches du combat armé au cours des années 1980 durant la guerre civile au Tchad, où chacune des parties françaises et libyennes se sont rangées d'un côté du conflit. Les frictions résultant de cette situation se sont parfois transformées en combat direct entre les forces françaises et libyennes sur les terres tchadiennes.

Suite à la fin de la guerre du Tchad en 1987, a commencé le problème de l'avion français DC.10.UTA qui a explosé dans le désert du Niger en 1989, explosion que la Libye a été accusé d'avoir causé. L'embargo a été imposé à la Libye

par le Conseil de Sécurité en 1992 en raison de ce problème et de celui de Lockerbie. Cet embargo n'a été levé qu'en 2003.

Suite à ces périodes qui ont alterné entre coopération et conflits, les relations franco-libyennes connaissent aujourd'hui une nouvelle ère de communication car les deux pays ont réussi à résoudre tous les dossiers en cours. Quelques heures après la signature de l'accord concernant le dédommagement des familles des passagers de l'avion DC.10.UTA français, jeudi 11 septembre 2003, le ministre libyen des Affaires Etrangères a rencontré son homologue français à Paris, et le Conseil de Sécurité a accepté, le 12 septembre 2003, la levée des sanctions sur la Libye, imposées depuis 1992.

Toutefois, la principale occasion de normalisation des relations était tout d'abord la visite du Chef du Gouvernement libyen en France au mois d'avril 2004 et ensuite la signature de plusieurs accords à Paris, suivie enfin de la visite du ministre français des Affaires Etrangères le 6 octobre 2004 en préparation de la visite du Président de la République Française en Libye le 24 et 25 novembre de la même année. De nombreux ministres et hommes d'affaires accompagnaient le Président. Il s'agissait là de la première visite d'un Président de la République Française en Libye depuis l'indépendance en décembre 1951. Cette visite a permis de celle de la ministre française de la Défense à Tripoli en Février 2005, de la visite du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, à Tripoli en octobre 2005, et ça visite officielle comme Président de la République Française le 25 et 26 juillet 2007 et la visite officielle de Le guide Mouammar Kadhafi en France le 10 décembre 2007, et de nombreuses autres visites échangées entre les deux parties.

Aujourd'hui, l'occasion est offerte de renforcer cette relation, surtout que les deux parties partagent des sujets d'intérêts communs qui appellent à une solide coopération, tels que les questions de l'immigration clandestine, la coopération méditerranéenne, l'Union pour la Méditerranée ,le dialogue Cinq + Cinq, l'Afrique, l'Union Africaine et bien d'autres dossiers encore.

La problématique de la recherche

la problématique de la recherche se résume au fait que les relations franco-libyenne ne sont pas équilibrées tant dans leurs aspects politiques, que économiques et culturels, sachant que souvent les aspects politiques influent sur les autres aspects.

Les objectifs de l'étude

Cette étude vise à présenter l'historique des relations franco-libyennes et de les étudier sur une période de temps précis. Cette étude va également essayer de rassembler toutes les relations politiques, économiques et culturelles, de déterminer les principaux domaines de coopération entre les deux pays, et de fixer les points forts et les points faibles de cette coopération, afin de définir l'impact sur les autres domaines économiques et culturels.

Les hypothèses de recherche

Les relations franco-libyennes couvrent des domaines divers. Cependant, il y a un certain déséquilibre dans ces relations et ses domaines divers et une certaine concentration sur la coopération dans un domaine particulier Cette relation est donc limitée.

La coopération entre les deux pays à travers le temps n'a pas empêché la naissance de conflits qui ont entraîné parfois un combat armé, au cours de la guerre civile au Tchad, par exemple. Les conflits politiques influent souvent sur tous les aspects des relations économiques et culturelles.

Afin de nous assurer de la véracité de ces hypothèses, nous avons divisé cette étude en un chapitre d'introduction et cinq chapitres principaux. Dans le chapitre d'introduction, l'histoire politique libyenne est passée en revue jusqu'à nos jours, ainsi que l'ensemble des conflits et accords entre les deux parties au cours de cette période. Nous exposerons également dans ce chapitre les relations franco-libyennes au cours

du 17^{ème} siècle et du 18^{ème} siècle, et les batailles entre certaines tribus libyennes et les forces françaises au Tchad entre 1898 et 1902.

Dans le chapitre premier, nous aborderons les relations franco-libyennes au moment de l'indépendance du 24 décembre 1951, en présentant les problèmes franco-libyens à cette période, tel que le problème du district de Fezzan par exemple ou encore la question algérienne.

Ensuite, nous passerons au chapitre deuxième où nous considérons les relations franco-libyennes au cours de la révolution de septembre 1969, nous attachant en premier lieu à la relation franco-libyenne qui a bien débuté et la position de la France, au cours des premiers mois de la révolution, en tant que premier fournisseur d'armes de la Libye. En deuxième lieu, nous aborderons la position de la France concernant le bombardement américain de la Libye en avril 1986. En troisième lieu, nous évoquerons les intérêts libyens au Tchad. En quatrième lieu, nous présenterons le conflit franco-libyen au Tchad. Enfin en cinquième lieu, nous traiterons de la question du DC.10. de la compagnie UTA.

Dans le troisième chapitre, nous exposerons la relation politique franco-libyenne, et principalement les sujets d'intérêts communs à la politique étrangère des deux pays que nous résumons comme suit:

- L'Afrique et l'Union Africaine et les intérêts des deux pays en Afrique
- La question de l'immigration clandestine
- La coopération méditerranéenne et le dialogue Cinq + Cinq
- L'Union du Maghreb Arabe

Dans ces quatre chapitres, nous allons couvrir tous ces points sur la base qui intéressent les deux parties et qui représentent des points d'accord de la politique étrangère des deux pays.

Au chapitre quatrième, nous évoquerons les relations économiques franco-libyennes, en abordant en premier lieu l'économie libyenne, en deuxième lieu

l'échange commercial entre les deux pays ainsi que l'ouverture de la Libye sur les pays occidentaux, et en troisième lieu l'encouragement par la Libye des investissements étrangers afin de tirer profit des opportunités d'investissements étrangers dans l'économie libyenne.

Au cinquième chapitre, nous montrerons les relations culturelles et les accords signés entre les deux parties. En dernier lieu, nous décrirons les relations touristiques entre les deux pays.

CHAPITRE HISTORIQUE

SECTION I Présentation historique de la Libye

**SECTION II Les relations franco-libyennes au 17ème et
au 18ème siècle.**

**SECTION III La guerre entre la France et LA
SANÛSIYYA 1898_1902 au Tchad.**

a) LA PREMIERE BATAILLE DE KANEM OU BIR ALALI,

9 NOVEMBRE 1901

b) LA SECONDE BATAILLE DE BIR ALALI, 20 JANVIER 1902.

Présentation historique de la Libye

La Libye se situe entre le 19°E et le 33°E parallèle nordé, et entre le 9°N et le 25°N méridien à l'Est de Greenwich. L'actuelle Libye est un pays arabe en voie de développement au Nord du continent africain, sur la côte Sud de la Méditerranée. Elle est limitée à l'Est par l'Egypte, au Sud-est par le Soudan, au Nord-Ouest par la Tunisie, au Sud par le Niger et à l'Ouest par l'Algérie. Le nombre d'habitants en Libye est faible par rapport à sa superficie qui est environ de 1, 775,500 km². Cette surface la classe au troisième rang des pays africains, après l'Algérie et le Soudan, dont 5 % seulement de terres arables et le reste du territoire est désertique, avec des montagnes comme celles du Tibesti et Eljabal-Alakdar.¹

En effet, elle est classée au 16^{ème} rang mondial. Sa côte sur la Méditerranée, s'étale sur une longueur de 1900 kilomètres.

La population libyenne s'élève, au dernier recensement datant de 2004, à 5, 882,667 habitants, Environ 2.91 hab. /km².

Les Anciens Egyptiens et les Pharaons ont appelé les tribus qui se trouvaient à l'Ouest de l'Egypte, « les Libyens » car la plus puissante de ces tribus qui vivait dans la région voisine de l'Egypte était la tribu « LIBU ». Cette appellation est apparue pour la première fois dans les textes égyptiens qui sont attribués au Roi MERNEPTAH de la 19^{ème} famille royale (au 13^{ème} siècle avant J.C)

C'est à cause de cette appellation donnée par les Anciens Egyptiens à cette tribu que la région s'appelle aujourd'hui la Libye.

Malgré les changements du nom de cette région plusieurs fois au cours de l'histoire, son nom demeure celui donné par les Anciens Egyptiens.

Quand les Grecs ont envahi cette partie du continent, ils ont appelé toute la région de l'Afrique du Nord « la Libye ». L'historien grec Hérodote, qui a visité la Libye au début du 5^{ème} siècle avant Jésus Christ la mentionne dans ses écrits. Cette

¹ François Burgat , André Laronde , **la Libye**, avril 2003 ,p.9

² Office des statistiques, ministère du plan, Tripoli, Libye ,2004

tribu libyenne est arrivée à envahir l’Egypte pendant deux siècles, (du 6^{ème} au 8^{ème} avant Jésus Christ). Le fondateur de cette famille royale est le Roi Chichanke de la 22^{ème} dynastie des Pharaons.³

Sous son règne, considéré comme puissance expansionniste, il a envahi la Palestine et beaucoup d’autres villes. Quand les Phéniciens ont envahi la Libye, ils se distinguèrent par le commerce maritime. Leur règne a duré plus de 1000 ans.

Ils ont construit un grand nombre de ports et de centres de commerce qui étaient sous leur contrôle comme La Cyrénaïque^{4*}. (Cyrène), Tripoli, Leptis, et Sabratha. Elle était connue même après cette période dans le Nord de l’Afrique car les produits africains étaient transportés par des caravanes à travers le Sahara libyen et ils venaient de la ville de (Jérma) et d’autres régions africaines dont les richesses étaient l’or, les pierres précieuses, le corail et aussi le trafic des nègres⁵

Après la fondation de la ville de Carthage en 814 avant Jésus Christ, son développement commercial a atteint un niveau tel qu’il a ébranlé les intérêts du commerce de Rome.⁶

Suite à cet événement, une guerre s’est déclarée entre Rome et Carthage entraînant la chute de cette dernière en l’an 146 et l’envahissement d’autres villes de la Libye qui étaient sous son égide comme Tripoli (oea) et Leptis. (sabratha.)

³ Histoire de la Libye, , centre d’étude Elejhad des Libyens, 2004, p4 et voir aussi à ce sujet 4.François Burgat , André Laronde , **la Libye** ,avril 2003 ,p.3

*La **Cyrénaïque** (en grec ancien Κυρηναία, en latin *Cyrenaica*, était une province romaine d'Afrique du Nord, située entre les provinces d'Égypte et de Numidie. Ce territoire fait aujourd'hui partie de la Libye. Son nom provient de la ville grecque de Cyrène. Colonisée par les grecs à partir du Vème siècle avant notre ère, elle a longtemps appartenu à l'Égypte hellénistique. Ptolémée VIII la légua à titre personnel à son fils Ptolémée Apion qui, sans héritier, la légua à son tour à la République romaine en 96 av. J.-C.. Celle-ci en fit une province avec l'île grecque de Crète. Lorsque les Arabes musulmans s'en emparèrent au VIIème siècle, le dessèchement du climat et la baisse des réserves en eau avaient déjà beaucoup dépeuplé le pays, dont la prospérité n'était plus qu'un souvenir. Les *roumis* furent chassés vers la Sicile ou la Crète, et le pays resta désert plusieurs siècles. Au XIVème siècle, une amélioration climatique permet une recolonisation humaine: le pays, nommé en arabe *Cyrénaïqueh* (برقة), fait partie de l'Egypte avant de devenir une province de l'Empire Ottoman, qui finit par le rattacher à la Tripolitaine. En 1911, l'Italie s'empare de la Tripolitaine et donc de la Cyrénaïque, qui dès lors suit le destin politique de la Libye

⁵ Histoire de la Libye. op.cit, p1

⁶ Op.cit, p1

Elles sont donc devenues des colonies romaines alors que la région de la côte Est de la Libye comme la cyrénaïque et la Cyrène demeuraient des colonies grecques.

En l'an 631 avant Jésus Christ, les Grecs ont fondé la ville de Cyrène (aujourd'hui shahat) et Pathos a été le premier roi de cette ville.⁷

Le nombre d'exilés grec s'est accru, et de ce fait, ils se sont mis à construire d'autres villes. La ville grecque de Cyrénaïque (aujourd'hui Almarj) a été érigée à proximité de la mer ainsi que d'autres ville telles que de Tauchaira (aujourd'hui Tukrah) et de béréniké (aujourd'hui Benghazi) et ce en raison de l'activité commerciale de ces villes. Le port de Cyrène correspond à celui de Apollonia (aujourd'hui Sousse). La ville de Berka a de son côté créé son propre port, qui est apparu quand les Perses ont envahi l'Égypte.

En 440 avant J.C, la ville de Cyrène est tombée sous leur occupation. L'assassinat d'un des derniers rois grecs a entraîné la dislocation des villes libyennes et le regroupement de plusieurs villes mais avec un gouverneur pour chacune d'entre elles. Durant cette période, la concurrence qui existait entre ces villes a conduit à un développement économique accompagné toutefois d'une instabilité politique due à la désunion et à l'inexistence d'une armée unifiée pour assurer leur sécurité.

En l'an 332 avant J.C, (Alexandre le grand) a envahi l'Égypte et la région de Cyrène. Il a donné à la Libye l'appellation de la terre des cinq villes, Ces cinq villes jouissaient d'une certaine autonomie. En l'an 96 avant J.C, Rome a gouverné Cyrène et depuis cette époque, la région est tombée sous le protectorat du Conseil des Sages avec l'île de la Crète et la Wilaya de Rome et ce, jusqu'à ce que l'Empereur (Kladyanuse) la sépare des autres villes vers la fin du 3^{ème} siècle.⁸

Au cours du 4^{ème} siècle, l'Empire de Rome a été divisé en deux états, l'état de la Rome de l'Est et celui de la Rome de l'Ouest. A cette époque, Tunis dépendait de l'Empire romain de l'Ouest alors que la Libye dépendait de Byzance.

⁷ Claude, sintes ,la Libye antique, imprimé par IME, nov. 2004, p45

⁸Histoire de la Libye. op.cit p2.

L'Égypte et le reste de la région étaient sous l'Empire de la Rome de l'Est qui évoluait sous le règne de l'Empereur Constantin Premier qui a ordonné la reconnaissance de la religion catholique, C'est ainsi que les églises se sont multipliées en Libye mais certaines tribus sont restées fidèles à leur croyance (L'idolâtrie) durant environ un siècle et demi après que l'Empereur (Thyudusyus) Premier a décidé d'instaurer par le décret rendu en l'an 392, le Catholicisme comme religion officielle et unique de l'Empire.⁹

En 1551, l'armée ottomane a envahi Tripoli sous le commandement de (Sénan) Pacha en l'encerclant durant une semaine. La ville a fini par se rendre et elle est restée durant toute cette période sous le règne ottoman qui s'est achevé en 1711 quand Ahmed Pacha Alkaramanli a acquis l'indépendance de la Wilaya. L'Empire ottoman a régné sur toutes les régions de la Libye qui sont (Tripoli de l'Ouest), Le pacha était une sorte de gouverneur désigné par le Sultan. La famille Ahmed ELkramanly. A régné en Libye jusqu'à 1835¹⁰.

Youssef Pacha est considéré comme le plus brillant gouverneur de cette famille. Il avait en effet réussi à construire des relations avec les états européens. C'est sur ce point que nous allons concentrer notre travail et particulièrement sur les relations avec l'état français. Youssef Pacha était un gouverneur connu pour sa vie de jouissance (ses excès) et le recours systématique à l'endettement auprès des états européens.

Il a exigé de plusieurs pays de payer des taxes de passage pour traverser les eaux libyennes. En 1803, il a exigé une augmentation de ces taxes sur les bateaux américains qui traversaient les eaux de la Libye afin d'assurer leur protection. Face aux refus des Etats Unis, il confisqua un de leurs bateaux.

Ceci a été interprété par les Américains comme une agression et en conséquence, ils ont encerclé Tripoli et l'ont bombardée mais les Ottomans ont réussi

⁹ François Burgat, André laronde .op.cit p22

¹⁰ Histoire de la Libye. op.cit p5

à prendre un des navires de guerre américaine, (le Philadelphia) en 1805. Ce qui a contraint les Etats Unis à accepter les exigences de Youssef Pacha¹¹.

¹¹op.cit p6

Les relations franco-libyennes au 17^{ème} siècle et au 18^{ème} siècle

Les relations qui ont existé dans les temps anciens entre la France et la Libye ne semblent pas différentes de celles qui prévalent dans les temps modernes entre les deux pays. Elles se caractérisent par un manque de stabilité. Souvent, elles révèlent des attitudes proches de la coopération dans un grand nombre de domaines mais parfois elles sont plus proches de confrontations et de conflits. C'est ce point essentiel que nous allons développer ci-après.

Nous commencerons par le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle. D'une part, parce que la coopération diplomatique a été très intense et d'autre part parce que l'échange commercial entre les deux pays s'est particulièrement accru au cours de cette période. Nous nous intéresserons d'abord à l'histoire de cette relation sous le règne de la famille El Karamanlis de Libye et de la deuxième époque ottomane.

Comme nous l'avons écrit précédemment dans le préambule historique, cette famille accordait un grand intérêt aux affaires de l'État dans tous les domaines intérieurs et extérieurs. Nous avons également dit dans notre partie historique que les gouvernants Karamanlis ont beaucoup investi dans le renforcement de leur puissance maritime et ce, pour le piratage des navires appartenant à d'autres états, leur imposant des taxes de passage sous peine de confiscation de ceux qui ne voulaient pas se plier à cette taxe.

Durant cette époque, nous constatons de nombreux contacts politiques entre la France et la Libye. En 1713, la flotte libyenne a saisi un navire français chargé d'huile. Le Consul de France, a protesté en exigeant la restitution du navire mais le Pacha a rejeté sa demande. Ce qui a conduit le Consul à s'adresser au Roi de France qui, de son côté a ordonné aux navires français de se rendre dans les eaux de Tripoli sous son commandement et d'exiger la restitution du navire en question. Il est arrivé le 21 juillet 1714 et suite aux discussions qu'il a eues avec le Pacha, les deux parties sont parvenues à une solution qui a consisté au versement d'un montant égal au

chargement du navire et à l'envoi d'une délégation officielle libyenne au Roi de France. Le 17 octobre 1714, cette délégation est arrivée en France chargée de cadeaux pour le Roi qui de son côté a remis d'autres cadeaux au Pacha de Tripoli¹².

L'échange diplomatique entre la France et Tripoli durant le 17^{ème} siècle s'est soldé par la signature de plusieurs accords que nous pouvons, compte tenu des informations recueillies, résumer en trois points qui sont¹³:

- L'accord du 27 novembre 1681.
- L'accord du 29 juillet 1685.
- L'accord du 27 mai 1692.

Tous ces accords ont régi les relations politiques et commerciales entre les deux pays. Nous pouvons remarquer que les résultats ont été particulièrement positifs dans les domaines suivants :

- L'observation des capitulations.
- La cessation des hostilités.
- La libération des captifs.
- La restitution des prises.
- Les prérogatives et attributions des consuls français.
- L'établissement des sujets respectifs.
- La protection des missionnaires catholiques.
- Le commerce.
- La navigation.
- La promesse de neutralité.
- La rupture de la paix.

¹² JEBRANE Moufida : "Les relations franco-libyenne" citant Abdelhadi dans "Les activités maritimes franco-libyenne dans la méditerranée sous le règne karamanli P.144

¹³ Shalluf Hadi " Les relations internationales entre la France et la Libye" Thèse doctorale université de Reims champagne-ardenne. 1991, Page 36

Ceci nous amène à affirmer que les relations franco-libyennes existent depuis les temps anciens et se sont poursuivies durant le 18^{ème} siècle.

Nous pouvons ainsi enregistrer un certain nombre d'accords signés au cours de ce siècle portant essentiellement sur la cohabitation des navires de guerre dans les eaux et la politique d'imposition de taxes de passage aux navires étrangers sous le règne de Karamanlis¹⁴.

Cet accord qui a prévalu au cours du premier quart du 18^{ème} siècle et signé le 14 juillet 1720 par les deux parties, libyenne et française, se concentre sur les points suivants :

1. Les hommes de religion qui se trouvent à Tripoli, doivent être considérés comme des ressortissants français. (Art. xvi.- Les pères capucins et autres religieux missionnaires à Tripoli de quelque nation qu'ils puissent être, jouiront désormais par traité d'un statut de protection spéciale et par ce fait ne pourront être inquiétés ni en leurs personnes, ni en leurs chapelles, mais considérés et maintenus par le consul français comme propres et véritables sujets de l'Empereur de France.¹⁵
2. La responsabilité personnelle du Roi de France et de celle du Pacha concernant ce qui arriverait aux commerçants qui naviguent sur des navires français et aux commerçants libyens qui naviguent sur des navires libyens. (Art. xxix.- et dorénavant les marchands turcs de Tripoli et Barbarie qui embarqueront les marchandises sur les bâtiments français, seront obligés de faire enregistrer en chancellerie de France, les effets qu'ils y embarqueront, dont il sera délivré un manifeste aux patrons et aux écrivains bâtiments, lesquels représenteront le manifeste à leur arrivée ; et en conformité seront leurs livraisons , et alors l'Empereur de France fera rendre lesdits effets enregistrés aux Particuliers qui les auront chargés sur lesdits bâtiments français, en cas qu'il y arrive quelque infraction par les puissances avec que l'Empereur de France est en paix ; et

¹⁴ JEBRANE Moufida, op.cit Page 3

¹⁵ Traité de paix conclu entre le sieur denis dusault, envoyé extraordinaire de l'Empereur de France et les très wustres dey, bey, divan et milice de la ville et du Royaume de tripoli, le 14 juillet 1720.

pareillement le pacha et le divan du Royaume de leur effets qui pourraient être pris, sous leur pavillon, par les puissances qui sont en paix avec ledit Royaume de Tripoli).

Mais malgré la conclusion de l'accord de 1720, les relations entre les deux pays n'ont pas cessé d'être perturbées surtout quand le Pacha a déclaré que tout catholique se trouvant à Tripoli est en droit de solliciter la protection qu'il souhaite alors que tous ces derniers étaient déjà sous la protection française. Le malaise n'a cessé de croître et le Pacha a décidé le gel des relations commerciales entre la France et la région de Tripoli.

En janvier 1729, la flotte française a débarqué sous le commandement du Capitaine. Le 23 mars 1729, le Pacha a dépêché une délégation afin d'intercéder et une autre délégation afin de négocier avec le représentant du Ministère Maritime Français. Un accord a été signé le 09 juin 1729 et la France a libéré tous les prisonniers libyens, Voir l'annexe N° (2).

Un avenant a été signé au cours de la même année stipulant la condamnation à des sanctions extrêmes pouvant aller jusqu'à la condamnation à mort de tous les marins qu'ils soient libyens ou français qui imposeraient des taxes aux navires et qui entraveraient le travail des marins tout en annonçant que cet avenant serait mis en vigueur au même titre que le texte de la convention signée en 1729.¹⁶

Cette situation s'est poursuivie sous le règne de Mohamed Pacha el karamanli au cours de l'année 1745. Ce dernier s'est investi dans la préservation de la paix entre son pays, la France et la grande Bretagne en allant jusqu'à épargner ces deux pays de la bataille maritime de cette époque. Il a donc envoyé une missive au Roi de France, l'informant du décès de son père et le sollicitant afin que l'amitié entre son pays et la France soit renforcée.

La France a elle aussi, adopté la même attitude en exprimant son souhait par le biais de son nouveau consul, en 1746. Il par ailleurs, œuvré à minimiser tous les

¹⁶ Costanzbornya "Tripoli de 1510 à 1850" traduction de altelicy, dar jamahiria .Libye. p 28

problèmes qui pouvaient survenir avec la France y compris après la levée de l'exception accordée à propos de la bataille maritime et la limitation du nombre de navire français en envoyant son représentant (Ali Afendi) pour mener les négociations et instaurer la paix avec le Roi de France¹⁷.

Cette politique a fortement exaspéré les marins libyens et ils ont accusé le Pacha et les membres de son gouvernement de se vendre à la France et ont essayé de le renverser. Leur tentative a échoué mais le destin a écourté la vie du Pacha puisqu'il est décédé le 24 juillet 1754 ; et son fils, Ali Mohamed pacha Elkaramanli lui a succédé.

Ce dernier s'est particulièrement intéressé à la flotte maritime en la renforçant. Il a confié son commandement au rais (Mourad Agha) qui a poursuivi ses attaques contre les navires français et ce, afin de mettre fin aux différentes agressions françaises. Il a ensuite présenté ses protestations par l'intermédiaire du Consul de France, ce dernier a été remplacé par monsieur (Ange)... quand le premier consul a échoué à réaliser les objectifs pour lesquels il fût nommé. Le nouveau consul a commencé à rallier les marins libyens à sa cause en leur octroyant des autorisations pour qu'ils puissent être accueillis chaleureusement dans les ports français.

Toutefois, ces tentatives de paix n'ont pas diminué l'intensité des agressions répétitives de la marine libyenne contre les navires français. Ce qui a conduit la France à avoir recours à la guerre en expédiant sa flotte le 07 juillet 1766 au port de Tripoli¹⁸.

Quand Louis XVI a accédé au trône en France, en l'an 1774, le Pacha lui a dépêché une délégation de notable de la région de Tripoli pour lui présenter ses félicitations et renouveler les accords de paix précédemment signés entre la France et la région de Tripoli.(Renouvellement des traités avec tripoli.12 décembre 1774- 8 shawâl 1188 de l'hégire.¹⁹. Voir l'annexe N° (3).

¹⁷Ibid, page 98

¹⁸Costanzbornya "Tripoli de 1510 à 1850" .op.cit, page 28

¹⁹Mahmoud NAJI "L'histoire de Tripoli de l'Ouest" Les publications universitaires libyennes 1970, page 6

L'année 1728 fut celle de l'affrontement armé entre les deux pays. En effet, malgré tous les accords qui les liaient, la flotte libyenne a réitéré ses attaques contre les navires français dans la mer.

Ceci a provoqué la colère du Roi de France qui, après la multiplication des agressions contre les navires portant le pavillon français, a envoyé la flotte française, le 26 juillet 1728. Après cela, les négociations entre le Pacha de Tripoli et le Consul de France ont porté sur la restitution du navire confisqué par les marins libyens et aussi sur la libération de 121 prisonniers français. Ces négociations ont échoué quand le Pacha a refusé d'accéder aux exigences françaises.

En réponse, la flotte française a répliqué en ouvrant le feu à partir de l'un de ses navires de guerre, sur la ville de Tripoli. Le bombardement a duré cinq jours pendant lesquels plus de 1800 bombes ont été larguées sur la ville qui par conséquent a été largement détruite. Malgré cela, le Pacha a persisté dans son refus de répondre aux exigences françaises d'autant plus qu'il avait acquis le soutien et la sympathie des habitants et des notables de la ville. Ce qui a contraint en fin de compte le départ de la flotte française et son retour vers la France après qu'elle ait épuisé tout son stock de bombes.

En mai 1781, d'autres clauses ont été ajoutées dans les accords qui liaient les deux pays, et la France a réussi à imposer ses conditions au Pacha .

- 1- Art. XXX.-il sera défendu aux officiers des forts et châteaux dépendant du dit Royaume de Tripoli d'exiger aucune chose et même lorsque des bâtiments toucheront à Derne, Zouaré (Zaouâra) et autres ports dudit Royaume, pour y prendre des rafraîchissements, ils ne payeront aucun droit d'ancrage)²⁰ .
- 2- Art. XXXI.- la nation française continuera à jouir des mêmes privilèges et exemptions dont elle a joui jusqu'à présent, et qui seront plus grands que ceux des autres nations, ainsi qu'il est porté

²⁰ Traité de paix conclu le 19 juin 1801 entre son Excellence Yusuf-pacha, Bey de Tripoli, et le citoyen Xavier Naudi, chargé des affaires commerciales de la République française

par les traités, et il ne sera accordé aucun privilège à d'autres nations bien que cela ne soit pas spécifié dans le présent traité.²¹

Et au début du 19^{ème} siècle, grâce à la politique adoptée envers les gouvernants libyens, la France a pu bénéficier de quelques privilèges particuliers. L'accord du 18 juillet 1801 est considéré comme l'un des plus importants que la France a conclu avec le Pacha compte tenu des acquis et des privilèges dont elle a pu bénéficier²². Voir l'annexe N° (4).

Un accord a été signé sous la nomination du Consul de France près de Tripoli, et lors de la conclusion de cet accord, le navire nommé "Le Burnous" a été offert par les Français. Le Pacha Youssef el Karamanlis a mené une politique diplomatique différente de celle de ses prédécesseurs envers les autres états étrangers.

Il a manié la fermeté et la diplomatie selon ses intérêts visant à renforcer son pouvoir dans le pays²³

Concernant ses relations avec la France, elles furent plutôt tumultueuses au début et ce en raison du non-respect de la France des engagements qu'elle avait pris concernant le versement des taxes qui lui étaient imposées. Les relations se sont davantage envenimées quand un soldat libyen a attaqué le Consulat de France et menacé son Consul. Suite à cela, le Consul de France a réagi en mettant le drapeau de son pays en berne pour exprimer ses protestations.

Le Pacha Youssef Ali, soucieux d'éviter d'entrer en guerre avec la France au début de son règne, a réussi à minimiser l'incident et a œuvré à fortifier l'amitié avec la France. Cette dernière a adopté la même attitude pour deux raisons. La première raison était la guerre qu'elle menait contre l'Angleterre et la deuxième raison était l'importance des ports de la Libye qui constituaient sa base arrière et la source d'approvisionnement de ses navires avec le blé et d'autres produits alimentaires

²¹ibid

²² Mikaki."Tripoli de l'Ouest sous le règne de la famille EL Karamanlis." traduction de Faouzi de page 19 à 51.

²³ JEBRANE moufida, op.cit, page 3

pendant la période de guerre. En conséquence, un ordre a été donné au commandant de la marine française dans la Méditerranée de ne pas attaquer les navires libyens. Elle a donc envoyé un émissaire en octobre 1795 en mission pour régler tous les différents qu'elle avait avec Tripoli. Celui-ci a été chaleureusement accueilli en 1796²⁴.

Quand (Ali Afendi) a accédé au pouvoir après avoir envoyé en exil, en Tunisie, la famille El Karamanlis, il a tout de suite adopté une politique adverse à l'encontre des états étrangers.

Il a commencé à exiger de ces états de payer des taxes exorbitantes et a ordonné à ses marins de confisquer tous les navires étrangers et surtout ceux qui étaient français sachant qu'à cette époque, la France ne pouvait pas se permettre d'expédier ses forces à Tripoli puisqu'elle était occupée avec les événements de la Révolution Française. En fait, elle s'est contentée de présenter ses vives protestations par l'intermédiaire de son consul²⁵.

De 1630 à 1919, les chiffres des archives françaises attestent que 53 consuls français se sont succédés à Tripoli. Ce fait est également pointé dans la liste publiée dans le livre des statistiques libyennes par l'historien Charles de Gaulle.

Il n'y a aucun doute que ce nombre démesuré de nomination de consuls français en comparaison aux autres consuls étrangers est dû à la nature des relations instables entre les deux pays d'une part et traduit l'intensité de la relation diplomatique entre la France et la Libye d'autre part²⁶.

²⁴ Ismail Omar " LA Libye dans l'histoire" recherches universitaires –Tripoli, page 798

²⁵ JEBRANE Moufida, op.cit, page 5

²⁶Centre d'étude aljhad des Libyen, 2004,op.cit. p4

LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA SANÛSIYYA

1898_1902 au Tchad.

Lorsqu'on parle des relations franco-libyennes du point de vue historique, il ne faut pas oublier la guerre libyenne qui a commencé à la fin du 19^{ème} siècle et s'est achevée au début du 20^{ème} siècle. On peut citer trois ouvrages qui marquent les principales dates de la guerre franco-libyenne de cette période:

1. Triaud .Jean Louis, les relations entre la France et la Sanûsiyya 1840-1930, thèse de doctoral.Paris.1991.
2. Jean Louis Triaud. TCHAD 1900- 1902 une Guerre Franco- Libyenne Oubliée une Confrérie Musulmane, la Sanûsiyya Face à la France, Paris, 1987.
3. Glauco Ciammaichella, Libyens et Français au Tchad 1898-1914, la Confrérie Sénoussie et le Commerce Transsaharien –Paris 1987.

Ces guerres furent dirigées et organisées par le mouvement religieux Senousis dont sa création remonte à Mohammed ben Ali Senousis, qui est né à la fin du XVIII siècle, près de Mostaganem en Algérie.

Il serait descendant de (Fatima) la fille de Mohammed, prophète des musulmans. Il poursuivit ses études à (Fez), ensuite il partit en voyage de prédication en Tunisie et en Libye où il acquit beaucoup d'adeptes. Ensuite, il partit pour le Caire où il rencontra une opposition. Puis il se rendit à la Mecque, et en Libye où il s'installa dans une (Zawiya) en 1835, près de la ville de Derna. Après cela, il choisit un lieu plus loin pour être à l'abri des yeux des turcs ottomans et s'installa dans la région de (Djeghboub), une petite oasis, à 48 km au nord ouest de la région de Sîwa en Egypte. Il mourut en 1835 en laissant deux enfants. Dès qu'il fut célèbre il a été

surveillé par les autorités turques, à cause de cette situation il transféra son quartier général dans la région de Koufra, au cœur du désert libyen pour être à l'abri. ²⁷

Son choix de la Cyrénaïque montre qu'il était stratège. Ceci se manifeste aussi par son déplacement permanent d'une ville à une autre, pendant la constitution de ce mouvement. Il choisissait les coins les plus reculés et difficiles pour ceux qui ne connaissaient pas leurs chemins et, en même temps ils étaient faciles à défendre avec un nombre réduit de combattants à cause de son caractère géographique.

Le but essentiel du choix de cette région était, peut-être, pour s'éloigner de l'autorité de l'état de la Khilfa Ottoman des turcs. D'autres raisons auraient fait basculer son choix par exemple la fertilité des terres de Cyrénaïque. C'est une terre riche en produits agricoles et en précipitations, et également réputée pour sa communication avec le monde extérieur par les deux villes côtières de Benghazi et Derna sur la Méditerranée.

De même, toutes les tribus passaient par El Djabal El Akhdar en route vers l'ouest libyen à Tripoli et vers l'est en Egypte.

Il était donc possible pour Senousis de communiquer avec ces régions et de transmettre ses idées.

Les Zawiyas construites avaient un style militaire, comme s'il avait su que ses idées allait l'engager dans des combats militaires.

Les sites des Zawiyas étaient choisis sur le littoral. Chaque Zawiya avait une distance de six heures de la Zawiya voisine, et derrière chacune d'elles il avait d'autres Zawiyas ayant la même distances entre elles. Lorsqu'une des Zawiyas côtières d'avant fut attaquée, les gens pouvaient en sortir et aller vers celles de derrières facilement. Si on étudie la distribution des Zawiyas du point de vue économique, on découvre qu'elles furent créées selon un plan économique, En effet, beaucoup d'entre elles furent bâties sur des anciennes constructions grecques ou

²⁷ Djian.le Tchad et sa conquête 1900-1914.paris 1996 l'harmattan collection Racines duprésent.<http://www.uni-bayreuth.de/afrikanistik/mega-tchad/Bulletin/bulletin2000/ouvrages/djian.html>. Page consulté le 27 novembre 2005.

romaines qui avaient été construites sur les routes principales des caravanes et sur des sites défensifs forts.²⁸

Ainsi, ce mouvement vint pour organiser ces tribus qui résidaient dans le territoire de Cyrénaïque, et qui ne connaissaient rien de l'organisation politique. Elles étaient en conflit permanent, et même les Ottomans n'avaient pas un contrôle total sur elles. Pour les gagner, la religion fut donc la meilleure méthode. Mais, malgré leur conversion à l'Islam, ces tribus ignoraient tout ce qui concernait cette religion.

Ceci fut alors une bonne occasion pour le fondateur du mouvement, en utilisant sa connaissance approfondie de la religion, d'étendre son contrôle sur ces tribus qui ne se soumettaient à aucune autorité sauf celle de la tribu. L'autorité de la tribu dans la Zawiya Senousis était composée d'un Cheick, qui était le premier responsable de la Zawiya, le chef du système, et le commandant militaire pendant les guerres.

Il était aussi l'intermédiaire entre la tribu et l'administration Ottomane, recevait les voyageurs, supervisait la récolte, faisait la prière en tant qu'imam et aidait au prêche et à l'enseignement. L'autorité dans les Zawiyas était constituée d'un conseil composé du gérant des Zawiyas et des notables des tribus y afférant, ainsi que les éminents immigrés venus à la Zawiya. Le rôle de ce conseil était d'étudier les problèmes des indigènes et de régler les conflits.

Le nom «Cheick de la Zawiya » était attribué à celui qui avait la charge de la Zawiya, le règlement des conflits, et la transmission des ordres du chef de système. En seconde position, il y avait le gérant de la Zawiya, chargé de la culture des terres et de toutes les autres affaires à caractère économique. Enfin, il y avait le Cheick qui était chargé de la prière dans la mosquée de la Zawiya, de l'enseignement du Coran, de la lecture, ainsi que de l'écriture aux enfants de la tribu. La Zawiya et la mosquée s'occupaient d'autres affaires comme les actes de mariage, le service funèbre. La Zawiya donc avait des tâches variées dans les domaines intellectuels, les domaines

²⁸ Dr.Oudjail El Nechmi, *La Réorganisation des Cartes de la Chute de la Khilafa*. www.fustat. Com. page consulté le 26 avril 2006.

de l'éducation et de l'instruction militaire; c'est-à-dire, tout ce qui touchait à l'individu, ou plutôt les engagements de l'état envers ses citoyens. Ce type de système était nouveau pour les tribus nomades de la région de Cyrénaïque et le sud libyen jusqu'aux frontières avec le Tchad.

Le mouvement Senousis fut rapidement accueilli avec satisfaction par les tribus et les habitants, de même dans les pays voisins. En effet, il y avait (47) des Zawiyas aux environs de l'Egypte, (25) en Arabie y compris la Mecque et la Medine, près (17) du territoire soudanais, en particulier au Tchad, et (6) en Tunisie. En immigrant en Libye, le fondateur du mouvement, l'Imam Mohamed Ali Senousis trouva le substitut de l'Algérie alors sous l'occupation française. A Cyrénaïque, il eut le soutien des nomades libyens et les immigrants marocains, connus plus tard sous le nom de : El Ikhwanes [Confrérie] Ce mouvement gagna l'intérêt et le respect des turcs, les dirigeants du pays après avoir constaté l'influence grandissante de ce mouvement à l'intérieur du pays, surtout dans la province de Cyrénaïque. Ainsi, le fondateur du mouvement fut honoré, et par la suite il fut reconnu comme leader et Emir. Plus tard, lui et toutes les Zawayas furent exonérés des impôts et des taxes imposés par les turcs sur les citoyens et les indigènes²⁹.

Le fondateur du mouvement, Mohamed Ali Senousis le grand n'a pas tardé à arracher au Sultan Ottoman Abdelhamid (1839-1861) un décret en 1855 faisant de lui l'émir indépendant avec sa propre amirauté, des tribus de l'intérieur qui avaient été effectivement en dehors de l'autorité Ottomane. Son influence gagna la région de Djeghboub et son autorité augmenta tellement que tous les habitants du désert se soumettaient à ses ordres.

Sa relation avec l'état turc ne connut aucun changement à cause de ceci. Au contraire, les gouverneurs Ottomans ont essayé de s'approcher de lui et de gagner son amitié jusqu'à sa mort en 1859.³⁰

²⁹ Dr.Faradj Nedjm, *Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins*, tome 4

³⁰Dr.Faradj Nedjm, *Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins*,op.cit. tome 4.

Lorsque le fondateur du mouvement sentit le début d'hostilité du Sultan de l'état du Khilafa Islamique à Benghazi, et lorsqu'il comprit que la Zawiya d'El Beidha était devenu la plus grande et la préférée pour les visiteurs parce que c'était un état indépendant, et en observant sa situation sur le littoral qui permettait au gouvernement de Benghazi de la superviser, il se déplaça vers la région de Djeghboub où beaucoup de tribus arabes indépendantes s'étaient installées et avaient accepté l'appel Senousis pour se joindre à la confrérie de celui-ci. Il était donc possible au Cheick Senousis de compter sur elles pour accomplir toute mission.³¹

La Zawiya était composée généralement d'une maison spéciale pour y loger son Cheick, et d'autres pièces pour les convives, le gérant de la Zawiya, et le maître des Enfants. Il y avait aussi la mosquée et l'école coranique, ainsi que des habitations pour domestiques, des dépôts pour vivres, une écurie, un magasin, et une chambre pour les pauvres dépourvus d'habitation. La Zawiya avait aussi des terres provenant de legs pieux (habous) d'une grande superficie atteignant 2500 ha, dont une partie était cultivée et l'autre réservée au pâturage. Selon un historien, les terres appartenant seulement à la Zawiya de Cyrénaïque étaient d'un demi-million d'hectares.³²

Cette grande organisation similaire à celle d'un état, avait besoin de ressources énormes. Lorsqu'on examine les ressources de ce système, on trouve qu'elles provenaient de l'agriculture, de l'élevage, et des donations. La Zawiya se chargeait de la collecte de l'aumône légale, la Zakat, auprès de la tribu, surtout après l'exonération des Zawayas des impôts par les autorités Ottomanes en leur donnant le droit de lever l'argent de la Zakat.³³

Les Zawayas dépensaient une partie des ces ressources pour leurs propres besoins selon une méthode connue ; le reste était envoyé au quartier général et mis à la disposition du chef de système. Ces Zawayas étaient une occasion pour les jeunes d'apprendre les sciences du Coran et une occasion pour les Senousis d'implanter leurs idées parmi les jeunes tel que le djihad [la guerre sainte]. Les Zawayas consacraient tous leurs efforts à l'instruction militaire. Chaque homme était armé

³¹ Dr.Oudjail El Nechmi, *La Réorganisation des Cartes de la Chute de la Khilafa*. Op.cit.

³² Dr.Faradj Nedjm, *Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins*,op.cit.

Tome 4.

³³ Dr.Oudjail El Nechmi, *La Réorganisation des Cartes de la Chute de la Khilafa*. Op.cit.

jusqu'aux dents. Il est rapporté que dans la seule Zawiya de Djeghboub qui était le quartier général du mouvement, il y avait environ 400 fusils, 200 sabres, sans compter les autres armes qui étaient suffisantes pour équiper une armée d'environ 3000 hommes.³⁴

Les causes de ces préparatifs furent éclaircies après le transfert de la Zawiya dans l'extrême sud libyen dans la région de Koufra afin d'éviter, peut-être, le danger turc ou peut-être le Cheick Senousis qui craignait un danger venant de la mer et plus précisément l'invasion italienne de la Libye.

Le but le plus probable de ce transfert très loin dans le cœur du désert, et plus particulièrement dans la région de Koufra, située dans l'extrême sud Libyen, avait une valeur stratégique. C'est une région située dans le triangle formé des frontières des trois pays : l'Egypte, le Tchad, et le Soudan. Le but du mouvement Senousis était peut-être la propagation de leurs idées dans ces trois pays. Mais, en réalité, le mouvement était menacé par l'occupation française du Tchad, d'autant plus que le mouvement avait plusieurs Zawiyas sur le territoire tchadien.

Beaucoup de tribus libyennes vivaient alors au Tchad où elles y trouvaient un refuge approprié après les affrontements qui avaient eu lieu entre elles et les turcs, les occupants des terres libyennes. Le Tchad, alors appelé Soudan par les libyens, était toujours l'option préférée des tribus libyennes chaque fois qu'elles se trouvaient en face des problèmes sur le sol libyen. Peut-être que ceci était dû à l'abondance des eaux et les pacages fertiles, ainsi que son climat qui est proche de celui de la Libye. Le plus important, bien entendu, était son éloignement des dirigeants turcs stationnés à Tripoli qui ne pouvaient pas l'atteindre facilement. C'est pour cela que ces tribus étaient parties au milieu du 19^{ème} siècle où la majorité d'entre elles s'était installée dans la région de (Kanem), peut-être à cause de l'accueil qui leur était réservé par ces Sultans.³⁵

³⁴ Ibid

³⁵ Dr.Faradj Nedjm, *Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins* tome 4.,op.cit,

Ces tribus s'étaient intégrées avec le reste des couches sociales tchadiennes, et le tout se fusionna et s'unifia par des relations larges de mariages et de rencontres religieuses et culturelles.

La majorité des tchadiens s'était convertie à l'Islam selon la secte (Malikite) qui était la même secte déjà pratiquée en Libye, surtout dans le nord tchadien après l'installation des tribus libyennes. Au sud, l'idolâtrie avait été pratiquée jusqu'à l'occupation française après laquelle le catholicisme s'installa jusqu'à nos jours.

Concernant la culture, l'arabe s'étendit dans le nord tchadien, et devint la langue d'enseignement et de communication entre les gens. A côté de leur langue principale, l'arabe était utilisé par 70% de la population tchadienne. La concentration des tribus libyennes était si forte sur les rives du Tchad qu'elle était devenue une telle force que les Sultans de (Kanem) et (d'Ouadaï) voulaient se rapprocher d'elles et les mobiliser pour servir leurs objectifs.

A cause de la puissance et de la bravoure de ces bédouins, ils furent sollicités par le Cheick Omar Mohamed Lamine El Kanami (1880-1885), le chef de (Bernou). Celui-ci signa un traité d'alliance avec les tribus libyennes afin de dissuader son ennemi, le Sultan d'Oudaï (1858-1874) au cas où il menacerait le commerce de Bernou. Ainsi, les hommes de tribus libyennes parvinrent à obtenir des armes et des équipements. En effet, ces hommes obligèrent le Sultan d'Oudaï à reconnaître leur souveraineté sur le territoire de Kanem. Ces tribus continuèrent à avoir le contrôle de ce territoire jusqu'à l'expédition française du général (Largeau)³⁶ en 1899, elles

³⁶ #. Né à Irun le 11 juin 1867, dans une famille de souche poitevine, des environs de Niort, Victor-Emmanuel Largeau est le fils d'un explorateur qui voue sa vie au voyage et à la découverte, notamment de l'Afrique centrale entre 1874 et 1879. Bachelier, mais désireux sans doute s'éloigner d'une ambiance familiale trop rigide,

Largeau s'engage en août 1885 au 3^e régiment d'infanterie de marine et sert au Sénégal. Reçu en 1888 à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent,

il devient élève officier en 1889 et est affecté au 1^{er} RIM à Cherbourg. Il retourne au Sénégal, puis rejoint la mission du Haut Oubangui (1894) avant d'aller en Côte d'Ivoire, servir sous les ordres de Mon Teil, au sein de la colonne de Kong qui connaît de durs combats (Largeau est cité au siège de Bounoua) et des difficultés de déplacement considérables. Au cours de cette odyssee, Largeau apprend l'arabe et a l'occasion de se lier avec Marchand et Baratier. En 1895,

Largeau sert au 4^e RIM à Toulon puis au ministère des colonies. Il retrouve Marchand et Baratier de 1896 à 1898 lors de la mission "de l'Atlantique à la mer Rouge" commandée par le capitaine puis chef de bataillon Marchand qui a reçu pour objectif Fachoda. Promu capitaine pendant l'expédition en 1898, Largeau à son retour en France obtient le brevet d'état-major. Nommé en janvier 1900 chef de

résistèrent et formèrent une alliance avec les tribus Touareg et Quorâans ce qui retarda le mouvement des français à l'intérieur du Tchad.³⁷

Ainsi, les intérêts de ces tribus se trouvant sur le sol tchadien, notamment celles de Kanem, qui étaient de sauvegarder leur position convergèrent avec ceux des tribus locales tchadiennes et du mouvement Senousis qui avait des Zawiyas au Tchad et le rêve expansionniste, peut-être dans d'autres contrées. (le rêve expansionniste continuait à s'exprimer) D'autre part, ce mouvement prit le commandement de cette lutte au nom de la religion, et cette guerre menée par les français était une guerre d'occupation des terres des musulmans.

En réalité, l'occupation française des terres tchadiennes était considérée comme un danger réel pour ce mouvement. Ce même mouvement fut persécuté par les dirigeants ottomans de Tripoli, ce qui les avait obligés à déplacer leur quartier général plusieurs fois. Après avoir été à El Beidha non loin de la côte nord libyenne, il fut transféré dans la région de Djeghboub plutôt vers l'intérieur, et plus tard dans la région de Koufra dans l'extrême sud Libyen. Après l'incursion française, les Senousis établirent leur base principale dans la région de Gouro à l'intérieur du territoire tchadien sur les frontières sud de la Libye.

Comme nous l'avons vu précédemment, les préparatifs militaires débutèrent dans les Zawayas Senousis dès la création du mouvement par l'achat des armes et la prise des dispositions pour la confrontation. L'institut de Djeghboub et les autres Zawayas commencèrent à entraîner les tribus à manier les armes pour affronter leurs ennemis. Les dirigeants du mouvement avaient essayé d'acheter les armes n'importe où, et plus particulièrement à l'Égypte et à Tripoli. En 1890, le mouvement possédait environ 600 fusils.³⁸

bataillon, à 31 ans, et ayant effectué neuf campagnes, Largeau est désigné deux ans plus tard, en 1902, commandant du territoire du Tchad.

³⁷ Dr. Faradj Nedjm, *Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins*, tome 4. op.cit

³⁸ Dr. Ali Hamida, *Société, Etat, et Colonisation de la Libye 1830, 1932*, Centre des Etudes de l'Unité Arabe, Beyrouth, 2^{ème} édition, 1998, page 138

En entrant au Tchad, les Senousis trouvèrent quelques tribus libyennes qui y avaient immigré au 19^{ème} siècle à cause de leurs problèmes avec les Ottomans, et elles s'installèrent dans la région de Kanem au nord du Tchad, ce qui leur permit de créer des Zawiyas, parmi lesquelles étaient celles de Gouro et Bir Alali, la plus grande. En plus des activités missionnaires, le mouvement dirigeait le commerce des caravanes entre le Tchad et les autres pays. Elles devinrent même une puissance économique dans la région.

Cependant, leur tentative d'installer des bases du mouvement au Tchad se heurta à l'intrusion française au Tchad. Comme mentionné ci-dessus, le mouvement se trouva entre deux feux : les ottomans en Libye et les français au Tchad. Les Senousis optèrent pour la confrontation avec la France, avec dit-on, une aide limitée de la part des dirigeants de la Libye, les ottomans. Beaucoup de combats sanglants eurent lieu, mais malheureusement, nous manquons de détails dans les ouvrages arabes pour éclaircir le point de vue Senousis, car tout ce qui est raconté et écrit sur ces combats est uniquement rapporté par le camp français.

Nous allons essayer de décrire les combats qui eurent lieu entre les deux camps. La plus célèbre d'entre elles fut la bataille de Kanem ou Bir Alali où beaucoup de combats se déroulèrent. Le but des français était alors d'occuper la Zawiya principale dans la région de Kanem, la Zawiya de Bir Alali.

LA PREMIERE BATAILLE DE KANEM OU BIR ALALI, 9 NOVEMBRE 1901

Comme nous l'avons vu précédemment, Senousis se déplaçait dans différentes régions et changea plusieurs fois sa capitale et son quartier général pour échapper au contrôle du gouvernement central. Il s'installa à Djeghboub, située à l'intérieur, loin de la route de passage vers Benghazi ou Tripoli. Cependant, pour des raisons propres à la direction de ce mouvement, le siège du mouvement fut transféré à Koufra, une région située dans le cœur du désert libyen le 18 avril 1895. Koufra devint donc la nouvelle capitale du mouvement, une région non loin du triangle frontalier formé de l'Egypte, du Soudan et du Tchad avec la Libye, ce qui explique les intentions expansionnistes du mouvement dans l'Afrique noire, notamment dans le territoire Tchadien. Quatre ans et demi plus tard, le mouvement se déplaça à Gouro, à l'intérieur du désert africain, connu à l'époque sous le nom du Soudan Central, Tchad actuellement, et devint le quartier général du mouvement. Le but des Senousis était de faire des préparatifs pour affronter la progression française venant du Lac de Tchad.

Cheick Senousis, en se préparant pour l'affrontement avec les français, envoya le commandant militaire Mohamed El Barrani Zawi dans la région de Kanem où Senousis avait prévu une attaque française et pour qu'elle soit la première ligne des combats. Une Zawiya alors fut construite à Bir Alali et nommée Zawiya de Bir Alali³⁹

Au début du mois de novembre 1901, les français envoyèrent une compagnie commandée par le commandant du territoire par intérim à partir de Fort-Lamy vers Bir Alali pour sonder Senousis et sa capacité. Le 9 novembre 1901 au matin, la compagnie était à 2 km au sud de la Zawiya de Bir Alali lorsqu'elle fut brusquement

³⁹ Ibid, p138.

attaquée et encerclée par les forces Senousis. El Barrani, le Cheick de la Zawiya, était à la tête de cette attaque.⁴⁰

Cette compagnie, commandée par le capitaine Millot* alors âgé de 35 ans, était composée de 200 hommes.⁴¹

D'après la version officielle française, le corps de Millot, commandant de cette compagnie fut découvert un mois et demi après la bataille du 9 novembre 1902, ce qui avait été un désastre pour les français. Le corps fut identifié par le commandant (Tétard) et le capitaine (Bablon) le 24 janvier 1902, c'est-à-dire, après la prise de Bir Alali. Le corps du capitaine Millot fut transféré à Ngouri en février, 1902 et Millot fut inhumé en présence du commandant (Tétard) et le sous-lieutenant (Paipard)⁴²

Après deux ans, la nouvelle de cette bataille fut publiée par un quotidien parisien, (le Journal), le 23 novembre 1903, sous le titre : (UNE COLONNE FRANCAISE ATTAQUEE).

Il paraît que le commandant de la compagnie française, le capitaine Millot, avait sous estimé la force Senousis malgré la composition de la compagnie de 200 tirailleurs sénégalais et d'un peloton de 25 spahis ayant chacun 120 cartouches. Mais cette compagnie n'était pas accompagnée d'artillerie. En marchant lentement vers

⁴⁰ Triaud .Jean Louis,les relations entre la France et la sanûsiyya 1840-1930 ,thèse de doctoral.paris.1991 .p985.

* Le capitaine Millot, à peine âgé de 35 ans, était le fils du général de ce nom mort en 1887, il avait déjà deux fois fait campagne au Soudan en 1894 et 1896; dans cette dernière expédition, dont le but était l'exploration de la boucle de la Volta, il avait été très grièvement blessé par une flèche empoisonnée. C'est en octobre 1900 qu'il demanda et obtint de faire partie de la mission du lieutenant-colonel Destenave au Chari, ses brillants états de service lui avaient valu la croix de la Légion d'honneur; nous ne pouvons que déplorer la perte d'un officier aussi distingué. Pour perpétuer sa mémoire, le lieutenant-colonel Destenave vient de donner au poste français de N'Gouri (Kanem) le nom de Fort-Millot.

⁴¹ livre des sources médiévales combat près du lac Tchad-Afrique. [http. //www.fordham.edu/halsall/franch/tchad.htm](http://www.fordham.edu/halsall/franch/tchad.htm). Page consulté le 22 janvier 2005.

⁴² Triaud .Jean Louis,les relations entre la France et la sanûsiyya,op.cit,p988.

Bir Alali, elle fut attaquée et décimée par les Touareg et l'armée Senousis, non loin de la Zawiya.⁴³

Cette bataille fut un désastre pour les troupes françaises et laissa des séquelles sur le moral des français qui atteignit un niveau critique. La décimation totale de la compagnie et la mort de son commandant étaient dévastatrices pour le camp français, alors que pour le camp Senousis et Touareg, au contraire, c'était, sans doute, une victoire. Ceci mena les Touareg et leurs alliés Senousis à tenter d'attaquer un poste français dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 1901. Cette attaque, selon les sources françaises, fut lancée par des milliers d'hommes des (Touareg) alliés des Senousis, mais elle fut repoussée et 70 chameaux environ furent capturés par les français.⁴⁴

C'est peut-être, cette brève et rapide escarmouche et cette maigre victoire qui redonnèrent le moral aux troupes françaises. Pendant ce temps, les Senousis faisaient leurs préparatifs en acheminant des équipements et des hommes à leur camp à partir de Koufra parce qu'ils savaient que les français n'allaient pas accepter leur défaite à la première bataille de Kanem ou Bir Alali le 9 novembre 1901.

⁴³ Ibid, p994

⁴⁴ Ibid.p988

LA SECONDE BATAILLE DE BIR ALALI, 20 JANVIER 1902.

Les français n'étaient plus à l'aise après la défaite du 9 novembre 1901, c'était, selon eux un désastre. Le bilan de cette bataille, d'après des officier français, était 90 morts du côté français, selon (Fouque) et 45 morts du côté Senousis enterrés sur places, et 120 moururent plus tard suite à leurs blessures et furent enterrés près de la Zawiya.⁴⁵

En réponse à cette défaite, les français formèrent une colonne de 600 hommes des tribus de Ngouri après une instruction accélérée de 20 jours. Il faut y ajouter environ 300 hommes de tirailleurs sénégalais très bien entraînés et armés, et environ 250 hommes de Banda.

Le but de tous ces préparatifs était de masser les troupes de nouveau pour atteindre l'objectif principal: s'emparer de la Zawiya de Bir Alali.

Le 18 janvier, la colonne française, composée d'un effectif de 600 hommes, 200 têtes de bœufs, chevaux, et chameaux, commença son mouvement de Ngouri vers Mao. Commandée par (Dubois), la colonne fut accompagnée aussi par une pièce d'artillerie, type Montagni calibre 80 millimètres.⁴⁶

Du coté Senousis, après la première bataille gagnée, il paraît qu'ils savaient que les français n'allaient pas rester pour longtemps sur un tel échec sans se venger. Par mesures de précaution, les Senousis demandèrent des renforts en matériel et en hommes de Koufra et de la Zawiya là-bas. A cet effet, le Maître El Mehdi se déplaça de Koufra au Tchad pour renforcer les troupes de la Zawiya. Le voyage dura deux mois, et environ 3800 chameaux furent utilisés pour le transport des nourritures, des

⁴⁵ Ibid.p989

⁴⁶ Ibid.p994.

livres, et des armes. Le Maître fut accompagné par 1066 hommes parmi ses partisans.⁴⁷

Ils arrivèrent à la Zawiya de Gouro où ils furent accueillis par El Barrani qui s'y trouvait. El Mehdi resta à Gouro et El Barrani, accompagné d'El Thani El Ghadamsi, conduisit le convoi. Pendant ce voyage vers Bir Alali, et juste avant l'arrivée à la Zawiya, les deux chefs Senousis, El Barrani et El Thani, envoyèrent une lettre aux trois chefs Touareg annonçant leur arrivée en renfort avec des nourritures et des hommes. Mais cette lettre tomba dans les mains des éclaireurs collaborateurs avec les français.

Le commandement français, après avoir pris connaissance de l'information dans la lettre saisie, hâta l'attaque et la colonne française commença son mouvement dans la nuit en traversant les derniers 30 km qui séparaient Mao de Bir Alali. Le convoi Senousis était à une journée de marche au nord de Bir Alali. Prévenu par les éclaireurs Touareg, El Barrani hâta à son tour le mouvement et parvint à atteindre les alentours de la Zawiya le 20 janvier 1902 au matin. A peine eut-il le temps de décharger ses marchandises, que les premiers coups de feu retentirent. D'après (Poupard), la bataille commença vers sept heures et demi du matin.⁴⁸

La bataille se caractérisa aussitôt par des affrontements violents et féroces. La Zawiya fut occupée, mais son occupation ne fut pas du tout facile pour les français. Ils y laissèrent 44 morts. Du côté Senousis, les pertes furent lourdes. Plus de 150 hommes trouvèrent la mort.⁴⁹

A notre tour, nous confirmons ce chiffre des morts, qui serait même supérieur. D'après les déclarations des chefs de tribus sur cette bataille, 78 hommes de la tribu Zouwiya de la région de Koufra qui avaient accompagné El Mehdi y trouvèrent la mort. Aucun d'entre eux n'en revint.

⁴⁷ Dr.Faradj Nedjm, Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins,op.cit,tome 11.

⁴⁸Triaud .Jean Louis,les relations entre la France et la sanûsiyya,op.cit,p995-996.

⁴⁹ Ibid, p998

Parmi les morts, le chef de la Zawiya de Bir Alali, Cheick El Barrani Zawi. Les français ramassèrent un gros butin de la Zawiya très riche : de grandes quantités de sucre, thé, et vêtements en coton.⁵⁰

La prise de la Zawiya de Bir Alali fut un coup sévère pour les Senousis au Tchad. Le deuxième coup parvint quelques mois après l'occupation de la Zawiya de Bir Alali. Sur la base de renseignements recueillis par des éclaireurs collaborateurs de l'armée française, cette dernière avec ses alliés, lança une attaque par surprise le 21 septembre 1902 contre le camp du chef féroce des Touareg, Khanjar, situé au Tchad.

Khanjar trouva la mort dans cette attaque et 10.000 têtes de bétail fut capturées. C'est ainsi que la partie essentielle de la défense Senousis fut démantelée.⁵¹

On peut conclure que cette 3^{ème} bataille de Bir Alali, comparée avec la précédente, n'était pas assez importante. En effet, il y eut 100 morts parmi les Touareg, y compris leur chef Khanjar. Du côté français, un homme trouva la mort, et un autre fut blessé. C'est la mort de Khanjar, chef des Touareg, semble-t-il, qui donna une importance particulière à cette bataille.

La contribution des Touareg, incontestablement connus pour leur courage, fut très importante pendant les affrontements dans toutes les batailles.

En octobre et novembre 1902, des efforts furent déployés pour regrouper les forces Senousis en préparation pour la 4^{ème} et la dernière bataille de Bir Alali en décembre 1902. Pendant la prise de Bir Alali par les français, en juin 1902, El Mehdi Senousis mourut à Gouro. Après sa mort, son neveu, Ahmed Ech-cherif lui succéda.

Aux premiers jours du mois de décembre 1902, la 4^{ème} bataille de Bir Alali, éclata, et le capitaine (Fouque) y fut blessé de deux coups de sabre à la tête et au cou

⁵⁰Dr.Ali Hamida, Société, Etat, et Colonisation de la Libye 1830, 1932, op.cit, p139.

⁵¹ Ibid, p998.

dans les combats qui commencèrent le 4 décembre 1902. Concernant les pertes, il y eut 230 morts du côté Senousis. Du côté français, il y eut 17 morts et 38 blessés.

Le bilan des pertes des deux camps peut être établi, toujours selon les sources françaises, à défaut de documentation de l'autre camp. D'après les documents français, les pertes dans les quatre batailles de Bir Alali furent comme suit :

Combats du BIR ALALI (KANEM) novembre 1901-décembre 1902

Triaud Jean Louis , les relations entre la France et la Libye

Lieu du combat	Pertes dans le camp français		Pertes dans le camp sanûsî
Bir alali i 9 novembre 1901	6 tués 34 blessés <u>Source :</u> <u>Poupard,</u> <u>pp.2 et 3</u>	6 tués 26 blessés <u>Source : le</u> <u>Journal.</u> 23 novembre 1903	300 hommes hors combat <u>Source : le journal,</u> 23 novembre 1903. 6 <u>ikhwân</u> tués, 200 touareg tués ghaith, chef des awlâd sulai- mân, tué. Nombre des blessés : <u>inconnu</u> <u>Source :</u> Djian, p.19
Bir alali ii 20 janvier 1902	10 tués 34 blessés <u>Source :</u> Poupard, p.26		
Bir alali iii 1 ^{er} juin 1902			60 tués 30 blessés <u>Source :</u> Djian, p.27
Korofu 11 août 1902	3 auxiliaires tués (2miyâisa,tubu) <u>Source :</u> cap.bablon (cmidom)		1000 touareg tués <u>Source :</u> poupard, p.40
Camp de khanjar, YEDDI 21septembre 1902			Autour de 100 touareg tués <u>Source :</u> Djian, p.28
TIONA 2décembre 1902	7 tués 1 blessé <u>Source :</u> fouque, p.334		Chiffre des pertes : inconnu « Les touaregs qui ont eu aussi des pertes » <u>Source :</u> poupard, p.62

BIR ALALI IV 4 décembre 1902	12 tués 35 blessés <u>Source</u> : Poupard, p.73	12 tués 47 blessés Source ;fouque, p.337	230 tués <u>Source</u> : Djian, p.28
	17 tués 38 blessés <u>Source</u> : Djian, p.28		
TOTAUX	Tués : de 36 à44 Blessés : de 111à 141 Disparus : 5 Total des pertes : de 152à190		Tués : 1.797 (total minimum) Blessés : 1.827

RÉSUMÉ:

La conclusion que nous pouvons tirer de ce récit historique concernant ces batailles entre Senousis et les Français est que ce récit date d'une période spécifique des relations franco-libyennes. A notre avis, ce qui se passa dans les batailles précédentes était primordial, et en voici quelques conséquences:

- Ce mouvement Senousis stagna, et sa progression dans le reste du continent africain fut stoppée par sa défaite au Tchad jusqu'à son entrée en guerre de libération contre les italiens, après quoi, la Libye devint indépendante le 24 décembre 1951. Et le mouvement fonda son état, le Royaume Libyen sous la direction de la famille Senousis.
- Le retardement de l'occupation française du Tchad, peut-être pour une période de 12 ans, c'est la durée de toutes les confrontations qui eurent lieu entre les français et Senousis au Tchad.

La grande difficulté concernant ces batailles n'est pas seulement un problème pour nous aujourd'hui, mais aussi un problème pour les contemporains qui vivaient loin des lieux d'affrontements. A l'époque, les moyens de communication n'étaient pas comme ils le sont de nos jours. Les nouvelles furent transmises par caravanes et par les voyageurs. Une nouvelle, à titre d'exemple, prenait entre le Tchad et la Libye au moins deux mois, le temps de parcours des caravanes entre les deux pays.

La documentation de ces batailles n'est pas disponible à l'exception de celle faite par les postes consulaires français en Afrique du nord. L'information fut transmise dans l'Afrique soudano sahélienne à partir des lieux des événements vers le nord africain à travers le désert jusqu'à son arrivée aux postes consulaires dans une période allant de 2 à 3 mois comme nous l'avons vu. Au début, nous pouvons supposer que l'information parvint en forme de rumeur ou de nouvelle confirmée.

Nous allons exposer les renseignements recueillis par les consuls.⁵² français de Benghazi, de Tripoli, et du Caire sur la 1^{ère} bataille de Bir Alali du 9 novembre 1901 où les Senousis avaient remporté la victoire et la 2^{ème} bataille de Bir Alali du 20 janvier 1902 remportée également par les français.

COMBAT DU 9 NOVEMBRE 1901 (VICTOIRE SANUSI)

Date	Source	Contenu	Observations
22 janvier 1902	V.C.Bertrand Benghazi	Les gens de la zawiya d'alali, au Kanem, trop peu nombreux devant un détachement français auraient fui.	-Les premières nouvelles surviennent 74 jours après les faits. -Le rumeur inverse les résultats de l'engagement.
2 février 1902	V.C.Bertrand Benghazi	Ce ne serait pas un simple engagement, mais un combat sérieux. le désastre du combat est important .le désastre du côté sanûsî aurait été encore plus important.	La rumeur grossit le désastre dont le sens est toujours inversé.
4 février 1902	V.C.Bertrand Benghazi	Les français se seraient retirés de nuit d'Alali avec des pertes.	13 jours après la première information, les renseignements sont à peu près exacts. Les français se sont retirés en plein jour et ont poursuivi leur retraite à la nuit.
7 février 1902	V.C.Bertrand Benghazi	300 soldats français <u>chaamba</u> et Nègres) qui s'étaient échappés d'Alali auraient été massacrés.	La rumeur grossit le désastre des pertes françaises (mal connues –voir J.L.TRIAUD, 1988, p.24, et tableau ci-dessus) n'ont probablement pas dépassé le dixième de ce qui est annoncé ici. D'autre part, il n'y avait pas de <u>chaamba</u> .
15 mars 1902	C.G.Lacau tripoli	Les troupes françaises auraient cherché à s'emparer de la zawiya puis se seraient retirées avec des pertes.	Version exacte, plus de 4 mois après les faits.

⁵² Ibid, p1031-1033

COMBAT DU 20 JANVIER 1902 (VICTOIRE FRANCAISE)

Date	Source	contenu	Observations
25 avril 1902	V.C.Bertrand Benghazi	Nouveau combat désastreux pour les français à Alali.20.000 sanûsî auraient anéanti une colonne de 1.200 hommes Deux officiers « auraient eu la vie sauve en abjurant leur foi »	- les premières nouvelles surviennent 95 jour après les faits. -la rumeur inverse les résultats de l'engagement.
8 mai 1902	C.G. cogordan le Caire	Informations contradictoires : formule l'hypothèse d'un succès français mais fait état, en conclusion, de la capture de 25 cavaliers français au kanem, emmenés en captivité à Gouro.	Confusion totale des résultats de l'engagement ne sont toujours pas connus avec certitude.
15 mai 1902	V.C.Bertrand Benghazi	La défaite des sanûsî est connue mais des rumeurs de mobilisation et de contre-attaques sur une grande échelle circulent.	20 jours après la première information, les renseignements sont à peu près exacts.
21 mai 1902	C.G.cogordan le Caire	Rumeurs contradictoires sur l'écrasement d'une troupe française.	De nouvelles rumeurs circulent.
4 juin 1902	V.C.Bertrand Benghazi	« la défaite de Bir Alali, qu'ils (les Khouans) ne peuvent plus nier, avait été prédite, assurent-ils, par sidi EL-Mahdi , et elle était nécessaire pour séparer le bon grain du mauvais en provoquant dès le début la défection des ouled-sliman qui sont des traîtres et des mécréants »	Confirmation des faits, quatre mois et demi après l'événement, assortie de rumeurs compensatrices

CHAPITRE PREMIER

Les relations franco-libyennes après l'indépendance de la Libye.

SECTION (1) L'indépendance de la Libye et Les relations franco-libyennes

SECTION (2) Les relations franco-libyennes et le problème de la région Fezzan.

SECTION (3) Les relations franco-libyennes et le problème de l'Algérie.

Introduction du premier chapitre

Nous essaierons dans ce premier chapitre d'aborder les circonstances de la libération de la Libye de la colonisation italienne et nous insisterons aussi sur l'importante participation de la France aux côtés des forces alliées tout comme nous avons traité des conditions de l'indépendance de la Libye et de la position de la France qui a remis en question cette indépendance en tentant d'expliquer cette position.

Nous traiterons également des problèmes essentiels qui ont entravé les relations entre les deux pays au cours de la période qui suivit l'indépendance de ce pays et particulièrement celui relatif au litige de la région de Fezzan qui était occupée par la France.

Nous proposerons dans un même temps d'aborder la position de la Libye concernant le problème de l'Algérie et les relations de ces deux pays ainsi que le rôle joué par la Libye dans le problème algérien.

SECTION (1) L'INDEPENDANCE DE LA LIBYE ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.

L'année 1951 n'est pas seulement celle de l'indépendance libyenne mais aussi celle de l'aggravation de la répression en Tunisie et du déclenchement de la lutte armée ; et plus encore celle du coup d'état des officiers libres du Caire. L'année 1953 est celle de la déposition du sultan Mohamed Youssef qui met le feu aux poudres au Maroc et lors de l'année 1954 Gamal Abdel Nasser est investi de la totalité du pouvoir en Egypte ; cette même 1954 encore, la guerre commence en Algérie⁵³.

La Libye est le premier Etat nord-africain à avoir vu reconnaître son indépendance, elle s'est efforcée d'aider les autres pays du Maghreb dans leur lutte de libération contre la colonisation française.

Elle a en particulier, au profit d'abord de la Tunisie, puis de l'Algérie, offert son territoire comme foyer des mouvements et comités politiques, centre de rassemblement et base de transit d'armes et de biens.⁵⁴

Lorsque nous parlons des relations franco-Libyennes et du processus de l'indépendance de la Libye et sa libération de l'occupant italien pendant la 2^{ème} guerre mondiale durant les affrontements entre les forces alliées et celles de l'axe sur le territoire Libyen, nous sommes obligés de noter la coïncidence reliant la libération de la Libye à celle de la France, ce fut le rôle du Général (Leclerc) * qui contribua à

⁵³ L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France, par Juliette Bessis, *the Maghreb review*, vol.12, 1-2, 1987.p9.

⁵⁴ Shalluf Hadi, *les relations internationales entre la France et la Libye*. Op.cit, 330

* Leclerc, Philippe de Hauteclocque, dit (1902-1947), maréchal de France, l'un des premiers officiers à avoir rejoint le général de Gaulle en 1940, et qui libéra Paris le 24 août 1944. Jeunesse et formation Né à Belloy-Saint-Léonard (Somme), issu d'une vieille famille aristocratique de tradition militaire, Philippe de Hauteclocque, sorti de l'école militaire de Saint-Cyr en 1924, de l'école d'application de la cavalerie de Saumur l'année suivante, servit au Maroc où il participa à des opérations de pacification. Instructeur à Saint-Cyr après son retour en France, capitaine en 1934, il réussit en 1938 le concours de l'école de guerre, dont il sortit major l'année suivante. Mobilisé comme capitaine d'état-major au sein de la 4e division au début de la Seconde Guerre mondiale, il combattit sur le front belge. En mai 1940, alors que sa division était encerclée par les

la libération des deux pays. En effet, après la concentration des troupes en août 1940 pour libérer la France, et aussi après avoir amassé le 1^{er} mars 1941 un effectif de 400 hommes avec 60 véhicules de transport de troupes et après avoir fait 1500 km dans le désert, le Général Leclerc s'empara de l'oasis de Koufra (voir l'annexe (5)), symbole de la force italienne en Afrique. En 1942, il envahit Fezzan après avoir été conquis par les forces alliées. En janvier 1943, il se joignit aux rangs des forces britanniques sous le commandement de (Montgomery) se trouvant à Tripoli en quittant l'Égypte⁵⁵.

La guerre de libération en Libye continua de 1941 à 1943 par les forces de la France libre commandées par Leclerc et la 3^{ème} armée britannique commandée par Montgomery jusqu'à la défaite des forces de l'axe et l'Italie. La Libye continua à être dirigée par un régime administratif jusqu'à la déclaration de son indépendance par les Nations Unies. Le Royaume Uni Libyen fut alors fondé sous la direction de Mohamed Idriss Senoussi.⁵⁶

Allemands, il obtint de son général l'autorisation de rejoindre les lignes françaises. Capturé, il s'évada, retourna au combat dans un régiment de cuirassiers, fut blessé, et parvint encore à échapper aux troupes allemandes. Ayant pris connaissance de l'appel du général de Gaulle, incitant à continuer le combat malgré la conclusion de l'armistice, il quitta la France par l'Espagne et gagna Londres, où il se présenta au chef de la France libre, le 25 juillet 1940. Le serment de Koufra (Libye). Nommé chef d'escadron, celui qui se fera désormais appeler Leclerc fut envoyé en Afrique, aux côtés de Claude Hettier de Boislambert et de René Pleven, avec la mission de gagner l'Afrique - équatoriale française à la cause de la France libre, mission qui fut accomplie dès la fin du mois d'août 1940. Gouverneur du Cameroun, puis commandant militaire du Tchad, Leclerc s'empara le 1er mars de l'oasis de Koufra, tenue par les troupes italiennes, dans le désert de Lybie, et fit devant ses hommes le serment «de ne déposer les armes que lorsque les couleurs nationales flotteront sur la cathédrale de Strasbourg». Général de brigade en août 1941, il lança ses forces sur le Fezzan et, le 26 janvier, put faire la jonction avec les forces de Montgomery, qu'il rejoignit à Tripoli. Intégrant la «force L» à la VIII^e armée britannique, il participa à toutes les batailles menées dans le Sud tunisien, puis prit part aux combats en Tripolitaine. Général de division au mois de mai 1943, Leclerc fut chargé par le général de Gaulle de former au Maroc la 2^e division blindée, composée notamment des tirailleurs sénégalais du Tchad et des chasseurs d'Afrique de Dakar. La 2^e DB rejoignit la Grande-Bretagne en avril 1944 pour préparer le débarquement en Normandie. Parvenu le 1er août 1944 sur le sol français à la tête de ses troupes, Leclerc mena sa division jusqu'à Paris, où elle entra triomphalement le 24 août. Le 25 août, il reçut avec Rol-Tanguy, colonel des FFI, la reddition du général von Choltitz, gouverneur militaire de la capitale. La 2^e DB gagna ensuite la Lorraine, puis Strasbourg, qui fut libérée le 23 novembre 1944. Envoyée au repos à Châteauroux, puis requise pour participer à la réduction de la poche de Royan, la division fut, sur les instances express de son chef, renvoyée vers l'est, où elle atteignit Berchtesgaden, le 5 mai 1945.

⁵⁵ Le général le clerc de haute locque (1902-1947) maréchal de France. www.perso.wanadoo.fr page consulté le 22 mars 2005.

⁵⁶ Soli Patrick, place et rôle de la Libye dans les relations internationales de 1986 à nos jours. Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-marseille, mémoire pour obtention du diplôme année.1993, p.10

Mais l'indépendance de la Libye connut beaucoup de problèmes. Celui qui nous concerne en particulier dans notre domaine d'étude, pourrait être l'absence de volonté française envers l'indépendance de la Libye car elle aurait pu encourager les autres pays nord africains à réclamer leur indépendance, précisément parce qu'elle coïncida avec l'aggravation du problème du mouvement de libération en Tunisie, le coup d'états des officiers libres en Egypte, le détronement du Sultan Mohamed Youssef au Maroc, et le début de la guerre d'Algérie, et aussi la constitution de la Ligue Arabe. Tous ces facteurs réunis encouragèrent les pays du Maghreb Arabe à se libérer et à réclamer l'indépendance.⁵⁷

Dans le même temps, certaines voix dans le milieu politique français refusaient d'admettre l'indépendance de la Libye.

Des documents secrets qui ont fini par être publiés montrent que les débats ont été houleux au Sénat français, le 16 mars 1956, quand un de ses membres a interrogé le Ministre des Affaires Etrangères français de l'époque, Robert Schuman, en lui demandant comment la France pouvait accepter la décision (289) préconisant l'indépendance de la Libye en ignorant les revendications légitimes du peuple de Fezzan, faisant ainsi référence au référendum qui avait été organisé par les quatre grands pays à Fezzan en 1948 et auquel (44%) de la population avaient répondu qu'ils souhaitaient rester sous la gouvernance de l'administration française. A cette question, le sénateur français a répondu que si le peuple avait opté pour ce choix, il convenait de prendre la meilleure décision pour la France et prit l'engagement d'étudier la question de l'avenir de la région de « Ghadamas » et celle de « Ghatt ».⁵⁸

Ainsi l'inquiétude française vint de l'indépendance de la Libye, et peut-être de la perte de la province de Fezzan qui était sous sa domination, et qui, du point de vue stratégique, reliait géographiquement ses colonies en Tunisie et au Tchad.

⁵⁷ L'évolution des relations entre la Libye et la France par Juliette Bessis, *the maghreb review* vol.12,1-2,1987.

⁵⁸ Mémoires de l'ancien Premier Ministre libyen, Mustapha Ben Halim, « Pages tournées de l'histoire politique de la Libye », Imprimeries « El Ahras », Egypte, 1992, page 242

La Libye ne fut pas traitée comme les autres pays qui avaient obtenu leur indépendance. En effet, après sa libération de l'occupation italienne à la fin 2^{ème} guerre mondiale, elle fut divisée en trois provinces :

Les provinces de Cyrénaïque et de Tripoli pour la Grande Bretagne et Fezzan pour la France.

Le sort de la Libye fut mis entre les mains de quatre pays, à savoir : la Grande Bretagne, la France, les Etats-Unis d'Amérique, et l'Union Soviétique, conformément au paragraphe 3 de l'accord de paix signé en 1947.

Le problème était que les quatre pays qui tenaient le sort de la Libye n'étaient pas encore convaincus que ce pays pauvre constitué de société tribale était en mesure d'avoir son indépendance.

Ainsi, quelques pays proposèrent l'Italie pour l'administration de la Libye selon un régime de mandat issue de l'Organisation des Nations Unies. Cette proposition fut soutenue par la France et l'Union Soviétique.

Même si l'Egypte à l'époque du Roi Farouk avait soutenu la Libye pour obtenir son indépendance, elle demanda une participation à l'administration de la Libye pendant les discussions sur le mandat. Elle réclama également des territoires situés sur ses frontières. La France, qui se trouvait déjà en Algérie et en Tunisie, voulait garder la province de Fezzan. Sa position était peut-être due à sa volonté de ne pas inciter les autres pays nord africains à réclamer leur indépendance, surtout que la Tunisie était à l'époque en avance sur la Libye du point de vue des richesses naturelles, culturelles, et scientifiques, alors que la Libye était un pays pauvre et sous développé.

La France avait peur de perdre son argument qui disait que les pays arabes de l'Afrique du nord n'étaient pas encore aptes et prêts à avoir l'indépendance.

Dès la fin de la guerre africaine en mai 1943, les forces du général De Gaulle s'installèrent à Fezzan, et le Comité Français de la Liberté Nationale décida la ré annexion de la province de Fezzan à l'administration française le 4 août 1943. Cette

région, située entre l'oasis de Ghât et Ghadamès, reliait deux colonies françaises, la Tunisie et le Tchad. Mais la présence Américaine et l'effet de la guerre dans le nord africain, encouragèrent l'indépendance de la Libye, qui se trouva dans une situation propice pour sa libération.⁵⁹

La question de la mise de la Libye sous mandat ainsi que sa répartition entre la Grande Bretagne et la France pour une durée de 10 ans jusqu'à son indépendance furent encore une fois présentées aux débats devant la troisième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en avril 1949.

1. Le 1^{er} juin de la même année 1946, le Prince Idriss Senoussi fut alors investi, et la Constitution de Cyrénaïque fut promulguée le 11 octobre 1949. Les événements se succédèrent jusqu'à la promulgation de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui stipulait l'indépendance conditionnelle de la Libye et prévoyait l'exécution de cette résolution avant la fin de 1952.⁶⁰

Ainsi si l'exécution de cette résolution avait été retardée et si la Mission des Nations Unies était retournée à l'Assemblée Générale à Paris en décembre 1952 sans l'indépendance de la Libye, le sort de la Libye aurait été différent

A noter que le Prince Idriss Senoussi avait visité la Grande Bretagne en 1949 où il avait eu des discussions avec les responsables britanniques, et s'était engagé à maintenir des bases militaires britanniques et américaines sur le territoire Libyen sur la base des accords à conclure après l'indépendance, ainsi que le maintien des responsables et des conseillers britanniques dans les appareils d'état, et un autre nombre d'officiers anglais dans l'armée et la police.⁶¹

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, un Comité préparatoire, connu sous le nom du «Comité des 21» fut constitué. Ce Comité, composé des représentants des trois provinces à nombre égal, et avec la

⁵⁹L'évolution des relations entre la Libye et la France par Juliette Bessis, op.cit,p.9.

⁶⁰ Les stabilités de la assemblée générale des nations unies au sujet de Libye depuis 1949 jusqu'au 1950,partie de la Libye , université de Garyounse, Benghazi.

⁶¹HABIB,wdaha,la rôle des publics arabes libyens dans la région de Tripoli au épaulement la révolution algérienne1954-1962,centre de djihad des libyens pour les études historiques.p2

collaboration du représentant des Nations Unies en Libye, Adrian Belth, contribua à la constitution d'une assemblée nationale de 60 membres chargée de la préparation de la constitution libyenne.

La constitution libyenne fut promulguée le 7 octobre 1951 et devint exécutoire à la date de la proclamation de l'indépendance de la Libye le 24 décembre 1951. Après la proclamation de l'indépendance de la Libye, une résolution des Nations Unies fut publiée pour accueillir cette indépendance. La résolution des Nations Unies concernant l'indépendance de la Libye fut votée à la majorité à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1949, grâce à une seule voix, celle de la République de Haïti.⁶²

Ainsi, les circonstances et les facteurs internationaux contribuèrent à la proclamation de l'indépendance bien en avance par rapport aux autres pays arabes voisins. Ces circonstances imposèrent la forme de l'indépendance, un régime monarchique sous la couronne Senousis, et un système d'union fédérale composée de trois états : Tripoli, Cyrénaïque, et Fezzan, avec pour chaque état, son gouvernement autonome, son assemblée législative, son propre budget, et ses propres appareils à coté d'un gouvernement fédéral et un régime bicaméral. Mais le pouvoir suprême et effectif était resté toujours dans les mains du roi bien que la constitution fut stipulée et que le roi régna mais ne gouverna pas.

⁶² Ibid (4).

SECTION (2) LE PROBLEME DE LA PROVINCE DE FEZZAN ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.

En fait, les relations entre la Libye et la France ont commencé à la fin du siècle dernier au moment où la France a occupé l'Afrique du Nord et s'est étendue vers le centre du continent africain. Cette occupation a dû faire face à des affrontements sanglants avec le mouvement « El senoussis » qui s'exprimait sur le territoire tchadien et nigérien. Ce mouvement avait pour mission la propagation de la religion musulmane et l'incitation des habitants de ces régions à fréquenter les Zaouïas et les écoles coraniques.

Des affrontements ont eu lieu entre les sanûsiyya et les Français de 1901 à 1902. La France en est sortie victorieuse et Bir Aallai est tombé entre les mains des Français. Ceci a entraîné le retrait des sanûsiyya au point « Kirou » comme nous l'avons mentionné précédemment dans notre recherche.

La position française envers l'indépendance de la Libye dépendait de la continuité des intérêts français dans la province de Fezzan. La France espérait la préserver sous sa domination afin de garder la communication directe entre ses colonies en Tunisie et au Tchad, car cette province reliait ces deux colonies entre elles.

a) Les ambitions de la France dans la Wilaya de Fezzan

Depuis la pénétration des forces françaises « Les forces de la France libre », dans le sud de la Libye et leur occupation de la Wilaya de Fezzan en janvier 1943 alors qu'au même moment les forces britanniques occupaient la Wilaya de Berka (Cyrénaïque) et de Tripoli Ouest, le général anglais, Montgomery a conclu un accord avec le commandant des forces de la France libre, Leclerc. Cet accord portait sur l'administration militaire des deux régions occupées. La France se chargerait de la Wilaya de Fezzan alors que la Grande Bretagne s'occuperait de Berka (Cyrénaïque) et de Tripoli.

Et c'est ainsi que la France a mis en place une administration militaire à Fezzan directement liée au commandement du territoire algérien mais qui n'incluait pas l'oasis de « Ghadames ». Pour celle-ci, son rattachement était la Tunisie.

Compte tenu du fait que la France visait de s'établir durablement dans cette région, elle avait mis en place diverses actions afin de gagner la sympathie des habitants de Fezzan et ce en tentant de les convaincre de tous les avantages dont ils bénéficieraient par leur coopération avec elle.

C'est ainsi que les grands projets ont été élaborés dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, de la santé publique, des communications et de l'enseignement. Elle a également mis en place des systèmes administratifs français de propagande pour inciter les habitants de Fezzan à revendiquer leur adhésion à la France lors du référendum organisé par l'Organisation des Nations Unies à la fin des années 40, à l'approche de l'indépendance de la Libye.⁶³

Le sujet des bases étrangères en Libye fut évoqué au niveau du Comité Politique des Nations Unies et aussi à la Ligue Arabe. La Grande Bretagne, conformément au Traité d'Amitié et d'Alliance conclu le 29 juillet 1953, obtint le droit de garder ses bases militaires sur le sol libyen pour une période de 20 ans. A

⁶³ Mémoires de l'ancien Premier Ministre libyen, Mustapha Ben Halim, « Pages tournées de l'histoire politique de la Libye », Imprimeries « El Ahras », Egypte, 1992, page 240

son tour, le gouvernement des Etats-Unis, put obtenir des droits similaires le 9 septembre 1954.⁶⁴

La France voulait toujours avoir un droit de regard sur la province Fezzan, à l'instar de la Grande Bretagne et les Etats-Unis à Cyrénaïque et Tripoli.

La Grande Bretagne exerçait toujours des pressions sur le gouvernement libyen, comme révélé par les faits des négociations entre la France et la Libye concernant l'évacuation de Fezzan, pour sauvegarder les intérêts français à Fezzan. Puisque il y avait un accord tacite avant l'indépendance de la Libye entre la Grande Bretagne et la France donnant Cyrénaïque à la première et Fezzan à la seconde comme zones d'influence.

Ces trois pays réussirent à conclure des accords militaires provisoires après l'indépendance avec le gouvernement libyen qui venait de naître qui permirent aux forces de ces trois pays de rester sur le sol libyen à la condition de renouveler ces accords annuellement jusqu'à la conclusion des accords permanents approuvés par le parlement libyen après son élection. En contrepartie, ces pays s'engagèrent à régler le déficit des budgets des provinces où ils se trouvaient. La France s'engagea à régler le déficit du budget de l'état de Fezzan.⁶⁵

Après la signature d'un traité d'amitié avec la Libye le 9 septembre 1954, les américains proposèrent de louer les deux bases aériennes de (WHELLUS FIELD) et (MELLAH) pour un montant de (deux millions) de dollars par an et une aide économique de trois millions de dollars.⁶⁶

Les américains essayaient de renforcer leur influence en Libye au détriment de leurs deux alliés, à savoir, la Grande Bretagne et la France, sans pour autant les mettre en colère, peut-être à cause de leur entrée en compétition grandissante avec l'Union Soviétique, représentant de l'extension du communisme aux pays nouvellement indépendants.

⁶⁴ kadori majid ,Libye moderne,étudié en se développe politique ,imprimerie de alahram,le caire,pp.237-281.

⁶⁵ id Mémoires de l'ancien Premier Ministre libyen, Mustapha Ben Halim,em. P291.

⁶⁶ Shalluf hadi, les relations internationales entre la France et la libye, op.cit.p85.

Ainsi, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique voulait empêcher la Libye de suivre une politique hostile et expresse contre la France. La France, durant les négociations menées après l'indépendance entre 1951 et 1954, tenta le tout pour le tout avec le gouvernement libyen, mais elle échoua et ne put parvenir à une formule permettant d'arranger la présence des troupes française à Fezzan.

Le référendum organisé par une Commission composée des quatre grands pays, qui s'est déplacée à Fezzan en avril 1948 a constaté à l'issue de cet événement, ce qui suit :

- 44% des habitants de Fezzan préféraient demeurer sous l'administration française.
- 26% optaient pour n'importe quel gouvernement.
- 18% préféraient être sous l'administration d'un état islamique.
- 12% acceptaient n'importe quel gouvernement que les quatre grands pays imposeraient.

Les efforts français se sont concentrés de manière sensible sur la région de l'oasis « Ghatt » que les Français espéraient joindre à l'Algérie alors qu'elle comptait joindre l'oasis « Ghadamas » à la Tunisie.⁶⁷

Le 3^{ème} gouvernement de Mustpha ben Halim d'avril 1954 à mai 1957, ayant des penchants pros américains, décida de mettre un terme à la présence militaire française à Fezzan d'une manière définitive. Les négociations aboutirent grâce à l'appui des Etats-Unis d'Amérique à conclure un traité d'amitié avec le gouvernement de Mustpha ben Halim le 9 septembre 1954 ci-dessus mentionné, et exercèrent des pressions fortes sur la France pour l'obliger à accepter le principe de quitter Fezzan, et ainsi trouver une formule pour que les troupes françaises aient évacué Fezzan avant la fin de 1956.⁶⁸

⁶⁷Mémoires de l'ancien Premier Ministre libyen, Mustapha Ben Halim, op.cit, p 240

⁶⁸Kadori majid, Libye moderne, étudié en se développe politique, imprimerie de alahram, le caire, pp291-295

La crise constitutionnelle en Libye monarchique fit tomber le gouvernement d'El Saqzli, qui avait à la tête de son programme la priorité de mettre un terme à la présence militaire française à Fezzan après avoir obtenu l'approbation du traité par le parlement signé avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique donnant droit à ce dernier d'utiliser la base aérienne et autres facilités.

Et en date du 12 novembre 1952, le gouvernement français a officiellement demandé au gouvernement libyen par écrit, de conclure une convention à l'image de celle qui était encore en négociation avec les Britanniques.

Le gouvernement libyen a répondu à cette demande par écrit, le 24 décembre 1952, en insistant sur son accord concernant le maintien de la présence des forces françaises à Fezzan mais en faisant connaître son opposition à quelques avantages et clémences que la France exigeait.⁶⁹

Ainsi, à la fin du mandat du gouvernement de Mustpha ben Halim, le traité d'amitié et de bon voisinage fut conclu le 10 août 1955. Voir l'annexe N° (6).

Ce traité était un traité d'amitié, de coopération, et de bon voisinage entre la France et le Royaume Uni Libyen, qui stipulait l'évacuation de la province de Fezzan. Mais la France, en vertu de ce traité, obtint d'autres privilèges parmi lesquels la reconnaissance des frontières séparant le territoire libyen du territoire tunisien et algérien et de l'Afrique qui avaient été établies conformément aux textes des traités et accords internationaux reconnus au moment de la création du Royaume Uni Libyen.

Ce traité fut ratifié par le gouvernement français le 22 novembre 1956, et les documents furent échangés entre les deux partis le 20 février 1957, et entra en vigueur le 26 mars 1957. Ainsi, conformément aux accords de frontières conclus le 8 septembre 1919, la région d'Ouzzou devint une partie du Tchad.

Ceci mena certaines forces politiques libyennes de l'époque à accuser le premier ministre Mustpha ben Halim d'avoir empoché l'argent de la terre vendue à

⁶⁹ « La Libye moderne », Abdel-Majid El Khadouri, pages 258, 259 et 260

la France. En vertu de ce traité, la Libye accorda également aux troupes françaises le droit de transit vers l'Afrique équatoriale via Fezzan.⁷⁰

Après plusieurs échanges et négociations entre Paris et Tripoli pour discuter des différents et des divergences que comprenait le traité d'amitié entre la Libye et la France, la délégation libyenne a fini par approuver plusieurs points de ce traité qui sont :

1. Que la Libye étudie les demandes françaises concernant le passage des caravanes civiles par la route numéro « 5 » en provenance du sud de la Tunisie vers le Tchad en passant par Fezzan et ce durant toute la période de la validité du traité d'amitié et de bon voisinage.
2. La mise à disposition d'experts français dont le nombre est de 15 pour administrer les 3 aéroports de Fezzan, de Ghatt et de Ghadamas et ce par des contrats d'une durée de deux ans et en tant que fonctionnaires du gouvernement libyen.
3. Accorder des facilités aux véhicules français pour passer par la Libye vers le sud algérien, aux deux centres de Fourssane et de Djanet puisque la seule route menant à ces deux centres, se trouvait sur le territoire libyen.
4. Que les bases militaires françaises soient dissoutes après avoir évacué les forces françaises et qu'elles soient remplacées par les libyennes c'est-à-dire en fait, que les Britanniques prennent la place des Français comme le craignaient ces derniers.

Par ailleurs, la délégation libyenne a catégoriquement rejeté certains points que les Français ont proposés. Ils se résument comme suit :

1. La France a exigé son droit à revenir à ses bases militaires de Fezzan en cas de guerre mais la Libye a refusé cette exigence. Toutefois, un règlement a été trouvé

⁷⁰ Kadori majid ,Libye moderne, étudié en se développe politique , Ibid, pp294

à cette question puisque la Libye a fini par accepter que la France convienne avec les Britanniques d'un accord portant sur le retour des Français à leurs bases en cas de guerre. C'était en quelque sorte un accord tacite qui permettrait aux Britanniques de laisser aux Français la responsabilité de défendre Fezzan en cas de guerre. Le refus catégorique de la délégation libyenne s'expliquait par le fait que l'accord signé avec les Britanniques stipulait que ces derniers défendraient la Libye si elle était menacée.

2. La délégation française a demandé à ce que le contrat des experts au niveau des trois aéroports, soit allongé pour une période de 20 ans mais cette demande a été rejetée par les Libyens.
3. La délégation française a demandé également l'accord de la Libye concernant l'utilisation des airs libyens par ses avions à Fezzan et leur approvisionnement en fioul dans les aéroports de Fezzan durant la période de 20 ans. A cette demande, la délégation libyenne a émis une réponse écrite en proposant que l'utilisation des aéroports qui se trouvaient à Fezzan par les Français, se poursuive jusqu'à la construction d'un aéroport sur les territoires qui se trouvaient sous la domination française⁷¹

b) L'impasse du tracé des frontières :

Le différent portait sur l'activité des bases militaires et l'octroi à la France du droit d'y revenir en cas de guerre et l'acceptation du principe que la France convienne directement avec la Grande Bretagne pour participer à la défense de la région de Fezzan et le refus des libyens face à ces propositions. Cette question avait à peine pu être réglée qu'un autre grand problème avait surgi dans les relations franco-libyennes. Il s'agissait de la question des frontières qui se trouvaient entre la Libye et les territoires sous la domination de la France.

Cette question existait encore même après l'accord entre les deux délégations lors des négociations à Paris qui consistait en la limitation des frontières entre les

⁷¹Mémoires de l'ancien Premier Ministre libyen, Mustapha Ben Halim, « Pages tournées de l'histoire politique de la Libye », Imprimeries « El Ahras », Egypte, 1992, page 262

pays sous domination française et la Libye telles que décidées par les conventions internationales en vigueur au moment de l'indépendance de la Libye.⁷²

Le problème portait sur la convention de Rome, ratifiée le 07 janvier 1935. Il s'agissait de convenir si cette convention était toujours applicable ou si elle n'était plus en vigueur. Cette question est restée longtemps en suspend dans les négociations à Paris jusqu'à ce que les négociateurs libyens fassent appel à des conseillers étrangers puisque la Libye manquait d'expérience dans ce domaine.

⁷² Ibid , page (281)

SECTION (3) LE PROBLEME ALGERIEN ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES

Pour la révolution algérienne, les conséquences les plus importantes de l'évacuation de la province de Fezzan par les troupes françaises étaient, peut-être, la facilité de transit des armes aux combattants via Fezzan. L'indépendance de la Tunisie et du Maroc en 1956 avait un effet sur l'affaiblissement de la présence militaire française dans les deux pays. De plus, les troupes françaises devinrent une cible pour les combattants dans ces deux pays.⁷³

La question d'assurer l'obtention des armes et de les faire entrer en Algérie était l'un des plus grands défis connus par la révolution algérienne, qui put surmonter ses difficultés grâce aux aides arabes officielles et populaires. La Libye, était qualifiée par Ahmed ben Bellah, l'un des principaux chefs de la révolution algérienne, comme étant le pays arabe le plus cher à son cœur, après l'Algérie, bien entendu. Dans ses mémoires, il qualifie les libyens comme étant les plus sympathiques et les plus aimables des peuples car ils soutenaient le peuple algérien.

Au moment où l'enthousiasme envers les opinions et les idées nationalistes et libératrices commença à dominer sur la scène arabe, notamment après la révolution du 23 juillet 1952 en Egypte et le déclenchement de la révolution algérienne le 1^{er} novembre 1954, le gouvernement n'était pas en mesure de prendre une position claire pouvant toucher aux intérêts de la France dont ses troupes étaient encore dans le pays.

En plus, les relations de la Libye avec les pays arabes, en particulier avec l'Egypte étaient ambiguës à cause de la présence des forces étrangères britanniques, américaines, ou françaises sur son sol.

⁷³HABIB, wdaha, la rôle des publics arabes libyens dans la région de tripoli au épaulement la révolution algérienne 1954-1962, op.cit.p5.

La révolution algérienne était donc pour le gouvernement libyen une occasion historique à saisir pour sortir de son isolement et améliorer son image aux yeux de l'opinion publique arabe, ainsi que le renforcement de ses relations avec son voisin l'Égypte, en coordonnant leurs actions pour soutenir la révolution algérienne. Mais les circonstances dans lesquelles se trouvait la Libye ne permettaient pas d'afficher publiquement son soutien à la révolution algérienne.

D'après Ahmed ben Bellah, le mouvement de libération algérien avait déjà eu des contacts avec le gouvernement libyen, et la coopération avec le gouvernement libyen existait déjà, par conséquent les aides étaient bien réelles, mais furent acheminées clandestinement parce que la Libye était toujours sous le contrôle des étrangers, d'ailleurs le chef de la police de Tripoli était anglais.

Toujours d'après les mémoires d'Ahmed ben Bellah, la révolution algérienne du 1^{er} novembre 1954, débuta seulement avec une petite quantité d'armes, environ 350 pièces de fusils italiens, acheminées clandestinement de Libye via Ghedames vers Biskra et restèrent cachées sur le sol algérien pour plus d'une année.⁷⁴

Mais le gouvernement libyen, vu ses propres circonstances, gardait toujours le silence et refusait toute déclaration d'intentions ou politiques claires ou publiques concernant son soutien au mouvement de libération algérien de peur d'entrer en friction directe avec le gouvernement français. Les relations franco-libyennes à l'époque se trouvaient dans une situation critique surtout, après l'aboutissement des négociations concernant l'évacuation de Fezzan par les troupes françaises.

L'accord conclu stipulait le départ des français avant la fin de 1956, et le gouvernement libyen n'avait pas l'intention d'entreprendre une action qui pourrait nuire à ces relations et donner à la France une occasion de désavouer ses engagements.

La bataille d'Ayssine, près de Ghat sur les frontières entre l'Algérie et la Libye lancée le 3 octobre 1957, mit le gouvernement dans une situation délicate et

⁷⁴Ibid.p9.

embrouilla davantage les relations. C'était une agression de la part des troupes françaises et une incursion dans le territoire libyen. Le gouvernement fédéral libyen diffusa le 5 octobre un communiqué officiel qui fut publié par le journal (Taraboulse El Ghrab) [Arabe : Tripoli Occidentale] le jour suivant dont le contenu était le suivant : le jeudi 3 octobre 1957 au matin une force française stationnée au sud algérien composée de chars, de véhicules blindés et de soldats, avec un appui aérien avait mené une attaque contre le village d'Ayssine situé sur les frontières libyennes. Dans cette bataille, deux soldats libyens furent blessés, un civil trouva la mort, et des pertes matérielles dans le village étaient à déclarer.

Le communiqué fut aussi publié par l'hebdomadaire de Fezzan dans son numéro du 8 octobre 1957 et par le journal (Taraboulse El Ghrab) dans son numéro d'octobre 1957. Cette bataille ternit les relations franco-libyennes en provoquant l'explosion de la situation intérieure. En effet, le sujet des traités militaires signés avec les pays étrangers et la nécessité de s'en débarrasser firent surface encore une fois et furent exprimés par des démonstrations et des manifestations populaires à Sebha, Tripoli, et Benghazi.

Le congrès populaire qui se déroula à Benghazi le 6 octobre suite, à l'attaque du village d'Ayssine, refléta l'ampleur de l'effervescence intérieure contre l'agression française sur le territoire libyen, et la désapprobation du peuple face à la neutralité du gouvernement envers la révolution algérienne. Ainsi les décisions de ce congrès furent comme suit :

Le gouvernement libyen avait entrepris toutes ces actions à l'encontre de la France afin de repousser l'agression. Le 25 septembre 1958, une nouvelle attaque aérienne fut lancée contre le même village, dont le bilan était un citoyen libyen tué et des pertes matérielles.

Le gouvernement libyen envoya une lettre de protestation au secrétaire général de l'ONU au sujet de cet agression développée par la suite par le délégué libyen auprès de l'ONU dans son intervention devant l'Assemblée Générale et fut publiée par le journal (Taraboulse El Ghrab) le 12 octobre 1958. Les citoyens libyens

se portèrent volontaires pour combattre en masses au côté des combattants algériens dans l'objectif de collectionner des donations à leur profit.

le gouvernement n'a pas pu afficher une position officielle claire envers la révolution algérienne, cela découlait des conditions de l'obtention de l'indépendance et de leurs conséquences ; les décisions des gouvernements libyens successifs étaient limitées et manquaient de positions indépendantes.⁷⁵

Malgré les conditions économiques difficiles vécues par les libyens à cette époque, leurs donations aux efforts de guerre algérienne étaient considérables comme révélés par les documents du Comité de Collecte des Donations. La somme totale récoltée pendant les deux années entre 1960 et 1962_ atteint (325 613 247) livres libyennes comme indiquée par le rapport final du Comité.⁷⁶

Au sujet des états des donations au profit de la révolution algérienne, il est intéressant de se rapporter au journal (Tarabouise El Ghrab) du 13 juillet 1960 où un état des donations de la ville de Tripoli pour la période allant du 15 octobre 1959 au 30 juin 1960 fut publié, ainsi que la liste publiée le 25 juillet 1960 à l'occasion de la célébration du déclenchement de la révolution algérienne.

Dans son édition de la 18^{ème} année, N° 242 datée du 1^{er} novembre 1960, le journal (Tarabouise El Ghrab) publia un état global de la contribution de l'état de Tripoli au profit de la révolution algérienne du 15 octobre 1959 au 30 septembre 1960 qui atteint (76 590 500) livres libyennes pendant l'année 1960, sans compter les autres contributions matérielles en forme de vêtements, médicaments, et vivres divers. Le Comité de Collecte des Donations publia un état détaillé pour la période allant du 1^{er} octobre 1960 au 30 septembre 1961 et fut publié par le journal Traboules El Ghrab dans son édition de la 18^{ème} année, N° 198 du 1^{er} novembre 1961 qui atteint (255 095 461) pour la période indiquée.⁵

⁷⁵ Ibid.p3.

⁷⁶Ibid.p5.

Il faut ajouter les donations populaires avec lesquelles l'état aurait pu avoir joué un rôle direct ou indirect, parce que l'état avait toujours caché sa position réelle envers la révolution algérienne car il avait peur de la présence étrangère sur son sol.

Concernant l'affaire des essais nucléaires que la France allait faire dans le Sahara Algérien, l'attitude était un peu différente. D'après le journal (Tarabouise El Ghrab) du 2 novembre 1969, des démonstrations éclatèrent pour condamner ces essais décidés par la France.

Les manifestants, dans une lettre remise au premier ministre, demandèrent la rupture des relations diplomatiques et économiques avec la France, la nationalisation des compagnies en Libye et de permettre aux volontaires de rejoindre l'armée de libération algérienne. Sur le plan officiel, les députés libyens demandèrent le boycott de la France réclamé par la population, selon le journal (Tarabouise El Ghrab) du 19 février 1960.

La réaction fut grande sur le plan international après l'interception de l'avion DC.10.UTA menée par l'aviation française le 22 octobre 1956. L'avion avait à son bord les chefs de la révolution algérienne, Ahmed ben Bellah et quatre de ses camarades en route de Rabat vers Tunis pour participer à une conférence au sommet regroupant le roi Mohamed V du Maroc et Habib Bourguiba, président de la République Tunisienne. L'avion fut obligé d'atterrir à l'aéroport d'Alger où les cinq chefs furent arrêtés.

Le gouvernement libyen, qui occupe toute notre attention dans ce mémoire, protesta officiellement et sévèrement auprès du gouvernement français et demanda aux gouvernements des Etats-Unis et de la Grande Bretagne d'intervenir auprès du gouvernement français afin de libérer les cinq chefs immédiatement.

Le président du Congrès et les présidents des assemblées législatives aux Etats-Unis envoyèrent à leur tour des télégrammes de protestation au président de l'Assemblée Nationale française en tenant la France responsable de ce qui allait arriver aux cinq chefs, tout en exigeant la nécessité de les libérer immédiatement. Juste une semaine après l'arrestation des cinq chefs, les nouvelles de l'agression

menée par Israël, la France et la Grande-Bretagne, contre l’Egypte le 29 octobre 1956 parvinrent, ce qui augmenta le degré d’hostilité contre la France puisqu’elle avait participé à l’agression qui fit exploser la situation intérieure en Libye malgré ses tentatives de convaincre l’opinion publique en condamnant cette attaque. Les citoyens avaient des doutes sur la présence des bases sur leur sol et sa participation à l’agression, malgré les démentis du gouvernement.

La contradiction était flagrante entre le régime politique sur place qui prenait en considération ses engagements avec les pays auxquels il était lié par des traités d’amitié et d’alliance et l’opposition populaire qui n’était guère contente de la présence étrangère sur son propre territoire.

A l’occasion de la célébration du 6^{ème} anniversaire du commencement de la révolution algérienne à laquelle assista le président du conseil des ministres, le Comité de Collecte des Donations présenta les revendications suivantes:

- Que le peuple boycotte les produits français quel que soit leur nature.
- Que le peuple double son soutien matériel au peuple frère algérien. Le boycott fut suivi en Libye. La valeur des importations libyennes de la France pendant l’année 1960 était estimée environ à 4, 700,000 livres libyennes.

Dans son allocution, le président du Comité de Boycott annonça la création d’un comité nommé le Comité de Boycott de la France.

Le premier ministre Mustapha Ben Halim, lui aussi à l’occasion déclara « le gouvernement libyen continuera à aider l’Algérie par tous les moyens dont il dispose jusqu’à l’établissement de la Liberté »

La Libye se rallia au G.P.R.A.(Gouvernement Provisoire de la République Algérienne constitué à Tunis le 19 septembre 1958) aussitôt qu’il fut constitué. Une année après la constitution du G.P.R.A. et plus précisément à la suite des déclarations du général de Gaulle concernant l’Algérie, la Libye déclara que les conditions d’une solution rapide du conflit étaient réunies . Ainsi deux mois plus tard , elle signa avec

huit autres pays africains indépendants une déclaration dans laquelle il s'agissait de demander que l'on mette fin au conflit algérien.⁷⁷

En fait la guerre de Suez et ses conséquences, les expériences nucléaires françaises au Sahara en 1960, qui provoquèrent la protestation officielle du Royaume et des manifestations à Tripoli, n'ont favorisé aucune réconciliation, en fait jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie en 1962, aucune possibilité de normalisation réelle n'exista vraiment entre la France et les pays arabo- musulmans⁷⁸.

Par la suite, des démarches concrètes ont été faites en direction de l'indépendance de l'Algérie. Dans un grand festival populaire tenu dans la province de Tripoli à l'occasion de la libération des cinq chefs, le boycott populaire aux produits français annoncé le 21 mars 1962, fut arrêté.

Après avoir exposé le problème algérien et le problème de Fezzan on peut voir clairement que les relations franco-libyennes après l'indépendance n'avaient comme problèmes majeurs que les deux cités précédemment.

Il est possible que le problème algérien ait affaibli le régime politique en place qui perdit la confiance des masses populaires. Ceci conduisit à la fin à la révolution des forces armées libyennes qui avaient comme priorité l'évacuation du territoire libyen des bases étrangères tout en affichant clairement son soutien aux mouvements de libération dans le monde entier. Après la période de la révolution, les relations franco-libyennes sont entrées dans une phase nouvelle, nous les aborderons ultérieurement.

⁷⁷ Shalluf hadi, les relations internationales entre la France et la Libye, thèse pour le doctorat en droit public, université de Reims Champagne-Ardenne, 1991, p110

⁷⁸ L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France. par Juliette Bessis, **the Maghreb review**, vol.12, 1-2, 1987, p10.

Résumé du premier chapitre :

A travers notre précédent chapitre, il apparaît que le rôle joué par la France dans l'indépendance de la Libye ait été très important, surtout à travers le général Leclerc qui par un pur hasard a été également le libérateur de Paris. Nous constatons aussi que les grands états avaient tenté de garder la Libye sous protectorat en évoquant son incapacité à gérer son indépendance mais la conjoncture internationale de l'époque a été le facteur déterminant de cette indépendance.

Nous avons par ailleurs, abordé les tentatives de la France à conserver la région de Fezzan qui se trouvait sous sa domination en raison de sa situation géographique, dans le sud de la Libye car elle pouvait sauvegarder ses colonies dans le nord de l'Afrique, la Tunisie, l'Algérie ainsi que celles du Tchad.

La France n'avait consenti à se retirer de ce territoire qu'après de âpres négociations avec le gouvernement libyen à une époque où la royauté était encore en gouvernance.

Dans le même temps, il y avait les vues britanniques sur la région de Berka (Cyrénaïque), dans le nord de la Libye. Ceci a conduit la Grande Bretagne à se lier avec la Libye par des accords militaires qui ont porté principalement sur la location de bases libyennes pour une durée de vingt ans en contrepartie d'aides matérielles qui aideraient l'administration des affaires de l'état.

Les relations franco-libyennes ont aussi connu d'autres soubresauts en raison du problème algérien. En effet, la Libye, état et peuple, soutenaient sans conditions le Front de Libération National Algérien et la Libye constituait un passage des aides financières et militaire à la résistance algérienne en provenance des autres états arabes comme l'Egypte, l'Irak ou d'autres pays arabes.

Ce soutien aux Algériens a été souvent une source de crise dans les relations entre la Libye et la France qui considérait cette politique comme étant une prise de position contre elle et par conséquent a retardé son retrait de la région de Fezzan d'une part, de peur qu'elle devienne, parce qu'elle se trouvait aux frontières algéro-

libyenne, un refuge et un passage pour les révolutionnaires algériens et une route pour l'acheminement des aides et d'autre part parce qu'elle était une base militaire française utilisée pour frapper les révolutionnaires algériens.

CHAPITRE DEUXIEME.

Les relations franco-libyennes après la Révolution de 1969

SECTION (1) L'affaire des avions français « Mirages » en Libye

**SECTION (2) La position de la France sur le bombardement de la
Libye en 1986 par les Américains**

SECTION (3) L'intérêt de la Libye au Tchad

(a) LES CHOCS FRANCO- LIBYENS AU TCHAD 1980 -1987.

(b) L'opération MANTA

SECTION (4) LE PROBLEME DE L'AVION DC.10.UTA.

Introduction du deuxième chapitre :

Nous allons aborder dans ce chapitre, les relations franco-libyennes au lendemain de la Révolution de septembre 1969, sous le commandement de Maâmar Kadhafi. Nous allons essayer également de traiter des changements qui ont marqué ces relations sur les plans économique et politiques ainsi que des obstacles qui ont entravé cette relation entre les deux pays.

Nous avons parlé des premières coopérations qui ont commencé à l'ère de la Révolution de septembre 1969 et qui se sont poursuivies jusqu'au conflit qui ont opposé la France et la Libye, de manière directe ou indirecte, au Tchad ;

Nous nous sommes intéressés par ailleurs, à la position de la France en réaction au raid américain contre la Libye, en avril 1986 et des autres positions des pays européens concernant cette agression des USA contre la Libye.

Nous avons montré comment à partir de cet événement, les relations entre la France et la Libye se sont poursuivies jusqu'à la crise majeure qui les a définitivement aggravées avec la question de l'avion DC 10 de l'UTA et comment ce problème a été traité pour réussir à aboutir à la reprise des liens de coopération entre les deux pays.

Les relations franco-libyennes après la Révolution

Les relations entre la Libye et la France ont plutôt bien commencé au lendemain de la Révolution libyenne, le 01 septembre 1969 comme le montrent les nombreuses visites officielles entre les deux pays et les transactions commerciales importantes qui ont été conclues entre les deux pays au début des années 70 du siècle dernier.

Ces relations se sont construites dès les premiers jours de la Révolution libyenne et peut être après la déclaration du Président français Georges Pompidou, au mois de décembre 1969 dans laquelle, il a insisté sur le renforcement de l'amitié de son pays avec la Libye ; en assurant au nouveau régime sa protection et en exprimant le souhait de développer les relations avec la Libye, aussitôt sur le conseil de Nasser Tripoli répondit aux avances françaises ; dès janvier 1970 sont signés de fabuleux contrats d'armement , les plus importants que la France ait jamais obtenus , portant sur la livraison de 110 mirages , d'hélicoptères et autres matériels sophistiqués.

Ceci a eu lieu entre les années 1971 et 1974⁷⁹. En fait, cette transaction avait suivi celle que la France avait déjà conclue avec l'ancien régime royal. Les relations entre les deux pays ont connu une nette évolution après l'indépendance de la Libye, surtout après la guerre de Juillet 1967 et suite aux ventes d'armes que la France a effectuées aux pays du Moyen Orient.⁸⁰

Le groupe qui avait mené la Révolution en Libye était avant tout, composé de personnes qui vouaient une ferme opposition à Israël, l'Impérialisme et le Sionisme. Dès leur prise de pouvoir, ils ont commencé à chasser les bases américaines et britanniques.

Quant aux visites officielles, elles se sont succédées de manière intensive. La première, celle du numéro deux après Maâmar Kadhafi, Abdesselem jalloud, a eu lieu le 07 décembre 1971 puis une autre visite a suivi au mois de novembre 1972. Il a

⁷⁹ L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France, par Juliette Bessis, the Maghreb review, vol.12, 1-2,1987.p10

⁸⁰ www.countrystudies.us/Libya/87.htm, page consulté le 28/11/2005.

été reçu officiellement à l'Elysée avec l'idée de projets d'échanges économiques et culturels et la préparation de la visite officielle que Maâmar Kadhafi a effectuée du 22 au 25 novembre 1973 en France.⁸¹

Jalloud a effectué une autre visite à Paris, le 19 février 1974 pour signer un nouvel accord de coopération et d'importation d'équipements comme des appareils électriques, des matériaux de construction, autres marchandises de consommations, de denrées alimentaires et des équipements militaires en accord avec la réglementation des services aériens entre les territoires des deux pays. Voir l'annexe N° (16).

L'année 1973 est considérée comme une année importante dans les relations franco-libyenne. Elle a coïncidé avec la crise du pétrole et la guerre entre Israël et l'Egypte en octobre 1973.⁸²

Cette année fut intéressante pour les deux parties. La Libye n'était pas considérée comme un pays en affrontement avec Israël et la France n'a pas cessé de lui fournir des armes en échange des profits qu'elle faisait grâce au pétrole libyen. Malgré les protestations israéliennes qui affirmaient que ces avions livrés à la Libye, étaient dirigés vers le territoire égyptien et qu'ils avaient effectivement participé aux combats d'octobre 1973. Ce fait avait été confirmé par la partie égyptienne et la Libye ne l'avait pas nié de son côté en déclarant que ces avions étaient sa propriété et qu'elle avait toute la liberté de les utiliser.⁸³

Il nous semble évident, à travers ces données, de considérer que la France a dans le passé, profité de toutes les occasions pour être le fournisseur des équipements militaires et technologiques à la Libye et plus particulièrement durant la période de 1970-1974. Effectivement, toutes les statistiques montrent que la France était le premier fournisseur d'armement à la Libye et cela avant que l'Union Soviétique ne vienne prendre sa place. A partir de là, la France est devenue probablement, le troisième fournisseur, après l'Italie jusqu'à 1980.

⁸¹ « L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France », op.cit

⁸² Ibid, page 11

⁸³ Voir Shalluf Hadi dans « Les relations internationales entre la France et la Libye » Thèse doctorale, déjà cité, pages 287-293

En fait, ces relations ne se limitaient pas aux domaines militaires et économiques mais elles s'étendaient aux échanges culturels aussi. Jusqu'au milieu des années 70 du siècle dernier, les relations entre la Libye et la France n'ont cessé de se développer dans tous les domaines. Pour illustrer cela, citons l'exemple des échanges dans le domaine culturel.

Après la sixième visite de Jalloud à Paris, il a reçu, à Tripoli, Norbert Gérard, Ministre du Commerce Extérieur et Jean François, Secrétaire Général de l'enseignement et ce avant le mois de février 1976. Jacques Chirac, qui était Premier Ministre a aussi effectué une visite officielle en Libye où il avait été reçu par Jalloud et Kadhafi.⁸⁴

Les deux pays ont signé un accord de coopération économique et technique le 21 mars 1976, voir l'annexe N° (7).

Et le 22 mars 1976 un accord maritime a également été conclu pour les échanges maritimes entre les deux pays sur la réciprocité des intérêts et la liberté du commerce extérieur maritime, voir l'annexe N° (8).

Tout ceci nous confirme la coopération qui a prévalu entre les deux pays depuis le début de la Révolution libyenne en septembre 1969. Vers la fin des années 70, nous observons que ces relations ont commencé à se détériorer et ce pour une raison très simple, un conflit entre le Tchad et la Libye s'est déclaré quand les forces libyennes sont entrées dans ce pays. Les divergences ont été tellement prononcées qu'elles ont failli provoquer l'affrontement militaire direct entre la Libye et la France.

Avant l'opposition avec le Tchad, les relations entre les deux pays étaient si liées que la France était en voie de devenir le fournisseur principal des forces libyennes mais suite à ce conflit, l'URSS a pris sa place et par conséquent cette même puissance a remplacé la France. Effectivement, les importations de la Libye en

⁸⁴ Julliette Bessis, « L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France » p.11

provenance de l'URSS durant la période 1979-1983, ont atteint le montant de 12095 millions de dollars.⁸⁵

Ce constat nous conduit à expliquer ce qui s'est passé avec le Tchad dans notre prochain chapitre.

⁸⁵ L'équilibre militaire dans le Moyen Orient » par le Centre d'Etudes Stratégiques, Université de Tel Aviv, traduction de N El Djazairi, Maison d'éditions El Jallil, Amman, 1984. page 230 à 250

SECTION (1)

L'affaire des avions français « Mirages » avec la Libye

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les relations franco-libyennes étaient plutôt saines au début de la révolution libyenne dirigée par le colonel Maâmar Kaddafi en Septembre 1969.

Suite à la déclaration de Georges Pompidou en décembre 1969, nous avons compris qu'il avait réaffirmé ses sentiments amicaux à l'égard du nouveau régime et qu'il souhaitait développer ses relations avec lui⁸⁶.

En effet, les négociations avec la France avaient commencé très précocement juste après la révolution, et étaient supposées à ce moment là porter sur l'achat de 110 avions du type « Mirage » pour un montant d'un milliard de Dollars. Il s'agissait à ce jour de la plus grande opération entre les deux pays.

Les négociations à ce propos avaient commencé depuis la période monarchique, en 1968, entre le Royaume libyen uni et la France pour l'achat de 15 avions « Mirage »⁸⁷

C'est à dire un an avant l'avènement de la révolution. Immédiatement après cette dernière, les négociations étaient menées avec la plus grande discrétion, jusqu'à ce qu'elles soient révélées en Janvier 1970, c'est à dire trois mois après la révolution, et c'était pour l'achat de 110 avions ((mirage)) et 200 chars, AMX⁸⁸.

La France fut alors exposée à de nombreuses critiques venant d'Amérique et d'Israël à cause de cette affaire et en raison de la situation instable au Moyen-Orient à peine sorti de la guerre de Juillet 1967.

⁸⁶ L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France, par Juliette Bessis, the Maghreb review, vol.12, 1-2,1987.p10

⁸⁷ le monde 07 janvier 1970

⁸⁸ René Otaïek, la politique africain de la Libye (1969-1985), Karthala. Paris, 1986, p111

Cela amena des critiques ouvertes, et ce pour la première fois, de la part de Washington envers la politique française, et quelques journaux américains prétendirent même que l'ambassadeur français aux Etats-Unis avait été convoqué pour légitimer la position de son pays. Cette affaire brouilla les relations franco-américaines, et c'est peut-être pour cela que le président Pompidou prit l'initiative d'effectuer un voyage aux Etats-Unis un mois après l'annonce de l'opération, afin d'expliquer la vision française.⁸⁹

Cette dernière consistait à considérer que la Libye ne faisait pas partie des pays (Du champ de bataille) belligérants au Moyen-Orient, à savoir l'Israël, l'Egypte, la Syrie et la Jordanie, avec qui la politique française prohibait toute vente d'arme.⁹⁰

La vente entière consistait en.⁹¹

32 mirages 5 DE

15 mirages 5 DD (biplaces)

10 mirages 5 DR (Reconnaissance)

53 mirages 5D

En se basant sur les mémoires du major général égyptien (Saad Eddien El Chadli), dirigeant des forces égyptiennes durant la guerre d'Octobre 1973, il ressort que la Libye engagea dans la guerre tout ce qu'elle possédait, à savoir 54 avions « Mirages » constituant deux escadrilles, l'une menée par des pilotes égyptiens et l'autre par des pilotes libyens.

Les avions furent les suivants :

20 mirages 5 DE

20 mirages 5 DR

2 mirages 5 DS

⁸⁹le monde 23 janvier 1970

⁹⁰le monde 11/12 janvier 1970

⁹¹Les mémoires de général Saad Eddien El Chadli, dirigeant des forces égyptiennes durant la guerre d'Octobre 1973, p 174. www.portsaid-online.com page consulté le 26.08.2006

12 mirages 5 DD

Une brigade blindée libyenne participa par ailleurs à la guerre d'Octobre 1973, et aux premiers jours de l'affrontement, la Libye fit don de 40 millions de Dollars ainsi que de 4 millions de tonnes de pétrole. Voir l'annexe N° (9).

Le 24 février 1972, le chef des forces israéliennes a assuré qu'un certain Mirage, vendu par la France à la Libye, avait été piloté par des spécialistes égyptiens. Une telle déclaration a réveillé beaucoup de critiques parce que les forces égyptiennes, pendant cette période, souffraient de l'insuffisance de leurs Armées de l'Air dont la plupart ont été détruites pendant la guerre en juin 1967.

En outre, quelques Egyptiens qui ont obtenu des passeports libyens et sont parvenus à s'inscrire parmi les stagiaires libyens qui étaient formés pour piloter les avions de Mirage en France selon les accords de vente pour de tels avions en Libye. Le 28 avril, 1972, l'ambassadeur israélien à Paris a déclaré que les avions Français qui avaient été vendus à la Libye avaient volé directement en Egypte. Il en résulta des discussions et des enquêtes au sein de l'Assemblée nationale et la Chambre des seigneurs.

L'argument s'est encore poursuivi, en avril 1973, quand le chef des forces israéliennes a déclaré dans une conférence de presse qu'un escadron des avions libyens de Mirage avait été envoyé en Egypte afin de joindre 35 avions irakiens de chasseurs que l'Irak avait achetés de la Grande-Bretagne. Il a ajouté que le colmatage imposé par la France contre les pays d'opposition dans le Moyen-Orient était un colmatage était réservé à l'encontre Israël.⁹²

Le ministre israélien des affaires étrangères, Ben Eban, a envoyé un courrier à l'ambassadeur français à Tel Aviv pour l'informer de l'existence du Mirage libyen au-dessus des terres égyptiennes. Le 31 mars, 1973, deux avions de Mirage ont mis

⁹²Le monde, 12 avril 1973.

le feu sur un avion israélien de C 130 pendant son exercice de spying- électronique-
93

On peut tout à fait prouver que les avions libyens de Mirage aient été complètement contrôlés par les forces égyptiennes après qu'ils aient édité, le 6 avril 1974, une lettre envoyée par le président égyptien, EL Sadat Anwar, au Mu`Ammar EL Kadhafi, datée du 12 juillet, 1973, s'assurant que le Mirage de Libyen surface, acheté de France, avaient été empruntés par l'Egypte-⁹⁴

Nous pouvons prendre connaissance de la réponse de M. JOBERT, Ministre des Affaires Etrangères, à la question d'un député à Paris le 2 mai 1973, sur la mise à la disposition de l'Egypte, d'avions « MIRAGE » vendus à la Libye
Voir l'annexe N° (10).

Après la guerre d'octobre 1973, la Libye a voulu garder ses bonnes relations avec la France et lui a fournie du pétrole brut.

La visite du président libyen, Mu`Ammar EL Kadhafi à Paris en novembre 1973, peu de temps après la fin de la guerre, était une confirmation à une telle relation et à une tentative de la renforcer.

EL Kadhafi a déclaré pendant cette visite qu'il avait espéré augmenter les achats libyens des bruts français. En outre, il a invité le président français (Pompidou), à visiter la Libye. Il a ajouté dans son discours que le président français avait accepté l'invitation-⁹⁵

Comme on peut le remarquer ci-dessus, ce qui a, très certainement aidé la révolution en Libye a dépendu en fait de la France qui l'a soutenu avec des bruts jusqu'à ce que le problème du Tchad se soit développé et que le conflit avec la France ait eu lieu. Plus tard, la Libye a eu recours à l' Union Soviétique pour lui

⁹³le monde 29/30 avril 1973

⁹⁴ Le monde 30 août 1974.

⁹⁵Le monde 30 août 1974.

fournir des bras. Ce qui a aidé la Libye dans son développement militaire et dans l'augmentation de sa production d'huile et ce qui a entraîné la décision des Arabes d'arrêter l'exportation de l'huile vers les pays qui avaient aidé Israël dans la guerre. Les prix du pétrole sont allés jusqu'à 38 USD, comme c'est montré sur le graphique suivant...

**Les prix affichés du pétrole brut arabe ont augmenté de 70% à 100% Du
01 octobre au 01 novembre 1973**

	Prix affichés au 01/10/1973 en cents U.S	Prix affichés au 01/11/1973	Hausse en %
Libye	460.4	902	96%
Qatar	316.3	591.9	87%
Iran	308.4	611.3	98%
Koweït	288.4	499.7	73%
Algérie	480.2	935.7	94%
Irak	424.3	729.3	72%
Nigeria	422.7	834.1	97%

Le monde 27 novembre 1973

Une telle hausse des prix du pétrole était utile pour ces pays, tant pour la Libye, que pour les autres pays exportant du brut particulièrement quand ces affaires sont faites en échange de pétrole brut.

La coopération Franco-libyenne dans le domaine militaire ne s'est pas terminée après cette date. Durant la période de 1978 à 1981, la Libye a acheté 33 avions Mirage. D'ailleurs, en 1985, la Libye a signé un accord avec la France pour acheter un certain nombre d'avions Mirage. Cependant, trois avions n'ont pas été livrés au colmatage sur la vente du brut qui a été imposée à la Libye en 1986. De tels avions n'ont pas été fournis jusqu'en janvier. 1990-⁹⁶

⁹⁶le monde 12 avril 1990.

Après le compromis libyen avec les Etats-Unis concernant le cas de Lukerby et avec la France au sujet de l'avion d'U.T.A, qui ont conduit à la fin du colmatage libyen, nous pouvons constater une grande régression parmi les coopérations militaires entre la Libye et la France. On lui a annoncé que les deux pays, la Libye et la France, avaient signé un accord de 100 millions d'euros pour développer 33 avions Mirage F1 que la Libye avait achetés à la France plus tôt.

L'accord a inclus également que la Libye achèterait les avions de Rafale et six machines d'observation de frontière qui pourrait être utilisés pour combattre l'immigration clandestine-⁹⁷.

En conséquence, la France est devenue à nouveau un fournisseur militaire pour la Libye après une rupture de relation pendant vingt années alors que la Libye dépendait de l'Ex Union Soviétique.

En 2002 et 2003, la France a été classée par catégorie pour être comme le troisième pays dans le domaine vendant des armes partout dans le monde. Elle vient après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et avant la Russie et l'Allemagne. Ces cinq pays représentent 90% du commerce international des armes-⁹⁸

⁹⁷www.dicodunet.com page consulté le .07/12/2006 .

⁹⁸Le Monde, 03 février 2005.

SECTION (2)

La position de la France sur le bombardement de la Libye en 1986 par les Américains

Il apparaît clairement que lorsqu'il s'agit de prendre des positions en politique étrangère, ce sont les intérêts personnels de l'Etat qui régissent cette politique. Si nous voulons évaluer les réactions européennes face aux attaques américaines contre la Libye, le 15 avril 1986, nous retiendrons ce qui suit :

Les pays du sud de la Méditerranée ont condamné avec force ces attaques. Peut être par crainte pour la sécurité de la région mais aussi pour leur propre sécurité. La France par exemple et c'est ce qui nous intéresse dans notre travail, avait refusé, avant que les attaques n'aient lieu, de participer ou d'autoriser toute opération militaire contre la Libye et ceci malgré les différends importants qui existaient à l'époque entre les deux pays à cause de la question du Tchad.

La France avait donc refusé de justifier l'attitude américaine dans cette agression contre la Libye et rejeté toute demande de survol de son espace aérien à l'aviation américaine. « La France ne trouve aucun justificatif aux frappes américaines contre la Libye et refuse toute politique qui lui serait imposée de l'extérieur »⁹⁹

Il semblerait qu'à l'époque, la France ne s'opposait pas à une frappe rapide des Américains contre la Libye à condition qu'elle ne soit pas impliquée directement dans les services de la préparation logistique que les Américains exigeaient.

C'est pour cette raison d'ailleurs que la France avait refusé le survol de son espace aérien aux avions américains de type F111 en provenance des bases américaines en Grande Bretagne Ce refus avait conduit les avions américains à

⁹⁹ Le Figaro du 17/04/1986, par Jean BOTHOREL

parcourir une distance de 5000 kilomètres et les avait contraint à contourner la France et l'Espagne avant d'atteindre la Libye et de retourner ensuite à leurs bases. En fait le gouvernement français voulait soit entreprendre une opération d'envergure pour renverser le gouvernement libyen ou avoir recours à des pressions pour déstabiliser le pays. Dans le cas de l'impossibilité de réaliser ces objectifs, la troisième voie la plus plausible serait, d'après les dirigeants français, Mitterrand et Chirac, d'imposer des sanctions diplomatiques et économiques à la Libye.¹⁰⁰

L'opération américaine a été exécutée et le bombardement a visé des civils des deux villes de Tripoli et Benghazi. Elle avait entre autres objectifs, d'éliminer Maâmar Kadhafi, le chef de la Révolution en Libye, et de provoquer la confusion et le chaos dans le pays, ce qui entraînerait un changement dans le régime. L'aviation américaine a survolé une distance de 2500 kilomètres à partir des bases situées en Grande Bretagne.¹⁰¹

L'Italie a aussi rejeté la demande des Américains de survoler son espace aérien par crainte des réactions libyennes mais également dans le souci de préserver la sécurité dans la région de la mer Méditerranée et de ce fait, sa propre sécurité. De plus, elle avait également comme préoccupation de préserver les intérêts économiques mutuels entre les deux pays.

Par ailleurs, la Libye avait menacé d'attaquer les bases américaines qui se trouvaient dans les pays d'Europe du Sud. En fait, elle avait effectivement lancé des fusées contre des installations et des stations de télécommunication américaines appartenant aux forces américaines de l'île de (Iampédosa) au sud de la Sicile. Les Américains ont menacé l'Italie de lui faire perdre des contrats commerciaux dont le montant s'élèverait à 600 millions de dollars et un déficit de 800 millions de dollars qui proviendraient des touristes américains.

La réponse de l'état italien, a été que le volume d'échanges commerciaux entre l'Italie et la Libye, selon les statistiques de la Banque Mondiale pour l'année

¹⁰⁰ Mohamed Arfa : « La position européenne face à l'agression américaine contre la Libye », La Revue internationale, n° 85 –Juillet 1986- El Ahram, le Caire, Pages 175 et 176

¹⁰¹ Le Figaro, 16/04/1986

1980, était de 2,5 milliards de dollars et pour les exportations de 1,8 milliard de dollars.¹⁰²

Malgré la position de la France de s'opposer à l'agression américaine contre la Libye, elle a été parmi les pays signataires des sanctions contre la Libye au Sommet de Tokyo, le 06 mai 1986.

Ce sommet est considéré comme sans précédent historique dans les relations internationales car sept pays industrialisés ont reconnu le terrorisme et ont accusé la Libye de mettre en danger la sécurité et la paix dans le monde. Les Américains ont invité leurs alliés occidentaux à prendre des décisions visant à déclarer une guerre économique et politique contre la Libye et de menacer cette dernière de l'utilisation de la force contre elle.

Ce communiqué a été signé par les pays suivants : Le Japon, les USA, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie.¹⁰³

Concernant l'échange commercial de la Libye avec la France à cette époque, selon les statistiques de 1984, les importations atteignaient 735 millions de dollars et les exportations 233 millions de dollars. En 1983, la France a vendu à la Libye des matériels militaires d'un montant de 850 millions de dollars.¹⁰⁴

¹⁰² Revue Politique internationale du 19/01/1986, Société El Ahram, le Caire

¹⁰³ Revue internationale numéro 85, 1986

¹⁰⁴ Mohamed ARFA, op.cit, page 176

Section (3)

L'intérêt de la Libye au Tchad

Au cours de l'histoire, le nord du Tchad fût considéré comme le prolongement stratégique de la Libye. En effet, les échanges commerciaux étaient très denses entre le sud de la Libye et le nord du Tchad par rapport aux nombreuses caravanes qui venaient de la Libye chargées de diverses marchandises et même avec des esclaves qui représentaient un commerce très fructueux à cette époque-là. Certaines tribus, et plus particulièrement celles qui étaient établies au sud de la Libye, étaient connues pour ce type de commerce.

Quand les sanûsiyya ont commencé à se propager en tant que mouvement religieux en Libye, ils ont choisi le Sud pour établir leur base, loin de la mer et de la domination ottomane. Ils ont aussi bénéficié de la protection des tribus du Sud qui ont participé à leurs côtés dans les combats contre la France sur le territoire tchadien de 1900 à 1902, avant que celle-ci n'envahisse ce pays et après le déclenchement de la Révolution en Libye, en septembre 1969.

Vers 1972, l'intérêt porté par les responsables libyens au Tchad, s'est sensiblement accru. L'élément essentiel de cette attitude se justifie par l'irruption Israélienne en Afrique, enfin c'est ce que nous pouvons supposer.

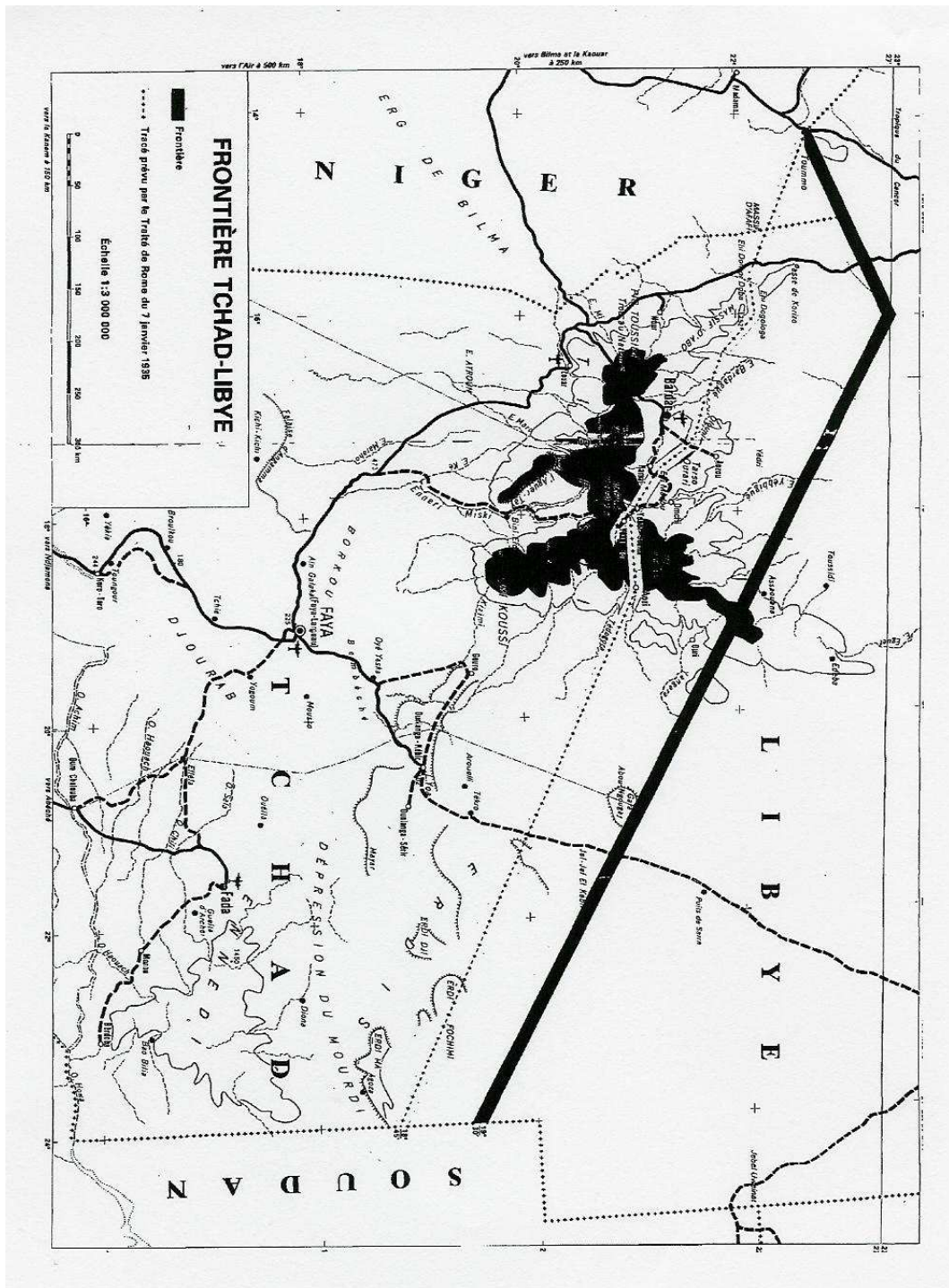
En novembre 1972, sous la pression du Colonel Kadhafi et du Roi (Fayçal) de l'Arabie Saoudite, (Tombal baye) a coupé les relations diplomatiques entre son pays et Israël et reconnu le Mouvement de la Libération de la Palestine.¹⁰⁵

Un mois après avoir interrompu ses relations avec Israël, (Tombal Baye) s'est rendu à Tripoli pour signer un accord qui annonçait essentiellement la reconnaissance par les deux parties signataires, de l'existence « d'une région solidaire » libyenne- tchadienne. L'objectif de cet accord était la ligne de Ouzo. Et

¹⁰⁵René Otayek : « La politique africaine de la Libye, 1969-1985 » Paris, 1986 pages 82 et 83.

effectivement, la Libye a occupé Ouzo où elle a installé une base militaire et crée une université et des écoles pour enseigner le Coran. L'occupation de cette oasis avait pour fondement l'accord qui avait été signé en 1935, stipulant le tracé des frontières entre le Tchad et les pays voisins comme le Soudan, la Libye et le Niger.

En effet, la France avait signé une convention, le 07 janvier 1935 « de la vallée mousline » dans laquelle, elle cédait l'oasis ouzo à l'Italie et qui avait pour source les conventions franco-britanniques conclues le 14 juillet 1898, le 21 mars 1899 et en septembre 1919, ces conventions traçaient le point tropique du cancer sur toute la longueur 16° et jusqu'à 15°. Ces frontières ont été modifiées et de ce fait, la région Ouzo dépendait des territoires libyens.



Elle a d'ailleurs toujours été dessinée sur les cartes géographiques, les livres scolaires et les documents officiels de la Libye. Toutefois, les démarches administratives concernant ces frontières, n'ont jamais été exécutées entre les deux pays.

La convention « de la vallye mousline », plus officiellement connue sous l'appellation de « La convention de Rome » avait pour objectif l'organisation des intérêts franco-italiens en Afrique. Elle stipulait que la France devait céder l'oasis de ouzo qui s'étendait sur une superficie de 140.000 Km², le long des frontières entre la Libye et le Tchad.

Mais cette convention n'a jamais vu le jour en dépit du fait que le 05 mai 1935, le président de la république française avait annoncé sa ratification. L'échange de ces documents n'a jamais eu lieu en raison de la guerre de l'Ethiopie et la guerre civile en Espagne. Le 17 décembre 1938, le ministre des affaires étrangères italien a déclaré la non ratification de cette convention et de ce fait, elle fut considérée comme nulle.

Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, le traité signé entre les alliés et l'Italie, le 10 janvier 1947, portait, dans l'alinéa premier de l'article 23, sur le renoncement de l'Italie à tous ses droits et ses privilèges en Afrique et plus particulièrement en Libye, en Ethiopie, en Somalie et ainsi l'Italie n'était plus la puissance internationale qui pouvait décider des frontières entre la Libye et le Tchad.

Le 10 août 1955, a été signé à Tripoli, un traité d'amitié et de bon voisinage entre la France et le Royaume Uni dans lequel, « Les deux parties signataires s'engageaient à reconnaître que les frontières qui limitaient le territoire libyen de ceux de la Tunisie, de l'Algérie et de l'Afrique australe française (le Tchad) et de l'Afrique de l'Ouest (le Niger). Ces frontières sont celles qui étaient mentionnées dans les conventions et les accords internationaux, reconnus au moment de la création du Royaume Uni de la Libye.

Le gouvernement français avait ratifié ces conventions, le 22 novembre 1956 et l'échange officiel des documents entre les deux parties a eu lieu le 20 février 1957. Elles sont entrées en vigueur, le 26 mars 1957 et de ce fait, ont réaffirmé les frontières telles que définies, le 08 septembre 1919 ralliant la région Ouzo au Tchad étaient toujours valables.¹⁰⁶

¹⁰⁶Abdul Rahman El Mahi : « Le Tchad, de la colonisation à l'indépendance » op.cit, pages 157 –159

Un mois après la rupture des relations entre Israël et le Tchad par le président tchadien Tombal Baye, un traité d'amitié avec la Libye a été signé, le 23 décembre 1972. Par ailleurs, l'accord de coopération technologique qui devait être conclu avec Israël a également été annulé.¹⁰⁷

Suite au coup d'état militaire qui a été perpétré dans des circonstances obscures et non élucidées, entraînant la chute du gouvernement de Tombal Baye et la prise du pouvoir par le Général Félix Maâloum grâce à l'aide de la France, celui-ci n'a pas réussi à affronter la Révolution tchadienne et le Front d'opposition qui n'arrêtait pas de s'étendre. La Libye a noué des liens avec le groupe de Ouaidi et Hassine Habré mais en 1977, les différends entre les deux leaders ont conduit à l'éclatement du Front en deux camps. En 1977, les forces populaires armées sont nées sous le contrôle de Kokouni Ouaidi d'une part et les forces armées du Nord d'autre part.

Le Front Frolinat, agissant sous le leadership de Ouaidi, a réussi à occuper les grandes régions et le gouvernement tchadien s'est vu contraint de solliciter l'aide de la France qui lui a accordé un soutien militaire. Cet épisode a coïncidé avec le succès de (Hassine Habré) à obtenir d'être nommé comme premier ministre dans le gouvernement de Félix Maâloum lors de la rencontre de Khartoum en 1978. Mais les désaccords avec le président de la république ont vite surgi au mois de décembre 1978.

Les différends n'ont cessé de s'amplifier entraînant ainsi l'effondrement de l'autorité centrale et le déclenchement des combats. La capitale est tombée entre les mains de (Hassine Habré) avec la fuite de Maâloum. La France a envoyé des forces pour arranger un cessez-le feu en avril 1979 et former un gouvernement provisoire sous la présidence de Kokouni Ouaidi mais le conflit a tout de suite ressurgi entre celui-ci et (Habré) et le combat a repris entre eux dans la capitale N'jaména.¹⁰⁸

¹⁰⁷ Juliette Bessis : « L'évolution des relations entre la Libye et la France » op.cit, page

¹⁰⁸ René Otayek : « La politique africaine de la Libye » pages 180 -182

A la mi-juin 1980, (Aouidi) et le Colonel Kadhafi ont signé un traité d'amitié et de coopération entre la Jamahiriya libyenne et le Tchad, suite à l'accord de son gouvernement et sur la base de ce traité, (Aouidi) a demandé à la Libye d'intervenir pour l'aider contre (Hassine Habré) et effectivement les forces libyennes sont intervenues au mois d'octobre 1980.¹⁰⁹ Et le feuilleton de la guerre civile tchadienne a démarré.

Au cours du mois de janvier 1981, la Libye a tenté de donner une légalité à son intervention militaire au Tchad et Kadhafi a proposé de créer une union entre la Libye et le Tchad mais ce projet a rencontré des obstacles par la suite.

Suite à l'intensification des combats entre les forces libyennes et celles de (Habré, Aouidi) s'est rendu à Paris où il a été reçu par le président français, Mitterrand. Au sommet de Cancun, il a été convenu d'envoyer immédiatement au Tchad, des forces de paix africaines. Quatre jours après, Paris a annoncé des soutiens logistiques aux troupes de (Aouidi). Au mois de septembre 1981, celui-ci a demandé à la Libye de retirer ses forces. Ce que a été fait le 03 novembre de la même année et les forces libyennes ont été remplacées par les forces africaines sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine qui comptait 6000 soldats du Sénégal, de la Guinée, du Bénin, de l'Egypte, du Gabon, du Nigeria et du Togo.

Tout au long du premier semestre de l'année 1982, (Habré) a peu à peu réussi à occuper les régions du Nord excepté l'oasis de ouzo qui est demeurée sous la domination de la Libye. Le 06 juillet, il occupait la capitale N'jaména.¹¹⁰

(Aouidi) a quant à lui, réussi à prendre quelques oasis grâce à l'aide de la Libye. Paris a pour sa part, lancé le 08 août 1983, ce qu'elle a appelé « l'opération Monta » laquelle a consisté en l'envoi de 3000 soldats au centre du Tchad jusqu'à la ligne 16°. Ils ont reçu l'ordre de rétorquer en cas d'attaque et quand des

¹⁰⁹ Jeune Afrique, 25 juin 1980, Paris, page 20

¹¹⁰ Ahmed El Soulia : « Le Tchad et les forces de paix africaines », n° 98 –Avril 1982, Société El Ahram, le Caire, page 131

affrontements ont eu lieu au mois de février 1984 avec la mort d'un aviateur français, les forces françaises ont étendu leurs opérations jusqu'à la ligne 16°. ¹¹¹

La présence française.

Le dispositif militaire français compte actuellement 240 hommes, 11 Jaguar et 8 Mirage F-1, ainsi que, depuis peu, des hélicoptères Gazelle munis de missiles HOT ; 300 hommes supplémentaires doivent renforcer ce contingent, en cas de besoin. ¹¹²

En juin, (Hassine Habré) a pris N'jaména et imposé son pouvoir ensuite sur le Sud du pays. Il a contraint le gouvernement de l'Unité Nationale que présidait (Aouidi) de se retirer vers Tripoli mais celui-ci a fui au Cameroun où il a formé un gouvernement en exil comportant 15 membres. (Habré) lui, est devenu le président du Tchad et a formé un nouveau gouvernement. Le 03 juin, date de la fin de leur mission, les forces africaines de l'Union Africaine ont quitté la capitale. (Hassan Habré) en est ainsi devenu le président officiel. Au mois de juillet 1983, il a été reconnu par l'OUA.

Au cours des mois de mai et de juillet 1983, le gouvernement de l'Union Nationale Armée sous le leadership de (Aouidi) et soutenu par la Libye, a mené une offensive et s'est emparé de plusieurs villes dont celle de Faye Largo mais elles ont été reprises le mois d'après par le gouvernement civil. ¹¹³

Durant ces combats, les opportunités d'interventions étrangères se sont multipliées. Habré avait demandé l'aide internationale sous prétexte que la Libye soutenait l'autre camp. La réponse des USA, a été sous forme d'une aide militaire

¹¹¹Ahmed El Soulia « Le Tchad et les forces de paix africaines » op.cit, page 131 ;

¹¹²TCHAD : le conflit avec la Libye Les nouvelles inquiétudes de Paris et de N'Djamena le monde. 7 mars 1987.

¹¹³ Nbia El Soltani, op.cit, page 224

d'un montant de deux millions de dollars. L'Égypte, le Soudan et le Zaïre ont également répondu à cet appel.¹¹⁴

La raison qui a poussé le gouvernement français à envoyer une seconde fois ses forces au Tchad, a été l'installation par la Libye d'équipements militaires à Ouedi El Oum. Cette oasis est devenue depuis 1985, le premier centre de soutien logistique que Tripoli avait fourni aux forces tchadiennes qui lui étaient alliées sur la ligne 16 de l'aéroport militaire lui permettant ainsi d'accueillir tout avion militaire, y compris les grands blindés.

En octobre 1985, les services secrets français et les agents de contrôle américains, ont fait savoir, grâce à leurs observations satellitaires, que la Libye renforçait sa présence au Nord du Tchad, à quelques kilomètres de Koro Tourou où se trouvaient les troupes de (goukouni oueddeï) et que l'aviation libyenne était en capacité de mener à partir de Wady El Doum, des bombardements sur la capitale et sur le Sud du Tchad.

Des discussions se sont engagées suite aux déclarations du Tchad sur les contacts directs qu'il menait avec la France. Les forces françaises ont commencé à se préparer en décembre 1985 pour intervenir au Tchad à partir de la République Centre Afrique. Le 10 février 1986, les combats ont une fois encore, éclaté quand les escadrons de l'amiral El Islami ont dépassé la ligne 16 de la quatrième position.

Des signes d'apaisement sont apparus après les discussions engagées entre le ministre des affaires étrangères français et son homologue libyen, Ali El Trakine à New York. Ces discussions ont montré une volonté notoire de la part de la Libye d'intensifier le dialogue avec N'jaména et d'œuvrer à la réconciliation nationale au Tchad.

Ces mêmes discussions ont succédé aux déclarations du Tchad sur les contacts directs qu'il menait avec la Jamahiria libyenne grâce à l'aide d'un pays ami. (Habré) considérait que la solution du conflit devait se fonder sur le dialogue pour

¹¹⁴ Aouth Othmane, op.cit, page 88

résoudre la question de l'unité du territoire et encourager une cohabitation pacifique entre le Tchad et la Jmaharia Libyenne.¹¹⁵

Après une période de calme relative et une préparation au combat au Tchad, les forces de (Hassine Habré) ont réussi à prendre la base de Wady El Doum, position stratégique. Ceci a été considéré comme une opération militaire de grande envergure par le Tchad mais le Ministre français, (André Giroud), a déclaré que ce résultat avait été obtenu grâce au soutien de la France et le ministre des affaires étrangères a nié que son aviation avait violé le territoire aérien du Soudan.¹¹⁶

Nous aborderons d'une manière plus détaillée dans notre recherche, la question de l'affrontement direct entre les deux forces libyennes et françaises sur le territoire tchadien.

Le Tchad a annoncé par la voix de son ambassadeur à Paris, que cette opération était limitée et que l'objectif n'était pas de conserver des territoires appartenant à la Libye.¹¹⁷

De ce fait, cette opération a transporté la guerre sur les territoires libyens, ce qui a compliqué considérablement la situation qui n'a cessé de s'envenimer jusqu'à ce que les forces libyennes récupèrent la base.

Le 08 août 1987, les Tchadiens ont annoncé qu'ils avaient pris l'oasis de Ouzou suite à des combats intenses avec les forces libyennes. De ce fait, le conflit a pris un virage dangereux dont les conséquences les plus importantes ont été l'internationalisation du conflit et sa prise en charge par des parties internationales.

La France a estimé que l'invasion du Tchad ne la concernait nullement et qu'elle n'y participerait pas. Le président François Mitterrand a insisté pour faire savoir au président tchadien, (Hassine Habré), lors de sa visite à Paris en France, que son pays était disposé à aider le Tchad et à renforcer ses troupes pour lui permettre

¹¹⁵Le journal El Massaia El Urdounia du 08/09/1985

¹¹⁶Le journal El Youm El Sabâa, le 30/03/1987 ET Aouth Ottomane, op.cit. page 105

¹¹⁷ Le Monde du 08/09/1987 « L'offensive tchadienne contre une base libyenne »

de défendre son pays dont les frontières étaient reconnues sur le plan international. Quand à l'oasis Ouzou, objet du conflit entre les Tchadiens et les Libyens, selon la France il était préférable de régler le conflit par l'intermédiaire des organisations, des institutions et des tribunaux internationaux.¹¹⁸

La joie des Tchadiens provoquée par la victoire n'aura duré que vingt jours après l'invasion de l'oasis (ouzou). Les forces libyennes ont mené une attaque rapide qui a entraîné la récupération de l'oasis, le 28 août 1987.¹¹⁹

Après la reprise de l'oasis (ouzou) et suite à ce succès militaire, Tripoli a annoncé que ses opérations militaires ne dépasseraient pas la limite de la ligne (ouzou). La Libye a également déclaré au président zambien qui présidait l'Organisation de l'Unité Africaine, qu'elle était disposée à entreprendre des négociations avec le président Hassine Habré au sujet du conflit de l'oasis (ouzou) et ce dans le cadre de cette organisation.

Ceci a précédé l'annonce de la Libye de mettre fin à la guerre et de mettre également le conflit à l'ordre du jour de l'organisation de l'Unité Africaine et enfin de soumettre la question devant les instances du Tribunal International.¹²⁰

¹¹⁸ Le Monde du 11 août 1987, « Rebondissement du conflit entre N'djaména et la Libye » « La reconquête d'(ouzou) par l'armée tchadienne accueillie à Paris »

¹¹⁹ El Sharq El Awsat du 04/09/1987.

¹²⁰ Le monde du 18 septembre 1987 : « Le Tchad : Le Colonel Kadhafi considère que la guerre est terminée »

(a) Les chocs franco-libyens au Tchad 1980-1987

L'indépendance du Tchad a été proclamée le 11 août 1960 avec à sa tête un gouvernement fragile la gestion des affaires économiques et administratives était toujours aux mains de la France qui avait colonisé ce pays le 05 juillet 1902.

Ce sont plusieurs combats avec le mouvement des sanûsiya, et nous l'avons déjà précisé, qui ont constitué le début des affrontements entre la Libye et la France sur les terres du Tchad et les prémices de l'existence de ce pays dont l'économie était très pauvre.

Sur le plan démographique, la population du Tchad se compose de 53.9% de Musulmans, 20.3% de Catholiques, 14.4% de Protestants, et de 7.4% représentants d'autres croyances. Comme nous l'avons déjà cité, les relations commerciales entre la Libye et le Tchad sont très anciennes.¹²¹

Le dix-neuvième siècle et la période qui a précédé l'invasion du Tchad par la France, a connu un grand développement et a subi l'influence du mouvement des sanûsiyya qui s'est étendu jusqu'au centre et au nord du Tchad sous la forme de regroupements éparpillés.

Ces regroupements étaient dus à la présence de caravanes commerciales qui circulaient entre les deux pays ou en raison de l'émigration de quelques membres des tribus qui avaient des problèmes avec les Ottomans, colonisateurs de la Libye.

¹²¹ Cotton, war and growth in Tchad (1960 -2000) Jean –Paul Azam and Nadjionom Djimtoingar a : Arqade.idei university of Toulouse.institut Universitaire de France, and CSAFOxford, May 25, 2003. Page 1

La commission franco-africaine a joué un rôle très important au cours de l'histoire de la colonisation française. Son objectif était d'étendre l'influence française et le commerce par tous les moyens en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. La politique française dans son avancée vers l'Ile du Tchad, (Oubakhi) et la rivière du Nil, a imposé des colonies durables pour créer une ligne entre la France et ses colonies dans l'Est, l'Ouest et le Nord.

La colonisation du Tchad par la France s'est achevée en 1916 et un décret a été rendu pour annuler les liens avec Oubanji et par conséquent faire du Tchad une région qui serait affiliée directement au gouverneur général de l'Afrique australe à Brazzaville. Le Tchad est ensuite devenue une colonie française suite au décret du mois de mars 1920. En 1934, la région est devenue pendant une courte période, une région sous l'égide du gouverneur délégué à (Oubanji). Après le décret du 31 décembre 1937, le Tchad a cessé d'être rattaché à (Oubanji) de manière définitive.¹²²

La colonisation du Tchad a entraîné une stabilité de la situation dans le sud. Les conditions naturelles les ont aidés à mieux s'installer ils ont introduit de la culture de coton dans le sud du pays en 1920. Il s'en est suivi ensuite l'ouverture d'écoles de niveau moyen pour former des travailleurs agricoles. Cette politique a eu pour résultat, l'amélioration du niveau d'instruction des habitants du sud du Tchad. La région du nord, a quant à elle, beaucoup résisté à l'introduction d'une administration et d'un enseignement français les habitants étaient particulièrement obstinés pour préserver leur culture arabe et musulmane.

Après l'adoption de la Constitution de 1946, le Tchad est devenu un département français d'outre-mer au même titre que les autres. De ce fait, le Tchad était en droit de désigner un unique parlementaire à l'Assemblée Nationale Française. A l'arrivée de (général Charles De Gaulle) au pouvoir en 1958, la Constitution de la cinquième république a été adoptée au mois de mai de la même année et l'alliance française a été créée le 28 novembre 1958, la république du Tchad

¹²² Abderrahmane El Mahi : « Le Tchad et la colonisation de 1844 -1960 », le Caire 1982, pages 34 et 35

a été proclamée et le pays est devenu membre de l'alliance jusqu'à ce qu'il recouvre son indépendance, le 11 août 1960.¹²³

Après l'indépendance du Tchad en 1960, la France a maintenu des forces militaires dans la région du nord qui comprenait trois départements : Bourkou, Endi et tibussty. Ceci conformément à l'accord de coopération des 11 et 15 août 1960 qui stipulait l'engagement de la France à travailler avec les autorités des pays africains, membres de l'alliance française dont le Tchad. Cette coopération consistait à renforcer les moyens de défense de ces pays, à leur fournir des armements et à mettre à leur disposition des techniciens et des militaires. Cet accord était lié à celui conclu entre la France et le Tchad, l'Afrique centrale et le Congo Brazzaville, portant sur la mise en place d'une défense commune.

L'article deuxième portait sur une concertation régulière sur toutes les questions militaires à savoir la création d'une organisation de défense militaire commune. Le sixième article stipulait que les forces tchadiennes pouvaient demander un soutien logistique de la part des forces françaises. La région du nord a été rendue à l'administration tchadienne au mois de janvier 1965 et après plusieurs mois, un mouvement s'est soulevé dans la province de (Ouedi) qui se situait sur les frontières qui limitaient le Tchad du Soudan.¹²⁴ Ce mouvement a été dénommé « Frolinat »¹²⁵

Le 28 août 1968, le président Tombal Baye a été contraint de solliciter le retour des forces françaises au Tchad. Elles sont restées de 1969 à 1972. Elles sont également intervenues au mois de septembre 1975 après le déclenchement du conflit

¹²³ Abderrahmane El Mahi : « Le Tchad et la colonisation du Tchad jusqu'à l'indépendance », op.cit, page 76

¹²⁴ Aouth Athmane : « L'intervention étrangère américaine et française dans le nord de l'Afrique » Institut du développement arabe, 1989, pages 79, 80, 81

¹²⁵ Le mouvement a été créé le 22 juillet 1966 suite à une réunion de la ville soudanaise, Nayala qui a regroupé toutes les parties en opposition au Tchad. Ibrahim Abitcha a été désigné, premier secrétaire du mouvement qui s'est appuyé dans un premier temps sur des paysans de la région du centre est et sur la couche de la jeunesse instruite dans les pays arabes en général et du Caire en particulier. Ce mouvement est le résultat de l'oppression que subissait le peuple tchadien et Joukouni Aouidi a été choisi pour être membre de la direction politique d'un front uni. Après Abitcha, le docteur Aba El Saddik a pris la tête du mouvement «Frolinat ». Ceci a provoqué des différends entre les membres du mouvement qui s'est scindé en deux, le nord sous le leadership de Joukouni Aouidi et Hassine Habré et l'est sous le leadership de Aba El Saddik. Par la suite, les conflits se sont multipliés au point que le congrès, tenu le mois d'août 1979 à Lagos a enregistré onze sensibilités au sein du mouvement « Frolinat » .

dans les rangs de l'armée tchadienne. Le mouvement de révolte dans le nord et dans le sud a dominé et après six mois, les deux parties tchadiennes et françaises à Paris, sont parvenues à un nouvel accord de coopération militaire et depuis l'autorisation fut accordée à l'aviation française militaire et civile de se poser et de survoler les territoires tchadiens.¹²⁶

Quand nous observons les relations franco-libyennes, nous constatons qu'elles ont connu des obstacles importants et l'un des plus marquants est certainement celui concernant la guerre tchadienne et l'intervention de la Libye dans ce pays.

En effet, durant cette guerre, les relations entre la Libye et la France ont été traversées par des moments très difficiles ; au point où par moment l'affrontement armé a été envisagé.

Dès le début de l'intervention de la Libye au Tchad, la France avait annoncé qu'elle portait « une responsabilité historique » dans ce pays et déclaré par la voix de Mitterrand que si la situation avait exigé l'intervention de la France, c'était par crainte que le Tchad perde son indépendance définitivement. Il avait par ailleurs affirmé qu'aucune initiative ne serait prise tant que les Tchadiens poursuivaient eux-mêmes leurs efforts pour parvenir à une réconciliation nationale.¹²⁷

La France a réaffirmé des principes fondamentaux qui guidaient sa position concernant le Tchad et qui consistaient en l'envoi d'aides aux forces de (Aouidi) et Habré qui combattaient dans le nord sur la ligne 16°. Elle avait toutefois indiqué qu'elle s'interdisait toute opération militaire dans cette région et ce en respect de l'accord signé avec la Libye.

Par ailleurs, son ministre des affaires étrangères, Jean Bernard Raymond a déclaré devant l'Assemblée Nationale Française, que les forces de dissuasion françaises qui se trouvaient à N'djaména rétorqueraient dans le cas où les forces

¹²⁶ bnia El Asfahani : « Le Tchad : de la guerre civile à la guerre d'indépendance » Politique internationale, numéro 88, avril 1987, Société El Ahram, le Caire, Page 222 ;

¹²⁷ La Revue (almssaia) du. 11 /06/1985

libyennes tenteraient de passer la ligne 16°. Dans le même temps, la France serait très vigilante à ne pas encourager les forces alliées à Hassine Habré à dépasser la ligne 16° limitant le nord.¹²⁸

Malgré cela, la guerre tchadienne a été traversée par des périodes de grands affrontements entre les forces en conflit.

Le mois de février 1984, un affrontement était survenu provoquant la mort d'un aviateur français. Suite à cela, les forces françaises ont mené des opérations jusqu'à la ligne 16°.

Quand les forces tchadiennes ont envahi la base de « Wady El Doum » de la Libye, les informations avaient annoncé que la base avait été attaquée pour menacer les forces de Habré par deux raids aériens français. Le premier à la mi-février 1986 et le deuxième au début de l'année 1987 causant la destruction de la station radar, ce qui a conduit le Colonel Kadhafi à déclarer que la France devait s'attendre à des attaques terroristes qui viseraient ses colonies au Tchad, en Calédonie, en Martinique et à Mayotte. Ces déclarations avaient été interprétées par la France comme des menaces directes à son encontre.¹²⁹

En fait, La France ne se limitait pas à cette aide, si nous voulons prendre en compte l'affrontement qui a eu lieu entre les forces françaises et libyennes durant la guerre du Tchad.

Le point marquant de cette période a été le tir sur l'avion libyen qui a entraîné la mort des trois membres de l'équipage pendant la guerre civile du Tchad en 1980.¹³⁰ Plus tard, la Libye avait demandé qu'on lui rende leurs corps.

Le 16 février 1986, la France a lancé une attaque contre wuady el Doum. En riposte, les Libyens ont envoyé des bombes de type « TW.22 », quatre bombes d'un

¹²⁸ Aouth Athmane, op.cit, page 103 ;

¹²⁹ La revue libanaise « El Moustaqbel » du 28/03/1987

¹³⁰ BBC News, mise à jour le vendredi 9 janvier 2004. Page consulté le 22 mars 2006. www.news.bbc.co.uk/ni/africa.338089.stm

poids de 500 kilogrammes ont été larguées sur l'aéroport de N'Djaména causant la destruction de son aérodrome.¹³¹

La France avait, à cette époque, des forces qui étaient prêtes à intervenir à tout moment. Effectivement, celles qui étaient installées dans la capitale de l'Afrique centrale, comptaient 15 avions qui étaient accompagnés de ceux de type « K 135 » pour les alimenter en fuel en plein air. Deux avions de reconnaissance de type « Atlantique » stationnés à Libreville, avaient également maintes fois survolé les régions où s'étaient déroulés les affrontements.¹³²

Tout ceci nous montre à quel point la France a représenté un soutien au président Habré, avec son aide logistique, et d'espionnage grâce à sa puissance technologique, durant toute la guerre.

Il nous apparaît à travers ces faits que des affrontements armés ont eu lieu. Tout comme nous pouvons affirmer que Hassine Habré a toujours tenté d'impliquer directement la France dans la guerre. Néanmoins, celle-ci est restée fidèle à ses positions concernant le problème du Tchad. Elle a réaffirmé son opposition à toute opération militaire allant jusqu'à la ligne de Ouzou. Par ailleurs, Paris a toujours déclaré que seul un arbitrage international détenait la responsabilité de résolution de ces conflits

Effectivement, le différend entre la France et la Libye a atteint un tel degré que lors d'un discours le 02 mars 1987 à Sabha, devant les délégations invitées, Maâmar Khadafi a déclaré que la Libye était prête à soutenir le président Habré à condition que celui-ci opte pour un régime islamique et africain sous son égide et qu'il renvoie tous les Français qui se trouvaient au Tchad. Il a réitéré la position future de la Libye qui était celle de poursuivre le combat contre la présence française dans un pays africain voisin, le Tchad.¹³³

¹³¹El Siassa du 15/02/1986

¹³²

¹³³ El Moustakbel du 04/04/1987

Cette réaction libyenne avait fait suite à la confirmation du fait que le succès militaire enregistré par Hassine Habré, comme par exemple l'invasion de Ouzou, avait pu exister grâce au soutien logistique que la France fournissait au Tchad.¹³⁴

Plusieurs interventions françaises ont été enregistrées dans les affrontements au Tchad. Quand la Libye a lancé des raids aériens sur la région de « Arada » qui se trouve à l'intérieur de la bande 16, les forces aériennes françaises ont attaqué la base de (Ouedi Doum). En effet, quatorze avions de type « Jaguar » et « Mirage »¹³⁵, avaient mené ces opérations. Durant cette période, la présence française se composaient de 2240 hommes, de 11 avions de type « Jaguar », de 8 avions de type « Mirage » et quelques hélicoptères « Gazelle », des missiles Hot 9 et 300 hommes supplémentaires.¹³⁶

Pendant ces événements, le ministre des affaires étrangères libyen a convoqué l'ambassadeur français à Tripoli et lui a remis un message dans lequel elle exigeait au gouvernement français de lui rendre les corps des trois aviateurs libyens dont l'avion avait été abattu par les forces françaises.

Avant cela, les forces libyennes avaient bombardé la ville de Abiche qui abritait un aéroport militaire dont la France venait d'achever la construction depuis quelques jours seulement dans l'objectif de fournir un espace aérien pour la région des frontières soudano -tchadiennes.¹³⁷

Le ministre des affaires étrangères libyen a rendu un communiqué officiel dans lequel il dénonçait la conspiration impérialiste contre la Libye. Il s'est révélé que le Tchad était devenu une base ennemie contre la Jamahiria Libyenne et que le conflit des frontières entre la Libye et le Tchad n'était plus la seule raison.

¹³⁴ le Monde du 15 août 1987 « Tout en désapprouvant la reconquête de la bande d'(ouzo), Paris poursuivra son aide logistique aux troubles de M. Habré dans le nord du Tchad »,

¹³⁵Le Monde du 09/01/1987 par Jecchin Laurent. « La riposte française contre l'attaque : Tripoli surenchère au Tchad »

¹³⁶le Monde du 07/03/1987.Tchad : Le conflit avec la Libye : De nouvelles inquiétudes de Paris et N'djaména »,

Parmi les affrontements qui se sont déroulés entre les deux forces, nous citerons l'épisode relatif à l'attaque de N'Djaména, la capitale du Tchad par les avions libyens. La France avait réagi en abattant l'avion libyéen de type « t.y22 » avec son missile terrestre de fabrication américaine « Hook ».

¹³⁷ El Ahram du 08/09/1987

Des sources diplomatiques libyennes avaient aussi dénoncé la responsabilité de la France dans les attaques entreprises par les forces de Hassine (Habré) contre la base du sud-est de la Libye (matin El Sara) puisque les Tchadiens n'étaient pas en capacité de perpétrer ces attaques sans l'aide américano-française et que si la France maintenait sa position qui affirmait officiellement la protection de l'indépendance du Tchad, elle devait également respecter l'intégrité et la souveraineté des territoires libyens.¹³⁸

D'autant plus que ces attaques ont suivi d'une courte période, le raid contre la région de (ouzo) par les forces tchadiennes et que cet événement a été apprécié avec beaucoup de réserve par Paris.¹³⁹

La base militaire terrestre aérienne de El Sara, se situait à 100 kilomètres à l'intérieur des terres de la Libye. Elle était l'une des quatre bases militaires les plus importantes aux frontières nord de la Libye et du Tchad et c'était de cet endroit qu'étaient menées toutes les attaques contre les villes du Tchad.¹⁴⁰

Les réactions de la Libye après l'invasion de Sara, a été de bombarder les villes de Yambi Bou et Ouniyane au nord du Tchad alors que la France s'était gardée de réagir contrairement à ce qui s'était passé en dehors de la bande de (ouzo).

Après cette longue période d'affrontement, les deux pays ont convenu d'un cessez-le-feu à compter du 11 septembre 1987. C'est le président de la Zambie et de l'Organisation de l'Unité Africaine du moment, Kenneth Kano Uda, qui l'avait annoncé. Il avait joué le rôle de médiateur entre les deux parties et mené les négociations entre Khadafi et (Habré). Il avait ensuite organisé et animé la commission chargée du conflit Libyen tchadien, dirigée par le président gabonais, Omar Bouako, grâce à laquelle les deux parties ont approuvé la décision de cessez-le-feu.¹⁴¹

¹³⁸Le koweïtien « El Raie El Aâm » du 08/09/1987

¹³⁹Le monde du 11/08/1987 : « Rebondissement du conflit entre N'djaména et la Libye : la reconquête d'(ouzo) par l'armée tchadienne bien accueillie à Paris »

¹⁴⁰le Monde du 08/09/1987 « Un sérieux défi lancé au Colonel Kadhafi »,

¹⁴¹Koweïtien El Rai El Aâm du 12/09/1987

Jacques Chirac, premier ministre français de l'époque, avait dans sa déclaration, émis le souhait que la décision de cessez-le feu soit suivie d'une initiative responsable des deux parties et fait savoir que Paris avait toujours privilégié une solution pacifique basée sur la négociation et invité le président Kenneth Kano Uda à assumer son rôle dans ce contexte.¹⁴²

Après des négociations et une grande activité diplomatique entre les deux pays, un accord franco libyen a été conclu, le 17 septembre 1984. Il stipulait le retrait bilatéral et ferme des forces françaises et libyennes du Tchad.¹⁴³

La Jamahiriya libyenne et la France ne voulaient pas d'affrontement entre leurs deux forces au Tchad et les deux gouvernements étaient disposés à retirer leurs troupes si une solution était possible entre les deux présidents, (Habré et Aouidi).

Le même accord stipulait que le retrait de leurs forces commencerait le 25 septembre 1984 sous la surveillance de deux pays africains neutres. La France avait opté pour le Sénégal alors que la Libye avait choisi le Bénin. Concernant la question de la bande de ouzou, elle sera dorénavant soumise aux Nations Unies, mais avec une présence militaire libyenne.

Le président s'est montré suspicieux quant au retrait effectif de la Libye et s'est fermement opposé à la médiation du Bénin en déclarant que c'était un pays ami de la Libye et qu'il était membre de la formation islamique que la Libye avait créée lors de la guerre du Tchad. Devant cette position, il a été convenu que les forces se retireraient sous le contrôle d'une commission mixte franco libyenne installée à Kano au Nigeria jusqu'à ce qu'un accord avec le gouvernement tchadien soit conclu. Le 10 octobre 1984, un accord définitif a été trouvé.

Le 10 novembre 1984, un communiqué commun franco libyen a été rendu, déclarant que le retrait s'est achevé et que la France avait transféré la plus grande partie de ses forces militaires dans la république centre africaine et au Cameroun et

¹⁴² Koweitien El Rai El Aâm du 16/09/1987

¹⁴³ Aouth Athmane, op.cit page 28

que les deux parties avaient laissé une partie de ses meilleurs équipements militaires aux forces tchadiennes alliées.¹⁴⁴

L'accord franco-libyen pour l'évacuation

La France et la Libye ont décidé de commencer l'évacuation de leurs troupes du Tchad, le 25 septembre 1984, cet accord a été annoncé lundi 17 septembre par les affaires étrangères français à Paris.

((Un accord a été conclu à Tripoli par M.cheysson, le ministre des relations extérieures et le colonel kadhafi, guide de la révolution de septembre, au cours d'un voyage secret effectué par le ministre des relations extérieures. Voici le texte du communiqué du quai d'Orsay :

« À Tripoli, à l'invitation de son collègue Ali Triki, secrétaire du comité populaire du bureau populaire des liaisons extérieures, il a été reçu par le colonel kadhafi, guide de la révolution »

« La Jamahiriya et le gouvernement français ont marqué leur désir de développer leur coopération, et de supprimer toutes les entraves à celles-ci.

La Jamahiriya et la France ont décidé de procéder dans les meilleurs délais, à l'évacuation totale de leurs armements et équipements respectifs, l'évacuation a commencé en septembre 1984 »

C'est depuis le 8 août 1983, que trois mille soldats français sont stationnés au Tchad, dans le cadre de l'opération « MANTA ».

Guy Penne était le conseiller du président Hissen habré sur tous les détails ; mais cet accord entre la France et la Libye concernait uniquement l'Etat du Tchad

¹⁴⁴ Aouth Athmane, op.cit page 88

qui n'avait pas participé à la conclusion de cet accord, bien que le ministre des relations extérieures française avait été demandé par les autorités du Tchad.

(b) L'Opération MANTA

Cette opération a débuté le 11 août 1983 et a pris fin le 11 novembre 1984.

En fait, cette opération militaire a mis les relations franco-libyennes dans une situation extrêmement critique, si bien que les deux forces françaises et libyennes ont fini par se mettre en confrontation directe, et seulement une ligne virtuelle les séparait.

Nous avons évoqué dans les chapitres précédents les relations franco libyennes et on a vu combien ces relations étaient devenues étroites surtout au temps de la révolution Libyenne, menée par Kadhafi en septembre 1969.

Puis l'affaire Ouzo a vu le jour, concernant les frontières libyennes avec le Tchad. Or, même avec l'apparition de tous ces problèmes, il y a toujours eu des tentatives enfin que ces relations soient renouées, à savoir qu'il y a eu de nombreux efforts personnels faits par le Président François Mitterrand, par l'intermédiaire de son fils Robert Mitterrand qui s'est rendu plusieurs fois à Tripoli, notamment en octobre 1982, mais sans pouvoir pour autant trouver une solution radicale au problème franco-libyen.¹⁴⁵

En effet, ce problème franco-Libyen se résume dans le fait que la France soutenait Hissène Habré, alors que la Libye soutenait son ennemi, Goukouni Oueddeï . Ce dernier avait commencé à attaquer le Nord du Tchad, et à installer sa domination sur quelques régions depuis mai 1983, jusqu'à ce qu'il conquiert Faya Larjo le 24 juin, et Abacha le 10 juillet.

¹⁴⁵ Shalluf hadi, les relations internationales entre la France et la Libye. Op.cit, 217.

Il est évident que la France n'a pas trop apprécié cette situation, dans le sens où l'avancement des forces de Coconi et des forces Libyennes menaçaient ainsi les intérêts français au Tchad, qui étaient sous le mandat français auparavant.

Un autre point essentiel résidait dans le fait que la France et la Libye n'étaient pas les deux seules forces au Tchad, car les Etats-Unis étaient eux aussi présents, eux, qui étaient contre la Libye au temps du Président Ronald Reagan, et qui avaient aussi aidé Hissène Habré depuis 1981. Cette aide ne fut pas seulement financière mais les Etats-Unis avaient garanti également des aides logistiques à la Libye.

Le 7 août 1983, l'administration de Ronald Reagan a envoyé 2 avions "AWACS", et 8 avions (intercepteurs F 15), au Khartoum, afin d'assurer une aide logistique à Hissène Habré¹⁴⁶.

Les relations américo- Libyennes étaient désastreuses, à cause des affrontements entre les forces américaines et les forces Libyennes dans la Mer Méditerranée, face aux côtes Libyennes, près du Golfe de Sart, ceux-ci se sont achevés par la destruction de deux avions Libyens en 1981.

Il est probable que la crainte des Etats-Unis de l'intervention Libyenne au Tchad découle du temps où la guerre froide fut à son apogée entre les deux camps Est et Ouest. Il est clair que la Libye recevait un soutien militaire des communistes de Moscou, et par la suite, ceci a fait craindre aux américains que la Libye soit devenu un outil pour le communisme qui voulait faire son entrée en Afrique.

Voilà pourquoi la France se trouva obligée de faire face à plusieurs risques, le premier était la grande conquête réalisée par Goukouni Oueddeï avec le soutien de la Libye, de peur que les forces Libyennes ne s'introduisent jusque dans la capitale tchadienne, comme elles l'avait déjà fait en 1980. Le deuxième risque était la présence des Etats-Unis en Afrique, à savoir que cette présence pouvait menacer la position française en Afrique, et affaiblir sa présence dans ses anciennes colonies.

¹⁴⁶ Ibid, 217.

C'est la raison pour laquelle la France a décidé d'envoyer ses forces et ses aides militaires à Hissène Habré, et d'assurer un couvert aérien à ce dernier par ses avions "Jaguar", contre les aviations Libyennes, pour prouver sa force aux Etats-Unis et à ses anciennes colonies dans la région.

Il se pourrait que la visite de Roland Dumas à Tripoli en août 1983¹⁴⁷ aurait été faite dans le but d'expliquer la position française à la Libye, afin de clarifier les buts de l'opération.

La nuit du 10-11 août 1983, la France a lancé l'opération de Manta; et plus précisément, le 21 août 1983, 4 avions "Jaguar" et 4 avions "Mirage" ont atterri sur l'aéroport de la Capitale Tchadienne "N Djamema". Puis, des forces aéroportées se sont introduites en hélicoptères, et ensuite la ligne rouge au niveau du 16ème parallèle fut tracée. Cette ligne fut respectée par les forces libyennes, en accord avec la France. Le 23 août, 1525 soldats français sont arrivés au Tchad, et se sont positionnés dans 3 régions principales, à Anjamia, Abacha, et Bolton, et le nombre de soldats français participant à cette opération a atteint les 3500¹⁴⁸.

Le 24 janvier 1984, 2 aviations "Jaguar" et 2 "Mirages", accompagnés d'un C 135 F, ont repéré des véhicules armés, et les ont attaqués, mais l'un des avions "Jaguar" n'est pas revenu à sa base.

Cette opération a duré près d'un an. En septembre 1984, La France et la Libye ont signé un accord pour retirer leurs forces respectives du Tchad. La France avait commencé à se retirer le 18 juin 1984, et au début de décembre 1984, le dernier soldat français s'est retiré, et la situation est restée ainsi jusqu'en 1986, sous prétexte que la Libye n'avait pas respecté l'accord de Septembre 1984, et que ses forces ne cessaient de faire des opérations au Nord du Tchad.

¹⁴⁷ L'Élysée et Bruxelles ont fait libérer les infirmières bulgares, [www. Le monde .fr](http://www.Le_monde.fr) mardi 24.juillet 2007.

¹⁴⁸ Colonel Spartacus, le documents secrets opération monta, librairie plon, paris, 1985, p.35.

La France lance :

L'opération Epervier (14 février 1986, 2 décembre 2002).

Sur la demande de Hissène Habré, le gouvernement français a décidé de s'introduire avec ses forces au Tchad, de soutenir le gouvernement du Tchad, et de respecter la ligne 16 qui avait été tracé lors de l'opération Manta, mais aussi de neutraliser l'effet des forces aériennes libyennes. Ainsi, la première opération directe des troupes françaises fut d'attaquer la base aérienne, et ce, afin d'éloigner l'aviation libyenne du Nord tchadien dans l'ouady- Aldome ¹⁴⁹.

Mais , en 1986, la Libye fut attaquée par l'aviation américaine, sous le régime de Ronald Reagan, sur les deux villes de Tripoli et de Benghazi, le 15 avril 1986.

D'ailleurs cette opération (Epervier) ne cessa guère, même après que le Tchad et la Libye aient accepté l'affaire Ouzo, l'accord ayant été devant la Cour Internationale de Justice en 1987.

En décembre 1990, Hissène Habré a été écarté du gouvernement par un coup d'Etat mené par le Général Idriss Dubai, avec le soutien de la Libye. Ce dernier s'engagea à accepter le jugement de la Cour Internationale, et rendit un verdict en 1994 en faveur du Tchad.

Ce qui nous intéresse ici, c'est ce qui a découlé de cette opération militaire française, dont le dernier coup fut directement visé contre les armées aériennes libyennes, ce qui a fini par détruire toute la base aérienne Libyenne.

Certains pensèrent qu'attaquer l'avion français UTA, au-dessus du désert du Niger en 1989, était une vengeance de la part de la Libye et ainsi gênait les soldats français au Tchad, et afin de prouver à la France qu'elle ne pouvait pas contrôler la sécurité sur toute la distance de 1500 Km de la ligne rouge et cela malgré la présence renforcée de son armée dans un endroit aussi stratégique que celui des l'aéroports¹⁵⁰.

¹⁴⁹ http://perso.orange.fr/jacques.billion/vercors/Page_19.html

¹⁵⁰ <http://www.mondiploar.com/mar01/articles/pean.htm>

SECTION (4)

La crise de l'avion DC 10 de l'UTA

L'un des plus grands conflits qui a entaché les relations franco-libyennes au cours du vingtième siècle, est celui de la crise de l'avion DC 10 de la compagnie française UTA.

La guerre du Tchad a été elle aussi, un grand handicap dans les relations entre la Libye et la France. Deux ans après cette guerre, (le 19 septembre 1989, l'avion de ligne 772 a explosé au dessus du Sahara de (Tinéidé) au Niger dans sa liaison Brazzaville – Paris. Il avait décollé de Nd'jaména, capitale du Tchad. Cette explosion a fait 170 victimes parmi les passagers dont les membres de l'équipage. Les victimes venaient de 18 pays et certains avaient trois nationalités. Il y avait 88 africains, 48 étaient du Congo Brazzaville, 3 du Congo Démocratique (Kinshasa), 25 du Tchad, 5 du Cameroun, 2 de l'Afrique centrale, 2 du Mali, 1 Algérien, 1 Marocain et 1 Sénégalais, Parmi les autres passagers, 54 étaient Français, 11 avaient la double nationalité, française et africaine, 9 étaient Italiens, 4 Britanniques, 8 Américains, 4 Canadiens, 3 suisses, 1 Belge et 1 Grec.¹⁵¹

C'est au juge français (Bruguière) que l'enquête a été confiée. L'avion a été reconstruit au (Bourget). En plus des nombreux décès, l'explosion de l'avion a laissé un grand nombre de victimes et le résultat de l'enquête a conclu à l'implication de 6 Libyens dans cette affaire. Ils étaient accusés d'être des éléments des services secrets de la Libye.

¹⁵¹Jeune Afrique du 18/12/2005 : « DC 10 de l'UTA, une justice à deux vitesses », n° 2345, page 32 par Samir GHRABI

Le 10 mars 1999, l'affaire a été jugée à Paris sans la présence des accusés qui avaient été condamnés à perpétuité avec 6 mandats d'arrêt internationaux à leur rencontre, valables jusqu'en 2019.¹⁵²

En 2000, il y eut une décision sans précédent historique puisqu'une action a été déclenchée contre Maâmar Kadhafi alors qu'en sa qualité de chef d'Etat, il jouissait de l'immunité diplomatique. Effectivement, la Cour d'appel française a annulé ce jugement, estimant qu'il était impossible d'impliquer Kadhafi dans l'explosion de l'avion DC 10 de l'UTA. Le jugement- faisant état de la non immunité de Maâmar Kadhafi- a été annulé estimant que ce dernier bénéficiait de clauses identiques au même titre que tous les autres chefs d'état.¹⁵³

L'affaire de l'avion DC 10 de l'UTA a vite été liée à celle de Lockerbie. Un avion américain de type Boeing a explosé le 21 décembre 1988. C'était un avion de la compagnie américaine Pan Am qui avait explosé dans la région de Lockerbie en faisant 259 morts et dont les Libyens auraient été responsables.¹⁵⁴

Le Conseil de Sécurité a alors pris la décision numéro 731 en 1992 concernant les deux explosions, celle de l'UTA et de Lockerbie. Une autre décision fut également votée. Le numéro 748 imposait un embargo aérien contre la Libye. Les Etats-Unis ont décidé de geler les avoirs libyens dans les banques américaines.

L'accusation de la Libye dans ces deux affaires a été justifiée selon certains par le fait que les libyens avaient mené l'opération de Lockerbie en réaction aux bombardements américains sur la Libye en avril 1986 et celle contre l'avion DC 10 de l'UTA parce que la France avait fourni le Tchad en armement durant sa guerre contre la Libye. La Libye a rejeté jusqu'à aujourd'hui, toutes les accusations et nié toute implication dans les explosions même si, en tant qu'état, elle reconnaît sa responsabilité à l'égard de l'implication d'un de ses ressortissants dans ces opérations. Cependant, même après la condamnation de 6 citoyens libyens par les tribunaux français dans l'explosion de l'avion DC.10.UTA, la Libye a refusé de les

¹⁵²[http : // perso.wanadoo.fr/dc10-uta/](http://perso.wanadoo.fr/dc10-uta/)

¹⁵³ Le rapport annuel de l'Organisation de Réconciliation Internationale de l'année 2002, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (Libye)

¹⁵⁴Le Monde diplomatique, mars 2001, pages 8 et 9

livrer à la France pour purger la sentence prononcée contre eux qui était la peine de prison à perpétuité.¹⁵⁵

La Libye a exprimé sa décision d'assumer sa responsabilité depuis 1986. Elle a également fait savoir qu'elle était disposée à accepter le jugement par contumace, rendu par la justice française contre les personnes condamnées tout en refusant catégoriquement de les livrer à la France.

Des jugements civils ont été rendus concernant les montants de dédommagement possibles à ceux qui avaient perdu des proches dans cette explosion. A titre d'exemple¹⁵⁶

- Aux enfants, aux parents et aux conjoints, le montant de 200,000 francs français leur ont été attribué
- Aux frères, aux sœurs et aux époux, le montant de 100,000 francs français.
- Aux oncles paternels et maternels et à leurs conjoints, le montant de 50,000 francs français.
- Aux nièces, aux neveux et aux beaux parents, le montant de 30,000 francs français.

De ce fait, le jugement civil rendu le 31 mars 1999 réclamait le montant total de 137, 4 millions de francs français pour les personnes disparues.

Fond de garantie de 49.5 millions de francs français CRPNPAC 47, 5 millions de francs français à Air France, 38,8 millions de francs français à SOS Attentats, 1,5 millions de francs français pour les personnes physiques (529 membres des familles) A éclaircir

¹⁵⁵<http://perso.wanadoo.fr/dc10-uta/>. 15/07/2005.

¹⁵⁶<http://perso.wanadoo.fr/dc10-uta/> 26/11/2005.

Ceci s'est décidé au regard du Règlement relatif à la répartition de l'indemnité attribuée aux ayants-droit des victimes de l'attentat du DC10d'UTA. voir l'annexe N° (11).

La somme a été versée par la Libye le 16 juillet 1999 sur un compte de la Banque de France.

L'ensemble des dédommagements exigés à la Libye s'élevait ainsi à 35 millions de dollars pour l'accident survenu à l'avion français DC.10 de l'UTA, le 19 septembre.¹⁵⁷

Un grand nombre d'analystes politique estimaient que l'affaire du DC.10.UTA n'était pas liée à celle du problème de Lockerbie car les deux pays veillaient à la non interruption des relations politiques entre eux. La Libye oeuvrait à rompre l'isolement qui lui avait été imposé en relançant le dialogue politique avec la France qui partageait son intérêt avec la Libye concernant les questions du Maghreb arabe et de l'espace Méditerranée. Elle partageait également ses préoccupations sur les questions liées à l'émigration et à la lutte contre le terrorisme.

A ce propos, la Libye est considérée comme un partenaire incontournable. En versant ces dédommagements, la Libye a estimé que le dossier de l'affaire du DC.10.UTA était terminé et qu'il était important de faire de même avec celui de l'avion de Pan Am « Lockerbie »

Cependant, en ouvrant le dossier du Lockerbie, l'affaire du DC 10 de l'UTA a été remise sur le devant de la scène.

Les négociateurs libyens et américains sont parvenus à résoudre le problème de Lockerbie en décidant de verser des dédommagements de 2,7 milliards de dollars aux familles des victimes. Cet accord devait passer par trois étapes. La première consistant à verser 4 millions de dollars à chaque victime contre la levée immédiate des sanctions internationales contre la Libye.

¹⁵⁷Le Monde diplomatique, mars 2001, pages 8 et 9

Le deuxième versement de 4 millions de dollars devait servir à lever les sanctions que les Etats-Unis avaient imposées à la Libye unilatéralement. La troisième étape consistait en le versement de 2 millions de dollars afin que la Libye ne soit plus dans la liste américaine des pays terroristes.¹⁵⁸

L'accord entre les Libyens et les Américains concernant l'affaire du Lockerbie a suscité de vives réactions dans les médias et les milieux officiels français.

Cet accord a été considéré comme une insulte, à l'égard de ce que les familles des victimes de l'UTA avaient perçu suite à l'explosion de l'avion DC.10.UTA au dessus du Sahara du Niger en 1989. Ils avaient exigé l'alignement de ce dédommagement sur ceux perçus par les familles des victimes de l'avion Pan Am « Lockerbie ». Sur le plan officiel, la France a exprimé par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, son désir de voir le règlement de cette affaire concernant le dédommagement des familles des victimes de l'UTA, aligné sur ceux versés à celles du « Lockerbie ».

Le porte-parole officiel des Affaires Etrangères, avait déclaré que la France souhaitait qu'un règlement complémentaire, doive avoir lieu entre les ayants droits et la partie libyenne. Elle avait aussi estimé qu'une révision des montants des dédommagements des familles des victimes était un préalable à la levée des sanctions contre la Libye dans le cadre de l'affaire de « Lockerbie »¹⁵⁹

La France a poussé ses menaces contre la Libye en déclarant que si cette dernière n'augmentait pas le montant des dédommagements des familles des victimes de l'explosion de l'avion DC 10 de l'UTA de manière à égaler ceux accordés aux familles des victimes de l'explosion du « Lockerbie », la France utiliserait son droit de veto au Conseil de Sécurité pour s'opposer à la levée des sanctions imposées à la Libye.

¹⁵⁸Le journal « moyen-orient », publié à Londres, le 30/04/2003

¹⁵⁹ www.panapress. Com « Les Libyens, inquiets que Paris, rejette l'accord. Page consulté le 25 mars 2006.

Devant l'intransigeance de la position française, le représentant de la diplomatie libyenne, Abdulrahman Chalgam, avait déclaré au cours d'une visite qu'il effectua à N'djaména, que les exigences françaises étaient « un chantage » en ajoutant que la France tentait d'imposer une politique de pression et de marchandage et que son pays n'était pas prêt à s'y plier. Après s'être réuni avec le Président tchadien, Idriss Dabi à N'djaména, le vendredi 16/08/2003, il avait fait savoir que la position de la Libye concernant cette question avait été transmise au Ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin.

Suite à cela, des négociations ont immédiatement été programmées entre des représentants des familles des victimes et des personnalités libyennes. La première visite des ces représentants, en Libye a eu lieu du 12 au 15 juillet 2003. Guillaume Emmanuelle et Valéry Denoix avaient participé à quatre réunions de travail dont deux avec Saif El Islam Kadhafi entre le 10 et le 20 août 2003.

François Rudetzki et Francis Szpiner se sont rendus à Tripoli du 21 au 24 août 2003. D'autres négociations se sont déroulées les 30 et 31 août 2000. Les parties sont parvenues à un accord de principe stipulant l'augmentation des montants des dédommagements. En effet, le temps pressait les négociateurs car la date du vote au conseil de Sécurité qui devait se tenir le 12 septembre 2003 approchait. La France maintiendrait sa position en refusant de lever les sanctions contre la Libye si un nouvel accord sur la révision du montant des dédommagements des familles des victimes du DC.10.UTA, n'était pas conclu.¹⁶⁰

La cinquième visite à Tripoli a eu lieu du 10 au 11 septembre 2003 avec la venue des mêmes négociateurs, les trois représentants des familles des victimes. L'objectif de cette visite était de signer l'accord final entre les deux parties. Cet accord franco-libyen portait sur une augmentation d'un million de dollars (792 000 euros) à chacune des familles des victimes. Le président de l'association des victimes avait affirmé que dans le cadre du règlement de ce dossier, la Libye avait versé entre janvier et juillet 2004 la somme de 170 millions de dollars à la Caisse de dépôts.¹⁶¹

¹⁶⁰<http://perso.wanadoo.fr/dc> 10-uta. 26/11/2005

¹⁶¹ Le journal « Manara » du 21/09/2005

Le vote au Conseil de Sécurité a eu lieu le 12 septembre 2003. La France et les Etats-Unis s'étaient abstenus lors de cette séance et l'embargo aérien avait été levé tout comme les sanctions américaines contre la Libye avaient été annulées. Suite à ces décisions, le Ministre des Affaires Etrangères français, Dominique de Villepin, avait appelé à la normalisation des relations entre la Libye et l'Union Européenne. Il avait également déclaré que l'ensemble des relations de la France avec la Libye devait connaître une relance et un nouveau départ. Il avait insisté sur le fait que la France allait encourager de manière progressive ce nouvel élan dans les rapports de l'Union Européenne avec ce pays tout en faisant savoir qu'il fallait œuvrer à clarifier définitivement la question du rôle supposé que la Libye aurait joué dans l'attentat contre la cabaret « LABIL » à Berlin, en Allemagne.¹⁶²

En effet, des soldats américains avaient coutume de fréquenter ce cabaret où une explosion avait eu lieu, le 06 avril 1986, faisant trois morts et 26 blessés. Suite à cet attentat, l'Administration américaine sous la présidence de Ronald Reagan, avait décidé de lancer un raid aérien sur la Libye. Ce fût le 15 avril 1986.

Les derniers rebondissements de cette affaire ont surgi le 07 décembre 2005 quand la Cour suprême de Paris a rejeté l'action introduite contre la Libye par environ un millier d'Africains ayant des liens avec les victimes de l'avion DC.10.UTA qui avait explosé en 1989. Cette cour a rendu un jugement stipulant son incompétence à juger cette affaire parce que cela concernait des ressortissants étrangers pour un accident qui s'était produit sur un territoire étranger.¹⁶³

Par ailleurs, l'accord signé par les Libyens et les familles des victimes en 2003, stipulait qu'il ne pouvait y avoir aucune autre plainte sur cette affaire et que ce dossier était clos de manière définitive.

¹⁶²<http://www.islamonline.org/arabic/news/mise> à jour le 10-01-2004 article dshtml. page consulté le 30.01.06

¹⁶³ Jeune Afrique du 18/12/2005, op.cit

Résumé du deuxième chapitre :

Dans notre précédent chapitre, traitant des relations entre la Libye et la France au lendemain de la Révolution de septembre 1969, nous avons pu constater qu'au cours des premiers jours de cette révolution, la relation entre les deux pays se déroulait sous les meilleurs auspices puisque trois mois après la Révolution, les deux partis ont conclu une transaction historique pour fournir à la Libye 110 avions de type « Mirage » ainsi que d'autres équipements. Cette transaction a atteint le montant de un milliard de dollars et a été conclue en janvier 1970. En fait, cette date signifie que les négociations concernant cette opération historique avaient débuté dès les premiers pas de la Révolution.

Nous avons également évoqué la position de la France en réaction au raid américain en avril 1986. La France était contre cette agression américaine visant la Libye et avait refusé l'utilisation de son espace aérien. Ce refus de la France avait contraint les avions américains à allonger leur parcours de 5000 kilomètres pour contourner la France et l'Espagne afin d'atteindre leur objectifs.

Dans le même chapitre et sur le même sujet, nous avons abordé les différentes positions des autres états européens, lesquels ont réagi, chacun selon ses propres intérêts.

La France a failli devenir le premier pourvoyeur de la Libye en matière d'armements si le conflit tchado - libyen n'avait pas éclaté dans la région de Ouzou puisque la Libye considérait qu'elle constituait une partie de son territoire et cela conformément au traité de Rome de 1935 et que la France, pays colonisateur du Tchad avait cédé à l'Italie qui occupait la Libye à l'époque.

Nous avons aussi traité dans ce chapitre, des anomalies de cet accord et donné des clarifications juridiques qui ont eu pour conséquences la traduction de cette affaire devant la Cour de Justice Internationale qui avait donné raison au Tchad. A

partir de là, le conflit tchado - libyen s'est aggravé, ce qui a souvent provoqué par voie de conséquence, une friction dans les relations franco-libyennes soit d'une manière frontale ou soit de façon plus indirecte. Ce fut d'ailleurs la deuxième fois que des affrontements avaient lieu sur les territoires tchadiens car déjà, vers la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième, des tribus libyennes s'étaient battues, sous le commandement des Senoussi, contre les forces françaises.

Nous avons abordé également l'intérêt que portait la Libye pour le Tchad depuis les temps anciens où leurs relations étaient basées sur l'échange commercial des caravanes. Et enfin, nous nous sommes penchés sur la grande crise entre les deux pays suite à la question de l'avion DC 10 de l'UTA. Cette crise a entraîné une vraie rupture dans les relations entre les deux pays et a conduit, avec l'affaire de Lockerbie, l'embargo international décidé contre la Libye qui a duré jusqu'à 2004.

Troisième chapitre

Les relations politiques franco-libyennes

Les intérêts communs aux deux pays en politique étrangère :

- **L'Afrique et l'Union africaine**
- **La politique de l'immigration illégale**
- **Le dialogue des cinq+cinq (5+5)**
- **L'Union du Maghreb arabe**

Introduction du Troisième chapitre :

Dans ce chapitre, nous essayerons d'aborder les relations politiques entre les deux pays et les différents accords qui ont été signés. Nous nous intéresserons aux préoccupations communes en matière de politique étrangère des deux pays. Et c'est sans doute, le continent africain et l'Organisation de l'Union africaine qui constitue l'intérêt majeur.

Ces deux éléments tiennent la première place dans la politique étrangère de la Libye et de celle de la France. En effet, l'intérêt que porte la France à l'Afrique aussi bien sur le plan politique qu'économique s'explique par le fait que tous les pays maghrébins étaient d'anciennes colonies de la France, elle est donc liée à ce continent par des accords politiques, culturels, économiques et même militaires.

L'autre raison de cet intérêt particulier s'explique par la question de l'immigration illégale. Cette question représente une préoccupation essentielle dans la politique étrangère française en particulier et européenne en général, la Libye étant un passage important de par sa position géographique et de l'étendue de ses frontières terrestres et maritimes.

De plus, la désignation de la Libye pour la partie sud de la Méditerranée et celle de la France pour la partie nord, a renforcé les liens de dialogue entre les deux pays. Ce lien de concertation les oblige à coordonner leurs politiques de coopération et la résolution de leurs problèmes communs.

La France entretient des relations privilégiées avec les pays de l'Union du Maghreb qui étaient d'anciennes colonies de cette dernière sauf la Libye avec laquelle sa relation est construite uniquement sur des intérêts politiques ou économiques.

Les relations politiques franco-libyennes

Nous avons traité dans nos précédents chapitres des anciennes relations politiques entre la Libye et la France. Ces relations étaient empreintes parfois de coopération et d'échanges et parfois de périodes tendues.

Le Ministre des Affaires Etrangères français M. DOMINIQUE DE VILLEPIN dans son discours d'ouverture de mission mixte franco-libyenne le 21 octobre 2002 à Paris en Dialogue 5+5 a déclaré :

((Depuis longtemps, les destins de nos peuples se sont croisés. En 1640, l'un des Premiers consulats de France a été installé à Tripoli. Et les Français n'oublient pas qu'en Libye s'est écrit l'un des épisodes les plus glorieux du sursaut national pendant le dernier conflit mondial : Bir Hakeim, qui leur a permis de retrouver l'espoir et la dignité))¹⁶⁴.

Avant d'entamer l'étude de ces relations plus récentes, il convient de mentionner tous les accords et les traités annoncés, conclus entre les deux pays ainsi que les procès verbaux des réunions. Ceci, afin de révéler la nature de ces accords et leur mise en œuvre pour mieux souligner ce qui retient l'attention chez chacune des deux parties.

La période que nous avons retenue pour cette partie de notre travail de recherche est celle qui commence au lendemain de l'indépendance de la Libye jusqu'à la période actuelle au moment où nous menons cette recherche, c'est-à-dire la fin de l'année 2004. Nous nous basons sur l'étude des archives que nous avons pu consulter et étudier au niveau du département des archives de l'ambassade de la Libye à Paris

¹⁶⁴ <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDD/933888001.doc> page consulté le 1 mars 2007.

- ❖ L'accord de coopération économique signé dans la ville de Tripoli le 10 août 1955 n'est plus en vigueur.
- ❖ L'accord culturel signé le 10 août 1955 (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord portant sur la mise à disposition de coopérants militaires signé le 22 avril 1971 n'est plus en vigueur.
- ❖ L'accord de coopération concernant la participation portant sur l'emploi et le développement des affaires du pétrole signé dans la ville de Tripoli le 9 septembre 1972 n'est plus en vigueur
- ❖ L'accord de financement par action portant sur l'emploi et le développement des affaires du pétrole, signé le 9 mars 1972 (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord de coopération franco-libyenne concernant la société nationale d'assurance sociale, signé le 30 mai 1972 (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord relatif au financement de la participation à l'emploi et au développement de l'institut des affaires du pétrole, signé à Tripoli le 31/03/1971 (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord du cadre général de coopération économique et technique, signé le 19/02/1974 à Paris (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord portant sur le transport aérien, signé à Paris le 24 mars 1974, mis en exécution le 31/03/1975 est toujours en vigueur.

- ❖ La mise en place d'un plan de travail dans le domaine de la coopération relatif à l'exécution des projets agricoles, signé à Tripoli le 09 février 1975 (il n'est plus en vigueur).

- ❖ La mise en place d'un plan de travail dans le domaine de la formation professionnelle en agriculture, signé à Tripoli le 09/02/1975 (il n'est plus en vigueur).

- ❖ L'accord de coopération technique relatif à l'organisation générale de la sécurité sociale, signé à Tripoli le (06/1976 (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord de coopération économique et technique, signé à Tripoli le 21/03/1976 en remplacement de l'accord portant sur le cadre général de la coopération économique et technique, signé le 19/02/1974, entré en vigueur le 08/11/1976 et toujours en vigueur.

- ❖ L'accord culturel, signé à Tripoli le 22/03/1976 (il n'est plus en vigueur).
- ❖ L'accord portant sur le transport maritime, signé à Tripoli le 22/03/1976, entré en vigueur le 18/09/1978 est toujours en vigueur.
- ❖ L'accord relatif au réajustement de l'accord de coopération technique portant sur la fonction publique de la sécurité sociale, signé à Tripoli le 09/10/1978 à Paris (il n'est plus en vigueur).
- ❖ La déclaration commune, signée le 09/04/2004 dans laquelle les deux parties ont annoncé leur volonté à étudier une perspective économique pour la réalisation de projets de coopération entre la Grande Jamahiriya et le continent africain avec l'éventualité d'une contribution de la partie française.
- ❖ L'accord de coopération dans le domaine culturel, signé à Paris le 19/04/2004 en remplacement de l'accord signé à Tripoli le 22/03/1976 puis sa validation d'après le congrès populaire général conformément à la loi numéro 010 de l'année 1373 de l'hégire approuvée par la partie française en vertu des dispositions de la constitution de la république française.
- ❖ L'accord portant sur l'encouragement, l'assurance et la protection de l'investissement, signé à Paris le 19/04/2004 voir l'annexe N° (17), validé par le congrès populaire général conformément, à la loi « 10 » de l'année 1373 de l'hégire.
- ❖ L'accord de coopération dans le domaine touristique, signé à Paris le 19/04/2004, validé par le congrès populaire général conformément à la loi « 10 » de l'année 1973 de l'hégire.

- ❖ L'accord de coopération dans le domaine touristique, signé à Tripoli le 19/04/2004, validé par le congrès populaire conformément à la loi numéro « 10 » de l'année 1973 de l'hégire.
- ❖ L'accord de coopération universitaire, signé à Paris le 19/04/2004, en vigueur depuis sa signature et validé par le secrétariat du Comité Populaire Général en vertu de la décision numéro « 9 » de l'année 1973.
- ❖ Le traité d'entente concernant la régularisation des droits de la Compagnie Française d'Assurance du Commerce Extérieur (COFASE), signé à Paris le 19/04/2004.
- ❖ L'accord de coopération entre l'organisation générale des organismes de radiodiffusion de la Grande Jamahiriya et l'organisme de radiodiffusion français TDF, signé à Paris le 16/07/2004 (toujours en vigueur).
- ❖ L'accord portant sur la régularisation des droits de la Compagnie Française d'Assurance du Commerce Extérieur, signé à Paris le 22/11/2004 ;
- ❖ Le programme de la mise en exécution de l'accord de coopération dans le domaine touristique, signé à Paris le 19/04/2004 et validé par le secrétariat général du Comité Populaire Général le 25/11/2004 conformément à la décision « 9 » de l'année 1973 de l'hégire.
- ❖ L'accord de coopération dans le domaine de la recherche en paléontologie entre l'université « El Fateh » de Tripoli et l'université de Poitiers, signé le 25/11/2004 et validé par le Comité Populaire Général conformément à la décision « 9 » de l'année 1973.
- ❖ Le traité d'entente entre l'organisme de télécommunication et du transport et la compagnie européenne d'aviation et de défense spatiale EEDS, signé le 25/11/2004 et validé par le Comité Populaire Général conformément à la décision numéro « 9 » de l'année 1973 de l'hégire.

- ❖ Le traité d'entente entre la compagnie général des télécommunications et du transport et la société « TALISE » française, signé le 25/11/2004 et validé par le secrétariat général du Comité Populaire Général en vertu de la décision numéro « 9 » de l'année 1973.
- ❖ Le traité d'entente entre la société « Ennahr » de fabrication de la société française Vichy d'élaboration de grands projets, signé le 25/11/2004 et validé par le secrétariat du Comité Populaire Général en vertu de la décision numéro « 9 » de l'année 1373 de l'hégire.

L'énumération de ces accords et de ces traités d'entente signés, entre la Libye et la France depuis l'indépendance de la Libye jusqu'à la fin de l'année 2004, nous montre clairement que les relations de coopération entre les deux pays ont été denses. Parmi la totalité de ces 32 accords et des traités d'entente, signés durant toute cette période, deux seulement sont politiques, 19 sont économiques et 8 portent sur la culture ou les affaires sociales et 2 sur le tourisme.

De ce fait, il convient de constater que l'intérêt était principalement axé sur l'économie, ainsi c'est la relation essentielle qui lie les deux pays même si nous devons reconnaître que la France bénéficie que des 4/6 des ressources pétrolières libyennes et qu'elle est loin derrière l'Italie (22%), l'Allemagne (11,2%), le Japon (7,4%) et la Grande Bretagne (6,9%). Par ailleurs, les investissements de la société française « Total » ne sont que de 4%¹⁶⁵, alors que la Libye produit 36 milliards de barils comme réserve de pétrole et de ce fait, elle se place à la huitième position dans le monde avec 45,5millions de mètres cube de gaz naturel selon les estimations de l'année 2005.¹⁶⁶

La relation politique entre les deux pays semble être entrée dans une nouvelle ère depuis le règlement de l'affaire du dossier des dédommagements des familles des victimes du vol DC 10 de la compagnie UTA qui s'était écrasé dans l'espace du Niger au cours de la fin des années 80 et dont nous avons précédemment parlé dans notre recherche.

¹⁶⁵ *

¹⁶⁶ Wall Street Journal, <http://online.wsj.com/public/us>. 11 avril 2006.

La première étape dans cette nouvelle relation, a été la visite du secrétaire du Comité Populaire Général qui fait fonction de Premier ministre dans le régime politique libyen, à Paris du 19 au 21 avril 2004. Cette visite s'est achevée avec la signature de 5 accords de coopération pour donner une nouvelle impulsion à la relation entre les deux pays et qui se résume comme suit :

- ❖ L'accord de coopération dans le domaine universitaire visant à faciliter l'accueil d'étudiants libyens dans les universités françaises, en particulier par l'octroi de bourses d'études à ces derniers.
- ❖ L'accord de coopération culturelle et scientifique en remplacement de l'accord culturel du 22/03/1976.
- ❖ L'accord de coopération dans le domaine touristique.
- ❖ L'accord visant à encourager les investissements et à les pérenniser.
- ❖ L'accord relatif à la compagnie française COFASE qui sera chargée d'assurer les exportations françaises vers la Libye.

Cette nouvelle étape dans les relations franco-libyennes a commencé avec l'accord qui a été signé le 09 janvier 2004 entre le gouvernement de Kadhafi et les familles des victimes de l'accident de l'avion DC 10 de la compagnie UTA.

Cette évolution des relations entre les deux pays est survenue au moment où un grand changement s'est opéré dans la politique de la Libye à travers des signes réels comme le dédommagement des familles des victimes de l'avion français, de l'affaire de Lockerbie et celle du cabaret « labal ». Par ailleurs, la politique préconisée par la Libye s'est accentuée concernant le renoncement à la fabrication d'armes de destruction massive et l'adhésion de la Libye à l'organisation de désarmement chimique. A cela s'ajoute les encouragements impulsés par les autorités libyennes envers la France pour un dialogue politique permanent en raison des intérêts communs que les deux parties partagent comme le Maghreb arabe et

l'espace méditerranéen. Ces préoccupations portent essentiellement sur la question de la sécurité et la lutte contre le terrorisme. De plus, pour la France, la Libye et l'Afrique sont des partenaires qu'elle ne peut se permettre d'ignorer.¹⁶⁷

La visite effectuée par le Président français Jacques Chirac à Tripoli, les 24 et 25 novembre 2004 a été considérée comme un événement historique dans les relations franco-libyennes. En effet, cette visite a été la première visite d'un chef d'état français en Libye depuis l'accession de cette dernière à son indépendance, en 1951 sachant que Jacques Chirac s'était rendu en Libye et avait rencontré le leader libyen Maâmar Kadhafi en 1975 alors qu'il était Premier Ministre. Lors du 5 juin 1975 les deux pays ont signé un accord de coopération technique voir l'annexe N° (12).

Maâmar Kadhafi a quant à lui, effectué une visite officielle en France de deux jours, du 22 au 25 novembre 1973 en vue de créer un échange commercial et culturel entre les deux pays.¹⁶⁸

Les débuts du nouveau rapprochement dans les relations entre la Libye et l'Union européenne ont été la régularisation de tous les dossiers lors de la visite de Maâmar Kadhafi à Bruxelles au mois d'octobre 2005 après une rupture de quinze ans. Au cours de cette visite, l'Union européenne a décidé la levée de l'embargo sur la vente des armes à la Libye. Cette décision de l'Union européenne visait certainement à renforcer la coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

En dehors de la visite de Maâmar Kadhafi à Paris du 22 au 25 novembre 1973 et celle du président français en Libye en novembre 2004, il n'y a eu qu'une rencontre au sommet entre les deux présidents Maâmar Kadhafi et François Mitterrand qui a eu lieu en terrain neutre, en Grèce, le 15 novembre 1984.

¹⁶⁷ Interview accordée par le premier ministre français, Jean Pierre Raffarin, le journal tunisien « El Chourouk » du 31/01/2004

¹⁶⁸ Ahmed haider, El Mustaqbel, samedi 27 novembre 2004, page 13

La nouvelle coopération entre les deux pays se traduit par l'intérêt commun porté à l'Afrique et la proclamation d'une déclaration commune signée à Paris le 09/04/2004. Les deux pays ont fait savoir leur disposition à étudier des projets d'aide économique entre la Libye et le continent africain dans la partie du Sahara et les possibilités de participation de la France dans ces projets.

Par ailleurs, la Libye et la France ont signé un accord de coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.¹⁶⁹

Parmi les questions qui rapprochent les deux pays, le continent africain est sans aucun doute l'élément qui représente un intérêt pour la France compte tenu du fait que cette dernière possède toujours des intérêts aussi bien économiques que politiques et militaires, dans ses anciennes colonies.

Concernant la Libye de Maâmar Kadhafi, depuis le déclenchement de la Révolution du 1er novembre 1969, un intérêt particulier est porté à l'Afrique. Plusieurs slogans ont été proclamés parmi lesquels « l'Afrique aux Africains ». Kadhafi considère que les révolutions africaines doivent servir au développement des peuples africains et de ce fait, a soutenu un grand nombre de mouvements de libération luttant pour la libération de leurs pays.

L'immigration clandestine représente aussi un souci que les deux pays partagent ces derniers temps. La Libye est considérée comme un territoire de passage pour les candidats à l'immigration clandestine vers l'Europe à cause de ses frontières terrestres et maritimes immenses. Cette difficulté a légitimé de nombreuses rencontres organisées entre les deux parties, car la France et l'Union européenne endurent directement ce problème épineux.

Le troisième intérêt que nous avons pu relever dans les relations de rapprochement entre les deux pays, est le dialogue qu'on appelle « le dialogue des cinq+cinq ». Ce projet unit la Libye, la représentation des pays du Maghreb arabe et la France, avec la partie de l'Union européenne du pourtour méditerranéen. Ce

¹⁶⁹Vers un accord nucléaire, Jeune Afrique, mercredi 29 mars 2006.

dialogue a pour but de réaliser plusieurs objectifs qu'on retrouve dans les politiques libyennes et françaises.

Les intérêts communs aux deux pays en politique étrangère.

Introduction :

Dans ce chapitre, nous tenterons d'aborder les relations politiques entre les deux pays et les différents accords qui ont été signés. Nous nous intéresserons aux préoccupations communes en matière de politique étrangère des deux pays. Et c'est sans doute, le continent africain et l'Organisation de l'Union africaine qui constituent l'intérêt majeur. Ces deux éléments tiennent la première place dans la politique étrangère de la Libye et de celle de la France.

En effet, l'intérêt que porte la France à l'Afrique aussi bien sur le plan politique qu'économique s'explique par le fait que tous les pays maghrébins étaient d'anciennes colonies de la France avec lesquels elle est liée par des accords politiques, culturels, économiques et même militaires.

L'autre raison de cet intérêt particulier s'explique également par la question de l'immigration illégale et ce que cette question représente comme préoccupation dans la politique étrangère française en particulier et européenne en général, la Libye étant un passage important à cause de sa position géographique et de l'étendue de ses frontières terrestres et maritimes.

De plus, la désignation de la Libye pour la partie sud de la Méditerranée et celle de la France pour la partie nord, a renforcé les liens de dialogue entre les deux pays. Ce lien de concertation les oblige à coordonner leurs politiques de coopération et la résolution de leurs problèmes communs. La France entretient des relations privilégiées avec les pays de l'Union du Maghreb qui étaient d'anciennes colonies de cette dernière sauf la Libye avec laquelle sa relation est construite uniquement sur des intérêts politiques ou économiques.

a) L'Afrique et l'Union africaine

« L'Afrique ne demande pas de l'aide à l'Occident. Ceux qui désirent nous apporter une coopération, sont les bienvenus. Par contre, ceux qui n'ont pour but que de nous imposer leurs conditions, nous n'avons pas besoins d'eux. Nous ne sommes pas des enfants. Nous n'attendons des instructions de personne. » Maâmar Kadhafi

Dans ce chapitre, nous évoquerons le domaine des intérêts communs aux deux pays en politique étrangère.

L'Afrique et l'organisation de l'Union africaine est sans conteste, l'élément essentiel du rapprochement entre la France et la Libye. La France a, depuis plus de quarante ans, une présence intense sur le continent africain dans les domaines militaires¹⁷⁰, économiques et culturels.

Les intérêts français dans ses anciennes colonies, représentent le tiers de ses investissements étrangers et 30% de la production locale.

Depuis 1960, grâce aux différents accords conclus par la France avec les pays africains, certaines compagnies françaises possèdent 75% des droits d'exploitations des richesses produites dans ces pays pour l'exportation vers la France. A titre d'exemple, la plupart des moyens de transport, de l'électricité et de l'eau dans ces pays sont sous le contrôle des compagnies Bouygues, Orange, EDF.... Les finances sont sous la domination des groupes bancaires comme le Crédit Lyonnais, la BNP et la Société Générale.

Ceci concerne essentiellement l'aspect économique et notamment toutes les richesses naturelles dont jouit le continent africain comme les trésors de minerais et de matières premières brutes. L'Afrique détient le rang de premier producteur mondial dans la production du cacao et de l'huile de palmier (¾ de la production mondiale).

¹⁷⁰Le Monde diplomatique, « La politique de sécurité de la France en Afrique » par Emmanuel Du Puy, Mai 2004.

Elle est également le premier producteur de coton et occupe une place privilégiée dans la production de cacahouètes (3/4 de la production mondiale), le commerce du cacao est de 30%, les vignes et les oliviers constituent le restant.

L'Afrique a également le monopole de la production mondiale de la colle. Le continent africain occupe aussi le premier rang mondial de la production de bois grâce à ses forêts et à la production du coton. A cela s'ajoutent, les diamants, l'or et le cuivre qui représentent 1/5 mais également le phosphate, l'uranium et le pétrole dont elle détient le cinquième rang de la production mondiale. A côté de toutes ces richesses, l'Afrique est considérée comme un important marché d'écoulement de produits industriels.¹⁷¹

Par ailleurs, sa situation géographique est stratégique et elle constitue un marché essentiel pour la vente des armes.

Sur le plan politique, l'Afrique représente une force formidable dans le contexte international en cas de soutien pour un des deux pays, la France ou la Libye. C'est l'une des raisons pour laquelle la France est restée liée aux pays africains économiquement, politiquement et culturellement même après leur accession à leur indépendance. Politiquement et militairement, la France a maintenu ses liens avec ces pays en signant des accords de coopération dans le domaine de la défense. La politique qui consiste à tenir des sommets entre la France et les pays africains est l'un des moyens de consolider cette relation. Et le vingt-troisième sommet franco-africain a été tenu à Bamako.¹⁷²

Le dernier, c'est-à-dire le vingt-quatrième a eu lieu à Cannes en France le 14 février 2007 et le prochain sommet Afrique-France se déroulera en Égypte en 2009¹⁷³.

¹⁷¹D. Mhabat.El Charabi, « la présence israélienne en Afrique », étude économique et politique, le Caire « Dar El Maâref », 1982, pages 16 et 17.

¹⁷²le monde, la question de l'immigration au centre 23^e sommet Afrique France à Bamako, 19.12.2005.

¹⁷³ Le monde, France-Afrique La fin des « années Chirac, par Philippe Bernard et Jean-Pierre Tuquoi, 14.02.2007.

Ces rencontres sont en fait, une occasion de débattre de toutes les questions qui préoccupent la France et les pays africains. Les sommets de Bamako et de Cannes ont abordé la question de l'immigration ainsi que le problème du Darfour. Ces rencontres ont également permis aux états africains de trouver des solutions à des crises conjoncturelles. A titre d'exemple, lors du vingt-huitième sommet franco africain, qui s'est tenu dans la capitale camerounaise, Yaoundé, le président français, Jacques Chirac, a annoncé l'annulation du montant de cinq-cents millions d'euros de dettes envers 19 pays dont 15 Africains.¹⁷⁴

De la même manière et depuis son accession au pouvoir, Maâmar Kadhafi ne rate aucune occasion pour rappeler que son grand rêve est celui d'unir le continent africain mais ceci n'est pas facile. L'embargo imposé à la Libye par l'Organisation des Nations Unies, l'a isolée puisqu'elle n'a pas trouvé de soutien de la part des pays membres de la Ligue arabe. De ce fait, Kadhafi s'est tourné vers l'Afrique pour gagner leur adhésion afin de constituer une force de soutien au sein des organisations internationales et c'est ce qui s'est produit.

b) L'Union africaine

Les efforts de la Libye dans cette direction ont consisté en la création d'un rassemblement des pays du Sahel et du Sahara (CEN-SAD), le 04/02/1998 à Tripoli. Lors du congrès constitutif qui a vu la participation des chefs d'état du Mali, du Tchad, du Niger, du Soudan et du représentant du président du Burkina Fasso et ce, à l'invitation du commandant Maâmar Kadhafi.

Ce rassemblement visait, comme le souligne l'article premier de la charte constituante, à réaliser les objectifs suivants :

Promouvoir la facilité du mouvement des fonds et des personnes entre les pays membres.

¹⁷⁴ www.aljazeera.net/news/archive. Mise à jour le 19.04.2001. Page consulté le 23 janvier 2006.

Encourager la circulation des marchandises et de la production nationale et les investissements dans les pays membres.

Coordonner les régimes et les politiques économiques et sociaux de ces pays. Le sommet africain, tenu en 2000, a reconnu le rassemblement des pays du Sahel et du Sahara, comme étant une organisation africaine de coopération économique.

Le secrétaire général adjoint du rassemblement du Sahel et du Sahara, avait annoncé, à partir de Rabat, que les pays membres avaient la ferme intention de lancer la création d'une zone de libre échange entre les pays membres, vers 2010.¹⁷⁵

Lors du second sommet, tenu dans la capitale du Tchad, à N'djamena, en 1999, un accord a été conclu entre les états membres en matière de sécurité et dont les points sont les suivants :

- ❖ La coopération entre les états membres afin de préserver la paix et la sécurité dans chaque pays.
- ❖ La création d'un bureau permanent pour œuvrer dans ce sens.
- ❖ L'amélioration de la coopération dans le domaine de la sécurité publique et de la lutte contre les phénomènes de contrebande et de l'immigration illégale et la désignation de Kadhafi en tant que coordinateur général de la paix dans la région et en dehors de ces pays, et également en tant que porte-parole du rassemblement au sein de l'Union africaine.

La date du 9 septembre 1999 est une date historique sur le continent africain. L'idée de la création des Etats Unis d'Afrique a été lancée par le dirigeant libyen, Kadhafi. Un communiqué a été rendu lors du sommet des chefs d'états et des gouvernements africains dans sa quatrième session ordinaire.¹⁷⁶

L'Union africaine compte 53 états membres. Les efforts diplomatiques de la Libye, ainsi que dans le domaine économique, montrent l'envie de s'assurer l'adhésion à ce projet d'unité africaine et d'éviter un échec, cela a poussé le pays à

¹⁷⁵[http //65.17.224/elaphweb/économie](http://65.17.224/elaphweb/économie), 19 mars 2006

¹⁷⁶<http://.sudant.tv/africa/alathadalafriqi.php>, page consulté le 24/03/2006.

verser à l'Organisation de l'Union Africaine, 30% des cotisations de 12 pays membres.¹⁷⁷

Depuis cette date, la Libye ne ménage aucun effort pour développer les institutions de cette organisation. En effet, elle a accueilli plusieurs réunions à Tripoli et à Benghazi et ce afin de faire en sorte que ces institutions soient un lieu d'encrage au Conseil de Sécurité, des états africains pour en faire un élément présent dans l'opinion internationale.

Cette démarche a également pour objectif une manière d'affronter l'avenir du continent. Effectivement, en 2005, l'Afrique comptait 910 millions habitants contre 872 millions en 2004, ce qui représente 14% de la population mondiale.¹⁷⁸

Mais le plus grand défi auquel devraient faire face les pays africains, est certainement celui de la lutte contre la pauvreté et le sida, mais aussi celui de relever le déficit économique. Sur les 55 millions d'individus porteurs du virus du sida à travers le monde, 26 % vivent en Afrique. Ce fléau s'ajoute à celui de la pauvreté qui sévit dans ces pays. Quatorze pays de la zone du CFA représentent les pays les plus pauvres du monde et les moins développés (PMA) et 90% de leurs habitants ont un revenu de moins de 2 dollars par jour.¹⁷⁹

En fait, les habitants du continent africain ne bénéficient que de 1,6% du PIB mondial. Ce gouffre n'est nullement la conséquence d'un manque de matières premières mais le résultat d'une incapacité à les exploiter de manière efficace. Un grand nombre de ces pays se contente de l'exportation de ces matières premières à l'état brut afin d'acquérir des fonds étrangers.

C'est ainsi que la place de l'Afrique, économiquement, est en constante régression comparativement à d'autres régions en voie de développement. Selon les

¹⁷⁷ www.azzaman.com/azzaman/articles/2002 page consulté le 24/03/2006.

¹⁷⁸ Le Monde diplomatique, « mauvais comptes du franc.CFA » par Demba Moussa Dembélé, juin 2004, page 19

¹⁷⁹ www.azzaman.com/azzaman/articles/2002. Page consulté le 24/03/2006.

statistiques des Nations Unies de 2002, parmi les 49 pays les moins développés dans le monde, 34 sont dans le continent africain dont ceux situés au sud du Sahara.¹⁸⁰

Les objectifs de l'Union africaine :

Les objectifs de l'Union africaine tendent à être plus globaux que ceux de l'Organisation de l'Union Africaine précédente. Ils ont pour but de réaliser davantage de solidarité entre les états membres et les peuples africains. Ils veillent aussi à préserver la souveraineté des états membres et à consolider la sécurité de leurs territoires et de leur indépendance.

L'Union africaine œuvre par ailleurs, à accélérer le développement social et économique de ses membres et à renforcer les positions africaines communes concernant les questions et les intérêts qui touchent le continent et les peuples ainsi que l'assurance de la défense de ces états et l'encouragement de la coopération internationale en conformité avec les textes des Nations Unies et la proclamation internationale des droits de l'Homme. L'Union œuvre aussi à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Elle œuvre enfin à consolider les principes de démocratie avec une participation des peuples pour améliorer les pratiques des gouvernements de ces pays.

L'Union africaine vise également à défendre les droits des peuples et de l'Homme et de les renforcer au sein de la charte de l'Union et d'offrir au continent les instruments qui lui permettraient d'accomplir sa mission dans la politique économique mondiale et les négociations internationales. Elle tend à réfléchir pour construire un développement constant et durable sur les plans économiques, sociaux et culturels et à aider à promouvoir la coopération entre les états membres, dans tous les secteurs de coopération afin d'élever le niveau de vie des peuples africains.

¹⁸⁰www.aljazeera.net/knowledgegate/asp/print.htm, page consulté le 03/04/2006.

La coordination entre ces membres cherche à assurer une protection économique telle qu'elle existe actuellement, ainsi que pour les années à venir de réaliser progressivement les objectifs de l'Union en matière de coopération et à éradiquer le fléau des maladies dont souffrent les Africains. Ceci constitue les objectifs majeurs.¹⁸¹

L'article 5 (1) des statuts de l'Union porte sur :

- ❖ Le conseil de l'Union
- ❖ Le conseil exécutif
- ❖ Le parlement africain
- ❖ Le tribunal de justice africain
- ❖ La commission exécutive
- ❖ La commission des représentants permanents
- ❖ La commission technique spécialisée
- ❖ Le conseil économique, social et culturel.

Au cours de la grande marche de l'Union africaine, la convention d'Abidjan, signée en juillet 1991 et mise en exécution en 1994, comprend la création d'un rassemblement économique africain qui se réaliserait grâce à une démarche progressive consistant en une activité croissante avec les autres organisations économiques régionales existantes et futures sur le continent africain, d'une part, et celles existantes dans les pays du Maghreb arabe, des pays du Centre Afrique, du marché commun du Sud-Est africain et du développement du sud et de l'ouest de l'Afrique, d'autre part.¹⁸²

La convention d'Abidjan préconise de procéder par des étapes préliminaires qui pourraient être mises en place pour renforcer la position des organisations économiques régionales existantes et la création de nouvelles organisations économiques régionales là où cela serait nécessaire (sur une période de 5 ans).

La deuxième étape serait de créer une dynamique dans le domaine de la circulation et de lever tous les obstacles à la commercialisation régionale. Par

¹⁸¹<http://www.sudant/africa/alathadalafrیقی .PHP> page consulté le 22 avril 2006.

¹⁸²<Http //www.sudant/africa/alathadalafrیقی.php> page consulté le 22 avril 2006

ailleurs, il faudrait renforcer la complémentarité sectorielle, surtout dans le domaine commercial (sur une période de 8 ans) pour enfin créer une zone de libre échange et une organisation douanière au niveau de toute l'organisation économique régionale (sur une période de 10 ans).

La période de coordination entre les différentes organisations économiques régionales et la réalisation de l'harmonie entre elles vise à créer une union douanière au niveau du continent étalée sur une durée de deux ans.

L'édifice d'un marché commun africain et d'une politique commune prendraient quatre ans pour se mettre en place. La dernière période serait consacrée à la réalisation d'une complémentarité entre tous les secteurs et la mise en place d'une banque centrale et d'une monnaie unique africaine. Quant à la mise en place d'un parlement africain et l'élection de ses membres, sa création serait effective dans un délai de 5 ans.

Toutes ces propositions nous montrent que l'objectif final est de faire parvenir l'Afrique à une union économique, à une monnaie unique et à un marché libre. En ce qui concerne l'aspect politique, le but est de créer un parlement africain et d'impulser une politique commune. De ce fait, l'Afrique deviendra un continent qui aurait une position économique et politique qui lui permettrait de réaliser le slogan du leader libyen « L'Afrique aux Africains ».

L'Afrique représente un soutien fort à la Libye, politiquement. En effet, celle-ci a réussi à obtenir une position africaine commune lors du sommet d'Ouagadougou en brisant le blocus aérien imposé à la Libye au moment où les Nations Unies avaient maintenu leur décision. Dans l'opinion libyenne, c'est cette position qui a entraîné les Etats-Unis et la Grande Bretagne à trouver rapidement une issue à l'affaire du « Lockerbie ».

En conséquence, nous pensons que cette région du monde continuera à faire l'objet d'une concurrence acharnée des deux politiques étrangères de la Libye et de la France. En fait, elles sont liées en premier lieu sur les plans économiques, politiques et culturels et ensuite à l'heure actuelle, par rapport aux organisations

régionales qui représentent un soutien politique important dans le concert des nations.

Pour les objectifs principaux des états membres de l'union africaine (UA) énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, en particulier, en ses articles 3 et 4 ils soulignent l'importance de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit et des droits de l'homme qui ont été adoptés par la huitième session ordinaire de la conférence tenue le 30 janvier 2007 à Addis Abeba (Ethiopie)¹⁸³.

1. Promouvoir l'adhésion de chaque Etat appartient aux valeurs et aux principes universels de la démocratie et le respect des droits de l'homme.
2. Promouvoir et renforcer l'adhésion au principe de l'Etat de droit fondé sur le respect et la suprématie de la Constitution et de l'ordre constitutionnel dans l'organisation politique des Etats parties.
3. Promouvoir la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes afin d'institutionnaliser une autorité et un gouvernement légitimes ainsi que les changements démocratiques de gouvernement.
4. Interdire, rejeter et condamner tout changement anticonstitutionnel de gouvernement dans tout Etat membre comme étant une menace grave à la stabilité, à la paix, à la sécurité et au développement.
5. Promouvoir et protéger l'indépendance de la justice.
6. Instaurer, renforcer et consolider la bonne gouvernance par la promotion de la pratique et de la culture démocratique, l'édification et le renforcement des institutions de gouvernance et l'inculcation du pluralisme et de la tolérance politiques.
7. Encourager la coordination effective et l'harmonisation des politiques de gouvernance entre les Etats parties, dans le but de promouvoir l'intégration régionale et continentale.
8. Promouvoir le développement durable des Etats parties et la sécurité humaine.

¹⁸³ <http://www.oecd.org/dataoecd/42/49/38963411.pdf> page consulté le 12 octobre 2007.

9. Promouvoir la prévention et la lutte contre la corruption conformément aux stipulations de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée à Maputo, Mozambique, en juillet 2003.
10. Promouvoir la création des conditions nécessaires pour faciliter la participation des citoyens, la transparence, l'accès à l'information, la liberté de presse et l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques.
11. Promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes ainsi que l'égalité dans les processus de gouvernance et de développement.
12. Renforcer la coopération entre l'Union, les Communautés économiques régionales et la communauté internationale en matière de démocratie, d'élections et de gouvernance.
13. Promouvoir les meilleures pratiques dans l'organisation des élections aux fins de stabilité politique et de bonne gouvernance.

Article 3

Et dans l'article (3) Les Etats parties s'engagent à mettre en oeuvre la présente Charte conformément aux Principes énoncés ci-après :

1. Le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.
2. L'accès au pouvoir et son exercice, conformément à la Constitution de l'Etat partie et au principe de l'Etat de droit.
3. La promotion d'un système de gouvernement représentatif.
4. La tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes.
5. La séparation des pouvoirs.
6. La promotion de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les institutions publiques et privées.
7. La participation effective des citoyens aux processus démocratiques et de développement et à la gestion des affaires publiques.
8. La transparence et la justice dans la gestion des affaires publiques.
9. La condamnation et la répression des actes de corruption, des infractions et de l'impunité qui y sont liées.
10. Le rejet et la condamnation des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

11. Le renforcement du pluralisme politique, notamment par la reconnaissance du rôle, des droits et des obligations des partis politiques légalement constitués, y compris les partis politiques d'opposition qui doivent bénéficier d'un statut sous la loi nationale.

Et dans l'article 17 de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance Les Etats parties réaffirment leur engagement à tenir régulièrement des élections transparentes, libres et justes conformément à la Déclaration de l'Union sur les Principes régissant les Elections démocratiques en Afrique. A ces fins, tout Etat partie doit :

1. Créer et renforcer les organes électoraux nationaux indépendants et impartiaux, chargés de la gestion des élections.
2. Créer et renforcer les mécanismes nationaux pour régler, dans les meilleurs délais, le contentieux électoral.
3. Faire en sorte que les partis et les candidats qui participent aux élections aient un accès équitable aux médias d'Etat, pendant les élections.
4. Adopter un code de conduite qui lie les partis politiques légalement reconnus, le gouvernement et les autres acteurs politiques avant, pendant et après les élections. Ce code contient un engagement des acteurs politiques à accepter les résultats des élections ou de les contester par des voies exclusivement légales.

c) La politique de l'immigration illégale

A travers notre exposé précédent sur les diverses questions de politique étrangère traitées qui préoccupent la France et la Libye, l'immigration illégale est un sujet extrêmement important qui touche directement les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie) ainsi que

cinq pays de l'Union européenne (l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal). Ce que engendre des réunions important sur ce sujet dans le dialogue cinq + cinq .

L'Europe a une longue tradition d'immigration. Alors qu'au XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle les migrations s'effectuaient principalement d'Europe vers les autres continents ou entre les pays européens eux-mêmes, la plupart des pays européens sont devenus des terres d'immigration après la Seconde Guerre mondiale., le taux de migration net était de 2,8 pour 1000 dans les 25 pays aujourd'hui membres de l'Union européenne En 2001, le nombre d'immigrés résidant légalement sur le territoire des 15 membres de l'Union européenne d'alors était estimé à 14,3 millions de personnes, soit 3,8 % de la population¹⁸⁴.

Ce problème a commencé à paraître sur le territoire libyen au cours de ces dernières années surtout, sur la côte entre la Libye et l'Italie. A ce propos, les autorités italiennes estiment ce type d'immigration vers l'Italie à 1,5 millions dont la plupart viendraient des pays nord-africains sans parler des autres pays africains, en particulier de la Somalie, du Tchad et de l'Ethiopie.¹⁸⁵

Tableau N° (1) Recensement et estimations du nombre d'étrangers en Libye (pliez2004)¹⁸⁶

Pays d'origine	Recensement vers 1976(1)	Estimes (1976)	Recensement (1995)	Estimes (2000-01)
Egypte	153 284	275 000 à 380 000	120 810	750 000 à 1 500 000
Tunisie	34 650	40 000 à 45 000	12 727	
Nigéria				5 000 à 10 000
Tchad			17 793	5000 000
Soudan	5004	9000	94 769	2ème après

¹⁸⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_l'immigration_dans_l'Union_europ%C3%A9enne

¹⁸⁵ Le Monde, « Nicolas Sarkozy veut impliquer davantage la Libye » le 08/10/2005.

¹⁸⁶ Vincent STAUB, la Libye et les migrations subsahariennes, L'harmattan, paris, 2006p.47

				l'Égypte
Ghana			1 615	Plus de 4 5000
Afrique subsaharienne			39 882	1 000 000à 1 500 000
Afrique			283 320	1 000 000à 2 500 00

Toutes ces personnes profitent des frontières libyennes qui ne peuvent être surveillées qu'avec des équipements spéciaux. La Libye possède une côte maritime au nord, de 1900 kilomètres et des frontières terrestres au sud avec des pays africains, de 4400 kilomètres. Cette situation requiert une police des frontières adaptée.¹⁸⁷

Toutefois ce n'est pas le cas de la Libye d'autant qu'elle a été pendant des années soumise à un embargo militaire. Pour assurer cette surveillance des frontières du pays, la Libye doit disposer de matériels militaires modernes comme les vedettes et radars modernes, les jumelles de nuit et d'un nombre suffisant d'hélicoptères afin de maîtriser et d'empêcher les d'activités illégales qui sont commises par des organisations criminelles.

Mercredi 22 et jeudi 23 novembre 2006, une cinquantaine de pays européens et africains se sont réunis à Tripoli, à l'invitation du colonel Kadhafî, pour tenter de trouver une solution au problème des immigrants clandestins affluant vers l'Eldorado européen¹⁸⁸

La Libye et l'Italie ont signé, le 3 juillet 2003, un traité d'entente de lutte pour l'arrêt du phénomène d'immigration illégale avec l'approvisionnement en matériels et une aide technique nécessaire pour éradiquer ce problème.¹⁸⁹

¹⁸⁷www.aljazeera.net/NR/exeres, mise à jour le 11/03/2005. page consulté le 23 novembre 2005.

¹⁸⁸Tripoli accueille une cinquantaine de pays pour une conférence Afrique-Europe sur les migrations, LE MONDE | 23.11.06

¹⁸⁹Même références, le 11/03/2005.

La vision de la Libye concernant ce problème ne se limite pas à la question sécuritaire. La Libye considère qu'il faut l'aborder d'un point de vue humain et économique. En effet, la Libye estime qu'il faut traiter cette question humainement et globalement, à savoir, la création d'emplois dans les pays africains et l'encouragement des investissements, à travers une large coopération internationale.

L'embargo subi par la Libye et décidé par la communauté internationale, a eu pour conséquence majeure, une privation totale de l'acquisition par les forces de ce pays, d'un équipement qui l'aurait soutenu dans sa lutte contre la contrebande et d'empêcher la prolifération de ces activités. Cette situation a eu pour effet direct l'aggravation de ce phénomène dans la région. L'embargo décidé par l'Union Européenne, depuis 1986, a été levé le 12 octobre 2004. Il semblerait que cette décision ait été motivée par l'approvisionnement de la Libye en matériels militaires pour lutter contre l'immigration illégale. La police européenne (Europol) estime les chiffres de cette immigration illégale vers les pays du sud de l'Europe, à environ ½ millions par an. Ce qui montre l'ampleur de ce phénomène d'immigration vers ces pays.

Avec ses 4 400 km de frontières incertaines bordant six pays, et ses 1 900 km de côtes, la Libye est à la fois une terre d'accueil et de transit. Elle est même aujourd'hui considérée par l'Europe comme la plaque tournante de l'immigration clandestine. Ceux qui traversent la Méditerranée ne sont plus, selon Rome, des migrants subsahariens, mais, pour l'essentiel des Egyptiens, des Marocains et des Erythréens. Depuis deux ans, la voie libyenne a succédé à la voie marocaine, devenue trop difficile d'accès.¹⁹⁰

La décision européenne de lever l'embargo imposé à la Libye, a fait suite à de fortes pressions de la part de l'Italie. Cet embargo qui a duré plus de 18 ans, concernait la vente d'armes à la Libye, parce qu'elle était accusée de soutenir ce qu'ils nommaient, des groupes terroristes. La nouvelle décision de l'Union européenne permettrait la vente de matériels militaires à la Libye, comme par

¹⁹⁰ Tripoli accueille une cinquantaine de pays pour une conférence Afrique-Europe sur les migrations, LE MONDE | 23.11.06

exemple, des jumelles à infrarouge et des vedettes pour empêcher tous les candidats à l'immigration clandestine vers l'Italie¹⁹¹

La visite officielle du Ministre de l'intérieur français, Nicolas Sarkozy, à la Libye où il a pu rencontrer son homologue libyen et le commandant Maâmar Kadhafi, le 6 octobre 2005, avait pour objectif de signer un accord portant sur la lutte contre l'immigration illégale.¹⁹²

La Libye refuse toujours de laisser les Européens patrouiller dans ses eaux territoriales pour réprimer l'immigration clandestine. Avec presque deux mille kilomètres de côtes méditerranéennes et quatre mille kilomètres de frontières terrestres, la Libye est considérée par les l'UE comme une antichambre de l'immigration clandestine. Ces dernières années, la Libye est devenue un point de départ des migrants vers Malte et surtout vers l'île italienne de Lampedusa, au large de la Sicile, qui a reçu près de 16 000 clandestins depuis janvier 2006. Le nombre d'immigrés clandestins en Libye serait largement supérieur à 600 000 travailleurs étrangers pour une population de 5,5 millions d'habitants.¹⁹³

Le Ministre de l'intérieur italien, Josbe .Bisano, a déclaré lors de sa visite officielle en Libye, le 26 septembre 2004, que l'Italie souhaitait faire de la Libye, un centre régional névralgique de lutte contre l'immigration illégale et dont bénéficierait prioritairement le continent européen. Il a aussi fait état à la fin de sa visite, du volume d'équipements militaires et techniques dont les deux parties ont convenu et que fournirait Rome à Tripoli. La liste de ces équipements est la suivante :

- ❖ 30 véhicules militaires
- ❖ Deux avions de reconnaissance
- ❖ Un hélicoptère IB412
- ❖ Deux avions de reconnaissances maritimes ITR42
- ❖ 4 navires avec à leur bord des membres de la police des frontières libyennes, soutenus par 150 policiers italiens.¹⁹⁴

¹⁹¹ L'Europe lève les sanctions contre la Libye », www.bbc-co.uk, mise à jour le 22/09/2004. page consulté le 23 avril 2006.

¹⁹²Le Monde « Monsieur Sarkozy veut impliquer davantage la Libye », le 08/10/2005

¹⁹³ http://www.rfi.fr/actufr/articles/083/article_47705.asp page consulté le 23/11/2006.

¹⁹⁴ El jazzera, mise à jour le 11/03/2005, www.aljazeera.net/wr/exeres 23/11/2006.

Quand il s'agit d'aborder ce problème de l'immigration clandestine, la Libye considère qu'elle ne peut en aucun cas l'affronter toute seule. De même que ni la France, ni l'Italie, ne peuvent prétendre régler ce phénomène en comptant uniquement sur leurs propres forces.

La Libye estime que le seul moyen de faire face à ce problème, est celui de conjuguer les efforts de l'Union Européenne et de l'Union africaine en œuvrant pour les investissements dans ces pays exportateurs d'immigrés clandestins afin de les encourager à rester dans leurs pays.

Evidemment, les raisons économiques qui poussent ces personnes à rentrer en Europe sont essentielles mais elles ne sont pas les seules. D'autres veulent partir également pour des raisons politiques mais leur nombre est insignifiant en comparaison avec ceux qui immigreront pour atteindre l'Europe afin d'y trouver du travail.

Le nombre de ces immigrés n'a pas cessé d'augmenter depuis ces quinze dernières années. Ils traversent la méditerranée en quête d'une vie meilleure et parce qu'ils ne voient pas d'autre moyens d'y accéder alors que nous sommes à l'aube du vingt-et-unième siècle. En fait, en ce début de siècle, une personne sur trente-cinq à travers le monde, vivrait dans une situation d'exil et si tout ce monde était rassemblé à un seul endroit, il y aurait de quoi « composer » un pays qui serait classé comme le cinquième en nombre d'habitants.¹⁹⁵

d) Le dialogue des cinq+cinq (5+5)

Le dialogue des 5+5, est sans aucun doute le sujet qui rassemble l'essentiel des préoccupations de la politique extérieure des deux états français et libyens.

¹⁹⁵ Tripoli accueille une cinquantaine de pays pour une conférence Afrique-Europe sur les migrations, LE MONDE | 23.11.06.

D'ailleurs, c'est un élément qui intéresse les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe, la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie d'une part, les cinq pays du nord de la Méditerranée, la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et Malte d'autre part et probablement dans l'avenir, un autre pays arabe du continent africain, l'Égypte et la Grèce pour la partie européenne. Ainsi, ce dialogue deviendra les 6+6.

Le dialogue 5+5 est une enceinte de dialogue politique informel, qui regroupe dix pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée : les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie) ainsi que cinq pays de l'Union (l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal).

C'est une idée qui avait été lancée dans les années 1980. Une première réunion s'est tenue à Rome en 1990. Une autre en 1991. Ensuite il y a une interruption et le processus a repris en 2001 à Lisbonne. Et depuis ces rencontres régulières se tiennent à la fois au niveau des Ministres des Affaires étrangères et également dans d'autres formats, puisqu'il y a des rencontres des Ministres de l'Intérieur. Et il y a eu également un sommet du dialogue 5+5 qui s'est tenu à Tunis en décembre 2003. C'est une enceinte de dialogue assez informelle sur toutes les questions politiques qui ne fait pas double emploi avec le processus de Barcelone mais qui a plutôt pour vocation de le consolider¹⁹⁶.

Cette déclaration a porté sur le cadre général du dialogue qui a pour objectif de préserver une concertation efficace entre les ministres des affaires étrangères de ces pays en vue d'échanger les points de vue sur les questions d'intérêt commun pour que des solutions consenties soient trouvées dans les domaines politiques et sécuritaires.

La déclaration de Rome a aussi porté sur le cadre général de ce dialogue et sur l'importance de l'aspect économique puisqu'il a été procédé à la signature d'un nombre de projets visant à encourager le développement économique particulièrement en améliorant les relations dans les secteurs prioritaires tels que,

¹⁹⁶[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/union-europeenne-monde_13399/relations-externes_853/parteneriat-euro-mediterraneen_](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/union-europeenne-monde_13399/rerelations-externes_853/parteneriat-euro-mediterraneen_) page consulté le 23/11/2005.

l'échange commercial, les ressources humaines et naturelles en plus de l'impulsion du partenariat et du transfert des technologies.¹⁹⁷

L'un des sujets qui a suscité le plus d'intérêt dans ce dialogue entre les pays du bassin méditerranéen, est sans nul doute l'aspect social et culturel. En ce qui concerne le social qui ne peut être dissocié de la question sécuritaire, le problème de l'immigration illégale (nous y consacrerons une partie de notre recherche) demeure une problématique majeure.

¹⁹⁷ L'Europe lève les sanctions contre la Libye », www.bbc-co.uk, mise à jour le 22/09/2004 page consulté le 23/11/2005.

La Déclaration constitutive de Rome

1 – Sur le plan politique

Elle a pour but de favoriser un dialogue efficace entre les ministres des Affaires étrangères des pays concernés. A cet effet, ces derniers se rencontreront périodiquement, chaque année, pour échanger leurs points de vue aux fins de trouver des solutions aux questions politiques et sécuritaires d'intérêt commun.

Elle met l'accent sur l'attachement des pays participants au principe de globalité et d'indivisibilité de la question de la sécurité en Méditerranée, et sur la nécessité de faire du bassin méditerranéen une aire de paix, de coopération, de sécurité et de stabilité.

Elle souligne que le processus de coopération entre les pays de la Méditerranée occidentale offre à nouveau, de grandes opportunités pour le renforcement de la coopération entre les pays membres et l'intensification du dialogue entre la communauté européenne et l'Union du Maghreb Arabe, ainsi que pour la promotion du dialogue euro- arabe, en général.

2 – Sur le plan économique

La Déclaration de Rome insiste sur le caractère global du dialogue 5+5 et sur sa dimension économique.

Elle affirme, également, la volonté commune d'instaurer une solidarité régionale à même de remédier au déséquilibre existant en matière de développement. Les pays membres s'engagent, en outre, à faire en sorte que le processus de coopération et d'intégration au niveau de l'Europe s'accompagne d'un effort similaire en direction de la zone méditerranéenne.

Pour la concrétisation de cette solidarité, la Déclaration de Rome souligne la nécessité de mettre en œuvre des moyens et des mécanismes efficaces au service de ce dialogue.

En pratique, il a été convenu d'adopter les programmes et projets suivants : réaliser des projets et programmes spéciaux méditerranéens; promouvoir le développement économique ; échanger les points de vue et les informations, de manière à instaurer une concertation au niveau des politiques et des programmes de coopération, en vue d'une meilleure coordination et d'une plus grande efficacité.

La coopération méditerranéenne implique, aussi, la participation des entreprises, des partenaires sociaux, des investisseurs privés, des collectivités publiques territoriales et des institutions culturelles.

Les pays participants s'engagent à promouvoir leurs relations dans des domaines prioritaires tels que les échanges commerciaux, les ressources humaines et naturelles. Dans ce contexte, les projets suivants ont été adoptés :

création d'une banque de données méditerranéennes, en vue de faciliter les échanges d'informations entre les pays membres, dans les domaines industriels et commerciaux. Gestion commune des équilibres naturels dans la région. Recherche de solutions adéquates aux dettes extérieures des pays du Maghreb Arabe.

Mise en place du cadre juridique et des institutions financières pour la réalisation des projets dans les pays maghrébins, notamment pour ce qui est de la promotion du partenariat et du transfert des technologies.

3) – Sur le plan socioculturel

La Déclaration de Rome met l'accent sur la dimension globale du processus de coopération, en ce sens qu'il englobe, en plus des volets politiques et économiques, les volets sociaux et culturels, c'est-à-dire les questions de l'immigration, de l'éducation, de la formation et de la communication, ainsi que les questions culturelles et la protection du patrimoine.

A cet égard, les ministres ont adopté les projets suivants : oeuvrer en vue d'une meilleure connaissance mutuelle, d'un plus grand respect réciproque et de

davantage de compréhension entre les peuples et les cultures de la région. Procéder à l'étude des questions inhérentes à l'immigration.

Enrichir le dialogue et la coopération dans les domaines culturels, scientifiques et technologiques, à travers des programmes d'actions méditerranéennes permettant de promouvoir la coopération entre les universités et les institutions scientifiques, culturelles et éducatives¹⁹⁸.

Les ministres de ces pays ont adopté plusieurs projets dans les domaines culturels dans lesquels, ils œuvrent à favoriser la communication et la protection du patrimoine culturel et ce afin d'enraciner les valeurs de tolérance et de cohabitation entre les peuples de la région à travers un dialogue culturel, scientifique et technique. De ce fait, nous pouvons résumer plusieurs points importants dans ce dialogue sur le plan économique¹⁹⁹

La déclaration de Rome a insisté sur le cadre général de ce dialogue et sur l'importance de son volet économique. L'engagement des chefs d'état à renforcer la solidarité régionale en vue de créer un équilibre dans le développement de la région.

L'engagement des pays membres à veiller que ce processus d'intégration et de coopération envers les pays européens soit accompagné de la même démarche envers les pays du bassin méditerranéen.

Pour accomplir cette solidarité, la déclaration de Rome a fait part de la nécessité à créer des moyens et des mécanismes adéquats pour ce dialogue. Pour réaliser cet objectif de manière opérationnelle et concrète, les programmes suivants ont été élaborés:

- La nécessité de mettre en place des programmes et des projets spécifiques à la région du bassin méditerranéen.
- L'encouragement du développement économique.

¹⁹⁸ <http://www.5plus5.tn/arabic/historiquedudialogue.htm>, page consulté le 23/03/2006

¹⁹⁹ <http://www.5plus5.tn/arabic/historiquedudialogue.htm>, page consulté le 23/03/2006

- L'échange de points de vue et d'information pour permettre une concertation politique et la mise en œuvre d'un programme de coopération à des fins de développement.

La coopération entre les pays de la Méditerranée exige également, la participation d'institutions et d'organisations à caractère social et des investissements du secteur privé et des collectivités publiques.

Les pays participants se sont engagés à renforcer leurs relations dans les secteurs prioritaires à savoir, l'échange commercial, les ressources humaines et naturelles et l'adoption de projets de création de banque de données méditerranéennes afin d'échanger les informations entre les états membres dans les domaines industriels et commerciaux.

- La recherche de solutions adéquates à la question des dettes extérieures des pays du Maghreb arabe.
- La création d'un cadre légal et d'institutions financières pour la réalisation des projets, dans les pays du Maghreb comme par exemple le partenariat et le transfert des technologies.
- Sur le plan social et culturel, les ministres ont adopté les projets suivants :
- Œuvrer à une meilleure connaissance et favoriser le respect entre les peuples et les cultures de la région.
- Enrichir le dialogue et la coopération culturels, scientifiques et techniques à travers des programmes de travail méditerranéens afin de développer le partenariat entre les universités et les institutions éducatives.

La rencontre sur la question de l'immigration qui s'est tenue à Tunis, les 16 et 17 octobre 2002, a abouti à une déclaration concernant le dialogue du problème de l'immigration. Elle a appelé à une concertation continue et à un partenariat équilibré et global entre leurs états, particulièrement sur la question de l'immigration clandestine et sur les droits et devoirs des immigrés et leur intégration et la circulation des personnes.²⁰⁰

²⁰⁰ <http://www.5plus5.tn/arabic/historiquedudialogue.htm>, page consulté le 23/03/2006.

La date du sommet des chefs d'états des pays membres et de leurs gouvernements a été fixée aux 5 et 6 décembre 2003 en Tunisie. Ensuite suivrait la réunion ministérielle ordinaire.

Nous pouvons constater à travers ces réunions, que la préoccupation des états membres de ce dialogue tourne, sur le plan politique, autour de la question de la sécurité dans le bassin méditerranéen, et sur le plan économique, autour de la question du partenariat et sur la plan social, autour de la question de l'immigration.

Sur le plan politique	Sur le plan économique	Sur le plan économique	Sur le plan socio-culturel
Déclaration constitutive de Rome 10 octobre 1990	Trouver des solutions à des problèmes sécuritaires et soutenir la question de la nécessité de la sécurité dans le bassin méditerranéen - Renforcer la coopération entre les pays méditerranéens et entre l'Union du Maghreb arabe et l'Union européenne.	Œuvrer à trouver un équilibre dans le développement et créer des mécanismes spécifiques à la région. Echanger des informations dans le domaine industriel et commercial Rechercher des solutions aux problèmes des dettes extérieures. Développer le partenariat et le transfert de technologie.	Débattre de la question de l'immigration illégale. Protéger le patrimoine culturel de la région Enrichir le dialogue entre les institutions académiques et éducatives
Déclaration d'Alger Les 26 et 27 octobre 1991	-Insister sur l'importance des principes de la démocratie et des libertés -Préserver la sécurité et la stabilité des pays de la région. -Construire des relations dans le cadre du dialogue sur la base de la tolérance et de la compréhension	Ouvrer à la diminution des différences et renforcer la coopération économique. Faire en sorte que la région devienne un espace de développement et de solidarité	- Développer le dialogue entre les différentes cultures dans un climat de tolérance et de compréhension mutuelle.
Déclaration de Barcelone Novembre 1995	- Insister sur l'importance de l'aspect stratégique du dialogue.	Se solidariser face aux défis de la mondialisation en proposant des projets dynamiques d'intégration régionale. -Encourager les investissements dans la	- Les ministres ont insisté sur la nécessité d'inclure dans le dialogue, les volets sociaux et culturels.

Sur le plan politique	Sur le plan économique	Sur le plan économique	Sur le plan socio-culturel
		région du Maghreb arabe	
Déclaration de Tripoli	- Les ministres ont insisté sur le fait que la question sécuritaire dans la région soit l'affaire de tous les pays membres.	-Les ministres ont insisté sur l'aspect stratégique essentiel de ce dialogue pour le développement de la région. -Œuvrer à améliorer les mécanismes des services bancaires pour qu'ils deviennent euro méditerranéens.	-Accorder la priorité à la coopération face à la question de l'immigration. -Créer un climat de cohabitation mutuelle* pacifique -Impulser des initiatives culturelles pour renforcer l'identité commune des civilisations de la région à partir de racines communes.
Déclaration de Saint Maxime Les 8 et 10 avril 2003		-La nécessité de réaliser une intégration économique plus forte. -L'importance de créer des facilités par la banque européenne pour impulser des investissements dans les régions du Maghreb.	-La coopération concernant la question de l'immigration. -L'importance du dialogue des cultures.

D) Les relations franco-Libyennes de l'Union du Maghreb arabe :

La Libye est le premier pays du Maghreb arabe qui a acquis son indépendance le 24 Décembre 1951. Ceci lui a permis d'aider le reste des pays du Maghreb arabe à obtenir leur indépendance, dont l'Algérie - on a déjà évoqué le rôle qu'elle a joué dans son indépendance. Ce rôle n'était que naturel face à l'ancien colonialiste de ces pays: la France. Ainsi, la Libye est devenue un territoire ouvert à leurs mouvements et aux communautés politiques de ces pays. La France a perçu cette politique libyenne comme une hostilité à son égard qui menace sa présence dans le Nord africain, ce qui a entravé son retrait du territoire de Fezzan au sud de la Libye comme il a été noté dans les chapitres précédents. La France avait redouté l'usage de cette région, adjacente aux territoires tunisiens et algériens, si jamais il y avait retrait, devant un passage des armes venant des pays arabes indépendants et destinées à la révolution algérienne

Les armes passaient à travers les frontières libyennes pour les pays du Maghreb arabe provenant de l'Egypte, l'Iraq et des autres pays arabes indépendants à ce moment. Juste après son indépendance, la Libye a tenté très tôt de se lier aux pays du Maghreb arabe par des accords d'amitié, comme ceux qui ont été signés entre elle et la Tunisie le 6 Janvier 1957, très rapidement après son indépendance le 20 Mars 1956.²⁰¹

En outre, les pays du Maghreb arabe ont eu un impact économique considérable, si on les considère comme un pôle unique, car le Produit Intérieur Brut global des pays du Maghreb arabe atteint 389,6 milliards de \$US environ aux taux actuels du marché, ce qui représente 32% environ du PIB global de la nation arabe ; le PIB de l'Algérie représente quant à lui 43% environ du PIB des pays du Maghreb arabe, alors que la part de la Mauritanie ne dépasse guère 1,3% ; la part de la Libye atteint 8900 \$US, alors que celle de la Mauritanie ne dépasse pas 2000 \$US. Les

²⁰¹Shalluf hadi, les relations internationales entre la France et la Libye. **Op.cit** .p330

pays du Maghreb arabe exportent en premier lieu le pétrole et le gaz naturel, puis les phosphates, le minerai de fer brut, les produits de pêche, les dattes, les produits textiles et les huiles végétales. S'agissant des importations, elles englobent les équipements et les appareillages électroniques, ainsi que les produits chimiques. La France est considérée quasiment comme le premier partenaire commercial des pays du Maghreb arabe, suivie par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Le montant des exportations des pays du Maghreb arabe atteint 45,53 milliards de \$US, représentant 178% du total des exportations de la nation arabe alors que le total des importations de ces pays atteint 37,71 milliards de \$US, soit une portion de 22% du total des importations de la nation arabe.²⁰²

Les initiatives libyennes ont joué un rôle déterminant à un moment précoce ; en l'occurrence, la Libye a participé à plusieurs activités diverses et variées des pays du Maghreb arabe, dont des congrès ministériels maghrébins, dans la perspective de la coopération économique. Elle a également signé plusieurs accords concernant les transports, les télécommunications, le tourisme et d'autres domaines encore. Par ailleurs, Tripoli a été choisie pour être le premier Centre maghrébin pour les études industrielles, la recherche et le développement industriels, qui a été créé le 15 mars 1968, afin de contribuer au développement de la recherche industrielle dans le Maghreb arabe.²⁰³

A l'arrivée de Mouammar Kadhafi au pouvoir en Libye le 1er septembre 1969, la perspective des pays du Maghreb arabe a acquis une vision unitaire globale dans ces pays, qui se trouvent au Nord de l'Afrique, s'étendant le long de la côte Méditerranéenne jusqu'à l'Océan Atlantique. Leur superficie atteint 5 782 140 km², soit 42% de celle de la nation arabe. La superficie de l'Algérie représente à elle seule 41% de celle de l'Union du Maghreb Arabe. La longueur des côtes de l'UMA est d'environ 6 505 km, soit 28% des côtes de la nation arabe toute entière.

La population de l'Union du Maghreb Arabe avoisine les 80 millions d'habitants selon les estimations de l'année 2000, ce qui représente environ 27% de

²⁰² www.aljazeera.net, page consulté le 17.5.2006

²⁰³ Revue 'Al Maarifah', 17 mai 2006

l'ensemble des habitants de la patrie arabe. 78% des habitants de l'Union vivent au Maroc et en Algérie, chacun de ces deux États en abritent approximativement la moitié.

La croissance démographique des États de l'Union est de 1,7 % en moyenne, la Mauritanie enregistrant, avec 2,93 %, le taux le plus fort, et la Tunisie le taux le plus faible, avec 1,15 %, ce qui constitue au demeurant le plus bas pourcentage de l'ensemble des pays arabe apparue avant l'indépendance. L'idée d'une union du Maghreb arabe s'est cristallisée lors de la première conférence des partis maghrébins qui s'est tenue à Tanger le 30 avril 1958 et qui a réuni des représentants du parti marocain de l'Istiqlal, du Néo-Destour tunisien et du Front de Libération Nationale algérien. Après leur indépendance, les États du Maghreb arabe ont tenté de concrétiser l'idée d'une coopération et d'une intégration mutuelles, notamment par la création du comité consultatif du Maghreb en 1964 dans le but d'activer les liens économiques entre les États, ainsi que par la déclaration unioniste de Djerba entre la Libye et la Tunisie en 1974.

La convention de Mostaganem entre la Libye et l'Algérie, le traité d'amitié et de concorde signé par l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie en 1983 et enfin la tenue du premier Sommet des chefs d'État maghrébins de l'histoire à Zéralda, en Algérie, le 10 juin 1988, suivi de la déclaration de Zéralda montrèrent tous que les chefs d'États souhaitaient vraiment l'instauration d'une union maghrébine et la constitution d'un comité visant à ajuster les instruments de mise sur pied de l'unité du Maghreb arabe.²⁰⁴

²⁰⁴ www.maghrebarabe.org page consulté le 11.novembre 2006.

HISTORIQUE ET ORIGINES:

Le Conseil Permanent Consultatif du Maghreb a été établi à Tunis en 1964 entre l'Algérie, le Maroc, la Libye et la Tunisie, mettant à profit les travaux de la Grande Commission maghrébine, réunie à l'automne 1988, les rédacteurs du Traité constitutif de l'UMA du 17 février 1989 ont tenu, dans le Préambule, à mettre en exergue les liens solidaires qui unissaient les peuples du Maghreb Arabe.

La Déclaration des Chefs d'Etat relative à la fondation de l'UMA, adoptée au Sommet de Marrakech en 1989, marque pour sa part la volonté des pays membres d'édifier une union viable. Entre 1990 et 1994, plus d'une trentaine de conventions et accords, chartes et protocoles ont été élaborés par les pays membres de l'UMA. Toutefois, bon nombre d'entre eux n'ont pas été ratifiés et ne sont pas entrés en vigueur. Les chefs d'état de l'UMA ne se sont plus rencontrés depuis avril 1994, mais les efforts sont actuellement en cours pour relancer l'initiative. Cependant, le septième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, prévu en Algérie du 23 au 24 décembre 2003, a été reporté à la demande de la Libye. En revanche, le gouvernement algérien a cédé la présidence de l'Union à la Libye en Décembre 2003. L'UMA n'a pas de relations avec la Communauté Économique Africaine (CEA) et n'a toujours pas signé le Protocole de relations entre l'CEA et les Communautés Economique Régionales (CER)²⁰⁵.

OBJECTIFS:

L'Union vise à :

- Renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples;
- Réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits;

²⁰⁵ http://www.iss.co.za/af/RegOrg/unity_to_union/pdfs/amu/umaprofil.pdf page consulté le 11.novembre 2006.

- Contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité;
- Poursuivre une politique commune dans différents domaines;
- Ouvrir progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

La politique commune a pour but la mise en oeuvre des objectifs suivants:

Sur le plan international:

La réalisation de la concorde entre les Etats membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique fondée sur le dialogue;

Sur le plan de la Défense:

La sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats membres;

Sur le plan économique:

La réalisation du développement industriel, agricole, commercial, social des Etats membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pied des projets communs et en élaborant des programmes globaux et sectoriels;

Sur le plan culturel:

L'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement aux différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des généreux enseignements de l'Islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe en se dotant des moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs; notamment pour l'échange des enseignants et des étudiants et la création d'institutions universitaires et culturelles²⁰⁶.

STRUCTURE:

L'Union est dotée d'un Conseil Présidentiel composé des chefs d'Etat membres et qui est l'organe suprême de l'Union. La Présidence du Conseil est

²⁰⁶ Ibid.

assurée, pour une période d'une année, par rotation entre les Chefs d'Etat des pays membres. Le Conseil présidentiel tient ses sessions ordinaires une fois par an. Toutefois, le Conseil peut tenir des sessions extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire. Le Conseil présidentiel est seul habilité à prendre des décisions. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres. Les Premiers ministres des Etats membres, ou ceux qui en font fonction, peuvent se réunir chaque fois que cela est nécessaire.

L'Union comprend un Conseil des ministres des Affaires Etrangères qui prépare les sessions du Conseil Présidentiel et examine les questions, que lui soumettent le Comité de Suivi et les Commissions ministérielles spécialisées.

Chaque Etat membre désigne, parmi les membres de son gouvernement ou de son Comité Populaire Général, un membre qui sera chargé des affaires de l'Union. Ces membres constitueront un Comité qui se chargera du Suivi des affaires de l'Union et qui soumettra les résultats de ses travaux au Conseil des ministres des Affaires Etrangères. L'Union est dotée de Commissions ministérielles spécialisées instituées par le Conseil Présidentiel qui en définit les compétences.

L'Union est dotée d'un Secrétariat Général permanent créé par le Conseil Présidentiel qui en fixe le siège et les attributions et désigne le Secrétaire Général. En 1992, le siège de la permanence du Secrétariat Général a été établi à Rabat. A son actif, il a été doté d'un budget annuel opérationnel de plus \$1.7 millions sur contribution égale de tout état membre. Mr Habib Boulares de la Tunisie est l'actuel Secrétaire Général de l'Union.

L'Union dispose d'un Conseil Consultatif composé de vingt représentants par pays, choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat. Le Conseil Consultatif tient une session ordinaire chaque année, de même qu'il se réunit en session extraordinaire à la demande du Conseil Présidentiel. Le Conseil Consultatif donne son avis sur tout projet de décision que lui soumet le Conseil Présidentiel comme il peut présenter au Conseil toutes recommandations pouvant renforcer l'action de l'Union et la réalisation de ses

objectifs. Le Conseil Consultatif élabore son règlement intérieur et le soumet au Conseil Présidentiel pour approbation.

L'Union est dotée d'une Instance Judiciaire composée de deux juges de chaque Etat, qui seront désignés pour une période de six ans, et renouvelée par moitié tous les trois ans.

Cette instance élit son président parmi ses membres pour une période d'une année. Ladite instance a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union, que lui soumet le Conseil Présidentiel ou un Etat qui a un différend, conformément aux dispositions du Statut de l'instance. Ses jugements sont exécutoires et définitifs. L'instance judiciaire donne des avis consultatifs au sujet de questions juridiques que lui soumet le Conseil Présidentiel. Ladite Instance prépare son Statut et le soumet à l'approbation du Conseil Présidentiel. Ce statut fait partie intégrante du présent traité. Le Conseil présidentiel fixe le siège de l'Instance judiciaire et arrête son budget²⁰⁷.

La France, en raison de ses liens historiques et de ses anciennes colonisations dans la région (hormis la Libye), de la continuité culturelle, des intérêts économiques et des sujets communs tels que l'immigration et le partenariat, prête une grande attention aux Etats du Maghreb Arabe. De même la Libye a ses propres intérêts et son rêve commun de former une Union et d'établir une relation forte et fiable. Ces objectifs ont été à l'origine de la mise en œuvre du Dialogue 5+ 5 que nous avons abordé dans les chapitres précédents. Ce Dialogue réunirait ces pays au cas où l'Union du Maghreb Arabe demeurerait gelé suite au conflit entre le Maroc et l'Algérie concernant le Sahara.

La France est un pays actif au sein de l'Union Européenne, elle partage en même temps avec les Etats du Maghreb Arabe le voisinage, les intérêts économiques, politiques ainsi qu'une longue histoire culturelle qui a eu lieu suite à ses

²⁰⁷ http://www.iss.co.za/af/RegOrg/unity_to_union/pdfs/amu/umaprofil.pdf; op.cit.

colonisations dans cette région (toujours sauf la Libye, évidemment). Cet héritage historique s'est étendu pour couvrir les racines culturelles et la langue de ces Etats.

Ainsi, la France s'occupe des problèmes économiques et démographiques de ces pays, et tend, en signant des partenariats avec eux, à réaliser ses intérêts économiques, politiques et culturels, et elle contribue de même à réaliser leur développement économique et social dans le sens où si ces problèmes s'intensifient, ils laisseront des effets considérables sur les pays de l'Union européenne, sur l'autre rive de la Méditerranée, à savoir l'immigration illicite, et tant d'autres. Il s'ensuit que l'Union Européenne doit traiter ces pays en tant qu'unité totale, dans le cadre d'un partenariat économique qui répondrait à la fois aux intérêts de l'Union du Maghreb Arabe et de l'Union Européenne.

Résumé :

Il est évident que le centre d'intérêt commun aux politiques étrangères des deux pays, est sans aucun doute, l'Afrique et ce qu'elle représente pour la France économiquement et politiquement. Pour ce qui est de la Libye, celle-ci a constamment voulu jouer un rôle de leader sur ce continent et a entretenu des tentatives de créer un rassemblement entre ces pays et l'Union africaine et a toujours exprimé son souhait de créer les Etats-Unis d'Afrique. L'autre point commun aux politiques des deux pays, est celui de l'immigration illégale. Si la France est le pays qui a subi les conséquences de ce problème, la Libye est le passage de ces candidats à l'immigration vers l'Europe à cause de sa position géographique. En effet, ses frontières terrestres s'étendent sur 4400 kilomètres et ses frontières maritimes sur 1900 kilomètres.

L'immensité de ces frontières la met dans l'incapacité à en maîtriser sa surveillance, surtout après l'embargo international qui lui a été imposé pendant plusieurs années et qui l'a démunie en équipements de surveillance moderne sans parler des difficultés à acquérir des armements sophistiqués durant toute cette période.

L'autre sujet d'intérêt commun des deux pays, est le rassemblement des 5+5 qui regroupe les pays du bassin méditerranéen. La Libye est située sur la rive sud alors que la France se trouve sur la rive nord. Par ailleurs, l'Union du Maghreb compte majoritairement d'anciennes colonies de la France en Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie (sauf la Libye qui est le seul pays non francophone).

Cette partie de l'Afrique représente des intérêts importants pour la France et l'Union européenne, sur les plans politiques, économiques et culturels. Les deux rives de la Méditerranée œuvrent en coopération sur des dossiers qui les concernent tels que l'immigration illégale, le développement et le partenariat euro méditerranéen.

CHAPITRE QUATRIEME

Les relations économiques franco-libyennes

SECTION (1) **L'économie de la Libye.**

SECTION (2) **Les échanges commerciaux entre la France et la Libye.**

SECTION (3) **La Libye et l'encouragement de l'investissement**

SECTION (4) **Les relations touristiques entre les deux pays.**

Introduction du quatrième chapitre

Dans ce chapitre, nous aborderons la question des relations économiques entre les deux pays, la France et la Libye et particulièrement sur le fait que l'économie libyenne repose beaucoup sur ses échanges commerciaux avec la France. Nous traiterons de la politique économique de la Libye qui consiste essentiellement en ses richesses pétrolières.

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous parlerons des efforts consentis par la Libye pour encourager les investissements étrangers et son élaboration de diverses lois visant à favoriser ces investissements en permettant aux éventuels intéressés de s'impliquer dans ce sens.

SECTION (1)

L'ECONOMIE LIBYENNE

De par sa situation géographique, la Libye est considérée comme un trait d'union liant le Maghreb et les pays Arabes du Moyen Orient, comme elle était le carrefour des caravanes jadis. Sa situation au milieu du littoral nord africain en face du sud de l'Europe sur la méditerranée, lui donne encore plus d'importance, ce qui facilite l'acheminement du pétrole brut vers les pays industriels de l'Europe aux moindres coûts et dans des délais plus brefs. Cette situation géographique est plus avantageuse pour la Libye par rapport aux pays arabes du golf qui sont obligés de prendre la voie maritime en passant par le détroit de Bab el Mandeb, la mer Rouge, le Canal du Suez, et la Méditerranée par la suite pour acheminer leur pétrole vers les pays européens et les Etats Unis d'Amérique ou de contourner le Cap de Bonne Espérance. Ce sont ces données là qui ont engendré des caractéristiques spécifiques à la Libye sur le plan commercial, politique et économique.

Avant la découverte du pétrole, l'économie libyenne était basée essentiellement sur l'agriculture, le pacage, et le commerce était principalement axé sur le commerce des caravanes dans le désert et sur le commerce maritime. D'après le commandant des armées espagnoles, la Libye étant alors sous la dominance Turque, la ville de Tripoli en 1510 avait un port d'une capacité de 400 navires et une population de plus de 10,000 habitants. Selon lui toujours, Tripoli a été une ville développée pendant des siècles parce qu'elle était une plaque tournante pour la réexportation en reliant les routes commerciales de l'est avec celles de l'ouest. Tripoli est le terminus des caravanes qui traversaient le désert en passant par Ghdamas, Ghat et Marzeq, et qui continuaient leur voyage vers le sud jusqu'au Lac du Tchad. Donc l'activité principale était le commerce trans-saharien et le commerce entre l'est et l'ouest. Les caravanes et les navires y acheminaient des marchandises de toutes sortes. Il y avait aussi des pirates et des marchands d'esclaves, ainsi que les

commerçants ordinaires et les artisans dans ces régions littorales de la Libye. Dans le sud, le niveau économique était faible, et l'activité principale des habitants était le pacage nomade, l'agriculture dans les oasis et sur la bande côtière²⁰⁸.

D'après les statistiques de l'historien italien Di Augustine, il y avait 569 000 habitants à Tripoli au début du 20^{ème} siècle répartis comme suit: 356 400 sédentaires, 128 100 semis nomades, et 48 500 bédouins nomades. Selon les données de cet historien, il y avait 185 400 habitants dans la province de Berka(Cyrénaïque) repartis comme suit: 134300 sédentaires, 34 900 bédouins semis nomades, et 16200 nomades. L'activité de la majorité des tribus sédentaires à Berka (Cyrénaïque) était dominée par l'élevage exercé par plus de 150 000 habitants²⁰⁹.

Après la 2^{ème} guerre mondiale, et donc après l'indépendance de la Libye, l'économie libyenne était devenue soumise aux aides étrangères sous forme de subventions ou de locations des bases militaires comme ce fut le cas pour les deux bases louées aux britanniques et les deux autres louées aux américains comme le montre le tableau ci-dessous ; on peut ainsi y trouver la contribution des subventions étrangères aux budgets de l'état libyen dans les années d'après indépendance jusqu'à l'apparition du pétrole²¹⁰.

²⁰⁸ N.A.Brochine, HISTOIRE DE LA LIBYE, DU MILIEU DU 16^{EME} SICLE AU DEBUT DU 20^{EME} SIECLE, traduction de Imad Hatim, Edition Dar El Kitab El Djadid, Bierut, 1999, pp.42-43.

²⁰⁹ Ibid., p.35

²¹⁰ Mohamed, Nouri, El Mahdawi, Analyse Politique et Institutionnelle du Phénomène Pétrolier en Libye, thèse de doctorat d'état droit public, université des sciences sociales de Grenoble, 1987.P69.

Tableau N°2: Revenus et dépenses publics en Libye de 1952 à 1963 (en dinars libyens)

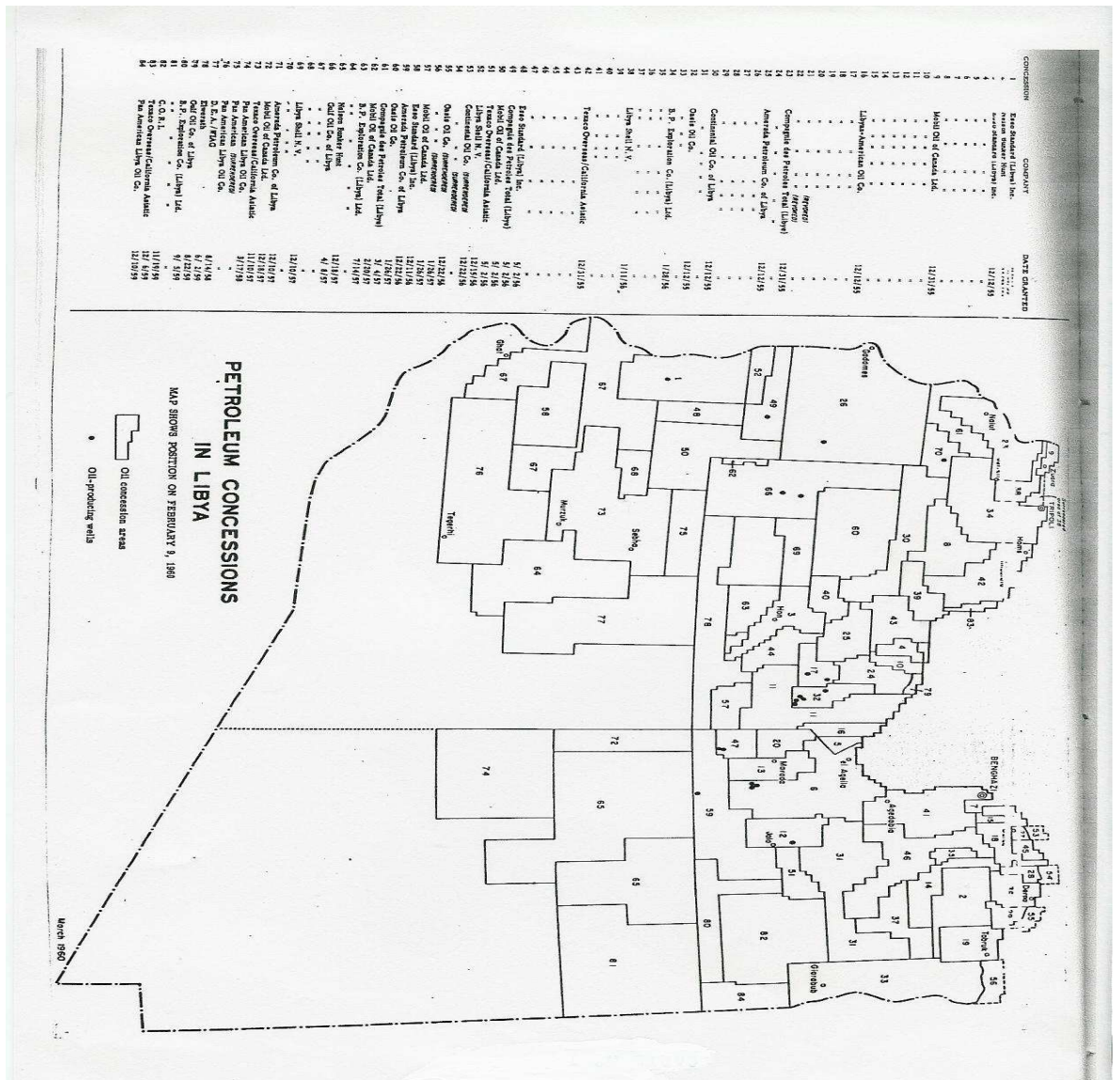
Origine	53-1952	-1953 54	-1954 55	-1955 56	-1956 57	-1957 58	-1958 59	60-1959	-1960 61	62-1961	-1962 63
Revenues domestiques	4,881	5,239	5,549	7,061	8,147	9,595	10,269	11,542	15,353	18,882	24,430
Revenues extérieures	1.273	4.013	5.641	6.270	9.979	10.845	6.683	6.821	6.821	6.821	6.821
U.K.	1.110	3.913	3.750	3.750	4.000	4.250	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250
U.S.	-	-	1.786	2.500	5.714	4.875	3.393	3.571	3.571	3.571	3.571
France	163	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts des U.S.A.	-	-	-	-	-	1.250	-	-	-	-	-
Divers	-	100	105	20	265	470	40	-	-	-	-
Total Des Revenues	6.154	9.252	11.190	13.331	18.126	20.440	16.952	18.363	22.356	25.703	31.251
Dépenses pour le développement	340	612		3.901	5.120	4.970	4.354	2.769	9.702	6.385	9.000
Libyan American reconstruction agency	-	-	753	2.485	4.038	3.851	3.518	1.314	662	-	-
Libyan Public développement and stabilisation agency	340	612	753	1.416	1.082	1.127	836	609	477	-	-
Libyan American joint services	-	-	-	-	-	-	-	846	1.846	1.062	-
Development Council	-	-	-	-	-	-	-	-	6.717	5.323	9.000
TOTAL EXPENDITURES	6.619	8.233	8.797	12.978	15.433	17.031	20.024	20.613	28.342	34.546	44.432

LE PETROLE LIBYEN

Les premières traces de pétrole sont relevées en Libye en 1955 par la CFP (compagnie française du pétrole) de cette même année. La première convention de coopération économique a été signée entre les deux pays le 10 août 1955 voir l'annexe N°. (13)

Deux ans plus tard, des gisements importants sont successivement mis à jour dans Fezzan, en Cyrénaïque et surtout dans le Golfe de la grande -Syrte. Dès 1964 la production nationale s'élève à plus de 41 millions de tonnes et, en 1969, elle est de l'ordre de 149 millions de tonnes, mettant la Libye au cinquième rang Mondial des producteurs²¹¹.

²¹¹ René otayek ,la politique africaine de la Libye, op .cit, p94.



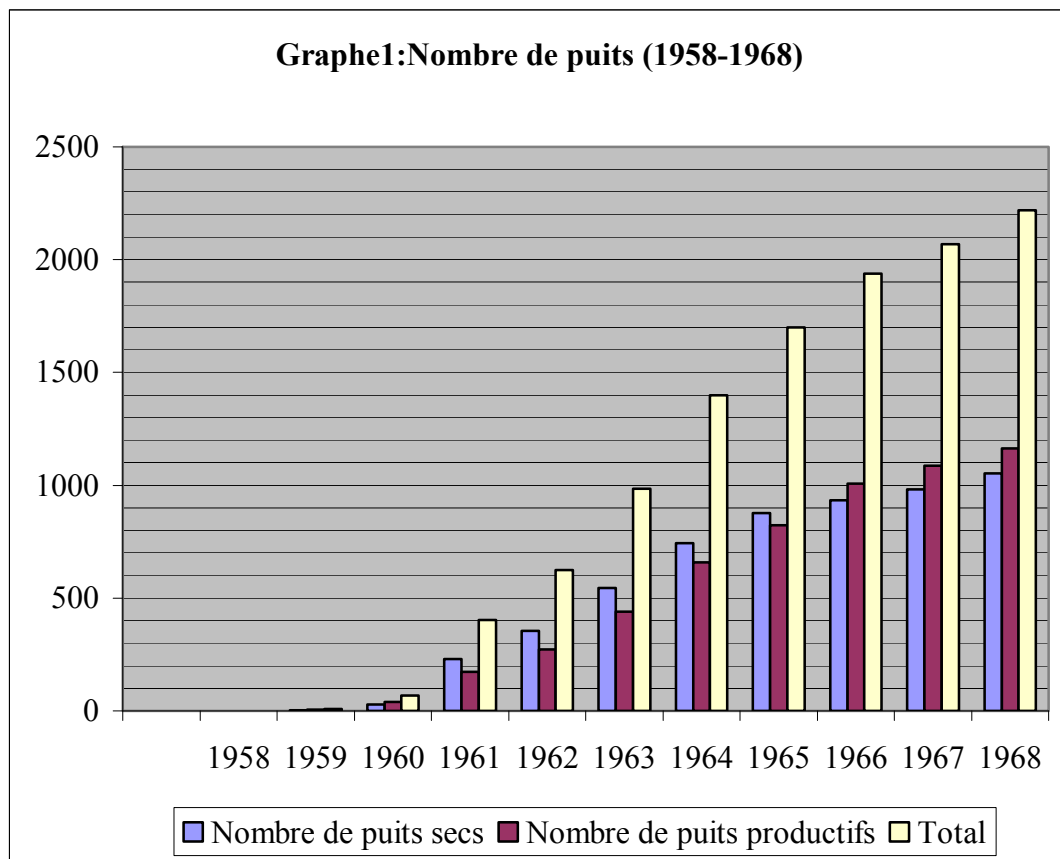
Après la découverte et l'extraction du pétrole au début des années 60, la structure de l'économie nationale libyenne a subi des changements énormes au profit du secteur pétrolier et des secteurs des services qui y sont liés ; le pétrole devint alors la source presque unique et principale de devises étrangères pour l'économie libyenne et pour la transformation des importations. La production était très modeste au début, mais elle se développa rapidement comme nous le montre le nombre des puits creusés entre 1958 et 1968²¹².

²¹² Mohmoud El Ghadamsi, Le Pétrole Libyen, Edition Dar El Djil, Beirut, 1998, p.61.

Tableau N°3: situation des puits creusés entre 1958 et 1968

Année	Nombre de puits secs	Nombre de puits productifs	Total
1958	1	+	1
1959	3	6	9
1960	27	41	68
1961	229	173	402
1962	354	271	625
1963	546	440	986
1964	743	657	1400
1965	878	823	1701
1966	933	1006	1939
1967	983	1086	2069
1968	1054	1164	2218

+ Informations non disponibles

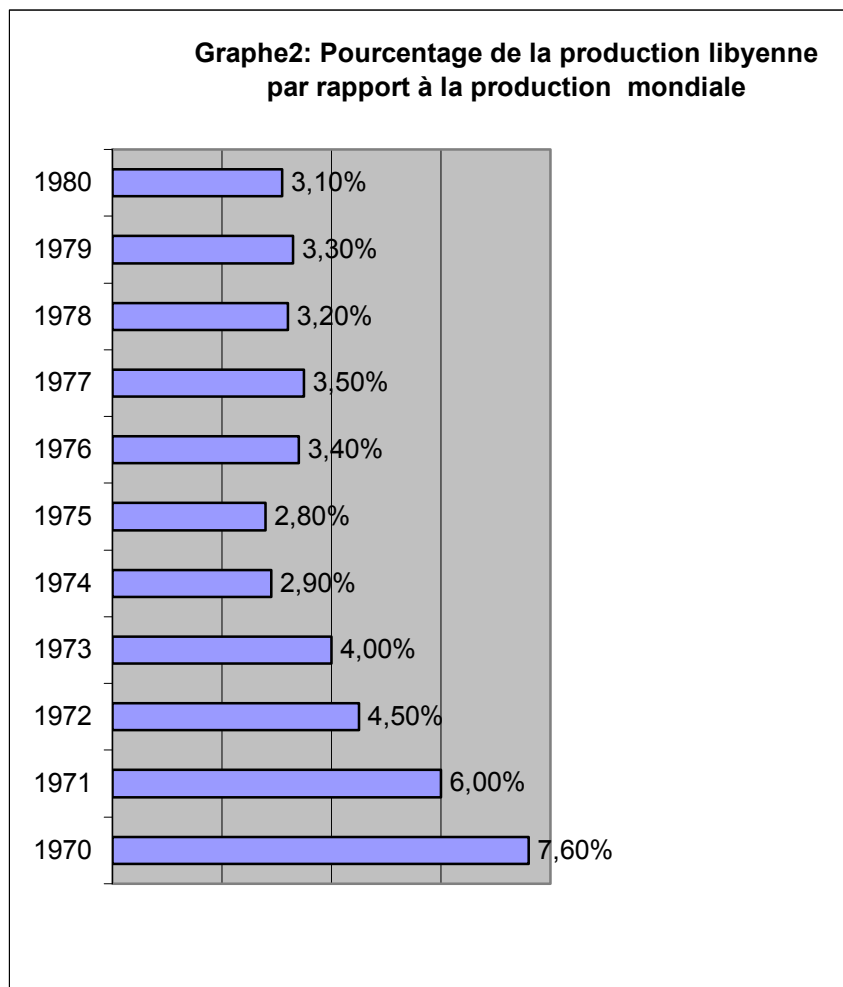


Cette production concerne la période d'avant la révolution de septembre 1969. Après la révolution on remarque la régression de la production libyenne année après année dans le but de conserver la continuité de la production à long terme. Les compagnies pétrolières ont essayé d'augmenter la production au maximum en une période aussi courte que possible dans leurs contrats avec le gouvernement libyen sous le régime monarchique, comme nous le montre le tableau suivant.

Tableau N°4: production du pétrole en Libye et dans le monde entre 1970 et 1980 (en millions de barils)

Année	Pourcentage de la production libyenne par rapport à la production mondiale	Production journalière mondiale	Production annuelle libyenne	Production journalière libyenne
1970	%7.6	43.804	1.211.086	3.318
1971	%6.0	46.222	1.067.692	2.760
1972	%4.5	49.908	819.619	2.239
1973	%4.0	53.830	793.854	2.774
1974	%2.9	55.003	555.291	1.521
1975	%2.8	52.464	540.129	1.479
1976	%3.4	56.208	707.336	1.932
1977	%3.5	58.588	753.129	2.063
1978	%3.2	61.038	723.613	1.982
1979	%3.3	62.433	763.471	2.091
1980	%3.1	59.478	669.780	1.830

Source: OPEC, Annual statistical bulletin, Austria, Vienna, 1985, PP.23 -49

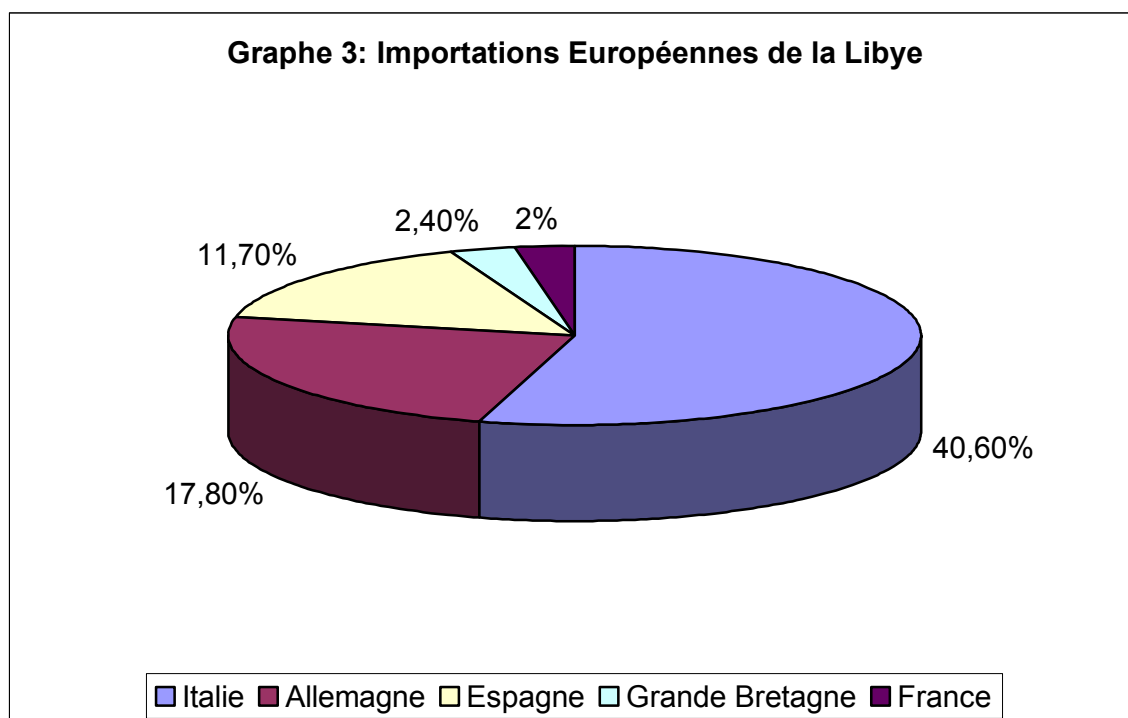


La plus grande régression de la production du pétrole libyen est, peut-être, celle connue après 1986 suite aux attaques américaines contre la Libye en avril 1986 et l'embargo imposé sur la Libye par les Etats-Unis d'Amérique. Les compagnies américaines ont été invitées à arrêter toute activité sur le sol libyen et à empêcher ce pays de rénover ses installations pétrochimiques et d'acquérir la technologie pétrolière.

A tout cela, il faut ajouter l'embargo international adopté contre la Libye par le Conseil de Sécurité le 31 mars 1992 sous le N° 748. Il fut levé en 2004 et la levée de cet embargo imposé sur les ventes d'armes par l'Union Européenne la même année a transformé cette année 2004, en année du changement de l'économie libyenne. En effet, dans le secteur pétrolier, la Libye était classée 21^{eme} dans le monde et 3^{eme} en

Afrique avec une production de 1.7 millions barils par jour. En 2004 après la levée de l'embargo imposé par l'Organisation des Nations Unies et après le retour de la Libye au sein de la communauté internationale, la Libye aura besoin d'investissements de l'ordre de 35 milliards de dollars américains d'ici 2010 pour atteindre une production pétrolière de 3 millions de barils par jour, ce qui incitera les compagnies internationales à y investir. Il était prévu l'exportations de 8 milliards mètres cubes environ de gaz naturel libyen vers l'Europe en 2006.

Il est à noter que l'Italie importe 40.6% de ses besoins en pétrole de la Libye, suivie par l'Allemagne avec 17.8%, l'Espagne avec 11.7%, la Grande Bretagne avec 2.4%, et la France avec 2%.



Dans le domaine de la politique commerciale libyenne, et depuis le milieu des années 70 du dernier siècle, l'état libyen commence à prendre le contrôle de la majorité des activités économiques, en nationalisant les activités du commerce intérieur comme extérieur. Des sociétés publiques pour l'importation et la

distribution des marchandises ont été créés. Des institutions publiques ont été chargées d'offrir tous les services aux citoyens afin de garantir le flux des marchandises à des prix abordables pour tous les citoyens. Cette période était caractérisée par²¹³ :

-La budgétisation et la programmation des importations de marchandises diverses et, par la suite, l'élaboration d'un budget pour l'utilisation de devises étrangères allouées. - La régulation et la rationalisation des importations et l'extension des listes des marchandises interdites pour plusieurs raisons.- Tarification obligatoire pour toutes les marchandises. -Assujettissement de toutes les marchandises au système d'autorisation d'importation.- La mise en place d'un système de distribution selon les quotas pour chaque individu et la désignation des canaux de distribution.

Ces décisions politiques ont causé des problèmes, comme par exemple, la dégradation de la capacité productive, la négligence de la qualité, le développement et la diminution des coûts. Le marché montra alors plein d'anomalies.

Devant cette situation, et après l'ouverture de la Libye sur le monde extérieur, les politiques économiques du pays ont été réexaminées, en élaborant des programmes de réforme de l'économie pour travailler à son amélioration en accordant des libertés dont la libéralisation du commerce et des services et l'implication du secteur privé pour jouer pleinement son rôle dans l'économie nationale. Ces politiques là ont été concrétisées par une série de mesures commerciales, financières, et monétaires afin d'atteindre un certain nombre d'objectifs²¹⁴.

- L'extension du rôle du secteur privé et son implication plus vaste dans la vie économique.- L'ouverture de l'économie à la concurrence et la suppression des centres monopole.- Encouragement de la production destinée à l'exportation, le commerce du transit et la création des zones de libre échange. -La suppression

²¹³ Site Internet du Ministère Libyen de l'Economie .www.ect.gov.ly/about.asp.mise à jour le23/06/2005 page consulté le 02 mars 2006.

²¹⁴ Ibid.

graduelle de subvention directe aux produits.- Suppression du système de tarification obligatoire pour laisser la place aux mécanismes du marché pour fonctionner en concurrence afin d'abaisser le prix.

En outre, la Libye a essayé d'encourager l'investissement étranger direct pour obtenir le transfert de technologies étrangères modernes et pour diversifier les sources de revenu en promulguant la loi N° 5 de 1997 relatives à l'encouragement de l'investissement des capitaux étrangers. Ce point sera développé dans un thème prochain dans ce chapitre, voir annexe N° (14).

Dans le même cadre, la loi N° 9 de 2001 a réglementé le commerce de transit et les zones de libre échange dans le but d'encourager le commerce de transit et les différentes opérations d'industrialisation pour l'intérêt commun de l'économie nationale et des investisseurs.

Toutes ces mesures montrent clairement que l'économie libyenne a passé durant ces années par une phase de transformation radicale. La demande de la Libye d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce confirme bel et bien ce changement.

EVOLUTION DES ECONOMIES LOCALES

LE PRODUIT NATIONAL BRUT (PNB) REEL

Les données concernant le Produit National Brut (BNP) réel de 2003 (prix de 1997) montrent une augmentation du produit de 3.7%, soit 567 millions de dinars libyens pour atteindre 15736 millions de dinars contre 15169 millions de dinars à la fin de 2002. Cette augmentation est due à la croissance du produit des activités du secteur du pétrole et du gaz naturel avec 7.5% pour atteindre 4528.1 millions de dinars contre 4212.5 millions de dinars en 2002 à cause de l'augmentation de la production du pétrole en 2003.

Les autres activités économiques (hors hydrocarbures) ont aussi contribué à l'augmentation du PNB réel avec 2.3% en réalisant 11207.9 millions de dinars contre 10956.5 millions de dinars à la fin de 2002. Parmi les facteurs essentiels derrière la croissance du PNB hors hydrocarbures, on peut noter le rôle de la croissance joué par le secteur domestique dans certaines activités économiques. En effet, les activités du transport, du stockage, et des communications ainsi que les finances, et principalement les assurances et l'immobilier ont connu une hausse considérable de 6% et 5.5% respectivement. Les activités du commerce, la restauration et l'hôtellerie et les autres activités de services ont également affiché une hausse d'environ 5% pour chacune d'elles.

Les autres activités ont enregistré une hausse moins importante, comme l'activité d'acquisitions de logements, et les activités de l'électricité, du gaz, et de l'eau en affichant 3.4% et 3.1% respectivement, et 1.8% pour les activités de services publics. Concernant les activités des industries de transformations, des constructions, de l'habitat, et de la métallurgie et les carrières elles ont connu des résultats négatifs de 5.1%, 2.2%, et 2.1% respectivement pour chacune d'elles.

Concernant la contribution des activités économiques au PNB réel, on constate que le pétrole et le gaz naturel représentent 28.8% du total du produit

pendant l'année de la rédaction du rapport, contre 27.8% en 2002. Les autres activités économiques hors hydrocarbures représentaient 71.2%.

Les activités de services publics ont pris 16.56% du total du PNB, suivies par les activités du commerce, la restauration et l'hôtellerie avec 12.6%, les activités du transport, le stockage, et les communications avec 9.6%, les activités de l'agriculture, les forêts et la pêche avec 8.8%. Concernant la contribution des industries de transformation au PNB, elle a connu une régression de 4.8% en 2002 à 4.4% en 2003, et le reste du PNB pour les autres activités économiques était négatif de 2% pour la métallurgie et les carrières, et 7% pour l'activité de la construction et de l'habitat.

A cause de la hausse des taux de croissance réelle en 2003, le Revenu Individuel Moyen du PNB a connu une hausse de 35 dinars libyens pour atteindre 2701 dinars contre 2666 dinars en 2002²¹⁵.

²¹⁵ Site Internet de la Banque Centrale de Libye : <http://www.cbl.gov.ly/pdf/07Q5055aYTm1fK51lg1.pdf> Pag consulté le 17 mars 2007.

Tableau N° 5: LE PNB REEL (prix de 1997), en millions de dinars.

Activités économiques	2002/2003	2003	2002	2001
	Taux de croissance En %			
agriculture, forêts et pêche	2.0	1,383.7	1,356.6	1,330.0
extraction du pétrole et du gaz naturel	7.5	4,528.1	4,212.5	4,228.8
métallurgie et carrières	-2.1	309.6	316.3	263.1
industries de transformation	-5.1	690.6	727.6	745.6
Electricité, gaz et eau	3.1	336.4	326.2	315.9
construction et habitat	-2.2	1,105.4	1,129.6	939.6
commerce, restauration et hôtellerie	5.0	1,978.6	1,884.3	1,697.6
transport, stockage et communications	6.0	1,504.3	1,419.0	1,290.1
finances, assurances, et services des affaires	5.5	373.9	354.4	322.2
acquisition de logements	3.4	525.2	508.0	493.1
Services publics (y compris l'enseignement et la santé)	1.8	2,599.0	2,552.1	2,589.7
Autres services	5.0	401.0	382.0	367.5
Le PNB reparti entre:	3.7	15,736.0	15,169.0	14,583.2
L'extraction du pétrole et du gaz naturel	7.5	4,528.1	4,212.5	4,228.8
activités économiques (hors hydrocarbures)	2.3	11,207.9	10,956.5	10,354.4

Source: Conseil Général de Planification- Direction des plans et des programmes

Tableau N° 6: structure du PNB réel (en %)

Activités économiques	2003	2002	2001
agriculture, forêts, et pêche	8.8	8.9	9.1
extraction du pétrole et du gaz naturel	28.8	27.8	29.0
métallurgie et carrières	2.0	2.1	1.8
industries de transformation	4.4	4.8	5.1
électricité, gaz, et eau	2.1	2.2	2.2
construction et habitat	7.0	7.4	6.4
commerce, restauration, et hôtellerie	12.6	12.4	11.6
transport, stockage, et communications	9.6	9.4	8.8
finance, assurances, et services des affaires	2.4	2.3	2.2
acquisitions de logements	3.3	3.3	3.4
Services publics (y compris l'enseignement et la santé)	16.5	16.8	17.7
Autres services	2.5	2.5	2.5
Le PNB réparti entre:	100.0	100.0	100.0
L'extraction du pétrole et du gaz naturel	28.8	27.8	29.0
activités économiques (hors hydrocarbures)	71.2	72.2	71.0

Grphe 4: structure du PNB réel (en %)

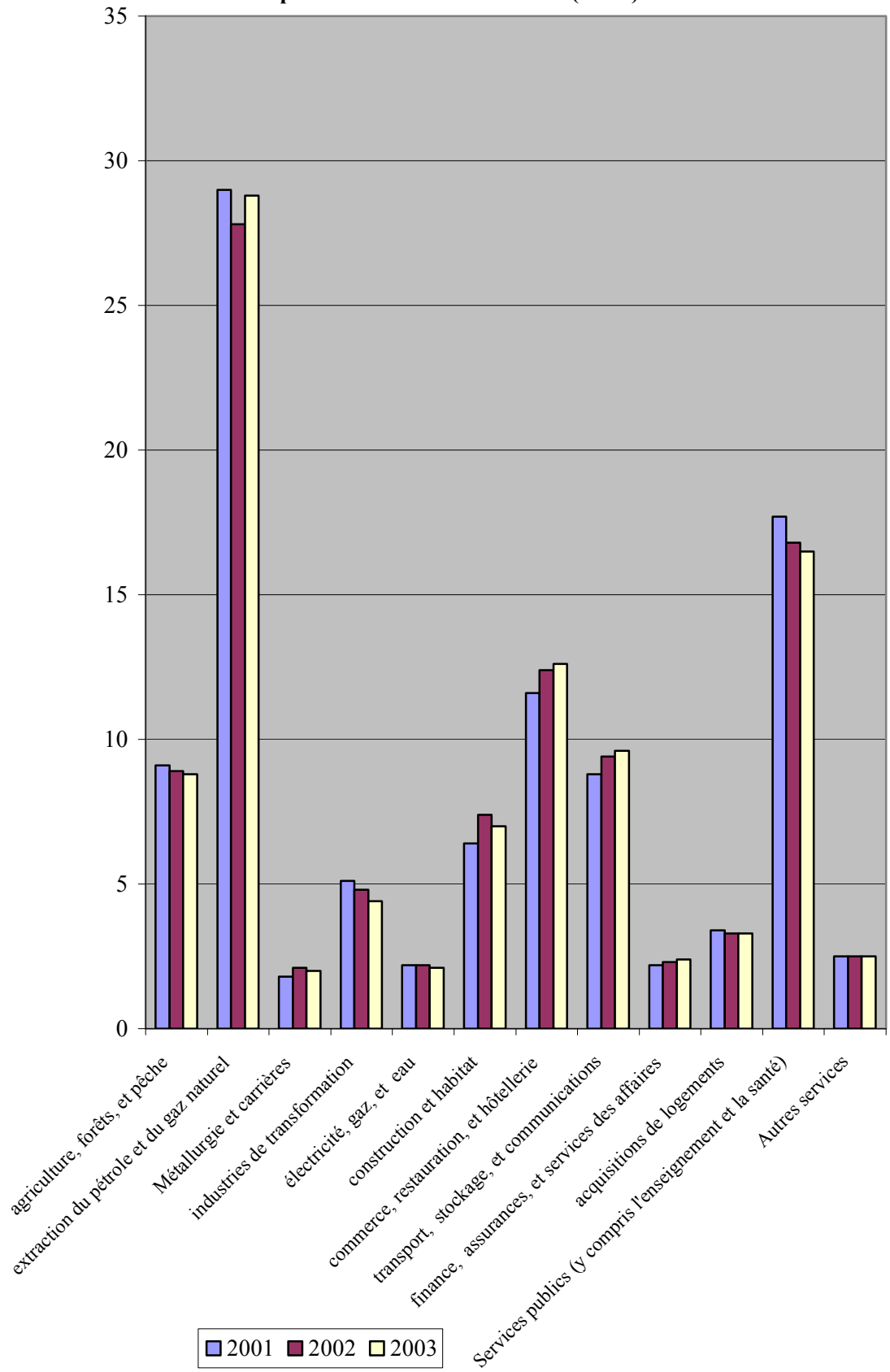
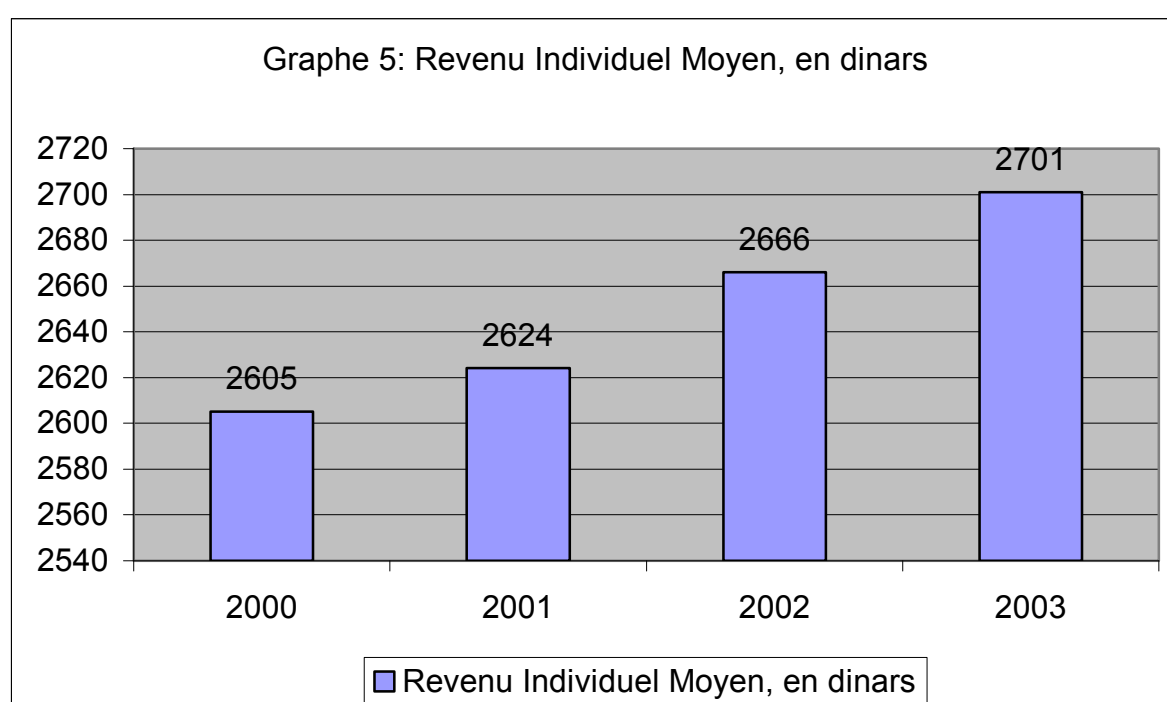


Tableau N° 7: le Revenu Individuel Moyen Réel

Revenu Individuel Moyen, en dinars	Nombre d'habitants, en milliers (*)	BNP Réel, en millions de dinars	Années
2605	5,426.8	14,135.7	2000
2624	5,557.0	14,583.2	2001
2666	5,690.4	15,169.0	2002
2701	5,826.6	15,736.0	2003

(*) Estimations



LE PNB REEL (prix courants)

PNB des activités économiques (hors hydrocarbures), il a augmenté de 2.5% pour atteindre la valeur de 12224 millions de dinars pour l'année de la rédaction du rapport Les données concernant le PNB réel aux prix courants en 2003 montrent une augmentation du produit de 10.9%, pour atteindre 28006.6 millions de dinars libyens contre 25246 millions de dinars à la fin de 2002. Il est à noter que l'activité d'extraction du pétrole et du gaz naturel a eu un effet considérable sur la hausse du

PNB aux prix courants pendant l'année de la rédaction du rapport, en affichant une augmentation de 18.4% pour atteindre 15782.6 millions de dinars, ceci étant dû aux variations des taux de changes déjà mentionnées à côté de la hausse de la valeur ajoutée de cette activité. Concernant le contre 5.5% en 2002, ce qui représente une régression et montre la dépendance des activités économiques en Libye de l'activité pétrolière qui représente encore 56.4% du PNB. Si cette situation demeure ainsi, elle empêchera la diversification des sources de revenu et consacra la dépendance d'une source épuisable, le pétrole, pour financer les autres activités économiques restantes.

En effet, les activités économiques dans le secteur du transport, du stockage, et des communications; les finances, les assurances, et les services d'affaires ont connu des taux de croissance de 7.1% et 6% respectivement. Les deux activités du commerce, la restauration et l'hôtellerie; et les autres activités de services ont affiché un taux de croissance d'environ 5.5% pour chacune d'elles. Les autres activités restantes ont enregistré un taux de croissance qui varie entre 1.8% et 3.7%. Mais certaines activités économiques ont affiché des résultats négatifs: 6% pour les activités des industries de transformation, et 1.2% pour chacune des deux activités: métallurgie et carrières, et la constructions et l'habitat.

Concernant la contribution des activités économiques (hors hydrocarbures) au PNB, elle a connu une régression aux prix courants pour l'année du rapport en affichant 43.6% contre 47.2 en 2002. La régression de la contribution a touché les activités des services publics qui ont réalisé 11.3% en 2002 contre 10.4% en 2003, ainsi que la contribution de l'activité du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie en réalisant 8.3% en 2002 contre 7.9% en 2003.

Quant au Revenu Individuel Moyen du PNB, il a connu une hausse de 417 dinars libyens aux prix courants pour atteindre environ 4807 dinars pendant l'année de la rédaction du rapport contre 4390 dinars en 2002, soit une hausse de 9.5%.

Tableau N° 8: LE PNB (aux prix courants), en millions de dinars

Activités économiques	/2003 2002 Taux de croissanc e en %	2003	2002	2001
agriculture, forêts, et pêche	2.0	1,375.8	1,348.8	1,392.0
extraction du pétrole et du gaz naturel	18.4	15,782.6	13,325.6	7,297.1
métallurgie et carrières	1.2-	382.6	387.1	306.7
industries de transformation	6.0-	764.7	813.1	877.8
Electricité, gaz, et eau	3.2	303.2	293.7	284.6
construction et habitat	1.2-	1,326.7	1,342.3	1,063.4
commerce, restauration et hôtellerie	5.5	2,204.9	2,089.5	1,882.4
transport, stockage, et communications	7.1	1,530.1	1,429.2	1,299.3
finance, assurances, et services des affaires	6.0	439.9	414.9	377.2
acquisition de logements	3.7	534.1	515.0	499.0
services publics (y compris l'enseignement et la santé)	1.8	2,910.8	2,859.3	2,901.4
Autres services	5.5	451.2	427.5	411.1
Le PNB reparti entre:	10.9	28,006.6	25,246.0	18,592.07,29
L'extraction du pétrole et du gaz naturel	18.4	15,782.6	13,325.6	7.1
activités économiques (hors hydrocarbures)	2.5	12,224.0	11,920.4	11,294.9

Source: Ibid.

Le commerce Extérieur

La Libye, après la levée de l'embargo imposé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 12 septembre 2003, a abandonné son programme des armes de destruction massive le 19 décembre 2003 qui a été ensuite suivi par la levée de l'embargo commercial américain le 21 septembre 2004 et enfin par l'embargo européen de vente d'armes le 11 octobre 2004 appuyé par la pression de l'Italie. En effet l'Italie a agi ainsi soit parce qu'elle était le premier partenaire économique de la Libye, soit pour appuyer la Libye dans sa lutte contre le phénomène de l'immigration illégale. Par conséquent après avoir été effacée de la liste américaine des pays

terroristes, l'ensemble de ces facteurs ont certainement donné une impulsion forte à l'économie libyenne et ainsi elle a pris un nouveau départ. Ceci a été accompagné de certaines réformes qui ont touché la restructuration de l'économie libyenne, comme la détermination du taux de change des devises par rapport au dinar, la privatisation de plus de 300 sociétés publiques, l'ouverture des portes à l'investisseur étranger, et l'amendement de certaines lois, en particulier les lois relatives à l'investissement étranger.

Sans doute, l'économie libyenne est totalement dépendante des exportations du pétrole et de ses dérivés. La production libyenne était de 1.6 millions de barils par jour au mois de juillet 2004, et elle a de grands espoirs d'atteindre 2 millions de barils par jour avant 2010, et 3 millions de barils par jour dans 15 ans. Les deux niveaux escomptés sont plus réels si on sait que la Libye avait atteint 3.3 millions barils par jour dans les années 70²¹⁶.

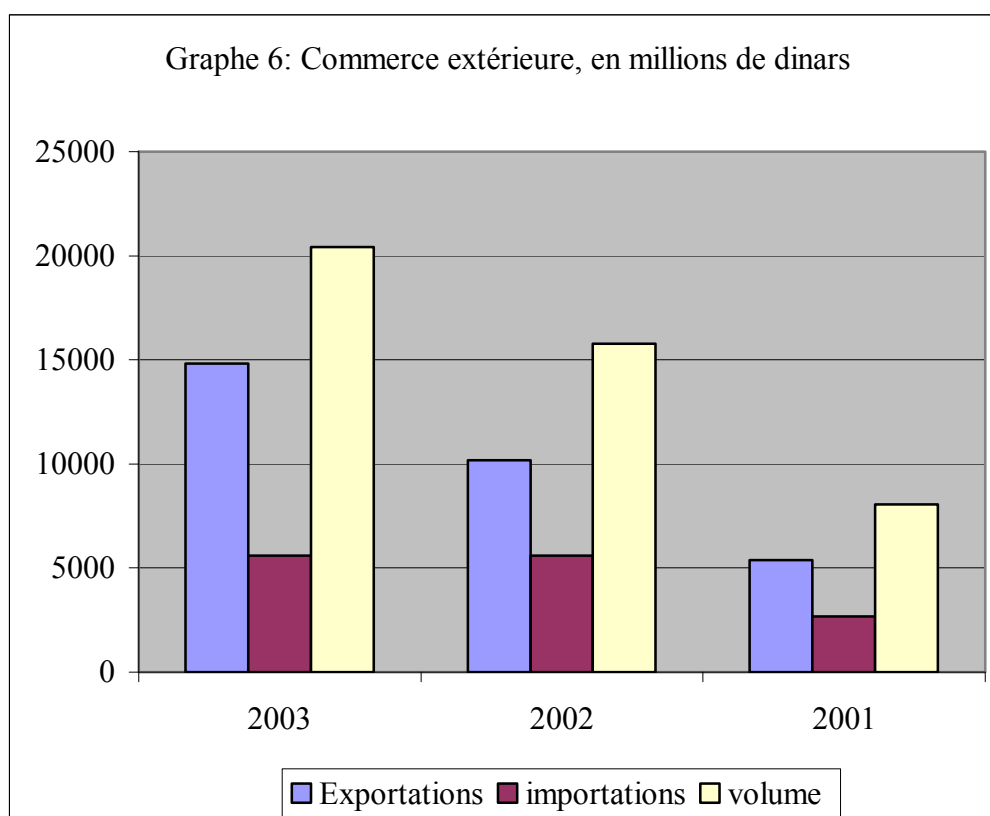
Les données disponibles publiées par l'Organisme National d'Informations et de Documentation montrent une évolution de la valeur des échanges commerciaux entre la Libye et les autres pays du monde pour l'année 2003. En effet, cette valeur a connu une augmentation d'environ 4641.8 millions de dinars, soit une hausse de 29.5% l'année précédente. La valeur affichée en 2003 était 20404.5 millions de dinars contre 15762.7 millions de dinars en 2002. Ceci est dû à la grande augmentation de la valeur des exportations qui ont atteint environ 4629.6 millions de dinars, et à la petite augmentation de la valeur des importations qui ont atteint environ 12.2 millions de dinars. Le rajustement du taux de change du dinar libyen au milieu de 2003 et l'augmentation des prix du pétrole dans les marchés internationaux, ainsi que la hausse des quantités de pétrole brut exporté ont eu un effet sur la croissance de la valeur du commerce extérieur.

²¹⁶ Article publié sur Internet le 24 août, 2004, Libye, Le Géant Pétrolier Endormi, Commence à Bouger, (en anglais: Libya the sleeping oil giant. Starts to stir): www.ameinfo.com/44265.html page consulté le 15 avril 2006. s

Tableau N° 9: commerce extérieur pour 2003, en millions de dinars

Article	2003	2002	2001
Exportations	14806,6	10177,0	5393,9
importations	5597,9	5585,7	2660,4
volume du commerce extérieur	20404,5	15762,7	8054,3

Source: L 'Organisme National d'Informations et de Documentation, Libye.



Ce tableau nous montre l'augmentation des exportations en 2003, en affichant une hausse de 4629.6 millions de dinars, soit 45.5% en atteignant 14806.6 millions de dinars contre 10177 millions de dinars en 2002. Cette augmentation de la valeur des exportations des produits pétroliers et non pétroliers, est due en général, au réajustement du taux de change du dinar libyen au milieu de 2003 et aussi à

l'augmentation des résultats des exportations pétrolières qui représentent une grande partie des exportations libyennes dont les résultats étaient 12553 millions d'euros en 2004. Ainsi, l'économie libyenne souffre d'un déséquilibre de ses exportations, qui dépendent totalement des exportations pétrolières, ce qui met cette économie à la merci des fluctuations des prix du pétrole sur les marchés mondiaux ce qui aura un effet sur la totalité des conditions économiques et sociales du pays. Les biens manufacturés, quant à eux, ont connu une baisse en 2004 par rapport à 2003, comme nous le montre le tableau suivant.

Tableau N° 10:

Produits exportés par secteurs	2003	2004	Evol. en%
1-pétrole, lubrifiants et assimilés	8779	12553	43
2-produits chimiques	385	422	9,6
3-biens manufacturés	87	45,7	-48

(En millions d'euros) .Source ambassade de France en Libye. Mission économique.

Les pays industrialisés européens forment le marché traditionnel pour les exportations libyennes constituées en grande partie du pétrole et du gaz. L'Italie est l'importateur principal des produits libyens avec 39.6% du total des exportations libyennes en 2003 contre 41% en 2002, suivie par l'Allemagne et l'Espagne avec environ 14.7%, les pays asiatiques avec 4.8%, et les pays arabes avec 3.8% du total des exportations libyennes²¹⁷.

Quant aux importations libyennes, elles ont atteint 5597.9 millions de dinars libyens en 2003, contre 5585.7 millions de dinars en 2002, ce qui représente une hausse assez faible. En tête des importations libyennes, on trouve les machines et les moyens de transport avec 48% en 2003 en atteignant 2685.6 millions de dinars libyens en réalisant une hausse par rapport à 2002 qui a enregistré 2401.7 millions de

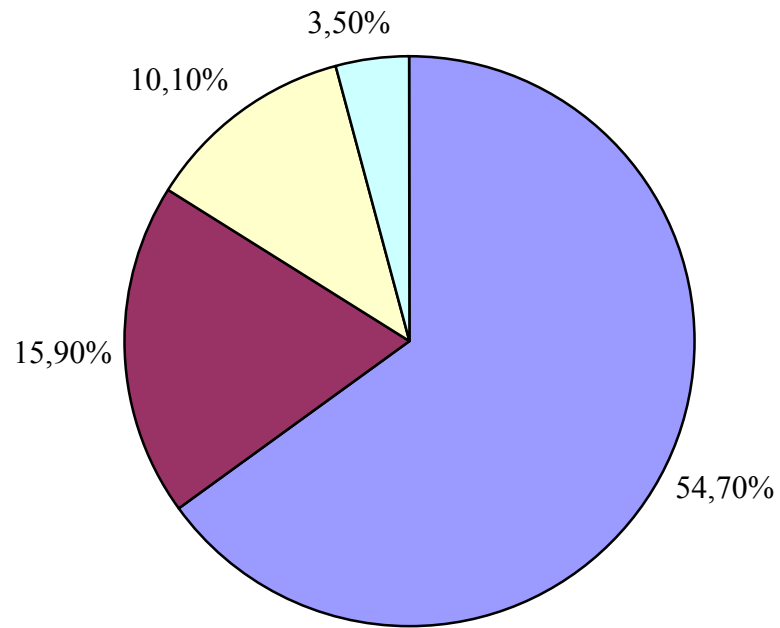
²¹⁷ <http://www.cbl-ly.com/doc/r22.doc>. Pag consulté le 23/06/2005

dinars libyens. Les exportations des biens manufacturés, selon leur constitution, ont pris la 3^{ème} position selon l'ordre d'importance en affichant 20.9%.Concernant les produits alimentaires et le bétail, ils représentaient 13.3% du total des importations en 2004²¹⁸.

Concernant la répartition géographique des importations libyennes, les pays industrialisés européens sont restés les partenaires commerciaux principaux avec 54.7% du total des exportations de ces pays vers la Libye, suivis par les pays asiatiques avec 15.9%, et les pays arabes avec 10.1% à cause de la faiblesse de la structure de production de la majorité de ces pays et la ressemblance de leurs produits. Les importations libyennes de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord sont de 3.5%.Les deux tableaux montrent les exportations et les importations libyennes, selon les secteurs de marchandises.

²¹⁸ Ibid.

Graphe 7: Répartition géographique des importations libyennes



■ pays européens ■ pays asiatiques ■ pays arabes ■ pays d'Amérique

Tableau N° 11: exportations libyennes, selon les secteurs de marchandises, en millions de dinars libyens

Secteurs des marchandises	2003		2002		2001	
	pourcentage (du total)	Valeur	pourcentage (du total)	valeur	pourcentage (du total)	Valeur
produits alimentaires et bétail	0.0	3.0	0.	6.1	0.0	0.4
produits bruts non propre à la consommation (sauf les combustibles)	0.0	0.3	0.0	1.2	0.1	1.8
produits combustibles, carburants et produits annexes	94.9	14047.4	96.5	9824.0	95.3	5142.2
produits chimiques	4.2	616.7	2.1	211.0	3.2	174.2
biens manufacturés, généralement classés selon leur constitution	0.9	139.2	1.3	134.6	1.4	74.1
machines et moyens de transport	0.0	0.0	0.0	0.02	-	-
produits manufacturés divers	0.0	0.0	0.0	0.03	0.0	1.2
Total	100	14806.6	100	10177.0	100	5393.9

Source: Ibid.

Tableau N° 11: importations libyennes, selon les secteurs de marchandises, en millions de dinars libyens

Secteurs des marchandises	2003		2002		2001	
	pourcentage (du total)	valeur	pourcentage (du total)	valeur	pourcentage (du total)	valeur
produits alimentaires et bétail	13.4	749.0	15.0	839.9	17.1	456.0
Boissons et tabacs	0.1	8.6	0.4	21.9	0.4	9.5
produits bruts non propre à la consommation (sauf les combustibles)	1.4	77.2	2.1	119.4	2.2	57.6
produits combustibles, carburants et produits annexes	0.7	38.2	1.3	71.6	0.1	4.0
huiles et graisses d'origine animale et végétale	3.1	176.0	0.9	52.9	1.9	50.4
produits chimiques	5.3	294.1	8.5	472.3	6.5	171.9
biens manufacturés, généralement classés selon leur constitution	20.9	1169.7	19.8	1104.1	15.9	423.5
machines et moyens de transport	48.0	2685.7	43.0	2401.7	42.3	1126.4
produits manufacturés divers	7.1	399.4	8.9	499.7	13.6	361.1
marchandises classées selon leurs types	0.0	0.0	0.0	2.2	-	-
Total	100	5597.9	100	5585.7	100	2660.4

Source: Ibid.

SECTION (2) LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-LIBYENS

Les relations franco-libyennes ont connu des périodes de conflit et de coopération, et nous avons bien insisté sur la partie conflit dans cette relation et notamment sur les raisons dissimulées derrière ce conflit. Ceci était clair au 19^{ème} siècle lorsque des combats ont eu lieu sur les territoires tchadiens entre les forces françaises et les tribus libyennes sous la direction de Senoussi. Au 20^{ème} siècle, les combats ont repris indirectement sur les mêmes territoires tchadiens. L'effet négatif est apparu non seulement sur l'émergence des conflits entre les deux pays, mais il s'est répercuté sur la coopération qui a connu une nette distorsion entre la France et la Libye malgré un bon départ au début de la révolution libyenne du 1er septembre 1969, surtout dans le domaine économique. En effet, le grand contrat d'armement a été signé pour l'acquisition d'avions mirages, trois mois seulement après le commencement de la révolution libyenne (1/09/1969.)

La France était sur le point d'occuper la première position comme fournisseur de la Libye en armement si il n'y avait pas eu l'apparition du problème entre la Libye et le Tchad sur la région frontalière d'Ouzou qui a provoqué un conflit armé entre les deux pays. Cet événement a donc causé une confrontation presque directe entre les forces libyennes et les forces françaises comme cela a été expliqué dans nos chapitres précédents. D'abord, nous essayerons dans ce chapitre de traiter des relations commerciales entre la France et la Libye au 19^{ème} siècle.

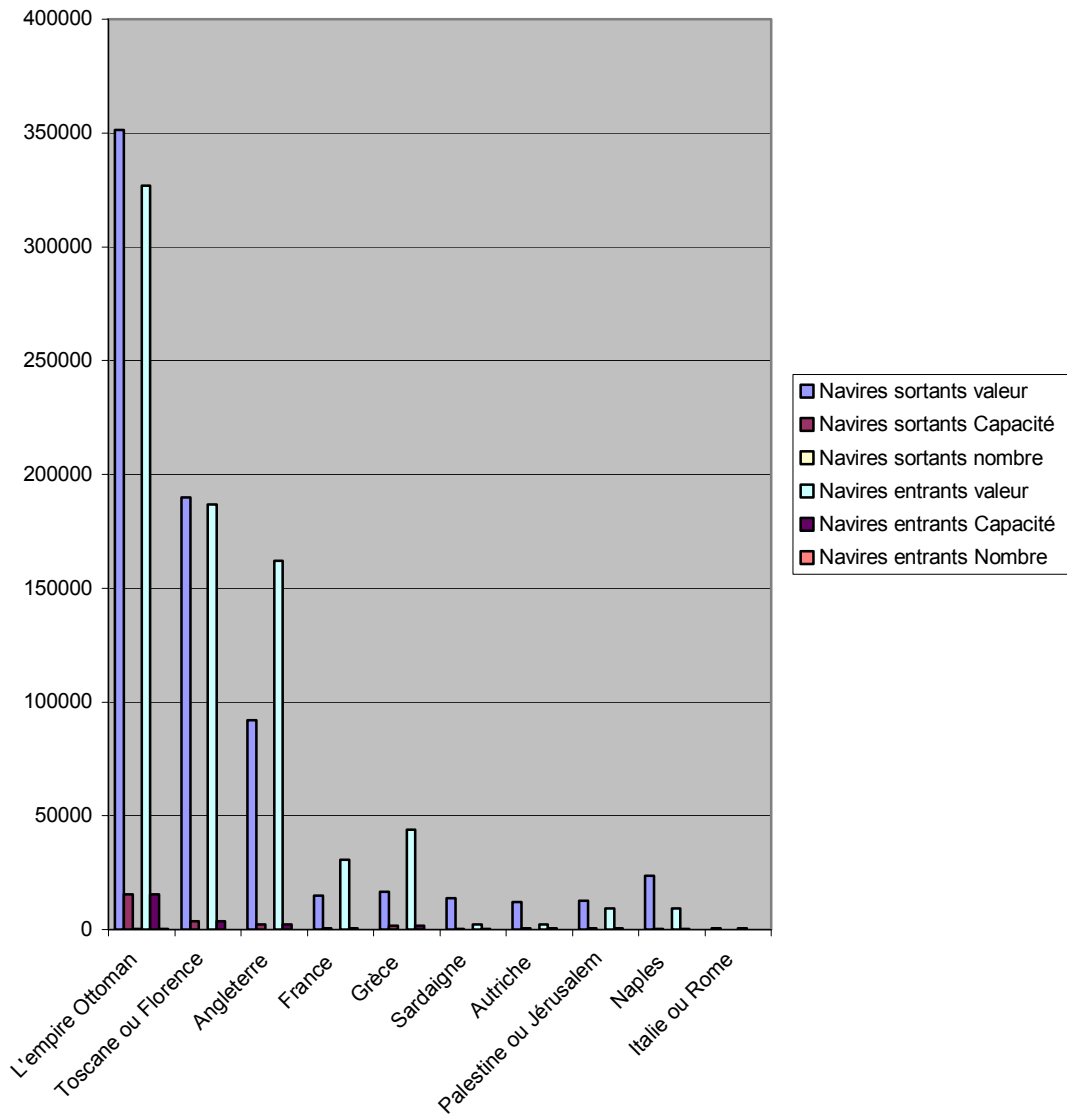
La Libye faisait partie de l'empire Ottoman. Mais malgré l'inexistence des statistiques montrant les échanges commerciaux, le mouvement des navires marchands entrants et sortants du port de Tripoli en 1851 et 1852 alimentait les fournisseurs de la Libye pendant cette période.

Tableau N°12

1851						
Pays	Navires sortants			Navires entrants		
	valeur (en Tallaris)	Capacité (en tonne)	nombre	valeur (en Tallaris)	Capacité (en tonne)	Nombre
L'empire Ottoman	351288	15597	271	326860	15597	271
Toscane ou Florence	189900	3725	34	186700	3725	34
Angleterre	92000	2271	30	161900	2271	30
France	15000	669	8	30700	669	8
Grèce	16600	1795	12	43800	1795	12
Sardaigne	13800	238	2	2280	238	2
Autriche	12000	641	2	2200	641	2
Palestine ou Jérusalem	12600	427	6	9200	427	6
Naples	23600	419	4	9200	419	4
Italie ou Rome	600	82	1	700	82	1
Total	727388	25864	370	19765240	25864	370

Source: Une présentation statistique sur la province de Tripoli, par le consul de la Hollande, un article du magazine El Chahid, publié par le centre Djihad EL-libiyines pour les Etudes Historiques, N° 9, 1988, p.248.

Grphe8: mouvement des navies en 1851

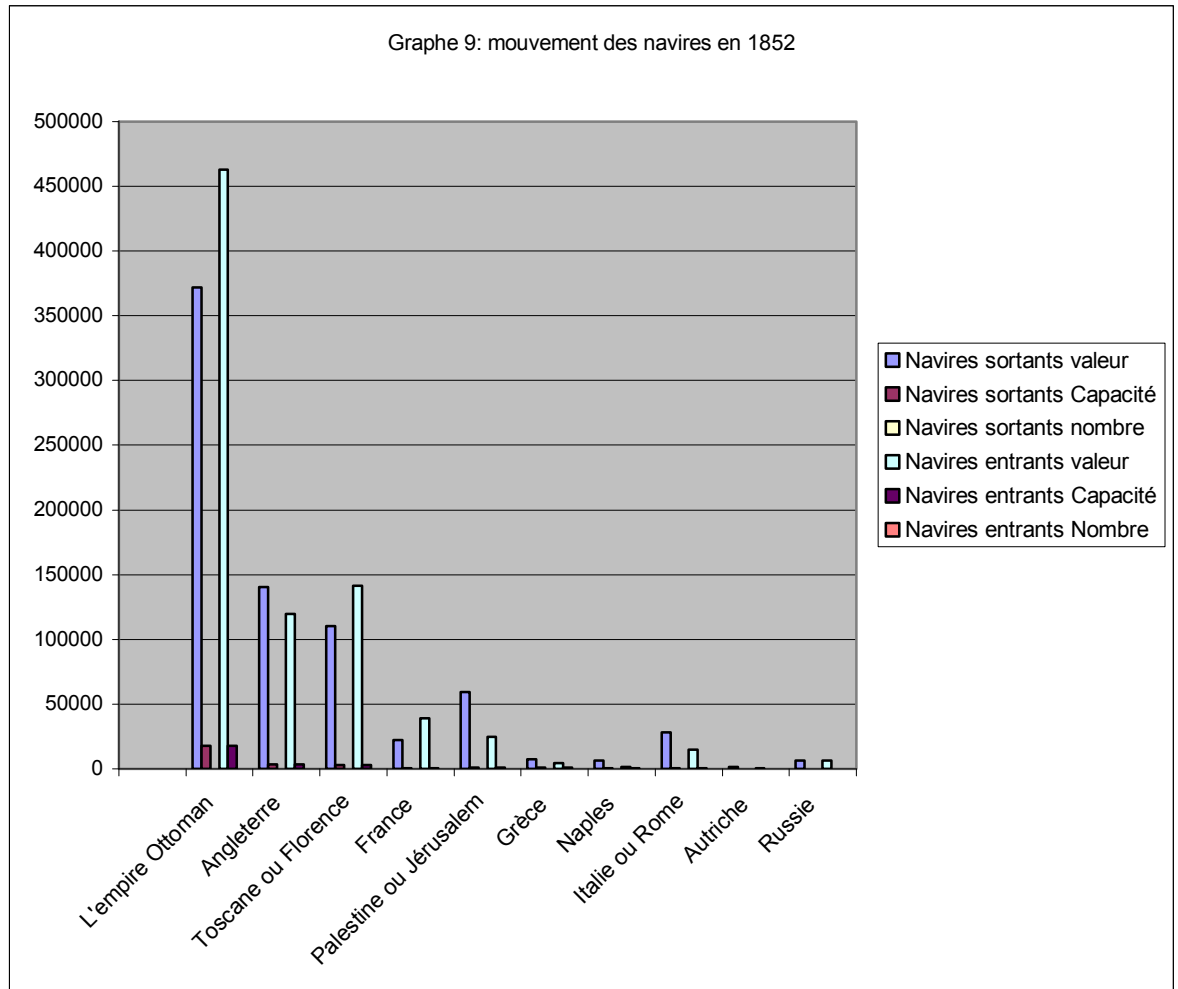


D'après ce tableau, l'échange commercial se déroulait essentiellement avec l'Empire Ottoman, alors pays colonisateur de la Libye, suivi par la Grande Bretagne avec sa force de commerce maritime et ses colonies immenses, et les provinces italiennes à cause de leur voisinage avec la Libye et sa situation stratégique comme un portail maritime pour l'échange de marchandises entre l'Afrique noire et l'Europe. Concernant les échanges avec la France, il semblerait qu'il n'y ait pas eu ou peu de changement jusqu'à nos jours. La France occupe actuellement la 5^{ème} position comme fournisseur de la Libye, alors qu'elle occupait la 4^{ème} position à cette époque là.

Tableau N°13

1852						
Navires sortants				Navires entrants		
Pays	valeur (en Tallaris)	Capacité (en tonne)	nombre	valeur (en Tallaris)	Capacité (en tonne)	Nombre
L'empire Ottoman	372140	17563	227	462763	17563	227
Angleterre	140670	3360	41	119760	3360	41
Toscane ou Florence	110230	2960	28	141240	2960	28
France	22400	428	7	39000	428	7
Palestine ou Jérusalem	59300	880	13	24680	880	13
Grèce	7320	1007	8	4300	1007	8
Naples	6400	357	3	1680	357	3
Italie ou Rome	28200	394	5	15000	394	5
Autriche	1300	51	1	500	51	1
Russie	6500	112	1	6500	112	1
Total	754460	27112	394	894380	27112	394

Source: Une présentation statistique sur la province de Tripoli, par le consul de la Hollande, un article du magazine El Chahid, publié par le centre Djihad EL-libiyines pour les Etudes Historiques, N° 9, 1988, p.249.



Ce tableau montre que le commerce extérieur de la province de Tripoli a connu une hausse significative en seulement une année. Le nombre de navires entrants était de 394 en 1852, soit une augmentation de 24 navires par rapport à 1851. D'autres pays entrèrent aussi en échange commercial avec la province de Tripoli en cette année, à savoir l'Autriche et la Russie avec un navire pour chacune d'elle. Avec le nombre croissant des navires entrants, le tonnage a augmenté de même. En 1851, il a été estimé à 25,864 tonnes, contre 27,112 tonnes l'année

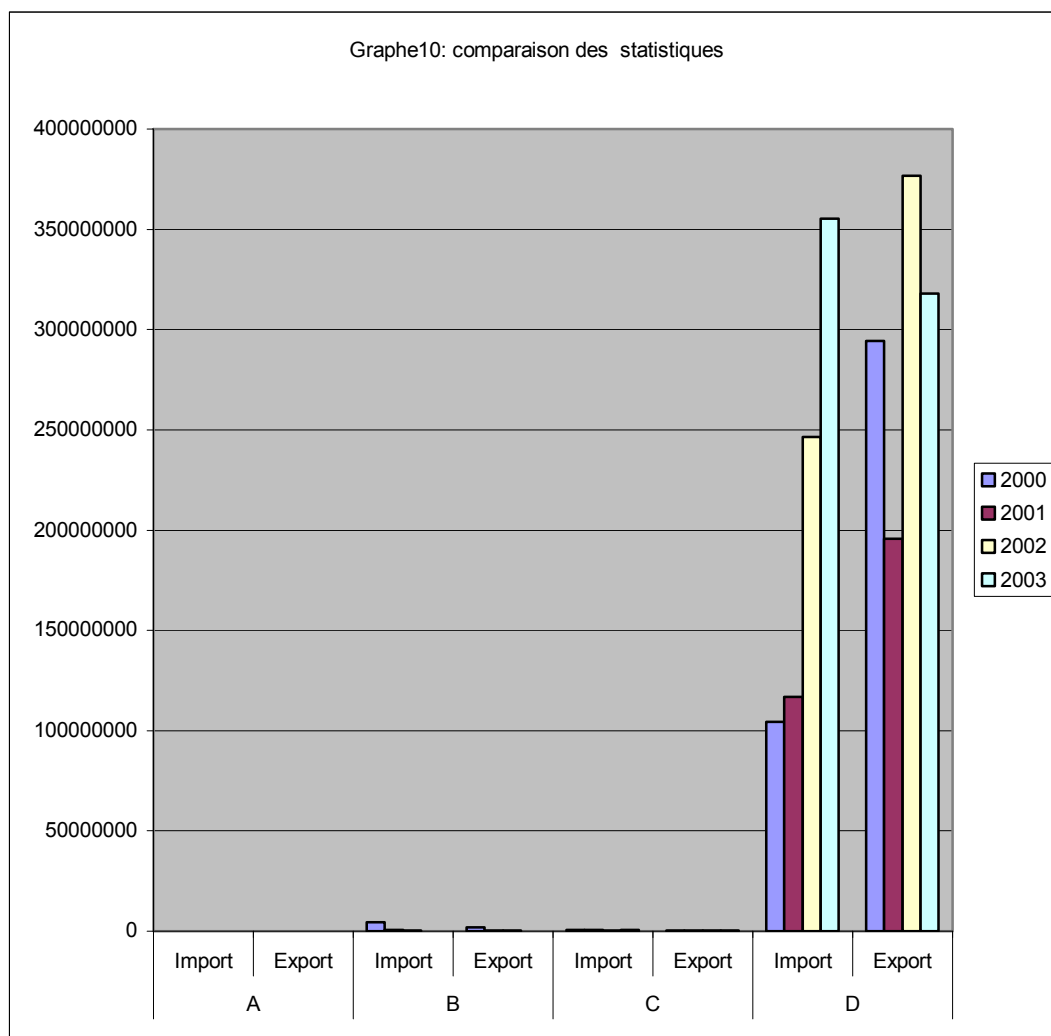
suivante. Ces chiffres ne peuvent pas être vérifiés étant donné les difficultés toujours présentes pour les chiffres d'échange commercial actuel.

Lorsque nous observons les statistiques concernant l'échange commercial franco-libyen actuel, nous constatons des divergences. Nous avons essayé alors de nous appuyer sur plusieurs sources officielles comme les statistiques de l'Ambassade de la Libye en France qui sont plus crédibles que les statistiques de l'Organisme National d'Informations et de Documentation, mais également sur les statistiques de l'Ambassade de France en Libye, la Chambre du Commerce Franco-arabe à Paris, la Chambre du Commerce et de l'Industrie à Lyon, la Chambre du Commerce Franco-libyenne à Paris. A titre d'exemple, nous allons présenter une partie de ces statistiques juste pour faire la comparaison.

Tableau N°14

Année	A		B		C		D	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export
2000	613	275	4,418,690	1,814,334	673,398	276,957	104,540,851	294,203,739
2001	750	260	748,907	262,275	748,904	269,936	116,777,188	195,716,829
2002	409	286	409,111	285,864	409,105	285,859	246,401,056	376,848,932
2003	757	272,6			756,502	271,616	355,212,968	318,082,187

L'Euro valait 1.6709 dinar Libyen le 5/01/2005.

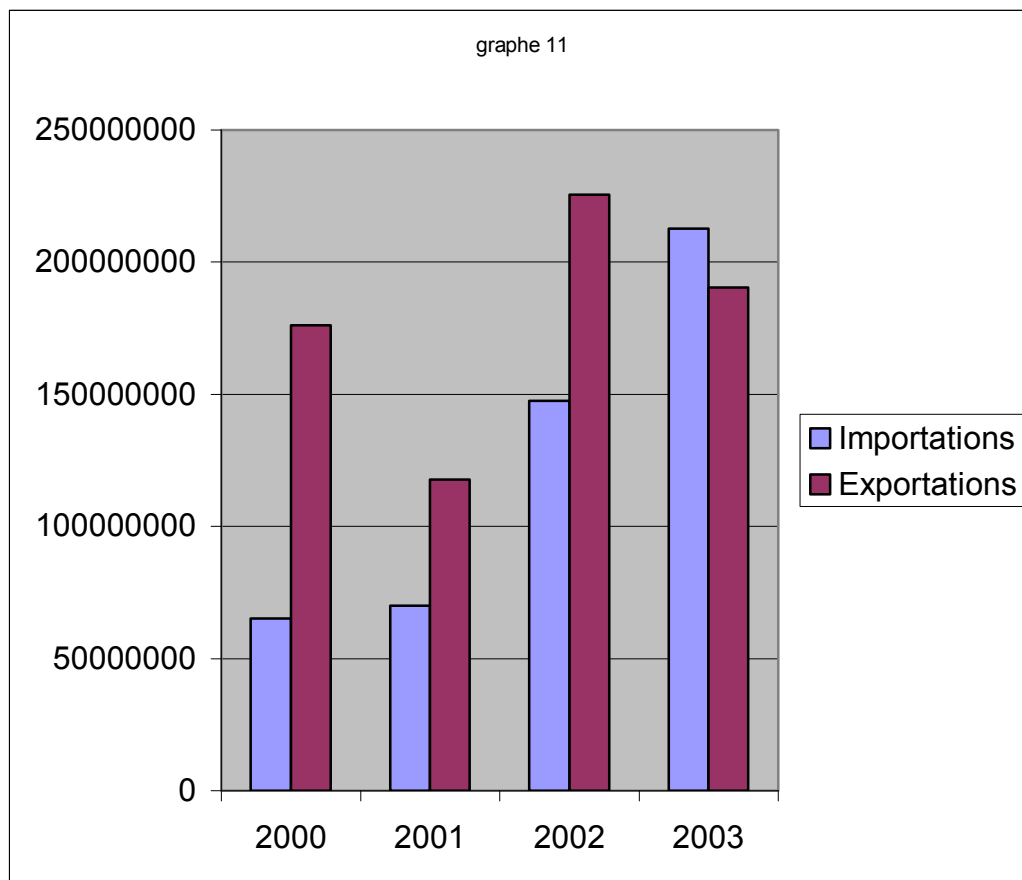


La différence entre toutes ces statistiques est claire. Lorsqu'on prend les statistiques de l'Ambassade Libyenne basées sur les statistiques de l'Organisme National d'Informations et de Documentation, on trouve le tableau suivant.

De la Libye à la France, en milliers d'euros.

Tableau N°15

Année	Importations	Exportations
2000	652,655,93	176,075,013
2001	698,887,95	117,731,061
2002	147,466,070	225,536,492
2003	212,587,808	190,365,783

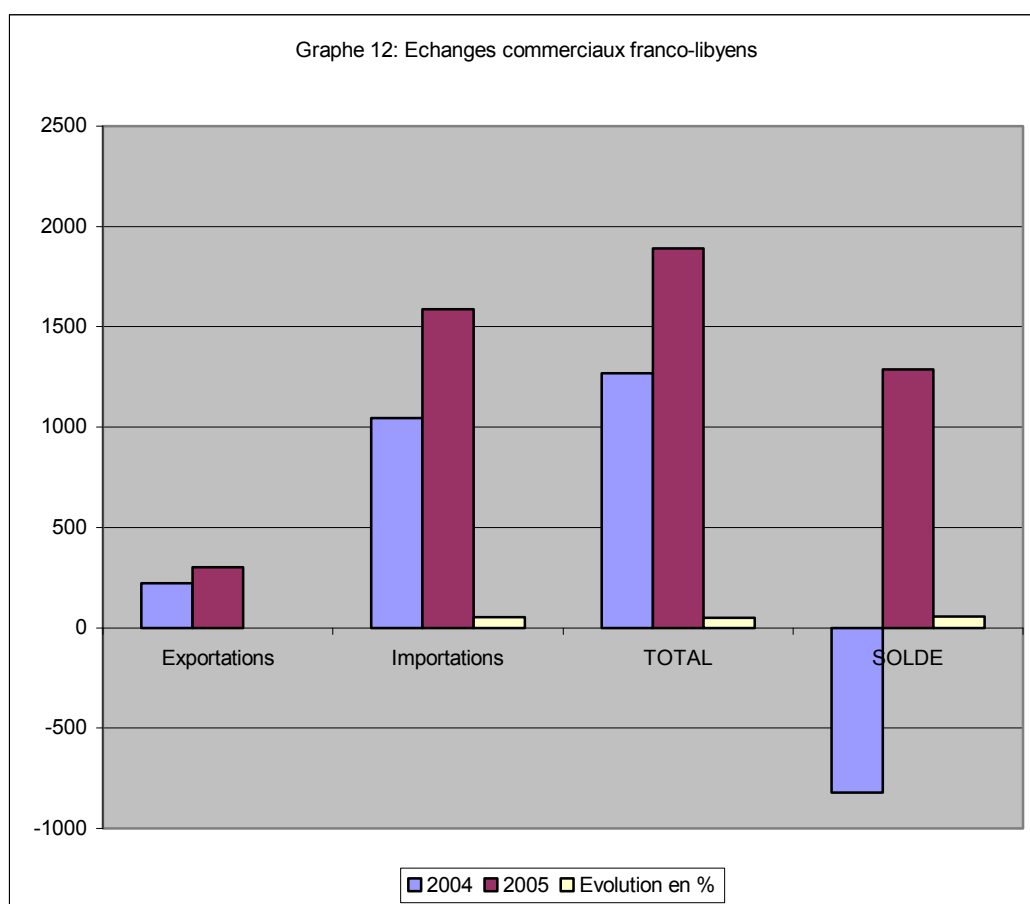


Les relations économiques sont toujours un reflet des relations politiques dans le domaine des relations internationales. C'est le cas lorsqu'on parle des relations Franco-libyennes. En effet, depuis la levée de l'embargo international, et le règlement de l'affaire du DC 10 d'UTA entre la Libye et la France, et après la visite du Premier Ministre libyen Chokri Ghanem en France en avril 2004, sa signature de plusieurs accords précédemment mentionnés, ainsi que la visite du Président de la République française en Libye entre le 24 et 25 novembre 2004 (accompagné par plusieurs ministres et patrons de compagnies françaises), tous ces événements successifs ont été un propulseur à la croissance des échanges commerciaux entre les deux pays, ce qui précisément a été reflété par la grande hausse des échanges commerciaux en 2005 par rapport à 2004, comme le montre le tableau suivant:

Tableau N°16: Echanges commerciaux franco-libyens en millions £ hors militaire

	2004	2005	Evolution en %
Exportations	223	301	+34.5
Importations	1045	1589	+52
TOTAL	1268	1890	+49
SOLDE	-822	1288	+57
Taux de couverture	21	19	
Port dans les échanges de la France			
.Exportations			
.Importations	0.09%		
	0.4%		

Source: Ambassade de France à Tripoli <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 25 avril 2006.



En 2005, la France est devenue le 6ème fournisseur de la Libye avec une part de marché de 5,38%, gagnant ainsi une place par rapport à 2004, année au cours de laquelle sa part de marché ne représentait que 3,95%. Les exportations françaises vers la Libye s'élèvent à plus de 373 M\$. La part de marché de l'Italie, premier partenaire de la Libye, s'érode

Légèrement, passant de 26,4% en 2004 à 24,3% en 2005. L'Allemagne se maintient à la 2ème place avec 11,66% contre 11,52% l'année précédente. La Tunisie devient le 3ème fournisseur de la Libye avec 6,96% du total des importations libyennes, précédant ainsi le Royaume Uni (5,56% en 2005 et 2004) et la Turquie (5,53% en 2005 et 4,78% en 2004). La Corée du Sud qui en 2004 était le 3ème fournisseur de la Libye, régresse à la 7ème place, derrière la France, avec une part de marché de 5,27%, suivie de la Chine avec 5,20% contre 3,62% en 2004. Enfin, la Libye représente le 7ème marché de réexportation de Dubaï avec 401 M\$ en 2005 (329 M\$ en 2004).

L'Italie est toujours de loin le premier client de la Libye avec 37,91 % du total des exportations libyennes, en augmentation de 40 % par rapport à 2004. L'Allemagne est en deuxième position (avec 16,56 % du total), en augmentation de plus de 36% par rapport à 2004. L'Espagne se maintient en 3ème position avec 9,47 % des exportations, suivie par la Turquie (6,82 %). La France est le 5ème client de la Libye absorbant 6,81% des exportations libyennes ce qui représente une augmentation de 52% en valeur par rapport à l'année précédente. Tous ces pays sont des acheteurs importants de pétrole.²¹⁹

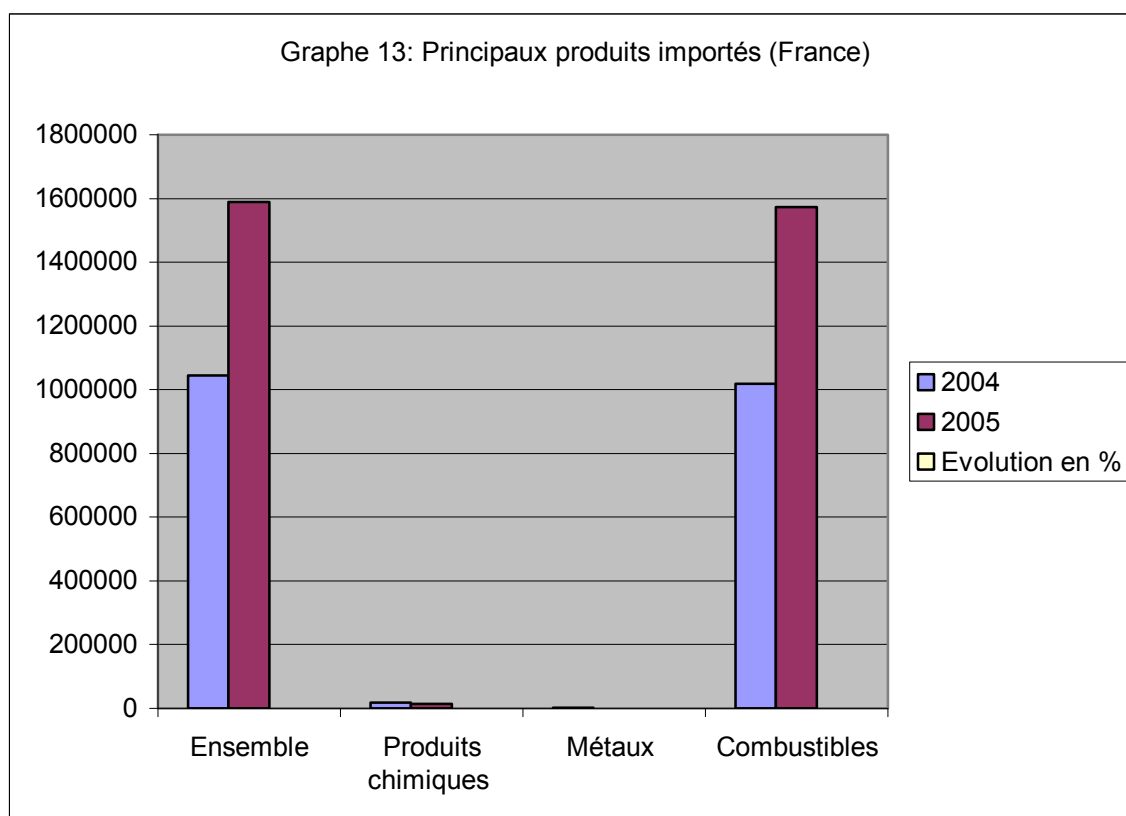
Les importations françaises de la Libye se manifestent en pétrole brut et ses dérivés et représentent 99% de ses importations qui sont réparties comme suit:

²¹⁹ Ambassade de France à Tripoli <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 03/02/2006.

Tableau N°17: Principaux produits importés (France)

	2004	2005	Evolution en %
Ensemble	1045048	1588687	52.0
Produits chimiques en caoutchouc ou en plastiques	18835	13471	-28.5
Métaux et produits métalliques	1687	899	-46.7
Combustibles et carburants	1019315	1572563	54.3

Source: Ambassade de France à Tripoli <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 26 avril 2006.



Il est à remarquer ici la hausse notable de la valeur des importations entre 2004 et 2005 qui a connu une augmentation de 54 %, soit une valeur de 1572

millions d'euros. L'explication de cette augmentation est la hausse des prix du pétrole en 2005.

Les exportations de la France à la Libye sont constituées des marchandises suivantes:

Tableau N°18: Principaux produits exportés, en millions euros

	2004	2005	Evolution en %
Ensemble	223 584	300 814	34%
A/produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	4 808	7 818	62%
B/produits des industries et alimentaires	50 154	94 245	-1.8
C/Biens de consommation	28 025	27 555	-1.7
Habillement, cuir	442	673	52.3
Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	713	38	-49.7
Produits pharmaceutiques, parfumerie et d'entretien	24 476	20877	-14.7
Equipements du foyer	2 394	5 967	149.2
D/produit de l'industrie automobile	12 080	18 273	51.3
E/Biens d'équipement professionnel	66 750	116 192	74.1
Bateaux, avions, trains, motos	3 250	3 842	18.2
Equipements mécaniques	45 154	60 803	34.7
Equipements électriques et électroniques	18 346	51 547	181.0
F/Biens intermédiaires	55 796	78 607	40.9
Produits minéraux	3 914	420	-89.3
Produits de l'industrie textile	714	1 368	91.6
Produits en bois, papier ou carton	992	861	-13.2
Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	10 427	9 052	-13.2
Métaux et produits métalliques	16 727	35 574	112.7
Composants électriques et électroniques	23 027	31 332	36.1
G/produits énergétiques	5 820	2 498	-57.1
Combustibles et carburants	5820	2 498	-57.1
Z/Divers	151	626	314.6

Source: Ambassade de France à Tripoli <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 25 avril 2006.

Le tableau précédent montre que les produits essentiels français importés par la Libye sont constitués de 39% d'appareils électriques et mécaniques avec une valeur de 116 millions d'euros, soit une augmentation de 74%, et 26% de biens intermédiaires avec une valeur de 78 millions d'euros et une augmentation de 41%. Le secteur de l'automobile représente 6% avec une valeur de 18 millions d'euros. Enfin, les biens de consommation représentent 9 % avec une valeur de 27 millions d'euros. Parmi les produits essentiels importés par la Libye, on trouve les outils pharmaceutiques qui ont connu une baisse de 15% et les appareils légers avec 2% de baisse.

L'importation de la Libye des composants électriques et électroniques français montre une nette augmentation en 2005. Les importations libyennes ont augmenté de 181%. Concernant les appareils électroménagers français exportés vers la Libye, ils ont connu une augmentation de 149%, ainsi que les produits métalliques avec une augmentation de 113%.

En 2006, avec des exportations françaises vers la Libye de 433,6 M€ (+43,4% par rapport à 2005) et des importations de 1594,6 M€ (+19,4% par rapport à 2005), la France et ses échanges bilatéraux progressent fortement.

Le fort pourcentage d'augmentation des exportations françaises en 2006 devrait conforter la 6ème place que la France a acquise en 2005 en tant que fournisseur de la Libye, avec une part de marché de 5,4%. La France, en 2005, absorbait 6,8% des exportations libyennes. Toutefois, la Libye est un partenaire modeste pour la France représentant (0,1%) des exportations françaises et (0,45%) des importations françaises²²⁰.

Le pétrole constitue près de 97% des importations françaises. En 2005, celles-ci avaient fortement augmenté (de plus de 54%), essentiellement à cause de la hausse du prix du brut (la Libye représente environ 2,5% des importations françaises de

²²⁰ <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 13 septembre 2007.

brut). En 2006, même si l'augmentation des importations de produits énergétiques à partir de la Libye a connu des proportions moindres, elle a représenté 17%²²¹.

Les échanges commerciaux franco-libyens 2005,2006

Depuis une dizaine d'années, les exportations françaises vers la Libye fluctuaient entre 200 et 300 M€. Elles ont dépassé la barre des 400 M€ en 2006. La part française de marché se maintient ainsi entre 3,4% et 6%. Et la position réelle est certainement meilleure du fait d'importations libyennes de produits français via des pays tiers : Malte, Tunisie, Egypte, Dubaï²²².

Les échanges commerciaux français avec la Libye fluctuent assez fortement d'une année à l'autre. Les importations françaises représentent près de 97% d'hydrocarbures dont le prix varie au gré du marché international. L'augmentation du cours du pétrole a continué de se creuser, passant de 1292 M€ en 2005 à 1471 M€ en 2006. Et la taux de couverture français s'est très légèrement amélioré pour se situer à 23% contre 19% en 2005 grâce à la forte hausse de l'exportations française²²³.

(En millions euros)(CAF/FAB hors matériel militaire)

	2005	2006	Evolution en %
Exportations	302	433	43,4
Importations	1594	1904	19,4
TOTAL	1896	2238	18
SOLDE	-1292	-1471	
Taux de couverture	19	23	

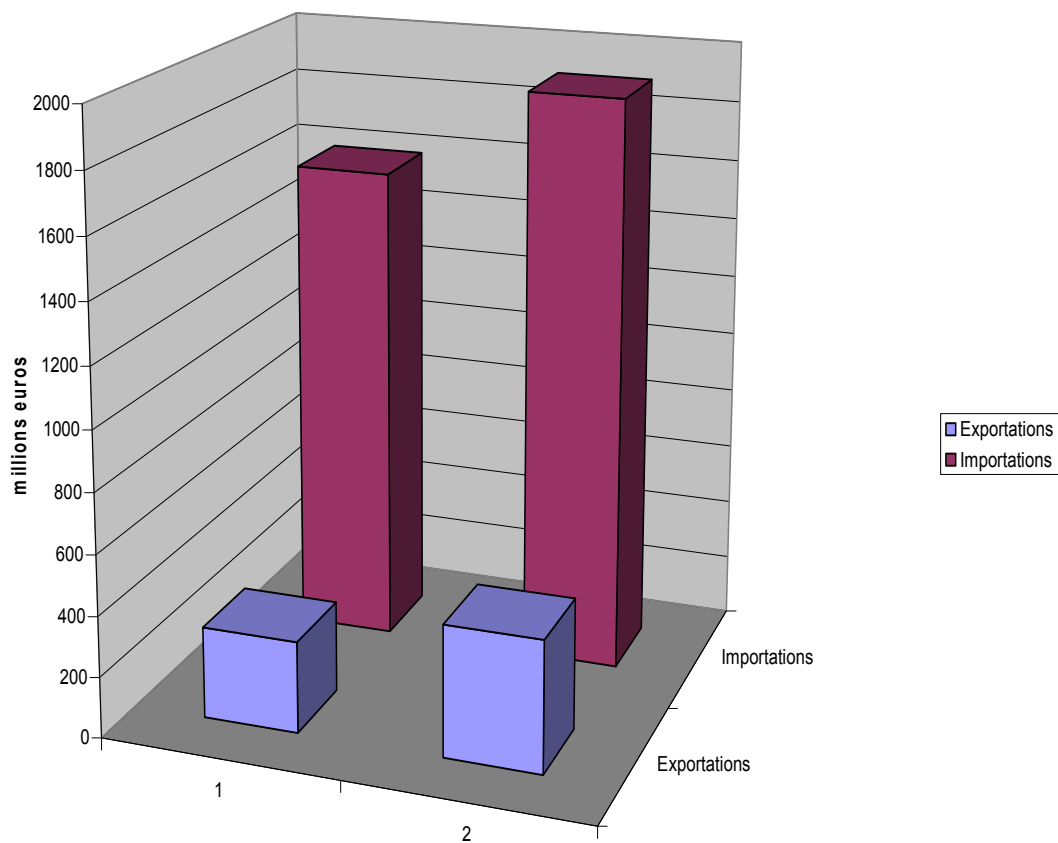
(Source : Douanes Françaises)

²²¹ Ambassade de France à Tripoli <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 03/02/2006.

²²² Ibid. Page consulté le 03/02/2006.

²²³ Ibid.

Graphique 14 les échanges commerciaux franco-libyens



Il est à remarquer ici la hausse conséquente de la valeur des exportations françaises entre 2005 et 2006 qui a connu une augmentation avec un total de plus de 433 M€, l'exportation de France vers la Libye a augmenté de 43,4% en 2006 et augmente ou 2007 avec un total de plus de 520 M€

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES (France par Libye) (En milliers €)

	2005	2006	Evolution en %
Ensemble	1 594 558	1 904 444	19,4
Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	13 471	54 379	303 ,7
Produits minéraux	1 521	6 620	335,2
Combustibles et carburants	1 578 434	1 842 939	16,8

LA LIBYE ET L'OUVERTURE ECONOMIQUE SUR L'OCCIDENT

L'année 2004 était une ère nouvelle pour l'économie libyenne et les relations économiques avec la France en particulier et les pays occidentaux en général puisqu'elle a accueilli des visites des chefs d'états et des ministres pour des raisons essentiellement économiques.

La visite du Premier Ministre libyen Chokri Ghanem en France en avril 2004, a été une merveilleuse occasion pour signer plusieurs conventions entre les deux pays. Elle a été suivie par celle du ministre français des Affaires Etrangères en Libye en octobre 2004 en préparation de la visite du Président de la République française entre le 24 et 25 novembre 2004 où il était accompagné de plusieurs ministres.

Cette visite était la première d'un président français en Libye. Ces visites là correspondent aux fondations d'une ère nouvelle concernant les relations franco-libyennes surtout après le règlement des dossiers en instances entre libyens et français, et surtout après également la levée de l'embargo international imposé sur la Libye. Cette visite, qui a été la marque d'un nouveau départ pour les relations franco-libyennes, a été suivie par celle de la Ministre française de la Défense en Libye en février 2005 et celle du Ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy en octobre 2005. Toutes ces visites convergeaient vers la même direction. La Libye, depuis la levée des sanctions américaines en octobre 2004, et principalement depuis l'abandon

volontaire de son programme de développement des armes de destruction massive, a connu une ouverture sur l'occident en général²²⁴.

La visite du Premier Ministre britannique Tony Blair était la première visite d'un chef d'état occidental en Libye après la levée de l'embargo imposée sur elle et la première d'un Premier Ministre britannique en Libye depuis 60 ans. Les objectifs de cette visite étaient essentiellement économiques. Les statistiques du ministère britannique du commerce et de l'industrie indiquent que le volume des exportations britanniques vers la Libye en 2003 a atteint 241,1 millions dollars avec une hausse de 12% par rapport à 2002²²⁵.

Cette visite a été suivie par celle du Chancelier allemand Gerhard Schroeder en Libye, deux semaines après le versement de la première tranche d'indemnisation aux victimes non américaines de l'explosion de la boîte de nuit de Berlin en 1986. G. Schroeder, accompagné d'une importante délégation d'hommes d'affaire, était le premier chancelier allemand qui rendait visite à ce pays. L'Allemagne est désormais le deuxième partenaire de la Libye après l'Italie²²⁶.

Le 11 octobre 2004, l'embargo européen de vente d'armes à la Libye a été levé en partie à cause de la pression et à la demande de l'Italie, non seulement parce que l'Italie était le premier partenaire économique de la Libye, mais peut-être à cause de l'aide libyenne apportée à l'Italie dans sa lutte contre le phénomène de l'immigrations illégale²²⁷.

Ce phénomène, mentionné plus haut, est considéré comme l'un des intérêts communs de la politique extérieure de la France et de la Libye, ce qui a été déjà discuté ci-dessus en parlant des relations politiques franco-libyennes dans cette étude et confirmé par la visite du Ministre de l'Intérieur français en Libye en octobre 2005, où il a rencontré le leader libyen Maâmar el Kadhafi²²⁸.

²²⁴ **Le monde 25 novembre 2004.**

²²⁵ www.BBC.co.uk mise à jour le 22.03.2004 pages consultés le 17 avril 2006.

²²⁶ www.BBBC.co.uk mise jour le 16.10.2004 pages consultés le 17 avril 2006

²²⁷ **Le monde 13.octobre .2004**

²²⁸ **Le monde 08. octobre.2005**

La visite du Président de la République française, Jacques Chirac en Libye au mois de novembre 2004 est considérée comme le premier chapitre dans les relations franco-libyennes puisque sa visite était basée sur le volet économique. Il a été accompagné de 20 directeurs de compagnies françaises²²⁹.

LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-LIBYENS

En suivant le mouvement de l'échange commercial entre les deux pays pour la période allant de 1996 à 2003, nous remarquons que la balance commerciale n'est pas compatible avec les capacités d'exportation des deux pays. Le pétrole brut et ses dérivés ainsi que les produits pétrochimiques représentent environ 15% du total des exportations libyennes vers les pays de l'Union Européenne²³⁰.

Les importations libyennes en provenance de la France sont constituées de machines, d'outils de fonctionnement, en particulier des outils médicaux et des générateurs électriques et quelques marchandises d'alimentation, ce qui représente environ 10% du total de ses importations des pays de l'union Européenne, et 3.16% de ses exportations globales vers la France. En 2002, par exemple, la Libye a été classée 7^{ème} exportateur vers la France et 12^{ème} importateur de la France parmi les pays arabes pour la même année. Le tableau suivant montre la valeur des exportations et des importations de la Libye avec la France entre 1996 et 2003²³¹.

La valeur est exprimée en milliers de dinars Libyens, de la Libye vers la France

²²⁹ Le monde 25 novembre 2004

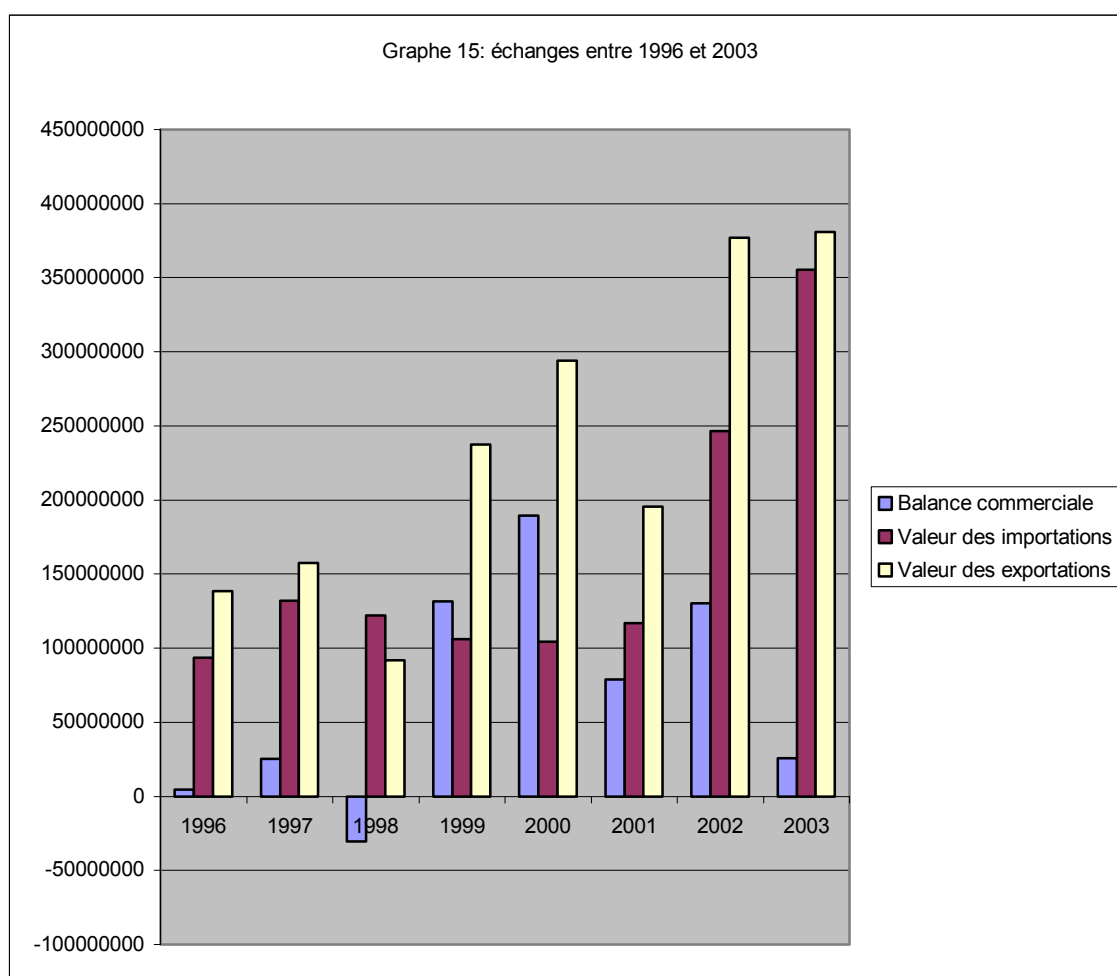
²³⁰ Ambassade de la Libye à Paris <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 25 avril 2006.

²³¹ Ibid

Tableau N°19

Année	Balance commerciale	Valeur des importations	Valeur des exportations
1996	+45, 290,61	93,576,448	138,705,509
1997	+25, 244,500	132,125,963	157,370,463
1998	-30, 564,512	122,242,110	91,677,598
1999	+131, 415,483	106,026,127	237,441,610
2000	+189, 662,888	104,540,851	294,203,739
2001	+78, 939,711	116,777,118	195,716,829
2002	+130, 447,876	246,401,056	376,848,932
2003	+25, 869,219	355,212,968	381,082,187

Source: Ambassade de la Libye à Paris <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 25 avril 2006.



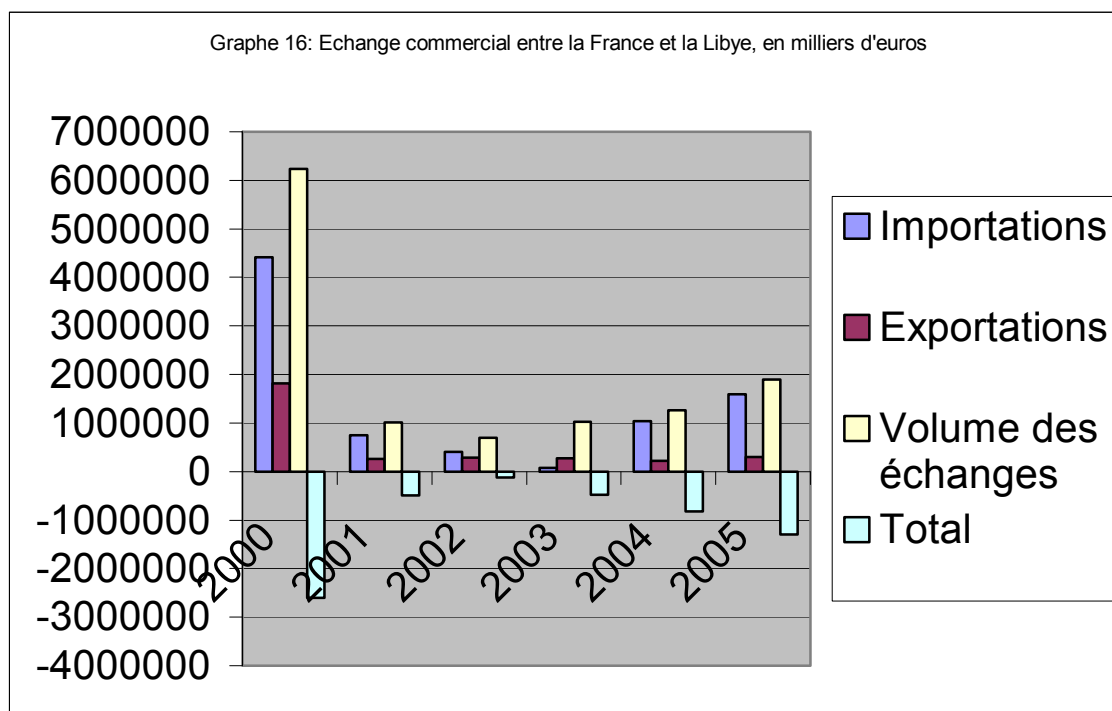
Les chiffres indiqués par la Chambre du Commerce Franco-arabe à Paris nous donnent une idée sur l'échange commercial après cette date et montrent sa croissance pour les années 2004 et 2005 après l'ouverture politique des deux pays durant ces deux années, comme le révèle le tableau ci-dessous.

Tableau N°20: Echange commercial entre la France et la Libye, en milliers d'euros

2000	2001	2002	2003	2004	2005	
4.418.690	747.907	409.111	757.00	1.043.683	1,593,509	Importations
1.814.334	262.275	285.864	272.600	223.667	302,083	Exportations
6.233.024	1.011.182	694.975	1029.600	1.267.350	1,895,592	Volume des échanges
-2.604.356	-486.632	-123.247	-484.400	-820.016	-1291.426	Total

Source: Chambre du Commerce Franco-arabe à Paris. www.ccf franco-arabe.org

Page consultée le 24 mars 2006.



Ce tableau nous montre l'évolution de la fluctuation de l'échange commercial et son instabilité. D'après ce tableau, le volume des exportations et des importations était important en 2000, où des Libyens accusés dans l'affaire de l'explosion de l'appareil UTA ont été condamnés par contumace. L'année suivante a connu une très grande baisse des exportations et des importations entre la Libye et la France. L'année 2004 a connu le règlement de tous les problèmes entre les deux pays, grâce à la visite du Président français en Libye accompagné de plusieurs directeurs de compagnies françaises, et grâce aussi à la visite du Premier Ministre libyen en France et sa signature de plusieurs accords.

Ainsi, les exportations et les importations entre la Libye et la France ont connu un nouvel essor en 2005, ce qui confirme le lien qui existe entre le volet politique et le volet économique dans les relations entre les deux états. Par conséquent, la Libye n'occupe qu'une position modeste dans le commerce extérieur de la France. En effet, en 2003 par exemple, la Libye était classée en 76^{ème} position parmi les clients de la France, et la France était le 45^{ème} fournisseur de la Libye, soit 0.1% des exportations, très loin derrière un partenaire comme le Maroc, par exemple. La France est le 45^{ème} fournisseur de la Libye avec 6.3% de participation au marché libyen; ainsi la France est classée après l'Italie (21.4%), l'Allemagne (11.2%), le Japon (7.4%), et la Russie Fédérale (6.9%). L'échange commercial a progressé modestement en 2004, en affichant 0.09 % des exportations françaises et 0.24 % de ses importations²³².

Cet échange commercial, comme nous l'avons vu, est très modeste en comparaison avec l'échange commercial entre la Libye et l'Italie qui est le premier pays exportateur et importateur avec la Libye. Par exemple, dans la même année 2003, les exportations de la Libye vers la France étaient de 381 082 187 dinars libyens et les importations étaient de 355 212 968 dinars libyens contre la valeur de 586 814 613 dinars libyens d'exportations vers l'Italie et 119 904 266 dinars libyens d'importations italiennes vers la Libye²³³.

²³² Ibid

²³³ op.cit, (l'Organisme National d'Informations et de Documentation)

Malgré le niveau très haut de l'échange commercial franco-libyen atteint en 1970, il y a eu un contrat historique de vente d'avions mirages d'une valeur d'un milliard de dollars. Selon les statistiques de 1985, la valeur des importations de la Libye en provenance de la France était estimée à 735 millions de dollars, alors que la valeur des exportations de la Libye vers la France était de 233 millions de dollars. La France a par ailleurs vendu à la Libye des équipements militaires d'une valeur de 850 millions de dollars en 1983²³⁴.

Mais cet échange commercial a régressé à des niveaux très bas pour des raisons politiques après l'affaire de l'avion UTA discutée précédemment qui a causé l'imposition de l'embargo international sur la Libye adopté par le Conseil de Sécurité en 1992 sous le N° 748 sous les pressions conjointes des américains et des britanniques. Le boycott concernait les vols d'avions de et vers la Libye, l'embargo d'exportation des armes, la réduction des relations commerciales et diplomatiques avec la Libye.

L'échange commercial a repris avec les pays de l'Union Européenne, y compris la France après la levée de l'embargo américain imposé sur la Libye et qui a duré 23 ans en commençant par l'embargo imposé sur le voyage des citoyens libyens. Les compagnies américaines qui avaient travaillé en Libye ont été invitées à commencer les négociations avec le gouvernement libyen pour leur retour au marché libyen après l'annonce du gouvernement libyen de se débarrasser de son armement chimique²³⁵.

Ensuite, après 18 ans d'embargo imposé sur les ventes d'armes, l'Union Européenne décida de le lever suite aux pressions du gouvernement italien en déclarant que cette décision renforcerait les efforts des italiens dans le but de doter la Libye d'outils nécessaires afin d'organiser des patrouilles sur son sol et dans la limites de ses frontières maritimes pour contrecarrer le phénomène d'immigration illégale²³⁶.

²³⁴ op.cit, (Mohamed Djamal Arafat, La Position Européenne sur l'Aggression Américaine Contre la Libye, p.175)

²³⁵ BBC.news.com 22.09.2004

²³⁶ Le monde 12 octobre 2004

Les visites de certains chefs d'états européens sont peut-être dues à la renonciation de la Libye à son programme nucléaire et aux regards de convoitise sur le pétrole de ce pays qui avait besoin d'investissement après l'ouverture de son économie et de son commerce²³⁷.

et surtout parce qu'il semble que la Libye a des réserves pétrolières confirmées d'une capacité de 36 milliards de barils et 12 champs pétroliers chacun d'une capacité de (1) milliard de barils au moins²³⁸.

Selon le géant pétrolier britannique BP, les réserves du pétrole libyen confirmées est de 36 milliards barils, soit 3 % des réserves mondiales. Les réserves de gaz naturel sont relativement petites et sont estimées à 1.3 trillion mètres cubes soit 7% des réserves mondiales, selon les estimations internationales, mais elles intéressent beaucoup les compagnies internationales. D'après les estimations de l'industrie du pétrole et du gaz, les chiffres non déclarés peuvent être nettement supérieurs que ceux révélés. Les travaux d'exploration n'ont pas couvert la totalité de la superficie de la Libye, et il y a des régions qui ne sont pas encore découvertes. La superficie découverte jusqu'à maintenant couvre seulement un tiers du territoire libyen.

Concernant les capacités de production pétrolières libyennes, elles ont régressé par manque d'entretien et de réinvestissement pendant la période de l'embargo. Les capacités de productions fixes, qui ont été de 3.3 millions de barils par jour dans les années 70 du dernier siècle, ont été réduites à moins de 50%. Selon les estimations du mois de juin 2003, la productivité n'a atteint que 1.6 millions de barils par jour. Les responsables libyens du pétrole pensent que la production augmentera jusqu'à 1.7 millions de barils par jour à la fin du mois de juillet 2003. Cette productivité aurait peut-être pu s'améliorer après le retour des grands producteurs américains et les réformes des industries annexes²³⁹.

²³⁷ Le monde 25 novembre 2004.

²³⁸ www.tunezine.com mise à jour le 18. novembre.2004 pages consultés le 17 avril 2006

²³⁹ Libya, the sleeping oil giant, starts to stir. www.amenfo.com/44265.html pag consulté le 15 avril 2006

La Libye essaye de drainer 30 milliard de dollars de capitaux pour les investir dans le secteur du pétrole afin d'augmenter sa capacité de production qui reste toujours en dessous de son niveau normal²⁴⁰.

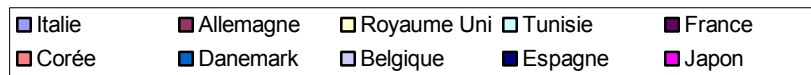
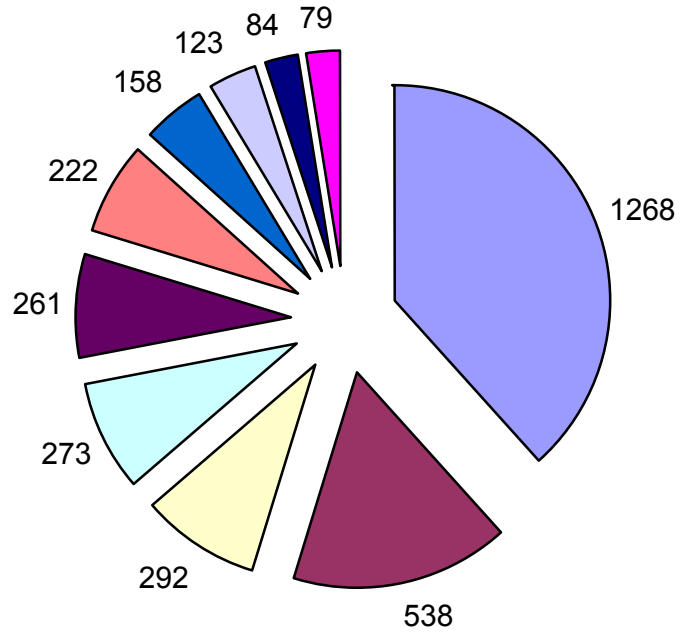
Tableau N°21: 2001, 2002, 2003

2001			2002			2003		
Pays	Pourcentage	Millions de dollars	Pays	Pourcentage	Millions de dollars	Pays	Pourcentage	Millions de dollars
Italie	29.10%	1268	Italie	29.10%	1268	Italie	29.10%	1268
Allemagne	12.40%	538	Allemagne	12.40%	538	Allemagne	12.40%	538
Royaume Uni	6.70%	292	Royaume Uni	6.70%	292	Royaume Uni	6.70%	292
Tunisie	6.30%	273	Tunisie	6.30%	273	Tunisie	6.30%	273
France	6.00%	261	France	6.00%	261	France	6.00%	261
Corée	5.10%	222	Corée	5.10%	222	Corée	5.10%	222
Danemark	3.60%	158	Danemark	3.60%	158	Danemark	3.60%	158
Belgique	2.80%	123	Belgique	2.80%	123	Belgique	2.80%	123
Espagne	1.90%	84	Espagne	1.90%	84	Espagne	1.90%	84
Japon	1.80	79	Japon	1.80	79	Japon	1.80	79
Total	75.70%	4354	Total	75.70%	4354	Total	75.70%	4354

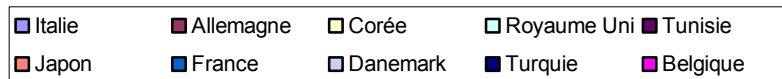
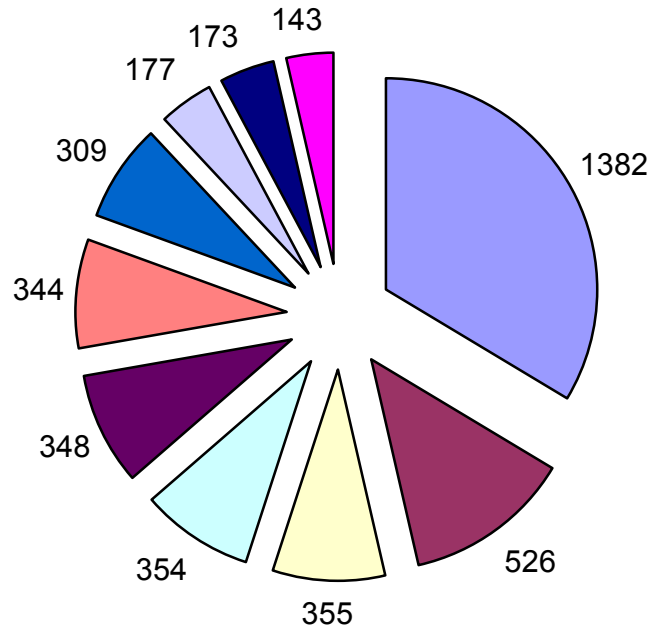
Source: Chambre du Commerce Franco-arabe à Paris www.ccfranco-arabe.org Page consultée le 11 novembre 2005.

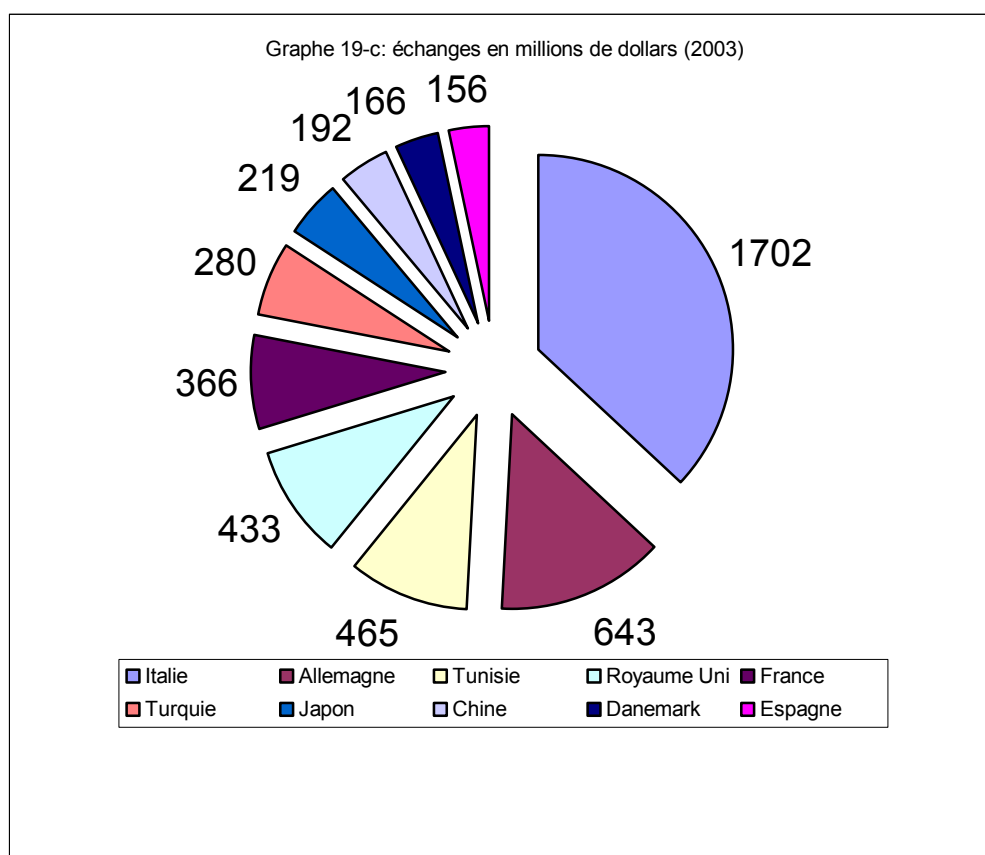
²⁴⁰ BBC.co.uk mise à jour 23 avril 2004. Pages consultés le 17 avril 2006

Graphe 17-a: échanges en millions de dollars (2001)



Graphe 18-b: échanges en millions de dollars (2002)





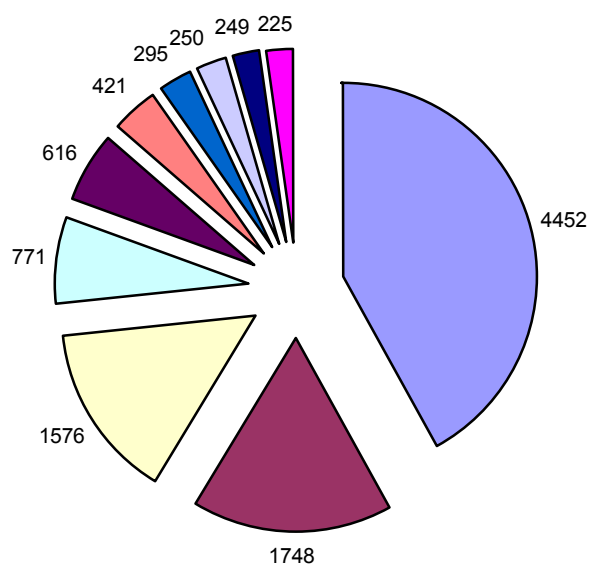
Ce tableau montre l'accroissement des exportations de l'Italie, le premier fournisseur de la Libye, durant ces trois dernières années de 1268 millions d'euros en 2001 à 1382 millions d'euros en 2002 en grimpant à 1702 millions d'euros en 2003. Les exportations vers la France sont modestes: 261 millions d'euros en 2001, 348 millions d'euros en 2002, et 366 millions d'euros en 2003. Les exportations de la France en direction de la Libye n'ont jamais dépassé la limite de 6 %. Nous allons voir maintenant les exportateurs et les importateurs essentiels avec la Libye. Examinons le tableau suivant.

Tableau N°22: Les importateurs essentiels de la Libye.

2001			2002			2003		
Pays	Pourcentage	Millions de dollars	Pays	Pourcentage	Millions de dollars	Pays	Pourcentage	Millions de dollars
Italie	39.60%	4452	Italie	39.60%	4452	Italie	39.60%	4452
Allemagne	15.50%	1748	Allemagne	15.50%	1748	Allemagne	15.50%	1748
Espagne	14.00%	1576	Espagne	14.00%	1576	Espagne	14.00%	1576
Turquie	6.80%	771	Turquie	6.80%	771	Turquie	6.80%	771
France	5.50%	616	France	5.50%	616	France	5.50%	616
Suisse	3.70%	421	Suisse	3.70%	421	Suisse	3.70%	421
Tunisie	2.60%	295	Tunisie	2.60%	295	Tunisie	2.60%	295
Royaume Uni	2.20%	250	Royaume Uni	2.20%	250	Royaume Uni	2.20%	250
Grèce	2.20%	249	Grèce	2.20%	249	Grèce	2.20%	249
Autriche	2.00%	225	Autriche	2.00%	225	Autriche	2.00%	225
Total	94.10%	11249	Total	94.10%	11249	Total	94.10%	11249

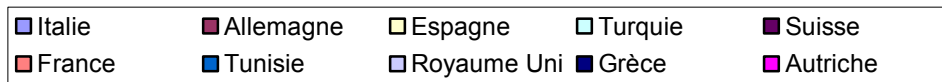
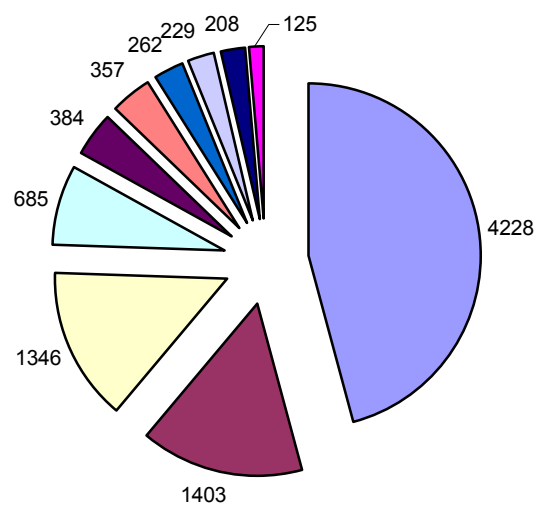
Source: Chambre du Commerce Franco-arabe à Paris www.ccfranco-arabe.org Page consultée le 23 novembre 2006

Graphe 20-a: Les importateurs essentiels de la Libye, en millions de dollars (2001)

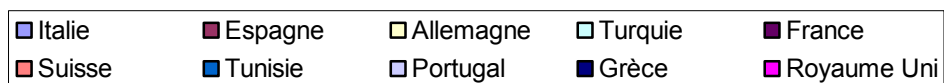
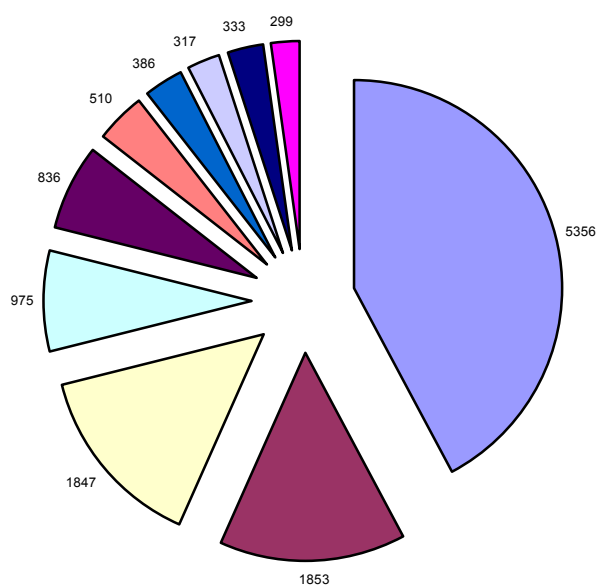


■ Italie ■ Allemagne ■ Espagne ■ Turquie ■ France ■ Suisse ■ Tunisie ■ Royaume Uni ■ Grèce ■ Autriche

Graphe 21-b: Les importateurs essentiels de la Libye, en millions de dollars (2002)



Graphe 22-c: Les importateurs essentiels de la Libye, en millions de dollars (2003)



Ce tableau montre que l'Italie occupe la première position comme fournisseur et comme importateur de la Libye depuis longtemps. La France, quant à elle, occupe la 5^{ème} position comme fournisseur et comme importateur. Ses exportations et ses importations avec la Libye varient entre 2 et 6% durant la dernière décennie du siècle passé.

SECTION (3) La Libye et l'encouragement de l'Investissement

Le but de ce chapitre est de faire connaître la législation concernant les investissements en Libye; ce qui permettra à l'investisseur de prendre la décision d'y investir. Nous exposerons également les facilités offertes par le gouvernement libyen aux investisseurs afin d'augmenter les investissements étrangers, surtout dans le domaine du pétrole dont la production était de plus de 3 millions de barils par jour dans les années 70 contre 1.6 millions de barils par jour en 2004. Ce secteur aura besoin d'un investissement d'une valeur estimée à plus de 35 milliards de dollars américains après la levée de l'embargo international imposé sur la Libye en mars 2004.

Il est à noter que les découvertes des champs pétroliers ne touchent que seulement un tiers du sol libyen. Ainsi l'investissement étranger ne représente que 5 milliards et 600 millions de dinars libyens, soit 4 497 milliards de dollars et ce depuis l'ouverture du sol libyen aux investisseurs étrangers en 1997. La croissance du volume des investissements étrangers est due aux lois promulguées par la Libye pour encourager les investisseurs étrangers à y réaliser des projets²⁴¹.

Il y a beaucoup de facteurs encourageants qui incitent à l'investissement et qui poussent l'investisseur étranger à penser sérieusement à s'installer sur le marché libyen, qui sera sans doute un marché prometteur lorsque des éléments essentiels seront réunis pour satisfaire le besoin de l'investisseur étranger; c'est-à-dire, un climat d'investissement favorable. Le climat d'investissement est défini comme étant l'ensemble des conditions politiques, économiques, sociales et législatives qui ont un impact sur l'afflux des investissements vers l'intérieur.

²⁴¹ Facteurs Attirants et Facteurs Rebutants de l'Investissement Etranger dans la Réalité de l'Economie Libyenne, (analyse d'opinions des investisseurs étrangers en Libye), menée par le docteur Ali Farès et le professeur Mohamed El Mansouri, Université Omar El Mokhtar, faculté d'économie, El Beidha, 29 avril 2006.

Le climat d'investissement favorable est donc un climat qui établira la confiance, incitera et encouragera l'afflux des investissements vers l'intérieur du pays²⁴².

L'élément le plus attirant pour l'investissement en Libye est peut-être la situation géographique particulière de la Libye qui a un impact direct sur la prise de décision de l'investissement. En effet le fait d'être proche des marchés internationaux est un facteur qui joue un rôle très important pour la Libye, ainsi que la stabilité sécuritaire et la paix interne qui ont un rôle très positif pour ce pays.

Pour attirer les investisseurs étrangers à réaliser des projets d'investissement dans les divers secteurs d'activité, les pays hôtes doivent offrir beaucoup d'incitations et de facilités. En effet, ces dernières proposées par le pays offrant au profit de l'investissement étranger représentent un facteur attirant pour l'investissement puisqu'il augmente la marge bénéficiaire recherchée par l'investisseur car celle-ci étant le mobile réel le plus important du mouvement des capitaux d'un pays à l'autre. Lorsque la marge est faible ou inexistante, le désir de l'investisseur à rester dans le pays hôte diminue graduellement.

Ainsi le manque d'incitations et de facilités est considéré comme étant un des facteurs rebutants à l'investisseur étranger. Les facteurs politiques, économiques, législatifs, sociaux, l'infrastructure, ainsi que la situation géographique représentent la majorité des facteurs attirants et rebutants selon les différents environnements d'investissement.

L'un des facteurs les plus importants qui attirent l'investissement est le système judiciaire complet, clair, stable, et équilibré qui définit les droits et les devoirs. Tous ces éléments entrent dans la définition du climat d'investissement. Ces éléments s'interfèrent et s'affectent. Leur résultante est expliquée comme étant des éléments attirants ou rebutants pour les capitaux²⁴³.

²⁴² L'Institution Arabe pour la Garantie de l'Investissement, la Promotion des Projets et l'Encouragement d'Investissement, Garantie de l'Investissement, Kuwait, 1985, p.3.

²⁴³ Ibid

La nouvelle loi d'investissement concernant l'encouragement de l'investissement des capitaux étrangers est un facteur d'attraction pour investir puisqu'elle contient beaucoup de facilités pour les investisseurs étrangers. Il s'agit de la loi N° 5 de 1997 qui abroge la loi N° 37 de 1968 relatives à l'investissement des capitaux étrangers en Libye. Cette loi a été modifiée par la décision N° 7 de 2003. Voir l'annexe N° (14).

Cette loi est composée de 29 articles qui peuvent être résumés comme suit: les activités qui peuvent être exercées par l'investisseur étranger sont: la technique de transfert d'informations, la formation des techniciens libyens, la participation au développement régional, la diversification des ressources de revenus, ainsi que l'exportation des produits locaux. Conformément à cette loi, le transfert des capitaux étrangers en devises convertibles vers la Libye est libre via les procédures bancaires légales.

Les équipements, les pièces de rechange, les matières premières, les brevets d'invention, les marques commerciales sont considérés comme étant une partie du capital lorsqu'ils sont utilisés pour l'installation ou le fonctionnement du projet, ainsi que les gains réinvestis dans le projet. Des avantages fiscaux ont été également accordés par la nouvelle loi à l'investisseur qui sont les suivants: exonération d'impôt et des tarifs douaniers pour tous les équipements et les outils importés dans le but de faire fonctionner le projet. L'exonération totale d'impôt et des tarifs douaniers pendant une période de 5 ans des équipements, des pièces de rechange, des matières premières nécessaires au fonctionnement du projet. L'exonération totale d'impôt sur le revenu pendant une période de 5 ans et ce à partir du lancement du projet. Il sera accordé au projet un délai d'exonération supplémentaire, ne dépassant pas 3 ans, après décision du Comité Populaire de l'Economie et du Commerce.

L'exonération d'impôt et des revenus réinvestis dans le projet.

Les produits destinés à l'importation sont aussi exonérés d'impôt sur la production et des autres impôts également. Toutes ces exonérations ne concernent pas les impôts imposés sur les prestations de services, comme les impôts des ports, de stockage et d'enlèvement.

Et le 22 décembre 2005, les deux pays ont signé un accord en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de prévenir l'évasion fiscale, voir l'annexe N° (15).

Il y a aussi des exonérations pour les investissements qui contribuent au développement régional et au développement local, ainsi que le développement qui contribue à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement. Ces exonérations sont accordées par décision du Comité Populaire Général.

La législation libyenne d'investissement a également défini les droits et avantages accordés à l'investisseur: l'investisseur a le droit, dès la délivrance de la décision de l'investissement, d'ouvrir des comptes bancaires au nom de son projet auprès des banques commerciales ou la Banque Arabe Extérieure de Libye en monnaie locale ou en autres devises convertibles qu'il juge appropriées.

L'investisseur a le droit également à l'usufruit sur les terres et de jouir de leurs locations ou d'y construire des immeubles. Il a droit à la propriété ou à la location des biens immobiliers nécessaires à l'installation ou au fonctionnement du projet après avoir obtenu l'accord. Il est permis de recruter des étrangers lorsqu'il y a un manque de travailleurs libyens. Les travailleurs étrangers ont le droit de transférer un pourcentage de leurs salaires, paies, ou tout autre avantage ou primes reçues pour leur travail au projet vers leurs pays.

L'investisseur est aussi autorisé à transférer les bénéfices nets distribués et les profits hors de la Libye. Il peut également reporter ses pertes subies par son projet durant la période d'exonération sur les années suivantes, ainsi que le transfert total ou partiel de la propriété du projet d'un investisseur à un autre. L'investisseur a le droit de transférer son capital en dehors de la Libye après la fin du projet, sa liquidation, ou sa vente totalement ou partiellement.

Pour gagner la confiance de l'investisseur et pour protéger et garantir l'investissement, la législation offre la protection et les garanties à l'investisseur contre toute décision de nationalisation du projet, l'expropriation, l'emprise, la confiscation, la mise sous séquestre, sauf par une loi ou une décision de la justice

contre une indemnisation immédiate et équitable selon le prix du marché. La Libye est signataire de plusieurs conventions avec certains pays pour garantir et protéger l'investissement et pour éviter la double taxation.

Par conséquent en 2004, Paris et Tripoli ont signé une convention pour éviter la double taxation entre les deux pays. Cette convention est la première entre la Libye et un état membre de l'OCDE. La convention a été signée à Paris par la Ministre déléguée au commerce extérieur, (Christine Lagarde), et le Ministre libyen des finances, (Mohamed Ali Houidj) en présence du Ministre libyen de la coopération (Mohamed Siala).

Cette convention assure les intérêts des deux pays et prend en considération les spécificités des deux systèmes fiscaux tout en incluant un article concernant le droit de traitement privilégié qui permettra par la suite à la France de bénéficier automatiquement des avantages fiscaux accordés par la Libye aux autres membres de l'OCDE. Cette convention stipule la mise en place d'un cadre judiciaire clair pour les sociétés, la garantie de la suppression de la double taxation, ce qui contribuera à l'augmentation des échanges commerciaux et industriels et renforcera les relations franco libyennes²⁴⁴.

En avril 2003, un accord relatif à la protection et à l'encouragement des investissements a été signé entre les deux parties²⁴⁵.

Pour connaître les avis des investisseurs étrangers sur le climat d'investissement en Libye, un sondage a été mené pour étudier les facteurs attirants et rebutants pour l'investissement étranger dans la réalité économique libyenne. Cette étude a été menée par le docteur Ali Farès et le professeur Mohamed El Mansouri. Le sondage a été réparti sur 49 questionnaires qui forment la société d'étude.

Les résultats sont les suivants:

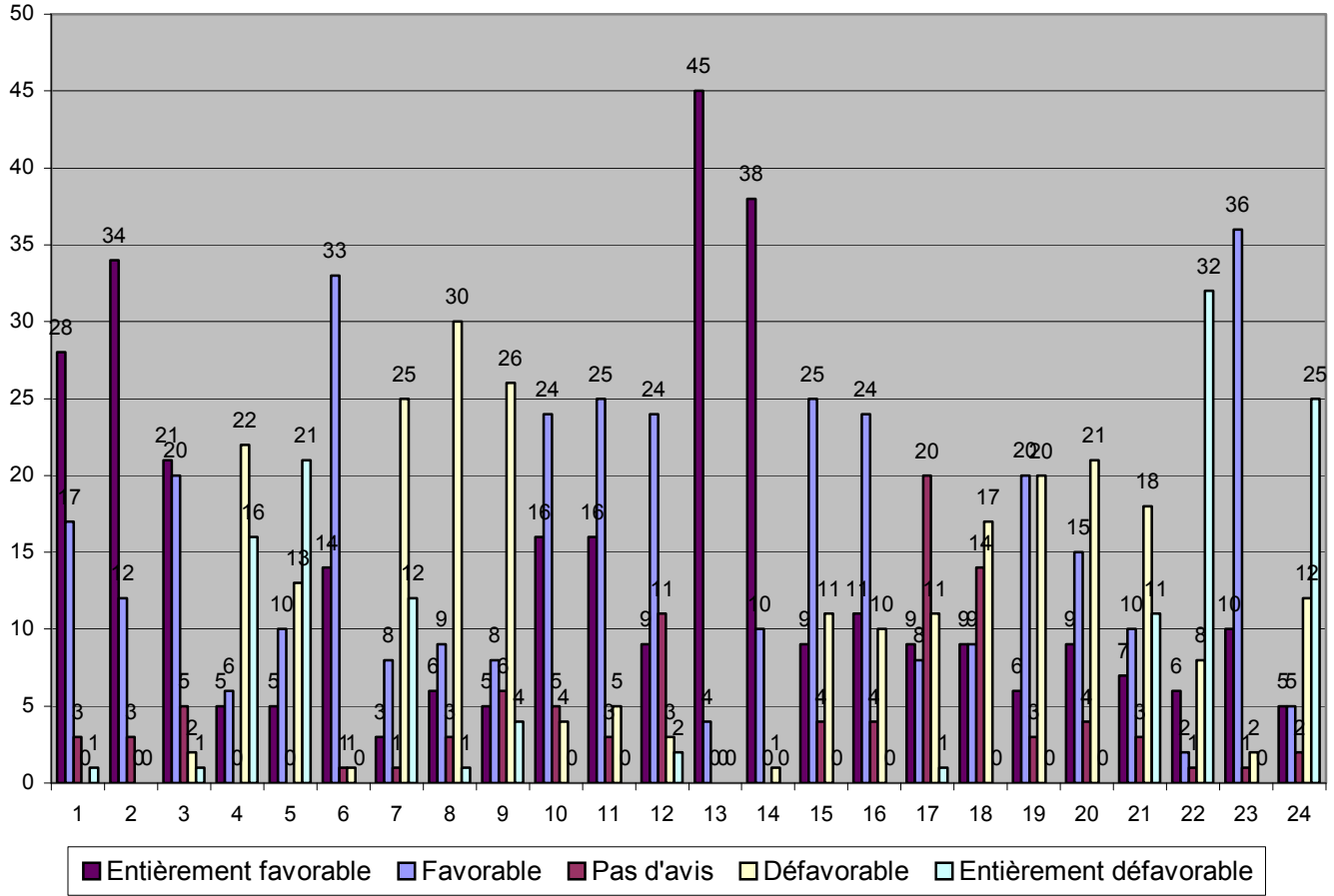
²⁴⁴ [aljazeera.net/exeres 11.10.2006](http://aljazeera.net/exeres/11.10.2006)

²⁴⁵ Le journal Al Wifagh, 9^{ème} année, N° 2201, 11 novembre 2005

Tableau N° 23: Les réponses des investisseurs sur les facteurs attirants à l'investissement en Libye

Les facteurs attirants d'investissement		Degré d'avis				
		Entièrement favorable	Favorable	Pas d'avis	Défavorable	Entièrement défavorable
1	Stabilité politique	28	17	03	00	01
2	L'inexistence de perturbations sécuritaires et de guerres civiles	34	12	03	00	00
3	Sentiment de sécurité et de stabilité intérieure	21	20	05	02	01
4	Clarté et harmonie des lois	05	06	00	22	16
5	Facilité et simplicité des procédures d'investissement	05	10	00	13	21
6	Liberté de déplacement et de résidence	14	33	01	01	00
7	Stabilité de l'appareil administratif	03	08	01	25	12
8	Stabilité de cours de change	06	09	03	30	01
9	Liberté de manipulation de devises étrangères.	05	08	06	26	04
10	Possibilité de réalisation d'un gros profit d'investissement	16	24	05	04	00
11	Main d'oeuvre pas chère	16	25	03	05	00
12	Disponibilité de produits bruts et de matières premières	09	24	11	03	02
13	Situation géographique particulière	45	04	00	00	00
14	Proximité des marchés internationaux	38	10	00	01	00
15	Exonérations d'impôts	09	25	04	11	00
16	Exonérations des tarifs douaniers	11	24	04	10	00
17	Liberté de transfert des profits et les capitaux investis vers l'étranger	09	08	20	11	01
18	Protection des capitaux étrangers contre les risques non commerciaux	09	09	14	17	00
19	Facilité de recrutement des travailleurs étrangers par l'investisseur	06	20	03	20	00
20	Facilité d'acquérir des moyens de production par l'investisseur	09	15	04	21	00
21	Facilité de propriété des biens immobiliers et leur location	07	10	03	18	11
22	Disponibilité d'une bonne infrastructure (les services, les transports, et les communications)	06	02	01	08	32
23	Facilité de traiter avec les citoyens libyens	10	36	01	02	00
24	Existence d'une conscience d'investissement	05	05	02	12	25

graphe23:Les réponses des investisseurs sur les facteurs attirants à l'investissement en Libye



Selon ce tableau, l'opinion de l'investisseur sur le marché libyen est claire. Les caractéristiques telles que la situation géographique, la stabilité politique, le sentiment de sécurité ont été répétées dans plusieurs réponses données par les investisseurs. Lorsqu'on essaye de classer les facteurs attirants de l'investissement en Libye selon leur importance pour les investisseurs étrangers, on les trouve comme suit:

Classement des facteurs attirants de l'investissement en Libye selon leur importance pour les investisseurs étrangers

**Tableau N° 24: CLASSIFICATION DES FACTEURS ATTIRANTS
D'INVESTISSEMENT**

FACTEURS ATTIRANTS D'INVESTISSEMENT	ORDRE
Situation géographique particulière	01
Proximité des marchés internationaux	02
L'inexistence de perturbations sécuritaires et de guerres civiles	03
Stabilité politique	04
Liberté de déplacement et de résidence	05
Sentiment de sécurité et de stabilité intérieure	06
Facilité de traiter avec les citoyens libyens	07
Main d'oeuvre pas chère	08
Possibilité de réalisation d'un gros profit d'investissement	09
Exonérations des tarifs douaniers	10
Disponibilité de produits bruts et de matières premières	11
Exonérations d'impôts	12
Liberté de transfert des profits et des capitaux investis vers l'étranger	13
Facilité de recrutement des travailleurs étrangers par l'investisseur	14
Facilité d'acquérir des moyens de production par l'investisseur	15
Protection des capitaux étrangers contre les risques non commerciaux	16
Liberté de manipulation de devises étrangères.	17
Facilité de propriété des biens immobiliers et leur location	18
Stabilité de cours de change	19
Facilité et simplicité des procédures d'investissement	20
Stabilité de l'appareil administratif	21
Clarté et harmonie des lois	22
Disponibilité d'une bonne infrastructure	23
Existence d'une conscience d'investissement	24

Beaucoup de réponses sont inquiétantes pour l'investisseur, comme par exemple la complexité des procédures qui ont été évitées en créant un organisme spécial, Organisme de Promotion de l'Investissement, qui prend en charge toutes les procédures du projet de l'investisseur. Vingt deux investisseurs ont indiqué la non clarté des lois dans leurs réponses, seize parmi eux ont un avis totalement défavorable, ce qui a été expliqué dans ce chapitre, en citant les droits et les

avantages accordés à l'investisseur. Selon les sources de l'Organisme de Promotion de l'Investissement, et après les exonérations offertes aux investisseurs étrangers en Libye, 1391 projets d'investissement ont été accordés dans le secteur industriel, touristique, les prestations de service et l'investissement immobilier. Quarante cinq projets d'investissement étrangers sont déjà opérationnels dont les produits se trouvent effectivement sur le marché répartis comme suit: 25 projets industriels, 9 projets de prestation de service, 7 projets sanitaires, 2 projets agricoles, 1 projet de tourisme et un projet d'aquaculture. Le nombre de projets en cours de réalisation est de 51, alors que le nombre de projets en cours de création est de 43, dont le projet de raffinerie de pétrole avec une capacité de production de 20 000 barils par jour et un montant d'investissement avoisinant les 3 milliards dollars de américains²⁴⁶.

La Libye a décidé de baisser le plafond financier pour les investisseurs étrangers de 50 millions à 5 millions de dinars libyens (un dinar libyen équivaut à environ 0.6532 €) afin d'encourager les investisseurs à réaliser leurs projets en Libye. Il a été aussi décidé de baisser le plafond financier pour les investisseurs étrangers qui entrent en partenariat avec des libyens à 2 millions de dinars libyens. Quant aux libyens résidants à l'étranger, ils ne sont soumis à aucun plafond financier au cas où ils veulent réaliser des projets en Libye.

Dans le cadre d'encouragements des investissements en Libye, la récupération du capital est autorisée pour des raisons de force majeure qui empêchent la réalisation de projets d'investissement. Pour étendre le volume d'investissements étrangers dans le pays, la Libye a décidé en septembre 2005 la création d'une zone d'investissement international à caractère spécial appelée Zone de Développement et de Promotion de Zwara et Abou Kemmache, située à 120 Km à l'ouest de Tripoli pour une période qui dépasse les 50 ans renouvelables.

Cette zone est une zone autonome dotée de personnalités morales et d'autonomie financière dans le but d'encourager le commerce de transit et les opérations d'industrialisation et de transformation qui peuvent changer l'état des marchandises et leur conditionnement selon les besoins d'échange commercial et les

²⁴⁶ www.xinhuanet.com mise à jour le 14.04.2005

exigences du marché. Cette zone aura un port et un aéroport qui seront exploités pour le profit de la zone à l'intérieur comme à l'extérieur.

Elle aura aussi la tâche d'offrir des services dans les domaines des banques, des assurances et des investissements, ainsi que le transfert et la domiciliation de technologie, la connaissance, et leur développement dans un environnement totalement libéré des entraves financières et administratives²⁴⁷.

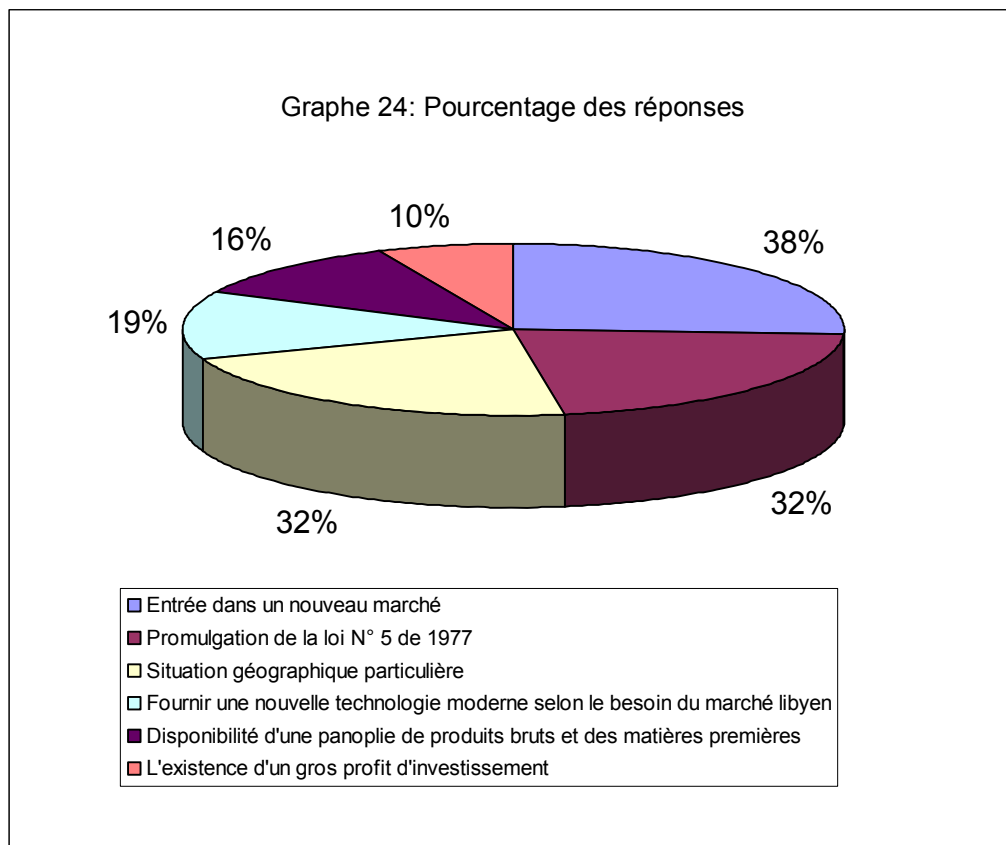
Nous avons remarqué dans le même sondage ci-dessus indiqué que les facteurs qui ont encouragé les investisseurs à prendre la décision d'investir en Libye sont les suivants²⁴⁸.

Tableau N° 25: Les facteurs qui ont encouragé les investisseurs à prendre la décision d'investir en Libye

Facteur encourageant	Pourcentage de réponses
Entrée dans un nouveau marché	38 %
Promulgation de la loi N° 5 de 1977	32 %
Situation géographique particulière	32 %
Fournir une nouvelle technologie moderne selon le besoin du marché libyen	19 %
Disponibilité d'une panoplie de produits bruts et des matières premières	16 %
L'existence d'un gros profit d'investissement	10 %

²⁴⁷ Ibid

²⁴⁸ Facteurs Attirants et Facteurs Rebutants de l'Investissement Etranger dans la Réalité de l'Economie Libyenne, (analyse d'opinions des investisseurs étrangers en Libye). op.cit



D'après le tableau ci-dessus, il est clair que la promulgation de la loi N° 5 de 1977 relative à l'encouragement de l'investissement en Libye a bien ouvert un nouveau marché aux investisseurs comme la protection de l'investissement, signé à Paris le 19/04/2004 voir l'annexe N° (17), ce qui a été exprimé dans leurs réponses au paragraphe 1 et 2 avec un pourcentage de 70 % des réponses totales des investisseurs à cette question.

Et le comité populaire général de l'économie et du commerce décrète la liste des produits interdits à l'importation en Libye No 84 de 2003(1371) publiée le 05/06/2003. Et cette liste abroge et remplace la liste publiée par décret No 343 de 2002 publiée le 17/11/2002²⁴⁹.

²⁴⁹ Document réalisé par service de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, janvier 2005 .p27.

- porc vivant ; graisse, chair, peau de porc et leurs dérivés.
- vins et boissons alcoolisées.
- préparations en conserves à base de viandes ainsi que les graisses animales destinées à l'alimentation.
- Animaux, oiseaux, et poissons décoratifs.
- poissons congelés à l'exception de ceux qui sont en tranches et le thon congelé destinés aux conserveries locales.
- volailles vivantes ou viande de volailles, à l'exception des oiseaux destinés à la reproduction ou à l'amélioration génétique.
- œufs de table et poudre d'œufs.
- lait liquide, pasteurisé et stérilisé.
- confitures de dattes.
- semences de concombres et légumes frais, surgelés, séchés, préparés pour la consommation, sauf les légumes secs.
- fruits frais (agrumes, raisins, figues, abricots, pastèques, melons, dattes, cerises, grenades.)
- huile d'olive.
- eaux minérales et eaux naturelles sauf minérale gazéifiée.
- autobus d'une capacité supérieure à 30 passagers, camions, remorques pour usage civil, de plus de 10 ans et dont la capacité varie entre 5 et 40 tonnes et dont le système de traction est basé sur un, deux et trois axes.
- yachts d'une puissance dépassant les 75 HP, d'une longueur de plus de 10 mètres et d'une charge de plus de 6 personnes.
- usines conformément aux conditions mentionnées des marchandises importées conformément aux conditions mentionnées dans le paragraphe 2 de l'article 16.
- les charrues et les outils agricoles légers (pioches, pelles, houes).
- tôle ondulée.
- Appareils téléphoniques (ordinaires) et standards dont la capacité est inférieure à 60 lignes (postes) intérieures.

SECTION (4) Relations touristiques entre les deux pays.

Dans le cadre de l'étude des relations franco-libyennes, nous devons aborder les transactions touristiques qui comptent parmi les transactions ayant lieu entre les pays et sur lesquelles les gouvernements n'ont pas de contrôle direct, sauf au cours des guerres ou ruptures de relations diplomatiques. Souvent, la décision revient au touriste et aux éléments d'attraction du pays de destination. Ceci dépend évidemment de la portée de la promotion touristique et de l'efficacité des opérateurs touristiques. Ainsi, ces transactions s'apparentent plus à l'aspect économique en raison du rapport important entre les deux.

Les pays accordent beaucoup d'importance au tourisme pour son rôle économique primordial, son impact positif sur la balance des paiements, ses apports de devises et la création d'emplois grâce aux mouvements créés par les touristes dans les zones touristiques.

Le tourisme offre également au gouvernement des rentrées fiscales à travers les impôts et droits sur les activités touristiques et il développe la demande de nouveaux secteurs d'industrie et de services reliés²⁵⁰.

Depuis qu'elle est sortie de son isolement mondial, et depuis la levée de l'embargo, la Libye cherche à ouvrir en grand ses portes aux touristes étrangers²⁵¹.

Le chef du gouvernement libyen en visite à Paris a signé plusieurs accords, dont l'accord de coopération touristique entre les deux pays qui s'intègre dans ce cadre. Ce dernier accord a été signé à Paris le 19 avril 2004 voir annexe N° (22).

Et tous ces articles appellent à la coopération entre les deux pays dans le domaine du tourisme. L'article 3 définit plusieurs domaines de coopération.

²⁵⁰ Dr.hassan abutalib, les relations Egyptienne avec les pays arabe, Centre des Etudes de l'Unité Arabe, Beyrouth, 1998, page 246

²⁵¹ Le monde diplomatique, guide cherche touristes, 31/08/2003.N°2225, p.40.

1. Le renforcement structurel des administrations libyennes œuvrant dans le domaine du tourisme.
2. La formation dans les métiers du tourisme.
3. Le développement du tourisme écologique.
4. L'échange d'information et d'expérience dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie, de la vigilance économique, des statistiques touristiques et de l'aménagement et de la planification touristique.
5. La promotion touristique à travers la création d'un Office Libyen du Tourisme à Paris.

Le Ministère Libyen du Tourisme a signé avec le groupe français "Audit France" le 30 juillet 2007 à Tripoli un accord de coopération touristique et de développement des zones touristiques du littoral des zones de Tobrouk et Sabrata. L'accord vise à établir un schéma directeur pour le développement du littoral libyen à travers un ensemble d'unités touristiques.

Il s'agit d'assistances techniques offertes par la France afin de développer les zones d'exploitation touristique dans le pays, qui consistent à établir un schéma directeur complet et un plan de commercialisation, de même qu'une stratégie pour le développement de la zone de Tobrouk sur 180 km afin de compter 17 lieux touristiques.

L'accord porte également sur la zone de (Sabrata) qui possède les principaux monuments historiques en Libye et des stations balnéaires sur 20 km de long. La longue expérience dans le domaine du développement des zones touristiques, particulièrement les plages de la mer Méditerranéenne, et la capacité de la France à accueillir environ 70 millions de touristes par an, ont poussé les autorités touristiques libyennes à signer cet accord qui complète l'accord signé le 19 avril 2004²⁵².

Nous notons que le nombre de touristes est en croissance continue en Libye.

²⁵² <http://www.libya-alhora.com/forum/archive/index.php/t-8093.html> page consultez le 10.03.2007

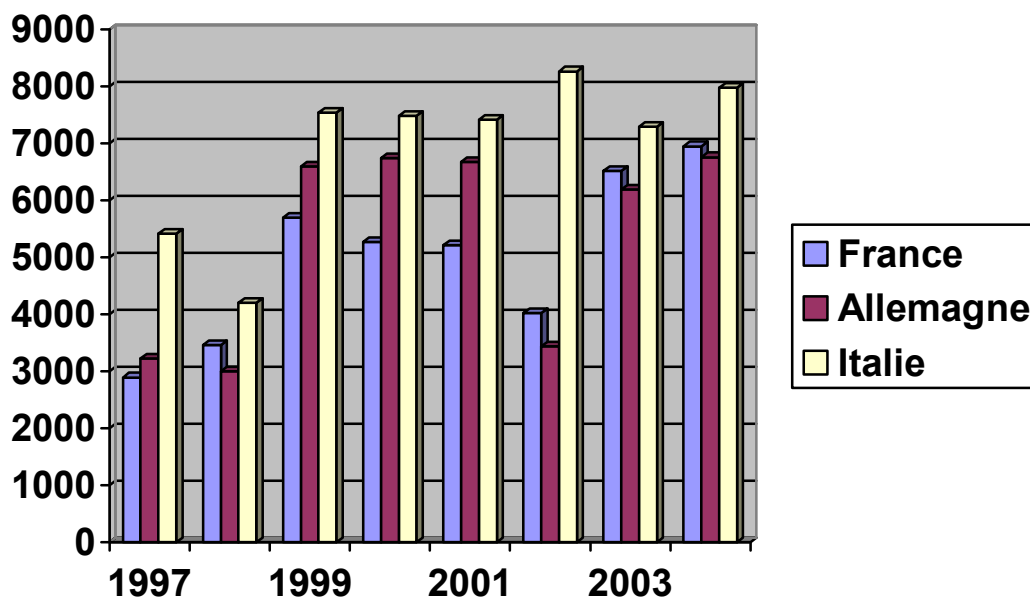
En 2004, la Libye a accueilli 350 000 touristes. Ce chiffre est encore modeste mais en rapide progression. Les responsables libyens veulent atteindre un chiffre de 3 millions en 2010²⁵³.

Le nombre de touristes français en Libye, quoique modeste, ne cesse d'augmenter. Il semble également lié à la situation politique car l'augmentation du nombre de touristes français en Libye est variable.

Les statistiques officielles libyennes de visiteurs internationaux aux frontières indiquent ce qui suit :-²⁵⁴.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
France	2893	3465	5697	5271	5218	4022	6514	6951
Allemagne	3227	3001	6597	6739	6671	3442	6190	6759
Italie	5418	4204	7544	7488	7413	8266	7289	7982

Graphe 25



²⁵³ Le monde diplomatique, Algérie Libye, l'après pétrole a commencé .12/09/2004.

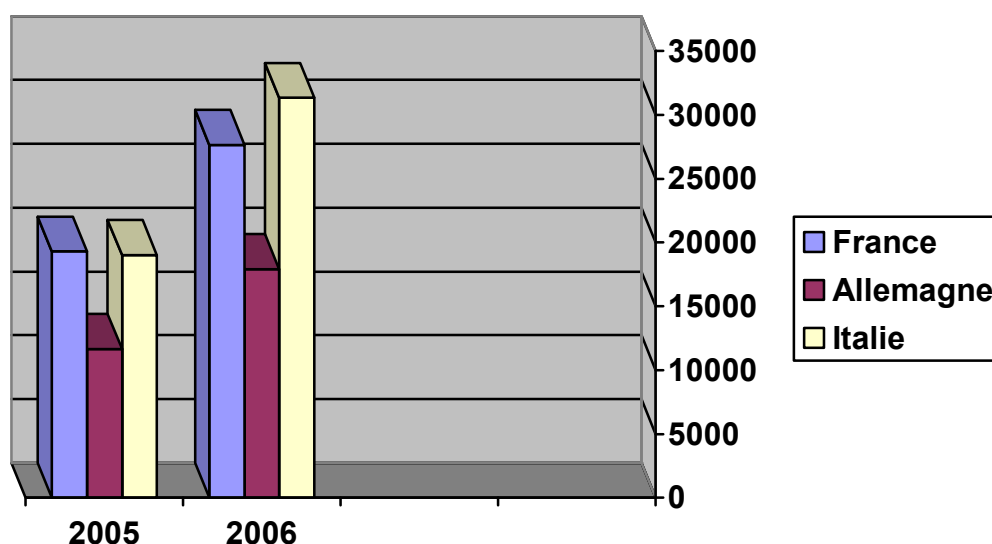
²⁵⁴ <http://www.libyan-tourism.org/index.aspx?ID=1>

Sur la base de ces données, il apparaît que le plus grand nombre de visiteurs internationaux en Libye est de nationalité italienne. Ceci est peut-être dû au fait que ces visiteurs ne sont pas tous des touristes, en raison de la présence d'hommes d'affaires parmi eux. En effet, rappelons que l'Italie est le premier importateur et le premier exportateur de la Libye. Elle est le premier partenaire économique et elle a gardé cette position pendant de longues années jusqu'à ce jour. Il apparaît également que le nombre de visiteurs français est en progression. Ainsi il a augmenté de 2893 visiteurs en 1997 à 6514 visiteurs en 2003. Ce chiffre a atteint 6951 en 2004, ce qui montre l'impact clair des relations politiques entre les deux pays.

Et les chiffres de touristes pour les trois pays France, Allemagne et Italie pour les années 2005-2006 indiquent ce qui suit :

	2005	2006
France	19299	27636
Allemagne	11654	17927
Italie	19017	31341

Graphe 26



Résumé du quatrième chapitre:

Nous avons pu constater à travers ce qui a précédé que l'économie de la Libye reposait essentiellement sur l'agriculture avant la découverte des gisements de pétrole. Après l'indépendance, en décembre 1951, son économie a commencé à dépendre des aides étrangères et la Libye a mis sous location des bases militaires étrangères pour combler les déficits pour le jeune royaume. L'économie libyenne a reposé quasi totalement sur cette matière première, c'est-à-dire à environ 95 % sur le pétrole. Ceci est la cause des perturbations dans l'équilibre économique de la Libye, qui est soumis aux perturbations du cours des prix du pétrole à l'échelle mondiale. Par ailleurs, nous remarquons que la Libye dispose de grandes réserves de pétrole et de gaz naturel, ce qui attire l'intérêt particulier que lui portent les multinationales, surtout après la levée de l'embargo. D'autre part, sa situation géographique, proche du continent européen, fait qu'elle est considérée comme un pays important dans l'approvisionnement des pays européens en pétrole aussi bien en période guerre que de paix et d'autre part, sa stabilité économique est un facteur encourageant.

Quand nous traitons des échanges commerciaux entre les deux pays, nous constatons que malgré le fait que les échanges commerciaux aient existé depuis longtemps, ils demeurent très en deçà des potentialités réelles de la France et de la Libye. Nous avons néanmoins observé que ces échanges ont petit à petit repris depuis 2005 après la liquidation des dossiers politiques qui étaient en suspens entre les deux pays et la visite du Premier Ministre libyen en France et celle du Premier Ministre de la France en Libye.

Ces deux visites ont d'ailleurs précédé plusieurs autres visites de ministres des deux pays et la signature de nombreux accords qui vont certainement impulser plus de partenariat et de coopérations entre les deux parties si bien sur ce nouveau départ ne connaît pas d'autres soubresauts à l'avenir. Mais nous avons aussi relevé que malgré la nouvelle impulsion dans les échanges commerciaux en 2005, les exportations françaises vers la Libye sont très faibles et ne représentent que 0,1% de ses exportations globales et ses importations de la Libye sont de 0,4% seulement. En

plus, la France est classée très loin, après l'Italie qui elle, représente 40% des importations de la Libye de l'étranger.

Nous constatons aussi un différend dans les lois officielles en matière d'échanges commerciaux qui s'explique certainement par des causes administratives et bureaucratiques.

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous traitons des efforts de la Libye pour attirer les investissements étrangers en modernisant les lois relatives à encourager les investisseurs qui ont pu bénéficier de souplesses administratives. La stabilité politique du pays a aussi contribué à faire venir ces investisseurs qui ont pu intervenir lors de l'étude visant à démontrer les raisons de l'attrait ou du refus d'investir en Libye et du même coup, ont fait ressortir les aspects négatifs de la situation économique en Libye.

CHAPITRE CINQUIEME : Les relations culturelles franco-libyennes

La Libye a connu plusieurs cultures en raison de son occupation répétée par plusieurs nations différentes. En effet, les Romains sont arrivés en 96 avant Jésus Christ, suivis des Byzantins à partir de 533 après J.C , puis des Arabes de 642 à 643 après J.C, et ensuite des Ottomans en 1453 et des Italiens en 1911²⁵⁵.

Par la suite, la Libye a connu la période des trois administrations: Britannique en Cyrénaïque, Américaine à Tripoli et Française au gouvernorat de Fezzan situé dans le sud libyen.

La Libye, de par sa situation, fait partie des cinq pays du Maghreb, Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie. Toutefois, la Libye est le seul pays dont la langue officielle est l'arabe et la seconde est l'anglais et non le français, contrairement aux autres pays de l'Union du Maghreb Arabe considérés comme des pays francophones. En effet, en Libye, l'anglais est la langue d'enseignement de certaines facultés scientifiques telles que la faculté de médecine, de pharmacie et d'ingénierie.

Concernant les langues représentant le pont culturel entre les peuples, nous notons la présence précoce de la langue française en Libye. Nous trouvons dans l'histoire de la presse libyenne qu'une partie des premiers écrits journalistiques publiés en Libye le fut en français. Les consuls occidentaux ont publié à la fin de la période Caramanlis en 1827 un journal à la main de circulation limitée en français sous le titre "L'investigateur Africain". Elle avait une circulation limitée entre les consuls occidentaux à Tripoli²⁵⁶.

²⁵⁵ Kaddur mohmud , la formation des instituteurs en libye ,these de doctorat, univrsté des sciences et technologies de lille,1993-1994 ,p3.

²⁵⁶ www.libyaforum.org rapporté de Ali Mustapha El Misrati , la Presse de Libye en cinquante ans, exposé et étude et analyse du développement de l'art journalistique en Libye, La Maison du Kachaf, Beyrouth, 1960, page 292.

En observant les étapes récentes traversées par la langue française en Libye, nous remarquons qu'elle a connu plusieurs périodes. La première période a duré de la fin de l'occupation italienne à l'indépendance et l'établissement du Royaume de Libye, jusqu'à l'année 1986. La deuxième période au cours des années 1986 - 2007. La troisième période débute à partir de cette année.

Au cours de la première période, la langue française tenait une place spéciale au sein de la société libyenne, particulièrement dans le milieu éducatif jusqu'au milieu universitaire. En effet, la langue française était enseignée en tant que matière obligatoire au niveau de l'éducation supérieure. Cette période a duré jusqu'à mai 1986. A la suite des conflits politiques entre la Libye et les pays occidentaux, l'enseignement des langues étrangères a été supprimé dans les écoles et universités libyennes. Cette situation s'est poursuivie dans les écoles publiques, alors que les écoles et lycées privés continuaient à enseigner ces langues.

L'enseignement des langues étrangères, dont le français, se poursuit uniquement au niveau des universités.

Après une absence de 20 ans, le 03/07/2007, il a été annoncé que les écoles libyennes reprenaient l'enseignement de la langue française. Il a également été annoncé que 50 enseignants libyens se rendraient en France pour une formation qui les préparerait à enseigner la langue française de nouveau, et que 10 enseignants français entreprendraient, à partir du début de l'année scolaire 2008, d'enseigner la langue française à leurs collègues libyens. Le français sera enseigné dans 10 institutions éducatives spécialisées, en première étape, en préparation de la généralisation de l'expérience à toutes les institutions éducatives spécialisées dans l'enseignement des langues, suite à la formation d'un nombre suffisant de professeurs libyens²⁵⁷.

En effet, si on veut parler des relations culturelles franco-libyennes, nous devons évoquer les accords signés entre les deux parties.

²⁵⁷ <http://www.afriquenligne.fr/actualites/education> mis à jour le 03/07/2007 page consultée le 23/08/2007.

Le premier accord culturel a été signé à peu près trois ans après l'indépendance, c'est-à-dire en 1955 (voir annexe N° 18) Le deuxième article de cet accord stipulait que le gouvernement libyen encouragerait l'enseignement de la langue française dans les institutions éducatives libyennes. L'article 3 stipulait que le gouvernement français encouragerait les étudiants libyens à poursuivre leurs études dans les institutions éducatives françaises, et qu'il y aurait un échange de professeurs universitaires entre les deux pays.

Cet accord s'accompagnait d'un accord de bon voisinage signé au cours de la même année et en vertu duquel la France était retirée du district de Fezzan. L'accord culturel visait probablement la préservation de la culture française en Libye suite à son retrait du district de Fezzan.

Pendant son occupation, la France avait créé plusieurs écoles françaises dans le district entre les années 1943 et 1951. La langue française a connu au cours de cette période un large développement, et plusieurs écoles ont été ouvertes à l'instar de l'Algérie, de la Tunisie et des anciennes colonies françaises ; et l'enseignement du français était obligatoire dans toutes les écoles du district de Fezzan²⁵⁸.

La France a occupé le district de Fezzan dans le sud libyen de 1945 à 1958, et la signature de l'accord d'amitié et de bon voisinage, du 10 août 1955, a mis fin à cette occupation. L'occupation de ce district par la France a été l'occasion de la pénétration de la culture française dans cette région. En effet, 3 à 4 écoles primaires ont été ouvertes et elles comptaient environ 500 élèves. Suite au retrait français du district et à la signature de l'accord de bon voisinage et de l'accord culturel en 1955, une école primaire franco-libyenne a été ouverte à Tripoli en 1956 comptant 78 élèves. Le nombre d'élèves a atteint 349 en 1968, ils étaient pour la moitié libyens et l'autre français²⁵⁹.

Toutefois, avec la découverte du pétrole et la multiplication des sociétés américaines, la demande se fit pressante pour des cadres anglophones. Ainsi, les

²⁵⁸ Ahmed annouri, Essai d'analyse des erreurs dans les productions écrites des apprenants libyens, mémoire université de Franche-Comté, année 2001-2002.p32.

²⁵⁹ Shalluf hadi, les relations internationales entre la France et la Libye. Op.cit, pp115-116.

écoles privées et publiques pour l'enseignement de l'anglais se sont multipliées, et le français ne fut plus demandé sur le marché de l'emploi et donc, il ne fut plus souhaité.

La révolution de Septembre 1969 a établi de bonnes relations avec la France, et une large coopération économique entre les deux pays. En 1976, au cours de la visite du Chef du Gouvernement de l'époque, Jacques Chirac, un accord culturel a été signé le 22 mars 1976 : Voir annexe N° (19).

Cet accord stipule également l'encouragement de la coopération dans les domaines de la recherche, de la littérature et de l'éducation, dans le premier et deuxième article. Le quatrième article stipule l'échange de visites scientifiques et des expositions, et le développement des associations estudiantines et scolaires, et la coopération entre universités. A l'article 6, les deux parties conviennent également de créer une commission culturelle mixte composée de deux représentants des deux parties, et dont la mission consiste au suivi et à l'application de cet accord. Cette commission doit se réunir annuellement, en alternance, à Paris ou à Tripoli²⁶⁰.

La dernière convention culturelle a été signée le 19 avril 2004 au cours de la visite du chef du gouvernement libyen à Paris, voir annexe N° (20).

Ce dernier accord annule par son article 15 l'accord culturel signé à Tripoli le 22 mars 1976. Le nouvel accord porte des articles similaires et même identiques à l'article premier et deuxième de l'accord de mars 1976, qui stipule l'élargissement de la coopération dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la formation des cadres et de la promotion de l'enseignement par les deux parties de la culture de l'autre. L'article 3 stipule la création d'un Centre Culturel libyen à Paris et le développement des activités de l'Institut Culturel Français à Tripoli. L'article 4 porte plus ou moins sur le contenu des articles 1 et 2 de l'accord de mars 1976. Ainsi, les articles 4 et 6 de l'accord d'avril 2004 portent sur le renforcement de la coopération existante entre les institutions et entreprises éducatives, supérieures et universitaires, de recherche, du théâtre et des arts, l'enrichissement et

²⁶⁰ Ibid, p373.

l'encouragement des domaines de coopération par la tenue de rencontres et colloques dans les deux pays.

L'article 5 indique que les deux parties offriront tous les ans, et dans la limite de leurs moyens financiers respectifs, des bourses d'études ou des stages pour les étudiants, chercheurs, enseignants, universitaires et artistes. Il a également été convenu de la création d'une commission mixte pour l'enseignement supérieur et les bourses d'études, responsable de l'établissement des priorités de la coopération universitaire et de la sélection des bénéficiaires des bourses sur la base de critères établis d'un commun accord. L'autre accord de coopération universitaire (voir annexe N° 21), celui du 19 avril 2004 stipule dans son article 2 que la France devrait accueillir 100 étudiants libyens par an, dont 25% seront boursiers de l'état français, ce qui pourra augmenter dans l'avenir. L'article 3 indique que l'accord définitif revient aux institutions éducatives françaises et la partie française œuvrera pour cet accord. Cet accord toutefois n'a pas été appliqué à la date de publication de cet article.

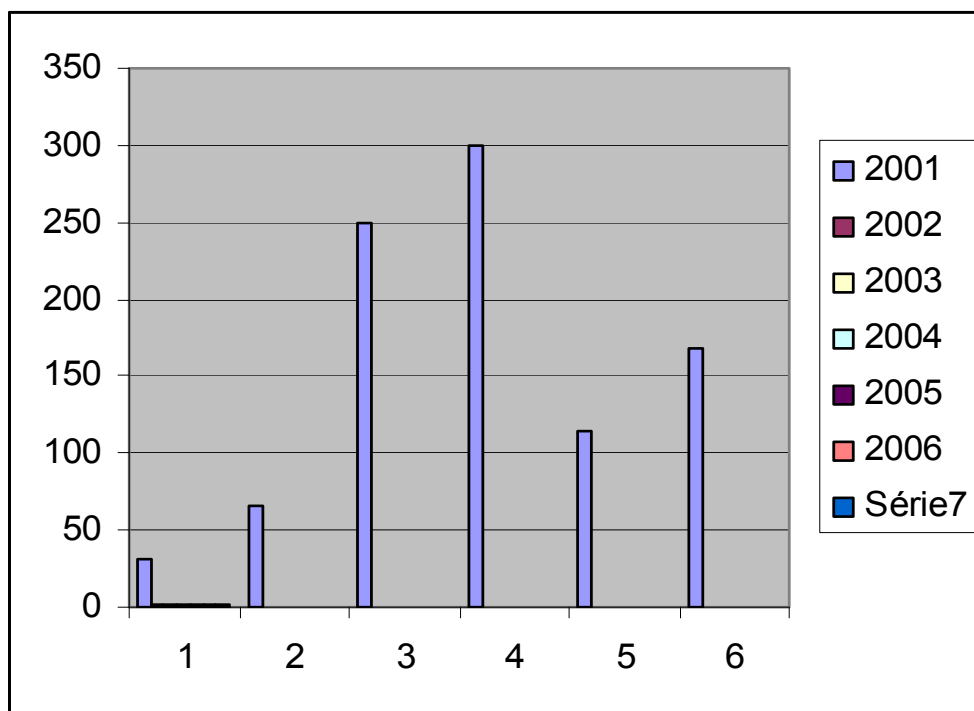
Le nombre d'étudiants libyens envoyés à l'étranger, entre 1970 et 1980, atteint 5000 étudiants. Tandis que le nombre d'étudiants envoyés à l'étranger entre 1980 et 2004 atteint 7278 étudiants. Les derniers chiffres au 1^{er} octobre 2005 indiquent que le nombre d'étudiants libyens à l'étranger atteint 2775 étudiant, répartis entre 53 pays²⁶¹.

Le nombre d'étudiants libyens en France est faible par rapport à ces chiffres. En effet, selon les statistiques de la section culturelle de l'ambassade libyenne à Paris, le nombre d'étudiants libyens présents en France entre 2001 et 2006 est comme suit²⁶².

2001	2002	2003	2004	2005	2006
31	65	250	300	115	168

²⁶¹ [Http://www.higeredu.gov.ly/reports.and.statistics/report.htm](http://www.higeredu.gov.ly/reports.and.statistics/report.htm) ,page consultez le 07.03.2007.

²⁶² L'ambassade de Libye à paris.



Graphe 27

Nous notons ici facilement l'impact des relations politiques sur les relations culturelles. Ceci explique la croissance du nombre d'étudiants sur les deux années 2003 et 2004, qui correspondent aux années de reprise des relations suite à la fin de l'affaire de l'avion DC 10 de la compagnie UTA. Toutefois, la baisse récente du nombre d'étudiants libyens présents en France au cours des années 2005 et 2006 revient peut-être à l'ouverture de la Libye sur le monde, aux opportunités nouvelles ouvertes aux étudiants libyens essentiellement aux Etats-Unis et en Grande Bretagne et à la préférence des étudiants libyens pour la langue anglaise qui ne leur est pas inconnue, comme le français.

Un autre élément d'explication possible se trouve dans la rapidité d'obtention de visa auprès des autres pays, contrairement à la France.

Conclusions et recommandations

1. Les relations franco-libyennes oscillent entre la coopération et le conflit. Le manque de stabilité des relations entre les deux pays est la principale caractéristique de cette relation dans le temps.
2. Les relations franco-libyennes ont eu un bon départ au début de la révolution de septembre 1969, la France était en position de premier fournisseur d'armes pour la Libye au cours de la première année de cette révolution, et ce jusqu'à la guerre civile tchadienne qui est à l'origine des mauvaises relations franco-libyennes.
3. Les relations franco-libyennes ont parfois connu des situations gênantes comme au cours de la guerre civile au Tchad et également la crise du DC.10.UTA 10. Cependant, les relations diplomatiques n'ont pas été rompues entre les deux pays. Les communications diplomatiques ont toujours été maintenues entre les deux pays, ce qui a facilité la résolution de ces problèmes.
4. En dépit de la nette amélioration des relations entre les deux pays suite à la résolution de tous les dossiers en cours entre les deux pays, et malgré la croissance des échanges commerciaux, il apparaît toutefois que ces échanges demeurent modestes. En effet, en 2006, les exportations françaises en Libye ne représentaient que 0.1% des exportations françaises dans le monde, et les importations françaises de Libye ne représentaient que 0.45% du total des importations françaises.
5. Les relations économiques et culturelles sont directement influencées par les relations politiques. En effet, elles reculent lorsque les relations politiques se détériorent entre les deux pays, et vice versa.

6. Aujourd'hui, il existe une opportunité d'évolution de ces relations. Il existe plusieurs intérêts communs de la politique étrangère des deux pays qui appellent à un travail commun, tels que l'Afrique, l'Union Africaine, le dossier De l'immigration clandestine, la coopération méditerranéenne, le dialogue Cinq + Cinq et l'Union du Maghreb Arabe.
7. Les deux pays doivent accroître leur coopération culturelle et tirer profit des accords signés entre les deux parties pour qu'ils aient un impact stratégique sur la relation des deux pays.
8. La Libye, de par son emplacement stratégique, son importante réserve de pétrole et sa distance par rapport aux tensions politiques et aux diverses guerres, représente le meilleur choix de coopération avec les pays européens de l'autre bord de la Méditerranée et de travail commun pour la sécurité du bassin méditerranéen.

Les obstacles

- Le premier obstacle rencontré par le chercheur est le manque de références dû au manque d'études à ce sujet.
- La contradiction des données concernant certains indicateurs, surtout économiques entre les autorités officielles et les sources de recherche. Par exemple, nous avons souvent rencontré des données, essentiellement économiques, concernant des échanges commerciaux portants sur la même année et pourtant différents.
- Le manque de données que le chercheur espérait obtenir et étudier, comme par exemple, les communications téléphoniques entre les deux pays parce- qu'elles représentent un indicateur de croissance entre les individus et les entreprises .Le nombre de visas accordés aux étrangers reflètent également le degré de collaboration entre les deux pays, que ce soit au niveau politique, économique ou culturel.

Bibliographie

Les ouvrages.

- **A**bderrahmane El Mahi : « Le Tchad et la colonisation de 1844 -1960 », le Caire 1982.
- Ahmed El Soulia : « Le Tchad et les forces de paix africaines », n° 98 –Avril 1982, Société El Ahram, le Caire.
- Aouth Athmane : « L'intervention étrangère américaine et française dans le nord de l'Afrique » Institut du développement arabe, 1989.
- Claude,sintes ,la Libye antique,imprimé par IME,nov. 2004.
- Colonel Spartacus, le document secret opération monta, librairie plon, paris, 1985.
- Costanzbornya "Tripoli de 1510 à 1850" traduction de altelicy, dar jamahiria .Libye.
- **D.** Mhabat.El Charabi, « la présence israélienne en Afrique », étude économique et politique, le Caire « Dar El Maâref », 1982.
- Dr.Ali Hamida, *Société, Etat, et Colonisation de la Libye 1830, 1932*, Centre des Etudes de l'Unité Arabe, Beyrouth, 2^{ème} édition, 1998.
- Dr.Faradj Nedjm, *Les Vagues d'Immigrations des Tribus Libyennes et leur Influence sur les Pays Voisins*, tome 4.
- Dr.hassan abutalib, les relations Egyptiennes avec les pays arabes, Centre des Etudes de l'Unité Arabe, Beyrouth, 1998.
- **F**rançois Burgat , André Laronde , **la Libye**, avril 2003.
- **H**ABIB,wdaha,la rôle des publics arabes libyens dans la région de Tripoli au épaulement la révolution algérienne1954-1962,centre de djihad des les libyens pour les études historiques.
- Histoire de la Libye, centre d'étude Elejhad des Libyens, 2004.
- **I**smail Omar " LA Libye dans l'histoire" recherches universitaires –Tripoli.
- **J**EBRANE Moufida : "Les relations franco-libyenne" citant Abdelhadi dans "Les activités maritimes franco-libyenne dans la méditerranée sous le règne karamanli

- Juliette Bessis, « L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France ».
- **Kadori majid** ,Libye moderne,étudié en développement politique ,imprimerie de Alahram, Le Caire.
- **Les échanges économiques franco-libyens**, Document réalisé par le service de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, pour le chercheur. janvier 2005.
- Les stabilités de la assemblée générale des nations unies au sujet de Libye depuis 1949 jusqu'au 1950,partie de la Libye , université de Garyounsse, Benghazi.
- **Mahmoud NAJI** "L'histoire de Tripoli de l'Ouest" Les publications universitaires libyennes 1970,
- Mémoires de l'ancien Premier Ministre libyen, Mustapha Ben Halim, « Pages tournées de l'histoire politique de la Libye », Imprimeries « El Ahram, Egypte, 1992.
- Mikaki."Tripoli de l'Ouest sous le règne de la famille EL Karamanlis." traduction de Faouzi.
- Mohamed Arfa : « La position européenne face à l'agression américaine contre la Libye », La Revue internationale, n° 85 –Juillet 1986- El Ahram, Le Caire.
- Mohmoud El Ghadamsi, Le Pétrole Libyen, Edition Dar El Djil, Beirut, 1998.
- **N.A.Brochine**, HISTOIRE DE LA LIBYE, DU MILIEU DU 16^{EME} SICLE AU DEBUT DU 20^{EME} SIECLE, traduction de Imad Hatim, Edition Dar El Kitab El Djadid, Bierut, 1999.
- **Office des statistiques**, ministère du plan, Tripoli, Libye ,2004.
- **René Otayek** : « La politique africaine de la Libye, 1969-1985 » Paris, 1986 .
- **Vincent STAUB**, la Libye et les migrations subsahariennes, L'harmattan, Paris,

Les articles de presse

- L'évolution des relations entre la Libye indépendante et la France, par Juliette Bessis, the Maghreb review, vol.12, 1-2,1987. « La position européenne face à l'agression américaine contre la Libye » Mohamed Arfa , La Revue internationale, n° 85 –Juillet 1986- El Ahram, le Caire.
- Revue internationale numéro 85, 1986
- Jeune Afrique, 25 juin 1980, Paris.
- La Revue (almssaia) la traduction du. 11 /06/1985
- Le journal El Massaia El Urdounia la traduction du 08/09/1985
- Revue Politique internationale du 19/01/1986, Société El Ahram, le Caire
- La politique internationale, le 14/02/1986
- Journal de El Siassa la traduction du 15/02/1986
- Le Figaro du 17/04/1986, par Jean BOTHOREL
- La revue libanaise « El Moustaqbel » la traduction du 28/03/1987
- Le journal El Youm El Sabâa, le 30/03/1987 ET Aouth Ottomane. Monde du 08/09/1987 « L'offensive tchadienne contre une base libyenne »
- El Moustakbel la traduction du 04/04/1987
- El Ahram la traduction du 08/09/1987
- Le koweïtien « El Raie El Aâm » la traduction du 08/09/1987
- Koweïtien El Rai El Aâm la traduction du 16/09/1987
- Le Monde diplomatique, mars 2001.
- Le Monde diplomatique, « La politique de sécurité de la France en Afrique » par Emmanuel Du Puy, Mai 2004.
- Le monde, la question de l'immigration au centre 23^e sommet Afrique France à Bamako, 19.12.2005.
- Le monde, France Afrique La fin des « années Chirac, par Philippe Bernard et Jean-Pierre Tuquoi, 14.02.2007.
- Le Monde diplomatique, « mauvais comptes du franc.CFA » par Demba Moussa
- Le Monde, « Nicolas Sarkozy veut impliquer davantage la Libye » le 08/10/2005.

- Le Monde « Monsieur Sarkozy veut impliquer davantage la Libye », le 08/10/2005
- Le Monde du 09/01/1987 par Jecchin Laurent. « La riposte française contre l'attaque : Tripoli surenchère au Tchad »
- Le Monde du 07/03/1987. Tchad : Le conflit avec la Libye : De nouvelles
- Le Monde du 11 août 1987, « Rebondissement du conflit entre N'djaména et Libye : la reconquête d'Ouzou par l'armée tchadienne bien accueillie à Paris »
- Le Monde du 08/09/1987 « L'offensive tchadienne contre une base libyenne »
- Le Monde du 08/09/1987 « Un sérieux défi lancé au Colonel Kadhafi »,
- Le monde du 18 septembre 1987 : « Le Tchad : Le Colonel Kadhafi considère que la guerre est terminée »
- Le monde 12 avril 1990. (LIBYE Les " Mirage " de Tripoli).
- Le Monde diplomatique, mars 2001, pages 8 et 9
- Le monde diplomatique, guide cherche touristes, 31/08/2003. N°2225, p.40.
- Le monde 12 octobre 2004 (L'embargo sur les armes divises l'Union européenne)
- Le monde 13. octobre .2004 (L'embargo sur les ventes d'armes à la Libye est levé)
- Le monde 25 novembre 2004. (Jacques Chirac se rend en Libye après vingt ans de relations difficiles).
- Le Monde, 03 février 2005. Le monde 08. octobre.2005 M. Sarkozy veut impliquer davantage la Libye
- Le journal « Moyen- Orient », publié à Londres, le 30/04/2003
- Journal tunisien « El Chourouk » la traduction du 31/01/2004
- Le journal Al « Manara » la traduction du 21/09/2005
- Revue 'Al Maarifah, la traduction 17 mai 2006

THESES ET MEMOIRES

Ahmed Annouri, Essai d'analyse des erreurs dans les productions écrites des apprenants libyens, mémoire université de Franche-Comté, année 2001-2002.

Mohamed, Nouri, El Mahdawi, Analyse Politique et Institutionnelle du Phénomène Pétrolier en Libye, thèse de doctorat d'état droit public, université des sciences sociales de Grenoble, 1987.P69.

Shalluf Hadi " Les relations internationales entre la France et la Libye" Thèse doctorale université de Reims champagne-ardenne. 1991

SOLI Patrick, place et rôle de la Libye dans les relation internationales de 1986 à nos jours. Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-marseille, mémoire pour obtention du diplôme, année1993 .

Triaud .Jean Louis,les relations entre la France et la sanûsiyya 1840-1930 ,thèse doctorale.Paris.1991 .

Les sites web d'Internet

1. http://www.perso.orange.fr/jacques.billion/vercors/Page_19.html
2. <http://www.perso.wanadoo.fr/dc10-uta/>
3. <http://www.panapress.Com> « Les Libyens, inquiets que Paris, rejette l'accord. 25 mars 2006.
4. <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDD/933888001.doc> 1 mars 2007.
5. http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_l'immigration_dans_l'Union_europeenne
6. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/union-europeenne-monde_13399/relations-externes_853/parteneriat-euro-mediterraneen_23/11/2005.
7. <http://www.5plus5.tn/arabic/historiquedudialogue.htm>, 23/03/2006
8. <http://www.5plus5.tn/arabic/historiquedudialogue.htm> 11 novembre 2006.
9. http://www.iss.co.za/af/RegOrg/unity_to_union/pdfs/amu/umaprofil.pdf;
10. <http://www.cbl.gov.ly/pdf/07Q5055aYTm1fK51lg1.pdf> 17 mars 2007.
11. Ambassade de France à Tripoli <http://www.missioneco.org/libye/> 03/02/2006.
12. <http://www.libya-alhora.com/forum/archive/index.php/t-8093.html> 10.03.2007
13. <http://www.libyaforum.org>
14. <http://www.afriquenligne.fr/actualites/education> 23/08/2007.
15. <http://www.higeredu.gov.ly/reports.and.statistics/report.htm> 07.03.2007.
16. www.bbc-co.uk le22/09/2004
17. <http://www.BBC.co.uk> 22.03.2004
18. <http://www.ameinfo.com/44265.html> 15 avril 2006.
19. http://www.rfi.fr/actufr/articles/083/article_47705.asp 23/11/2006.
20. www.BBC.news.com 22.09.2004
21. <http://www.tunezine.com> 18 novembre.2004
22. <http://www.xinhuanet.com> mise à jour le 14.04.2005
23. www.ect.gov.ly/about.asp mise à jour le23/06/2005 02 mars 2006.
24. <http://www.cbl-ly.com/doc/r22.doc>. Pag consulté le 23/06/2005
25. <http://perso.wanadoo.fr/dc10-uta/> 15/07/2005.

26. <http://www.aljazeera.net/NR/exeres>, 23 novembre 2005.
27. www.countrystudies.us/Libya/87.htm, 28/11/2005.
28. [http //www.65.17.224/elaphweb/économie](http://www.65.17.224/elaphweb/économie), 19 mars 2006
29. www.news.bbc.co.uk/ni/africa.338089.stm BBC News, 22 mars 2006.
30. <http://.sudant.tv/africa/alathadalafriqi.php>, 1 24/03/2006.
31. <http://www.azzaman.com/azzaman/articles/2002>. 1 24/03/2006.
32. <http://www.aljazeera.net/knowledgegate/asp/print.htm>, 03/04/2006.
33. <http://www.libyan-tourism.org/index.aspx?ID=1>. 17 avril 2006
34. [Http //www.sudant/africa/alathadalafriqi.php](http://www.sudant/africa/alathadalafriqi.php) 22 avril 2006
35. www.portsaid-online.com page 1 26.08.2006.
36. <http://www.maghrebarabe.org> page consulté le 11.novembre 2006.
37. www.dicodunet.com page consulté le .07/12/2006 .
38. <http://www.mondiploar.com/mar01/articles/pean.htm>
39. [www. Le monde .fr](http://www.Le monde .fr) mardi 24.juillet 2007.
40. <http://www.oecd.org/dataoecd/42/49/38963411.pdf> 12 octobre 2007.
41. <http://www.missioneco.org/libye/> page consulté le 13 septembre 2007.

Traités de paix

1. Traité de paix conclu le 19 juin 1801 entre son Excellence Yusuf-Pacha, Bey de Tripoli et le citoyen Xavier Naudi, chargé des affaires commerciales de la République française
2. Triaud .Jean Louis, les relations entre la France et la sanûsiyya 1840-1930 ,thèse doctorale.Paris.1991 .

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
TABLE DES CARTES	7
Table des tableaux	7
Table des Graphiques	9
Introduction	13
CHAPITRE HISTORIQUE	19
a) LA PREMIERE BATAILLE DE KANEM OU BIR ALALI,	19
9 NOVEMBRE 1901	19
b) LA SECONDE BATAILLE DE BIR ALALI, 20 JANVIER 1902.	19
Présentation historique de la Libye	20
Les relations franco-libyennes au 17ème siècle et au 18ème siècle	25
LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA SANÛSIYYA 1898_1902 au Tchad.	33
LA PREMIERE BATAILLE DE KANEM OU BIR ALALI, 9 NOVEMBRE 1901	42
LA SECONDE BATAILLE DE BIR ALALI, 20 JANVIER 1902.	45
RÉSUMÉ:	50
CHAPITRE PREMIER	53
Les relations franco-libyennes après l'indépendance de la Libye.	53
SECTION (2) Les relations franco-libyennes et le problème de la région Fezzan.	53
SECTION (3) Les relations franco-libyennes et le problème de l'Algérie.	53
Introduction du premier chapitre	54
SECTION (1) L'INDEPENDANCE DE LA LIBYE ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.	55
SECTION (2) LE PROBLEME DE LA PROVINCE DE FEZZAN ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.	61
a)Les ambitions de la France dans la Wilaya de Fezzan	62
b) L'impasse du tracé des frontières :	67

SECTION (3) LE PROBLEME ALGERIEN ET LES RELATIONS FRANCO-LIBYENNES.....	69
CHAPITRE DEUXIEME.....	78
Les relations franco-libyennes après la Révolution de 1969	78
SECTION (1) L'affaire des avions français « Mirages » en Libye.....	78
SECTION (2) La position de la France sur le bombardement de la Libye en 1986 par les Américains.....	78
SECTION (3) L'intérêt de la Libye au Tchad	78
(a) LES CHOCS FRANCO- LIBYENS AU TCHAD 1980 -1987.....	78
SECTION (4) LE PROBLEME DE L'AVION DC.10.UTA.....	78
Introduction du deuxième chapitre :.....	79
Les relations franco-libyennes après la Révolution	80
SECTION (1)	84
L'affaire des avions français « Mirages » avec la Libye.....	84
SECTION (2)	90
La position de la France sur le bombardement de la Libye en 1986 par les Américains	90
Section (3).....	93
L'intérêt de la Libye au Tchad.....	93
(a)Les chocs franco-libyens au Tchad 1980-1987.....	103
L'accord franco-libyen pour l'évacuation	112
(b) L'Opération MANTA	113
L'opération Epervier (14 février 1986, 2 décembre 2002).	116
SECTION (4)	117
La crise de l'avion DC 10 de l'UTA.....	117
:	126
➤ L'Afrique et l'Union africaine	126
➤ La politique de l'immigration illégale	126
➤ Le dialogue des cinq+cinq (5+5)	126
➤ L'Union du Maghreb arabe	126
Les relations politiques franco-libyennes.....	128
Les intérêts communs aux deux pays en politique étrangère.....	137
a) L'Afrique et l'Union africaine	138
b) L'Union africaine.....	140

Les objectifs de l'Union africaine :	143
c) La politique de l'immigration illégale	148
d) Le dialogue des cinq+cinq (5+5).....	153
La Déclaration constitutive de Rome	156
D) Les relations franco-Libyennes de l'Union du Maghreb arabe :	163
HISTORIQUE ET ORIGINES:	166
OBJECTIFS:	166
STRUCTURE:.....	167
<i>CHAPITRE QUATRIEME</i>	172
Les relations économiques franco-libyennes	172
SECTION (1) L'économie de la Libye.	172
SECTION (2) Les échanges commerciaux entre la France et la Libye.....	172
SECTION (3) La Libye et l'encouragement de l'investissement.....	172
SECTION (4) Les relations touristiques entre les deux pays.....	172
SECTION (1).....	174
L'ECONOMIE LIBYENNE	174
EVOLUTION DES ECONOMIES LOCALES	186
LE PRODUIT NATIONAL BRUT (PNB) REEL.....	186
SECTION (2) LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-LIBYENS....	201
LA LIBYE ET L'OUVERTURE ECONOMIQUE SUR L'OCCIDENT	216
LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-LIBYENS	218
SECTION (3) La Libye et l'encouragement de l'Investissement.....	231
SECTION (4) Relations touristiques entre les deux pays.	244
CHAPITRE CINQUIEME : Les relations culturelles franco-libyennes	250
Conclusions et recommandations	256
Bibliographie	258
Les articles de presse.....	261
THESES ET MEMOIRES	263
Les sites web d'Internet.....	264
Traités de paix	266
Les annexes	270

Les annexes